Rostocker Dokumentenserver
Dieses Werk wurde Ihnen durch die Universitätsbibliothek Rostock zum Download bereitgestellt.
Für Fragen und Hinweise wenden Sie sich bitte an: digibib.ub@uni-rostock.de

Philipp Adam Brucker

Sermons Sur Les Chapitres IX. X. Et XI. De L'Epitre De S. Paul Aux Romains Qu'on Explique Du Pouvoir De Dieu Qui eclate dans le Choix des Peuples : Avec Une Preface ... de la Predestination

Tome Second : Qui comprend le Chapitre X. : Avec un Discours & quatre Sermons sur la Sainte Cene ...

Seconde Ed., A Hambourg: Petit et Dumoutier, 1765

http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587

Band (Druck) Freier Zugang



Tabl 564p
43. 10.

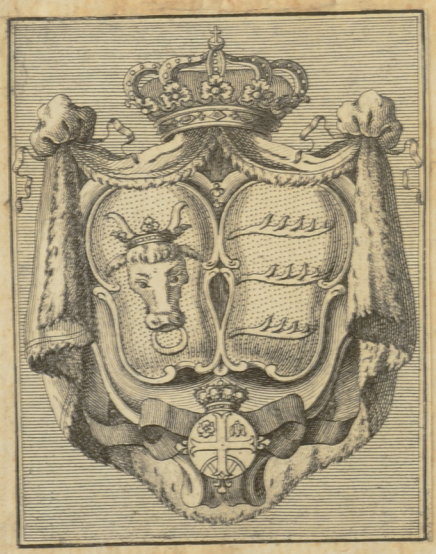

F. l – 3200 (2.)

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0002
DFG

SERMONS

SUR LES CHAPITRES IX. X. ET XI.

DE L'EPITRE DE

S. PAUL AUX ROMAINS

De

Mr. PHILIPPE ADAM BRUCKER,

Cidevent Chapelain de sa Haute Excellence Mgr. le Comte Régnant de *Schaumburg-Lippe* &c. en suite Pasteur Doyen de la Communauté des François Reformés d'Hambourg.

SECONDE EDITION.

TOME SECOND.

Qui comprend le Chapitre X.

Avec un Discours & quatre Sermons sur la

SAINTE CENE,

qui tendent à developper les équivoques dont cette Matière est embrouillée.

A HAMBOURG,

CHEZ PETIT ET DUMOU'TIER

M. DCC. LXV.

F.l-3200(2.)

Universitäts Bibliothek Rostock

http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0003

DFG

Ex Bibliotheca Academiae Rostochiensis

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0004
DFG

TABLE
DES
SERMONS
Du Tome Second.

I. SERMON. SUR ROM. X. 1.

MEs Frères, quant à la bonne affection de mon cœur, & à la prière que je fais à Dieu pour Israël, c'eſt qu'ils ſoient ſauvés. Pag. 1.

II. SERMON. SUR ROM. X. 2.

Car je leur rends témoignage qu'ils ont le zèle de Dieu, mais non pas ſelon connoiſſance. 25.

III. SERMON. SUR ROM. X. 3, 4.

Parce que ne connoiſſant point la juſtice de Dieu, & cherchant d'établir leur propre juſtice, ils ne ſe ſont point ſoumis à la juſtice de Dieu. Car Chriſt eſt la fin de la Loi en juſtice à tout croyant. 49.

IV. SERMON. SUR ROM. X. 5.

Or Moyſe décrit ainſi la juſtice qui eſt par la Loi, ſçavoir, que l'homme qui fera ces choſes vivra par elles. 75.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0005
DFG

V. SERMON. SUR ROM. X. 6, 7, 8.
Mais la Justice qui est par la Foi, dit ainsi: Ne dis point en ton cœur, qui montera au Ciel? Cela est ramener Christ d'en-haut. Ou, qui descendra dans l'Abîme? Cela est ramener Christ d'entre les morts. Mais que dit-elle? La parole est près de toi en ta bouche & en ton cœur: Or c'est la parole de la Foi, laquelle nous prêchons. 97.

VI. SERMON. SUR ROM. X. 9, 10. 11.
C'est pourquoi si tu confesses le Seigneur Jésus de ta bouche, & que tu croies en ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé. Car de cœur on croit à justice, & de bouche on fait confession à salut. Car l'Ecriture dit: Quiconque croit en lui, ne sera point confus. 125.

VII. SERMON. SUR ROM. X. 11, 12, 13.
Car l'Ecriture dit: Quiconque croit en lui, ne sera point confus. Parce qu'il n'y a point de différence du Juif & du Grec; car il y a un même Seigneur de tous, qui est riche envers tous ceux qui l'invoquent. Car quiconque invoquera le nom du Seigneur, sera sauvé. 155.

VIII. SERMON SUR ROM. X. 14, 15.
Mais comment invoqueront-ils celui en qui

qui ils n'ont point cru? & comment croiront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler? & comment entendront-ils, s'il n'y a quelqu'un qui leur prêche? & comment prêchera-t-on, ſinon qu'il y en ait qui ſoient envoyés? Ainſi qu'il eſt écrit: O que les pieds de ceux qui annoncent la paix ſont beaux! les pieds, dis-je, de ceux qui annoncent de bonnes choſes. 183.

IX. SERMON. SUR ROM. X. 15.

Ainſi qu'il eſt écrit: O que les pieds de ceux qui annoncent la paix ſont beaux! les pieds, diſ-je, de ceux qui annoncent de bonnes nouvelles. 208.

X. SERMON. SUR ROM. X. 16.

Mais tous n'ont pas obéï à l'Evangile; car Eſaïe dit: Seigneur, qui eſt-ce qui a cru à notre prédication? 234.

XI. SERMON. SUR ROM. X. 17.

La foi eſt donc de l'ouïe, & l'ouïe par la parole de Dieu. 258.

XII. SERMON. SUR ROM. X. 18.

Mais je demande, ne l'ont-ils pas ouï? Au-contraire, leur ſon eſt allé par toute la terre, & leur parole jusques au bout du monde. 285.

XIII. SERMON. SUR ROM. X. 19.
Mais je demande : Israël ne l'a-t-il point connu? Moïse le prémier dit, je vous provoquerai à la jalousie par celui qui n'est point peuple, je vous exciterai à la colère par une nation destituée d'intelligence. 314.

XIV. SERMON. SUR ROM. X. 20, 21.
Et Esaïe s'enhardit tout-à-fait, & dit : j'ai été trouvé de ceux qui ne me cherchoient point, & je me suis clairement manifesté à ceux qui ne s'enqueroient point de moi. Mais quant à Israël, il dit : j'ai tout le jour étendu mes mains vers un peuple rebelle & contredisant. 340.

SERMONS SUR LES SECTIONS DU CATECHISME DE CALVIN QUI CONTIENNENT LA DOCTRINE DE LA SAINTE CENE.

DISCOURS PRELIMINAIRE. 369.
I. SERMON. *Sur la Section.* LI. 395.
II. SERMON. *Sur la Section.* LII. 433.
III. SERMON. *Sur la Section* LIII. 472.
IV. SERMON. *Sur la Section* LIV. 519.

SER-

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0008
DFG

I. SERMON.

SUR ROM. X. 1.

Mes Frères, quant à la bonne affection de mon cœur, & à la prière que je fais à Dieu pour Israël, c'est qu'ils soient sauvés.

NOus ne pouvons pas ignorer les sentimens que nous devons avoir pour les Fidèles, qui sont avec nous les membres d'un même corps. L'unité de la Foi que nous professons ensemble, exige de nous le soin de garder l'unité de l'Esprit par le lien de la Paix ; & le grand Commandement que nous avons reçu de notre commun Maître porte, que nous-nous aimions les uns les autres, avec la déclaration que c'est aux témoignages de cette affection mutuelle qu'on reconnoîtra que nous sommes ses vrais disciples. La communion des Prières est une des principales marques que nous-nous donnons de notre amitié fraternelle. *Priez l'un pour l'autre*, dit S. Jaques ; & nous devons le faire, non seulement afin d'obtenir pour nos frères la santé & les autres bénédictions temporelles, mais à plus forte raison afin de demander en leur faveur à Jaq. V. 16.

Dieu le ſalut éternel, & toutes les graces qui leur ſont néceſſaires pour s'y conduire. Mais puisqu'il arrive que pluſieurs ne ſuivent pas la Vocation de l'Evangile, & ne ſont pas reçus dans le Corps de l'Egliſe de Jéſus-Chriſt, & que nous ſommes obligés en ce monde de converſer avec des perſonnes qui ne ſont pas de notre Religion, & qui ſe détournent du chemin du Salut, nous avons auſſi beſoin d'apprendre ce que le Seigneur veut que nous faſſions à leur égard; & nous reconnoiſſons la grandeur de ſa miſéricorde, en ce qu'il exige que nous leur portions une véritable affection, & que nous addreſſions à Dieu des prières, afin qu'ils ſoient ſauvés; ainſi que ſon Apôtre nous le montre par ſon exemple, en s'attribuant dans notre texte ces ſentimens pour les Iſraëlites, nonobſtant leur incrédulité.

S. Paul n'ayant pas pu ſe diſpenſer de réfuter les erreurs de la Nation Juive, & de leur remontrer la brêche qu'ils avoient faite au précieux avantage d'être le peuple de Dieu, il prend toutes les précautions poſſibles pour empêcher qu'ils ne regardent ſes reproches comme l'effet d'une haine ou d'une mauvaiſe volonté, & aſſaiſonne ſon diſcours des proteſtations d'amitié les plus fortes qu'on puis-

puiſſe faire. Il en avoit fait dès le commencement du neuvième Chapitre. *Je dis la vérité en Chriſt, je ne mens point, ma conſcience me rend témoignage par le Saint Eſprit, que j'ai une grande triſteſſe & un continuel tourment en mon cœur, & que je ſouhaiterois d'être moi-même anathême pour mes frères.* Il y revient encore une fois, en commençant le dixième Chapitre par ces paroles: *Mes Frères, quant à la bonne affection de mon cœur, & à la prière que je fais à Dieu pour Iſraël, c'eſt qu'ils ſoient ſauvés.* L'on diroit que c'eſt à eux-mêmes, aux Juifs incrédules qu'il s'addreſſe, plutôt qu'aux Fidèles de Rome, & que c'eſt les Juifs rejettés qu'il qualifie de Frères, en ces endroits. Quoiqu'il en ſoit, il déclare prémièrement, qu'il a pour Iſraël une bonne & cordiale affection; & enſuite, qu'il fait à Dieu des prières pour leur ſalut.

Il faut avouer, que les raiſons que l'Apôtre eut d'affectionner Iſraël étoient très-particulières. Ce ſont, dit-il dans le Chapitre précédent, *mes frères & mes parens ſelon la chair*, ce ſont des *Iſraëlites*; nom illuſtre qu'il leur laiſſe dans notre Texte. C'eſt un peuple, ajoute-t-il, à qui ſont *l'adoption, la gloire, les alliances, l'ordonnance de la loi, le ſervi-*

vice divin, les promesses, les Pères, & Jésus-Christ lui-même descendu d'eux selon la chair, & Dieu sur toutes choses bénit éternellement. Les sentimens qu'il expose sont proprement ceux qu'un Juif converti doit avoir pour les Juifs incrédules. Mais il nous sera permis sans-doute, de nous rendre l'exemple de l'Apôtre utile par une application plus générale, & d'en faire une règle pour des cas qui sont semblables, quoiqu'un peu différens. Nous en inférerons donc, & nous ne nous tromperons pas en faisant ce jugement, que nous devons de l'amitié aux Chrétiens errans & divisés de communion d'avec nous, aux Juifs nonobstant que nous ne soyons pas de leur race, aux Mahométans, aux Payens, à tous de quelque Nation ou Religion qu'ils puissent être. Nous n'avons pas avec eux ces liaisons spéciales que S. Paul eut avec les Juifs, mais nous en avons qui sont de la même nature. Quant à la Création, ils sont tous nos parens selon la chair, Dieu ayant fait d'un seul sang tout le genre humain pour habiter sur toute l'étendue de la terre. Quant à l'Alliance de grace, elle est devenue générale, les peuples y sont indifféremment compris; & si la jouïssance manque à ceux qui demeurent dans les ténè-

Act. XVII. 26.

bres,

bres, le droit leur eſt acquis comme à nous. Nous leur devons dire à tous: *Frères, quant à la bonne affection de notre cœur, nous faiſons des prières à Dieu pour vous, afin que vous ſoyez ſauvés.* Et c'eſt dans la vue d'établir ce devoir, qui nous eſt généralement impoſé, que je continuerai mon diſcours.

Quand on nous recommande d'avoir de l'affection pour les Infidèles, on ne prétend pas que nous les égalions à nos frères en Jéſus-Chriſt. L'amitié ſouffre des degrés; il eſt juſte qu'on la proportionne aux raiſons qu'on a d'aimer, & qu'on ait une affection plus forte lorsqu'on a une multitude de raiſons, & des raiſons particulières, que lorsque nous en trouvons le fondement dans une raiſon ſeulement, ou dans les raiſons communes. Nous pouvons donner la préférence aux domeſtiques de la Foi, & nous la leur devons donner. Mais nous diſons que les autres ne nous ſont pas entièrement étrangers, qu'ils ſont du nombre de nos proches, comme le Seigneur l'a prouvé par la Parabole du Samaritain, & qu'ils ſont compris dans le Commandement qui nous eſt donné, d'aimer notre prochain comme nous-mêmes. Si nous voulions objecter qu'ils ſe déclarent quelquefois nos ennemis, nous ſa-

vons que l'exception ſeroit nulle; puiſ-
Matth. V. 44. 45. Luc. VI. 35. 6. que notre Maître nous ordonne en ter-
mes exprès d'aimer nos ennemis, de bé-
nir ceux qui ſont des imprécations con-
tre nous, de faire du bien à ceux qui
nous haïſſent, & de prier pour ceux qui
nous perſécutent, afin que nous ſoyons
les enfans de notre Père qui eſt aux Cieux,
qui fait lever ſon Soleil ſur les méchans
& ſur les bons, & qui envoie ſa pluye
ſur les juſtes & ſur les injuſtes. Imitons
ſa bonté, ſoyons miſéricordieux comme
notre Père eſt miſéricordieux.

Mais voici un prétexte plus ſpécieux.
Quand Dieu retire ſon affection des
hommes, quand il les juge dignes de ſa
colère, quand il leur déclare ſa haine,
quand il les regarde comme ſes ennemis,
il n'eſt plus tems que nous ayons de l'af-
fection pour eux, nos ſentimens ſeroient
contraires aux ſentimens de Dieu: cela
n'eſt pas juſte, il faut que notre volonté
ſoit conforme à la ſienne, & qu'elle lui
ſoit ſoumiſe. C'eſt une difficulté qu'on
peut réſoudre par pluſieurs réponſes.
Prémièrement, quand Dieu agit en Ju-
ge, ce ne ſont pas des actions imitables
pour ceux qui ne ſont pas revétus d'un
pareil caractère. Dieu verſe une pluye
de feu ſur Sodome, il enſevelit l'Uni-
vers ſous les eaux d'un Déluge, il punit

les

les peuples, il châtie les particuliers: il est juste, & ses jugemens sont justes, mais ce ne sont pas des objets qui règlent notre charité. Secondement, comme un Juge raisonnable parmi les hommes, nonobstant qu'il fasse souffrir à un criminel la peine méritée, ne laisse pas d'avoir compassion de lui; de-même quand Dieu porté par sa justice fait ressentir aux pécheurs les effets de sa vengeance, il ne s'ensuit pas que l'affection qu'il leur avoit témoignée ne subsiste plus. *Pourquoi mourriez-vous, ô maison d'Israël? je ne prends point de plaisir à la mort de celui qui meurt, dit l'Eternel.* Encore moins s'ensuit-il que ces circonstances nous permettent de refuser notre affection aux malheureux. En troisième lieu, quand nous lisons que Dieu a de la haine pour les méchans: *L'ame de l'Eternel hait ceux qui aiment l'extorsion, ce n'est point un Dieu qui prenne plaisir à la méchanceté: les orgueilleux ne subsisteront point devant lui, il a toujours haï tous les ouvriers d'iniquité, il a en abomination l'homme sanguinaire & le trompeur*; nous devons entendre que cette aversion attribuée à Dieu, tombe directement sur les vices & sur les crimes, & non sur les personnes: ce qui est manifeste par la bonté qu'il a de leur pardon-

Ezéch. XVIII. 31. 32.

Ps. XI. 5. V. 5-7.

ner dès-qu'ils se convertissent, & dès-que le péché est ôté, qui est l'unique objet formel de la haine de Dieu. En quatrième lieu, quand Dieu distingue les hommes par des traitemens plus ou moins favorables indépendamment de sa justice, en usant d'un pouvoir absolu, & qu'il dit avant qu'ils ayent fait ni bien ni mal, *J'ai aimé Jacob & j'ai haï Esaü*; ce n'est pas une haine proprement ainsi nommée qu'on prétend exprimer, mais un moindre degré d'amour. Dieu eut le plus d'affection pour Jacob, il n'étoit pas tout-à-fait sans affection pour Esaü: *Vous allez passer*, dit-il aux Enfans d'Israël, *la frontière de vos frères les enfans d'Esaü qui demeurent en Seïr; n'ayez point de démêlé avec eux, je ne vous donnerai rien de leur païs, j'ai donné à Esaü la montagne de Seïr en héritage.* Paroles qui font voir en même tems la bienveillance de Dieu envers les Iduméens, & l'obligation où il mettoit les Israëlites de les traiter en frères. L'Israël du tems de S. Paul n'étoit plus cet ancien Israël chéri de Dieu, c'étoit un peuple mis au rang où Esaü avoit été: mais n'importe, l'affection pour cette sorte de peuples n'est pas éteinte dans le cœur de Dieu, nous ne la devons pas éteindre dans le nôtre. Quand nous aimons

Deut. II. 4. 5.

mons ces peuples, nous ne combattons pas les ſentimens de Dieu ; au-contraire, nous les combattrions en ne les aimant pas. Mais encore, ſuppoſé que Dieu voulût ſe prévaloir de ſon immenſe ſupériorité pour ſe diſpenſer d'être charitable & bienfaiſant envers des vers de terre, nous qui ſommes dans l'égalité les uns avec les autres, ne pourrions jamais nous dégager des obligations que la nature nous preſcrit auſſi bien que la volonté de Dieu. Et quand il auroit été pardonnable du tems de la Loi de haïr poſitivement les méchans inſignes, & de ſouhaiter leur entière deſtruction, comme on le pourroit inférer de quelques paſſages des Pſeaumes, mais qui demandent ſans-doute qu'on les concilie avec la clémence & l'humanité reconnue de David, il ne nous ſeroit pas permis de le faire à-préſent que nous ſommes inſtruits ſelon la douceur de l'Evangile.

Il faut bien que S. Paul ait cru, que l'affection qu'il gardoit en ſon cœur pour Iſraël, n'avoit rien de deſagréable à Dieu, ni de contraire à ſa ſainte volonté, puiſqu'il l'a ôſé porter juſques devant le Trône de Dieu par ſes prières. On fait du bien à ceux qu'on aime, & ce qu'on n'eſt pas en état de leur faire, on le leur ſou-

haite. Dans cette disposition, sachant que Dieu est l'Auteur de toute bonne donation & de tout don parfait, & que la Prière est le moyen de les obtenir de sa grace, nous les lui demandons pour nos amis comme pour nous. Avec la ferveur de zèle envers Dieu, & le désir de ses bénédictions semblable à la soif, il faut que les prières que nous faisons pour les autres, émanent de la sincère amitié que nous leur portons, & qu'elles soient accompagnées de cette affection cordiale qui les produit. La Prière est un devoir dont l'Apôtre s'acquitoit avec assiduité, tant en public dans son ministère, qu'en particulier selon qu'il convient à tous les fidèles. Il témoignoit aux
Rom. I. 10. Romains, qu'il demandoit continuellement dans ses prières de trouver quelque moyen pour les aller voir ; & aux
Eph. III. 14. Ephésiens, *Je fléchis mes genoux*, leur dit-il, *devant le Père de notre Seigneur Jésus-Christ*, afin qu'il vous donne d'être fortifiés. Mais outre ceux qui étoient gagnés à Dieu, il comprenoit dans ses prières ceux qui avoient besoin d'être convertis, afin qu'ils reçûssent cette grace, & il étendoit sa charité sur Israël, sur l'Israël endurci ; *la bonne affection de mon cœur*, dit-il, *& la priè-*

prière que je fais à Dieu pour Israël, c'est qu'ils soient sauvés.

S'il y avoit de l'impossibilité à obtenir quelque chose en faveur de ces personnes, & que nous sçûssions que Dieu résolument ne leur voudra rien accorder, il semble que notre affection se devroit renfermer dans le regret que nous aurions de les voir dans la disgrace, & que nous-nous pourrions dispenser de fatiguer Dieu & nous-mêmes par des demandes inutiles. N'y a-t-il pas des exceptions à faire? N'y a-t-il pas un ordre de gens pour lequel il nous est défendu de prier Dieu? *Si quelqu'un voit son frère pécher d'un péché qui n'est point à mort, il priéra pour lui, & Dieu lui donnera la vie, savoir à ceux qui ne pèchent point à mort. Il y a un péché à mort, je ne vous dis point de prier pour ce péché-là.* Ce passage de S. Jean s'explique, à mon avis, par celui de S. Jaques: *La prière faite avec foi sauvera le malade, & le Seigneur le relèvera, & s'il a commis des péchés, ils lui seront pardonnés.* S. Jean exhorte à la même pratique, savoir à prier Dieu pour les malades, & à lui demander leur vie & leur guérison, supposé qu'il n'y ait point de péché à mort, c'est-à-dire, une maladie totalement incurable, & des indices certains d'une mort pro-

1. Jean V. 16.

Jaq. V. 15.

prochaine ; les maladies & la mort étant compriſes ſous le nom de péché, parce qu'elles ſervent naturellement de peine au péché. Ce qui confirme ma remarque, c'eſt que le caractère des péchés à mort, s'il y en avoit de tels, ne nous ſauroit être connu ; au-lieu que nous pouvons juger d'un accident ou d'un mal que le pécheur ſouffre, s'il eſt ſans remède & mortel. Mais quelle qu'ait été la penſée de l'Apôtre, les expreſſions obſcures de la Parole de Dieu ne combattent jamais les vérités clairement révélées, & le commandement certain que nous avons de prier pour tous, ne ſauroit être limité par un avis dont le ſens eſt incertain. On allèguera donc la déclaration nette de Jérémie, quand Dieu dit à ſon Prophète : *Ne prie point pour ce Peuple, ne jette point de cri, ne fais point de requête pour eux, & n'intercède point envers moi, car je ne l'exaucerai point.* Jér. VII. 16. Je réponds à cette objection, que ce ſont en effet des paroles qui partent de la bouche d'un Dieu extraordinairement irrité, mais qu'elles ſervent à faire entendre ce que le Peuple auroit mérité plutôt que ce que Dieu avoit réſolu de faire, & qu'elles ne contiennent pas une défenſe abſolue ni une ſentence irrévocable, non plus que ce que Dieu dit à Moïſe:

Laiſſe-

Laisse-moi, ma colère s'embrasera contre ce Peuple, & je le consumerai. Ce généreux intercesseur, qui comprenoit bien quelle étoit la grandeur de la Miséricorde Divine, ne cessa point de continuer ses prières à-cause d'une défense apparente, & l'évènement a fait voir qu'il fut exaucé. Mais quand un tel refus seroit décisif de la part de Dieu, & qu'il dût arrêter nos demandes par rapport aux graces temporelles, rien ne sauroit arrêter les prières que nous faisons pour le salut éternel. Quand nous demandons à Dieu des faveurs qui ne nous sont pas nécessaires pour le salut des ames, nous pouvons ajouter la condition, pourvu-qu'il lui plaise de nous les donner, nous pouvons céder à son refus, nous-nous pouvons contenter de la réponse que S. Paul reçut un jour: *Ma grace te suffit, car ma vertu s'accomplit dans l'infirmité.* Mais quand il s'agit de la vie éternelle, Dieu veut que nous en reconnoissions l'importance, & n'entend point que nous usions de restrictions, ou que nous cessions de la demander avec tout ce qu'il nous faut pour l'acquérir.

Exod. XXXII. 10.

2. Cor. XII. 9.

C'étoit le but de l'affection de S. Paul pour Israël, & le sujet de sa prière; l'une & l'autre tendoit à salut, c'est-à-dire, à ce qu'ils fûssent sauvés. Il avoit dit à

la

la fin du Chapitre précédent, que les Juifs ne parvenoient pas à la juſtice, & qu'il avoient heurté contre la pierre de ſcandale ; il avoit clairement marqué quelle étoit leur faute, & le malheur de leur ſort. Il leur déclare donc encore une fois, pour adoucir ce reproche, que leur égarement & leur chute n'avoit pas changé ſon affection en haine, & que loin de les charger dans leur erreur de malédictions & d'exécrations, ſelon leur coutume, il étoit leur interceſſeur auprès de Dieu, le priant de tout ſon cœur de leur faire grace, & de lui donner la joie de les voir rétablis. Il demandoit leur ſalut avec d'autant plus de ferveur, qu'ils en avoient totalement beſoin, en ayant perdu la route. Mais comment pouvoit-il faire une telle prière à Dieu pour un Iſraël rejetté de Dieu, un Iſraël diſtingué du Peuple que Dieu a auparavant connu, diſtingué du réſidu ſelon l'élection de grace? Un Apôtre de Jéſus-Chriſt ôſe-t-il prétendre que Dieu accorde le ſalut aux reprouvés? N'en pourroit-on pas inférer, qu'il n'a point reconnu de Conſeil qui rende leur ſalut impoſſible, point de Volonté abſolue de Dieu qui s'y oppoſe, & qu'on lui fait tort d'interpréter d'une pareille reprobation ſes paroles, quand il dit *qu'il y a des vaiſſeaux*

de

de colère préparés pour la perdition? Qui d'entre nous voudroit prier Dieu pour les damnés de l'Enfer, ainſi qu'on a ridiculement inventé que S. Gregoire a prié pour l'ame de Trajan, & qu'il a eu la force de la délivrer. L'Egliſe n'a jamais autoriſé cette ſorte de prières, & le Seigneur ne nous en a rien commandé. Et pourquoi? C'eſt parce que Dieu a inrévocablement décidé du ſort de ces perſonnes, & qu'on n'en peut rien eſpérer. Il faut donc que ceux qu'on appelle reprouvés, ne ſe trouvent pas en ce monde dans une ſituation ſemblable, puiſqu'on peut faire des prières pour leur ſalut. L'on dira, que nous ignorons qui ſont ſpécialement les reprouvés, & que dans cette incertitude nous prions Dieu pour tous. Mais S. Paul ſavoit que cet Iſraël étoit reprouvé, & ne laiſſoit pas de le comprendre en ſes prières. Si l'on dit, que le Peuple en gros étoit rejetté, mais que cela n'empêchoit pas qu'il n'y eût parmi ce Peuple encore quelques élus, qui en alloient être retirés par la converſion, & par rapport auxquels la prière de l'Apôtre pouvoit être exaucée, on dit la vérité. Mais il me ſemble qu'on en devroit conclurre, que S. Paul traite dans ces Chapitres d'une Prédeſtination Nationale, & non d'une Pré-

Prédeſtination Perſonnelle, qu'il traite de cet ordre de la Providence par lequel Dieu a alternativement appellé tantôt les Juifs, tantôt les Gentils, & non d'un Conſeil par lequel il auroit règlé de toute éternité le ſort de chaque Particulier. Quant à la foi & à l'eſpérance avec laquelle il faiſoit ſa prière pour Iſraël, il la rapporte effectivement au corps de la Nation, lorsqu'il déclare dans l'onzième Chapitre, que tout Iſraël ſera ſauvé. Quoiqu'il en ſoit, quand on prie pour des Peuples entiers qu'ils ſoient ſauvés, on demande toujours implicitement le ſalut des reprouvés, puisqu'il y en a parmi ces Peuples. Et s'il y avoit en cela de l'incongruïté, le remède ſeroit aiſé: on n'auroit qu'à s'expliquer avec Dieu, & qu'à lui dire qu'on lui fait la demande en faveur des élus qui ſeroient cachés dans un Peuple, & non en faveur de tous les autres. Mais qui nous enſeigne à donner ces bornes à nos prières, ſoit par une diſtinction énoncée, ou par une retention mentale? Quand S. Etienne prioit Dieu de ne point imputer le péché à ceux qui le lapidoient, quand le Seigneur lui-même prioit ſon Père céleſte de pardonner à ceux qui l'attachoient à la croix, ajoutoit-il quelque exception? Il eſt vrai que nous liſons que Jéſus

Jean. XVII.

sus déclara qu'il *ne prioit pas pour le monde, mais pour ceux que son Père lui avoit donnés*, savoir les Apôtres, & ensuite aussi pour ceux qui croiroient en lui par leur parole. Mais s'il a eu des raisons de représenter au Père, que ceux pour lesquels il prioit en ce tems-là n'étoient pas du monde, il ne s'ensuit pas qu'on ne puisse ni ne doive jamais prier pour le salut du monde. Le Seigneur n'a pas établi une telle règle; s'il l'avoit fait, son Apôtre n'auroit pas prié Dieu pour un Israël qui s'étoit mis au rang du monde par son incrédulité. Je me crois autorisé par la Parole de Dieu, & obligé par l'Esprit de l'Evangile, à faire des prières pour le salut de tous les hommes, non seulement sans m'informer s'ils sont élus ou non, mais en supposant qu'ils sont tous, & chacun nommément, dans la possibilité d'être sauvés, tant qu'ils respirent, & qu'ils n'ont pas fini leur carrière dans l'impénitence. S. Paul nous exhorte à faire des requêtes, des prières, des supplications, & des actions de graces *pour tous les hommes*; en ajoutant pour raison, *que cela est bon & agréable devant Dieu notre Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés, & qu'ils viennent à la connoissance de la vérité.* La mention particulière qu'il 1 Tim. II. 1-4.

fait en même tems des Rois, & de tous ceux qui sont constitués en dignité, n'invalide pas la généralité du précepte touchant la prière; mais elle occasionne un doute sur l'étendue de la volonté de Dieu, puisqu'on pourroit expliquer les paroles de l'Apôtre, comme s'il avoit dit, que Dieu veut que les hommes de toutes sortes soient sauvés, qu'aucun état, qu'aucune vocation légitime ne les en empêche, & que les Rois peuvent parvenir au salut aussi bien que les Peuples.

2 Pier. III. 9. C'est ainsi, lorsque S. Pierre dit que Dieu *est patient envers nous, ne voulant point qu'aucun périsse, mais que tous viennent à la repentance*, que quelques Interprètes, quoiqu'il ne soit pas parlé de la diversité des conditions, s'arrêtent à la particule *nous*, pour l'entendre uniquement de ceux qui tôt ou tard seront aggrégés au corps de l'Eglise. Je ne trouve pas ce tour assez naturel, & je le regarde comme l'effet de la nécessité qu'on s'est imposée de soutenir un Système, auquel ces passages pris en un sens général paroîtroient contraires. Il vaut mieux croire que Dieu veut, en qualité de bon Créateur, le salut de tous les hommes, quoiqu'il soit obligé d'en exclurre une partie en qualité de juste Juge; & qu'il le veut, non seulement

lement en leur commandant de prendre le chemin du salut, mais par les sentimens qu'il témoignoit pour Israël, en disant : *O s'ils avoient toujours un cœur pour me craindre & pour garder tous mes commandemens, afin qu'ils prospérâssent eux & leurs enfans à-jamais.* Deut. V. 29. Si bien que nous pourrions mettre les paroles de S. Paul dans la bouche de Dieu, pour lui faire dire aux hommes : *Quant à l'affection de mon cœur, c'est que vous soyez sauvés.* Puis donc que l'amour de Dieu, & l'amour qu'il exige de nous pour le prochain, concourent ensemble, il est doublement de notre devoir de faire des prières à Dieu pour le salut de tous les hommes.

Mais voici la restriction que ces prières souffrent, & qu'il est même nécessaire de présupposer. Nous ne pouvons pas demander que Dieu sauve absolument les hommes, quoi qu'ils fassent, & en quelque état qu'ils se trouvent; nous ne pouvons pas prétendre qu'il les retire du milieu de leurs crimes, pour les placer dans son Royaume sans aucune sanctification. Si nous le demandions, nous demanderions une chose très-contraire à sa volonté, une chose tout-à-fait impossible. Quand nous prions Dieu pour le salut de ceux qui se sont détour-

nés du chemin de la vie, nous le prions qu'il les y ramène, & qu'il les conduise au salut par les voies qu'il a préparées. S. Paul prie pour Israël, pour un Israël incrédule, aveugle & endurci. Il prie donc que Dieu les éclaire, qu'il les convertisse à la foi de l'Evangile, & qu'il les y fasse persévérer jusqu'à la fin. Il prie pour les Infidèles, *enseignant* en même tems *avec douceur ceux qui ont un sentiment contraire*, afin d'essayer *si quelque jour Dieu leur donnera la repentance pour reconnoître la vérité.* C'est ici le tems de consulter la volonté de Dieu pour y conformer nos prières, une volonté qui n'est pas cachée dans un Conseil impénétrable, mais une volonté clairement révélée & distinctement connue. Dieu veut que les hommes soient sauvés, mais il veut que ce soit par la repentance & par la foi. Nous sommes avertis par la Parole de Dieu, & ce que nous voyons de la conduite des hommes ne le confirme que trop, qu'au jour du Jugement le plus grand nombre se verra destiné à la condamnation: mais cela n'empêche pas que nous n'intercédions en ce siècle pour eux, tant que la porte du salut reste ouverte; & aussi longtems que Dieu ne se lasse pas de les tolérer, nous ne devons pas nous lasser de prier qu'ils

2 Tim. II. 25.

qu'ils ſoient mis à couvert *de la colère qui eſt à venir.*

Pourquoi ne priérions-nous pas Dieu pour ceux qui ſont dans l'erreur, puiſque ceux qui ont la connoiſſance de la vérité ont beſoin de ce ſecours, par rapport aux dangers qui les environnent encore, & quelquefois à-cauſe de leurs mœurs déréglées, qui nous font craindre pour eux plus que pour les honnêtes-gens qui ſont élevés dans les fauſſes Religions? En effet ces derniers, principalement quand ils ont du zèle, comme S. Paul en a reconnu chez les Juifs, quoique ce ſoit un zèle ſans connoiſſance, peuvent devenir d'excellens ſujets, ainſi que cet Apôtre lui-même, s'ils ſont frappés de la lumière céleſte; au lieu que cette lumière étant familière aux mauvais Chrétiens, & ne les ayant pas ſçu toucher, on eſt preſque ſans eſpérance de les voir convertis. Mais ne touchons pas à cet ulcère. Contentons-nous d'apprendre, que puiſque nous avons à témoigner notre affection aux étrangers par des prières que nous faiſons pour eux, nous ſommes à plus forte raiſon obligés d'en faire pour nos frères. Apprenons encore, que ſi l'engagement d'amitié que nous avons avec les uns & les autres, exige que nous les re-

commandions à Dieu, afin qu'il leur faſſe du bien, il s'enſuit que nous leur en devons faire nous-mêmes, lorſque nous en avons le pouvoir & l'occaſion. Apprenons enfin, que rien n'eſt préférable ni comparable au ſalut: C'eſt la grace que nous avons principalement à ſouhaiter à ceux que nous aimons, & que nous devons tâcher de leur obtenir de Dieu: C'eſt donc auſſi la grace que nous devons demander pour nous-mêmes avec le plus d'empreſſement, & à l'acquiſition de laquelle nous devons employer nos plus grands efforts. *Cherchez prémièrement le Royaume de Dieu & ſa juſtice, & toutes les autres choſes vous ſeront données par-deſſus.*

Pour ce qui regarde Iſraël, l'objet des compaſſions de S. Paul, nous voyons encore cet Iſraël endurci, un nombre prodigieux de Juifs obſtinés, plus dignes aujourd'hui de pitié que ne l'étoient leurs ancêtres. L'aveuglement dans lequel ils s'égarent, eſt l'effet d'un préjugé plus enraciné que celui de leurs pères; & nous ſommes moins en état de le diſſiper, n'ayant pas les dons extraordinaires & la force miraculeuſe dont les Apôtres étoient armés. Cependant ne leur refuſons pas notre affection & nos prières, ni aux autres Peuples qui ſont pareille-

reillement dans l'erreur. On dira, qu'ils n'ont pas les mêmes sentimens pour nous; que la haine que les Juifs nourrissent contre les Chrétiens, passe chez eux pour un devoir; que les autres Religionnaires nous fournissent aussi des sujets de plainte, & que l'Eglise Romaine se permet de haïr les Protestans & de les persécuter. Mais mettons cette conduite irrégulière parmi les fruits de leur ignorance. N'est-il pas juste que nous suivions mieux la volonté du Seigneur, nous qui la savons mieux, & qui faisons profession de le servir selon la pureté de son Evangile? *Surmontons donc le mal par le bien*, & pensons que c'est le moyen par lequel Dieu les pourroit sauver. Si nous-nous écartons des saintes loix de notre Religion, nous en rendons la doctrine suspecte, & la conversion des Errans devient plus difficile. Mais si nous observons ces règles de notre divin Maître, dont la justice est reconnue de tous ceux qui raisonnent; & si nous pratiquons en particulier cette généreuse charité, qui est comme l'ame du Christianisme, & que le bon-sens oblige chacun à mettre au nombre des plus belles vertus; nous leur ouvrirons les yeux, nous leur ferons admirer la constitution de l'Eglise de Jésus-Christ, nous les con-

vaincrons de la solidité de cet établissement, nous leur ferons respecter l'autorité céleste dont il est émané, nos prières seront exaucées, ils seront convertis, nous leur pourrons donner toute notre affection, & les embrasser avec joie comme de véritables Frères, ils seront sauvés. AMEN.

II. SERMON.

SUR ROM. X. 2.

Car je leur rends témoignage qu'ils ont le zèle de Dieu, mais non pas selon connoissance.

JE ne voudrois pas dire des vertus des Payens que ce sont des *vices travestis*, ni de leurs belles actions que ce sont des *péchés brillans*. Je ne voudrois pas non-plus expliquer des défauts qu'il y a dans nos bonnes œuvres, la confession que le Prophète fit faire aux Israëlites: *Toutes nos justices sont comme un drapeau souillé*. Es. LXIV. 6. J'estime plutôt que c'est une expression qui signifie, que le Peuple étoit entièrement dénué de justice, & tout couvert d'injustice. Mais j'avoue que les hommes sont mis par la corruption de leur nature, dans l'impossibilité de faire d'eux-mêmes des actions totalement vertueuses, & pleinement conformes à la Loi de Dieu. Chacun en sera convaincu par le témoignage de sa propre conscience. Les actions d'éclat se trouvent souvent les moins dignes de

louange, quand on en examine les motifs; ce ſont ſouvent les effets de la paſſion, plutôt que les fruits de la vertu. Et lorſque l'intention de l'homme eſt la meilleure du monde, il fait entrevoir dans ſa conduite d'autres foibleſſes, qui raviſſent à ſes œuvres leur mérite, & tout le prix qu'on en voudroit prétendre devant le Tribunal de Dieu. C'eſt ce qui fait échouer ceux qui entreprennent d'établir leur propre juſtice. Iſraël eut ce deſſein téméraire, du tems de S. Paul. Ce Peuple recherchoit la juſtice, mais c'étoit par les œuvres de la Loi, voie par laquelle il ne ſçut pas parvenir à la poſſeſſion de la juſtice. Les Juifs ſe laiſſoient éblouïr par l'apparence des œuvres, qui ne leur manquoient pas entièrement, mais qu'ils n'avoient pas dans la perfection requiſe. Ils avoient, par exemple, le zèle de Dieu, mais un zèle peu éclairé. C'eſt le témoignage que l'Apôtre leur rend, pour juſtifier par une nouvelle raiſon l'affection qu'il leur portoit, & les prières qu'il faiſoit pour leur ſalut; comme auſſi pour faire voir, qu'en cenſurant leurs fautes, il ne diſſimuloit pas leurs vertus, & qu'il procédoit avec eux ſans paſſion & avec impartialité. *Je leur rends témoignage*, dit-il, *qu'ils ont le zèle de Dieu, mais non pas ſelon connois-*

noissance. Pour expliquer ce sujet, je réduirai mon discours à deux articles. Le prémier contiendra la description d'un zèle de Dieu sans connoissance; & le deuxième, le jugement qu'on doit faire des personnes qui l'ont, pour les excuser ou pour les condamner.

I. PARTIE.

Le terme de Zèle peut signifier en général une forte passion. Il signifie ordinairement la jalousie, & quelquefois l'envie; cette tristesse qui nous saisit, lorsque nous voyons les autres dans la jouïssance d'un bien qui nous manque; & c'est manifestement un vice, en ce sens-là. Mais on l'entend aussi d'une noble émulation, par laquelle on s'excite à faire tous ses efforts pour acquérir un bien digne de nos plus grands souhaits. On l'entend en particulier des mouvemens qui regardent la Religion, de l'amour qu'on porte à Dieu, de la passion avec laquelle on tâche de le servir, & de l'indignation qu'on conçoit à la vue des choses qui paroissent contraires à la gloire de son saint Nom. Et c'est le zèle que S. Paul désigne dans notre texte, puisqu'il l'appelle *zèle de Dieu.* Quand Phinées vit la colère de l'E-

Nombr. XXV. l'Eternel enflammée contre Iſraël à-cauſe de l'idolâtrie impure & abominable du Peuple, & qu'imitant les mouvemens de Dieu il transperca quelcun de ces impies qu'il ſurprit en flagrant délict, on dit de lui qu'il avoit été animé de zèle pour ſon Dieu; objet ſi cher, qu'il ne put regarder ſans une extrême douleur le mépris audacieux qu'on ôſoit faire de ſes loix, ni ſouffrir qu'un crime ſi énorme fût commis ſans être pourſuivi d'une promte vengeance. *J'ai été extrêmement ému à jalouſie pour l'Eternel le Dieu des armées*, dit Elie, parce que les Enfans d'Iſraël ont abandonné ſon alliance, démoli ſes autels, & tué ſes prophètes. Il venoit de faire égorger à ſon tour les Prophètes de Baal, pour venger ſolemnellement l'injure qu'on faiſoit au vrai Dieu, en adorant cette idole au milieu de ſon Peuple. *Le zèle de ta maiſon m'a rongé*, dit David à ſon Dieu: paroles qu'on applique à l'action du Seigneur Jéſus, quand il chaſſa du Temple les changeurs & ceux qui vendoient des victimes, indigné de ce qu'on avoit fait de la maiſon de ſon Père un lieu de marché. Voilà des exemples d'un véritable zèle de Dieu.

1. Rois XIX. 10.

Pſ. LXXIX. 10. Jean. II. 17.

Quand S. Paul attribue cette vertu aux Juifs de ſon tems, il ne prétend pas qu'on

qu'on l'entende indifféremment de tous ceux qui compoſoient la Nation. Il y eut parmi eux des tièdes, il y eut des mondains, il y eut des impies; nous les laiſſons à part, nous ne les conſidérons point. Mais quoiqu'il y eût beaucoup de corruption parmi les Juifs, il faut avouer qu'ils avoient, généralement parlant, du zèle pour leur Religion, & l'on voit qu'ils en ont encore. Ils ont eu des Martyrs, des gens qui pour l'amour de leurs principes ont ſacrifié leurs biens, leurs honneurs, & la vie même. Le témoignage que S. Paul leur rend eſt très-véritable: il en étoit aſſuré, non ſeulement par les perſécutions qu'il eut à ſouffrir de la part de ce zèle, mais auſſi par les ſentimens qu'il avoit eu lui-même avant ſa converſion. *Je ſuis Juif*, dit-il en plaidant ſa cauſe devant le peuple de Jéruſalem, *nourri en cette ville aux pieds de Gamaliel, exactement inſtruit dans la Loi de nos pères, zélateur de Dieu, comme vous êtes tous aujourd'hui.* Act. XXII. 3. Et aux Galates: *J'avançois dans le Judaïſme plus que pluſieurs de mon âge dans ma nation, étant le plus ardent zélateur de la tradition de mes pères.* Gal. I. 14. Et aux Philippiens: *J'ai été circoncis le huitième jour, je ſuis de la race d'Iſraël, de la tribu de Benjamin, hébreu, né d'hébreux,* Phil. III. 5, 6.

breux, phariſien de religion; quant au zèle, perſécuteur de l'Egliſe, & quant à la juſtice qui eſt de la Loi, ſans reproche. Tels étoient en ce tems-là les Sacrificateurs, les Scribes, les Anciens des Synagogues; tel étoit le Peuple, à l'imitation de ſes conducteurs. Ils n'avoient pas tous un zèle auſſi ſincère & auſſi plein de probité, que celui de ce Saul qui devint Apôtre, mais ils faiſoient preſque tous éclater du zèle. Et plût à Dieu que c'eût été un zèle lumineux! Mais leur zèle n'étoit pas ſelon connoiſſance, c'étoit un zèle aveugle. Le mouvement qu'on appelle zèle, la bonne intention de ſervir Dieu ne leur manquoit pas, & l'ardeur qu'ils témoignoient ſe pouvoit à cet égard nommer zèle de Dieu; leur cœur paroiſſoit bien diſpoſé, leur eſprit étoit ténébreux, & leur entendement obſcurci, ils étoient deſtitués de la connoiſſance dont on a beſoin pour diriger le zèle. Voyons en quoi la connoiſſance manquoit à ces Zélateurs.

La prémière ſorte d'erreur qui accompagne ſouvent le Zèle, regarde l'objet. Il s'agit ici du Zèle de Dieu. Les Payens ont du zèle pour leurs faux Dieux, c'eſt un zèle ſans connoiſſance. Les Habi-
Jug. VI. tans d'Ophra, ſaiſis d'un tel zèle, voulurent venger l'affront que Gédéon avoit fait

fait à leur Baal, en démoliſſant l'autel, & en coupant le bôcage de l'idole. Ils prirent la querelle de Baal; & pour les arrêter, on leur repréſenta que ſi Baal étoit Dieu, il pouvoit prendre la querelle pour lui-même. Raiſonnement qui ne nous autoriſe pas à être indolens quand nous voyons offenſer le vrai Dieu, ſous prétexte qu'il eſt aſſez puiſſant pour y mettre ordre; mais qui ſert contre les Idolâtres, afin de leur faire appercevoir l'impuiſſance de leurs vaines Divinités. Les Juifs, dont S. Paul parle, n'étoient pas dans cet aveuglement: ils avoient la connoiſſance de l'Eternel, le Dieu vivant, Créateur du Ciel & de la Terre: ils pouvoient dire juſques-là, *nous adorons ce que nous connoiſſons.* Mais ils ſe trompoient dans l'eſtime des choſes qui ont de la relation avec Dieu. Quand ils ſe ſoulevèrent contre S. Etienne, ils dirent: *Nous l'avons ouï proférer des paroles blaſphématoires contre Moïſe & contre Dieu.* Act. VI. 11-14. Comment lui pouvoient-ils imputer d'avoir blaſphémé contre Dieu? Ils s'expliquèrent, en ajoutant: *Cet homme ne ceſſe de proférer des blaſphêmes contre le Saint Lieu & contre la Loi.* Ainſi tout ce qu'on diſoit au préjudice du Temple & de la Loi, de quelque nature qu'il fût, at-

attaquoit Dieu selon eux, & intéressoit leur zèle. Quand on disoit : *Le tems est venu que les vrais Adorateurs n'adoreront plus ni sur cette montagne ni sur celle-là, mais ils l'adoreront par-tout en esprit & en vérité :* Quand on déclaroit, en montrant le Temple : *Voyez-vous ce bâtiment ? les jours viendront qu'il n'y sera laissé pierre sur pierre qui ne soit démolie :* Ils prenoient ces discours pour autant de blasphêmes. Quand on leur parloit du changement des Ordonnances de Moïse par l'abolition prochaine de la Loi Cérémonielle ; c'est la Loi de Dieu, crioient-ils, on s'en prend à Dieu, on blesse son honneur, nous ne le saurions souffrir. Leur zèle s'allumoit par ce motif contre les Apôtres, & contre tous les Chrétiens ; ils les regardoient comme des prévaricateurs, des apostats & des impies. Souvent ils ne distinguoient point les Loix de Dieu, & les Traditions des Hommes ; & confondant les unes avec les autres, leur zèle les embrassoit également, & même la Tradition ordinairement avec le plus de force, par le secret panchant qui leur faisoit aimer leur ouvrage, & qu'ils couvroient de la couleur que c'étoit la Parole non écrite de Dieu. Ils étoient si peu capables de comprendre le mystère de

de la liberté de l'Evangile, que ceux-là même d'entre les Juifs qui avoient cru en Jésus-Christ pressoient encore l'obligation de la Loi des Cérémonies. S. Paul entendit non seulement la populace incrédule crier contre lui : *Voici l'homme qui par-tout enseigne tout le monde contre le Peuple, contre la Loi, & contre ce Lieu*; il fut encore averti par les Anciens de l'Eglise, qui lui dirent : *Frère, tu vois combien il y a de milliers de Juifs qui ont cru, & ils sont tous zélateurs de la Loi*; ils ont entendu dire de toi, *que tu enseignes* tous les Juifs qui sont parmi les Gentils *de renoncer à Moïse*, en leur disant *qu'ils ne doivent plus circoncire leurs enfans, ni vivre selon les ordonnances*. Sur quoi ils conseillèrent à cet Apôtre, de faire une démarche capable de persuader les fidèles de Jérusalem qu'il gardoit encore la Loi. Tel fut le zèle de ces Docteurs, qui mêloient la Loi avec l'Evangile, & dont S. Paul écrit aux Galates : *Ils sont jaloux de vous, mais ce n'est pas comme il faut*. Leur zèle étoit un zèle de Dieu, mais non pas selon connoissance ; & c'est ainsi qu'on se trompe par rapport à la cause. Act. XXI. Gal. IV. 17.

La seconde sorte d'erreur regarde les effets du zèle. Elle arrive quand on se

laisse emporter, par le zèle, à commettre des actions contraires à la justice & à
2. Sam. XXI. 1, 2. la bonne foi. Le Roi Saül fit cette faute en exterminant les Gabaonites, par un zèle qu'il avoit pour les Enfans d'Israël & de Juda, comme un reste des Amorrhéens, quoiqu'on leur eût juré du tems de Josué de les laisser vivre. Les Juifs se rendirent coupables d'un crime de la même nature, par toutes les violences qu'ils exercèrent pour opprimer les Disciples de Jésus-Christ, en accomplissant la prédiction du Seigneur: *Je vous envoie*, dit-il à ses Apôtres, *comme des brebis au milieu des loups; donnez-vous garde des hommes, ils vous livreront aux Consistoires, & vous fouetteront dans leurs Synagogues; vous serez menés devant les Gouverneurs & devant les Rois. Le frère livrera son frère à la mort, & le père son enfant, & les enfans s'élèveront contre leurs pères & leurs mères, & les feront mourir; vous serez haïs de tous à-cause de*
Matth. X. *mon nom. Ils vous chasseront des Synagogues, & même le tems vient que quiconque vous fera mourir, croira faire service à Dieu; ils vous feront ces choses, parce qu'ils n'ont point connu le Père ni moi.* S. Paul avouë qu'il avoit été
Jean XVI. Act. XXVI. 9-11. dans cette erreur: *J'ai cru*, dit-il du tems

tems de son Judaïsme, *qu'il faloit que je fîsse de grands efforts contre le nom de Jésus de Nazareth; j'ai mis en prison plusieurs des fidèles, & quand on les faisoit mourir j'y donnois ma voix; souvent par toutes les Synagogues, en les punissant, je les contraignois de blasphémer; & étant transporté de rage contr'eux, je les persécutois jusques dans les villes étrangères.* Ce zèle sanguinaire est devenu fort à la mode. Les Juifs le pouvoient pallier, par diverses loix vigoureuses que Dieu leur avoit données, par les traits de sévérité dont leur histoire fait mention & qu'un exprès commandement de Dieu avoit autorisés, & par l'exemple de leurs Prophètes qui firent quelquefois des exécutions sanglantes par un mouvement de l'Esprit de Dieu. Mais quelle couverture leur trouvera-t-on dans le Christianisme? *Seigneur*, dirent les Apôtres irrités par le refus que les Samaritains avoient fait de les loger, *veux-tu que nous fassions tomber sur eux le feu du Ciel, comme fit Elie? Non*, répondit Jésus en les censurant, *vous ne sçavez de quel esprit vous êtes; le Fils de l'homme n'est pas venu pour faire périr les hommes, mais pour les sauver.* Aucun prétexte d'offense faite à Dieu ne sçauroit légiti- Luc. IX.

mer les excès de cruauté & d'inhumanité qu'on voit commettre contre ceux qui professent selon notre estime une fausse Religion ; & c'est envain qu'on s'excuse sur ce qu'on maintient par ce moyen la véritable. Si c'est un zèle de Dieu, il est sans connoissance.

Nous pouvons mettre au nombre des illusions qu'on se fait sur cette matière, la conduite de ceux qui respirent uniquement le zèle, & qui négligent cependant les autres devoirs, comme si le zèle seul étoit capable de compenser toutes les irrégularités de leur vie.

2 Rois X. 16. *Viens avec moi*, dit Jéhu à Jonadab fils de Réchab, *& tu verras le zèle que j'ai pour l'Eternel.* Ce zèle consistoit à faire périr par finesse & par trahison les serviteurs de Baal, & à ruiner le temple de cette Idole. Quant au reste, Jéhu ne se détourna point des péchés de Jéroboam, & ne prit point garde à marcher de tout son cœur dans la Loi de l'Eternel le Dieu d'Israël. On voit des zélateurs qui ne laissent pas d'être vicieux. Les Pharisiens se chargeoient de quantité d'observations extérieures, ils faisoient les scrupuleux sur beaucoup de choses de petite importance, ils payoient la dixme des moindres herbages, ils nettoyoient leurs coupes & leurs

leurs plaisirs avec un soin extrême, ils se distinguoient par de longues prières, ils bâtissoient les tombeaux des Prophètes & ornoient les sépulcres des Saints, ils couroient la mer & la terre pour faire des prosélytes ; voilà leur zèle. Mais ces mêmes Pharisiens étoient ambitieux, avares, injustes, sans charité ; c'est pourquoi tout ce qu'ils faisoient paroître de bon, est traité de fard & d'hypocrisie ; semblables *aux sépulcres blanchis qui sont beaux par dehors* aux yeux des hommes, *mais qui au-dedans sont pleins d'ordure & de puanteur*. On voit des Scélérats qui ont du zèle. Parmi les différens partis qui divisoient les Juifs, lorsqu'ils se révoltèrent contre les Romains, celui des Zélotes ou des Zélateurs étoit le plus infame ; c'étoit un amas de Voleurs qui rempliſſoient tout le païs de brigandages & de meurtres, qui commettoient les injustices les plus criantes & les cruautés les plus horribles ; tyrans impitoyables envers leurs frères aussi bien qu'envers les étrangers, rien n'étoit plus méchant sous le soleil que ces zèlés. Quel défaut de connoissance, quel aveuglement, quel abîme où des Conducteurs aveugles les avoient fait tomber !

Les personnes de probité, dont les mouvemens méritoient bien plus d'être

appellés zèle de Dieu, s'étoient jettées dans une autre ſorte d'erreur, quand avec les efforts qu'ils faiſoient ſérieuſement pour ſervir Dieu ſelon la Loi, en marchant dans tous les commandemens & dans toutes les ordonnances du Seigneur ſans reproche, ils ſe flattoient de pouvoir être trouvés juſtes devant Dieu par la perfection de leurs œuvres. C'eſt l'opinion que S. Paul avoit combattuë dans les Chapitres précédens, & qu'il continuë à combattre immédiatement après notre texte: *Je leur rends témoignage*, dit-il, *qu'ils ont le zèle de Dieu, mais non pas ſelon connoiſſance; parce que ne connoiſſant point la juſtice de Dieu, & cherchant d'établir leur propre juſtice, ils ne ſe ſont point ſoumis à la juſtice de Dieu.* Mille Iſraëlites, qui pouvoient paſſer pour des gens-de-bien, quand on conſidéroit leur intention, mêloient ces fauſſes idées avec leur piété, qui en devenoit fort défectueuſe. Ils meſuroient mal leurs forces, & l'étenduë de la juſtice que la Loi exige de nous ne leur étoit pas connuë. Quand ils ſe perſuadoient d'avoir ſatisfait à la Loi Morale, ils ſe donnoient des applaudiſſemens non mérités; & quand ils croyoient ſatisfaire à Dieu par la voie du Culte Cérémoniel, c'étoit encore l'effet de l'ignorance, d'une

d'une ignorance qui allumoit leur zèle par rapport à ces pratiques, comme je l'ai dit, pour les maintenir hors de saison & avec une rigueur mal entenduë.

II. PARTIE.

Mais quel jugement faut-il faire de ce zèle sans connoissance ? Quel jugement S. Paul en porte-t-il ? Nous ne nous tromperons pas, si nous en jugeons comme cet Apôtre. Fait-il cette remarque pour excuser les Juifs, ou pour les condamner ? Prémièrement, il est certain qu'il la fait pour les excuser. *Je leur rends témoignage*, dit-il ; cette expression est toujours avantageuse, elle doit toujours s'expliquer d'un bon témoignage. Il allègue le zèle d'Israël comme une des raisons sur lesquelles il fondoit l'amitié qu'il avoit pour ce Peuple, dont il venoit de leur faire des protestations, & qui lui faisoit prendre un grand intérêt à leur salut : *Quant à la bonne affection de mon cœur, & à la prière que je fais à Dieu pour Israël, c'est qu'ils soient sauvés ; car je leur rends témoignage qu'ils ont le zèle de Dieu.* Il les aimoit d'autant plus, qu'il trouvoit en eux quelque chose de bon & d'estimable ; il se plaisoit à les recommander à Dieu, parce qu'ils avoient

la bonne volonté de le servir, & qu'ils travailloient eux-mêmes à leur salut avec une espèce de ferveur selon leurs principes. Le zèle de Dieu est une vertu, on ne sauroit que le louër. Mais on ajoute ici une restriction; ce zèle n'étoit pas *selon la connoissance*, l'ignorance dont on le voyoit accompagné en diminuoit le prix. Et néanmoins S. Paul le qualifie ainsi, afin de diminuer en même tems les fautes que ce zèle faisoit commettre aux Juifs, & de les rendre plus excusables. Nous n'en pouvons pas douter après ce qu'il a écrit de lui-même. *J'étois un blasphémateur, un persécuteur, un oppresseur, mais miséricorde m'a été faite, parce que je l'ai fait par ignorance, étant dans l'infidélité.* Cela se prouve encore par les paroles que S. Pierre dit aux Juifs: *Vous avez mis à mort le Prince de vie, mais je sçai que vous l'avez fait par ignorance, de-même que vos Gouverneurs:* Et par celles du Seigneur, quand il prioit Dieu pour ses bourreaux: *Père pardonne-leur, car ils ne sçavent ce qu'ils font. Si vous étiez aveugles*, dit-il aux Pharisiens, *vous n'auriez point de péché; mais maintenant vous dites, nous voyons, & c'est à-cause de cela que votre péché demeure.* La Loi mettoit une grande différence entre les péchés commis par erreur ou par

1. Tim. I. 13.

Act. III. 17.

Luc. XXIII. 34.

Jean IX. 41.

par inadvertence, lesquels on pouvoit expier par des victimes; & les péchés commis par malice ou par fierté, la main levée selon l'expression de Moïse, lesquels étoient impardonnables. C'est la distinction dont David s'est servi dans le Pseaume XIX: *Qui connoit ses fautes commises par erreur? O Dieu, purge-moi des fautes cachées. Garde aussi ton serviteur des offenses commises par fierté, en sorte qu'elles ne dominent point en moi; alors je serai entier, & net de grand forfait.*

Mais S. Paul parle d'un autre coté du zèle des Juifs, pour le blâmer & pour le condamner, quand il le traite de *zèle sans connoissance*; parce que l'ignorance excuse les actions seulement en partie, elle ne les excuse pas totalement, quand elles sont d'ailleurs mauvaises. *Le serviteur qui a connu la volonté de son maître, & qui ne l'a point faite, sera battu de plusieurs coups; mais celui qui ne l'a point connuë, & qui a fait des choses dignes de châtiment, sera battu de moins de coups.* Luc. XII. 47, 48. L'ignorance est de plusieurs sortes, & les degrés en sont différens; ainsi l'excuse qu'elle fournit n'est pas toujours égale. On distingue communément entre l'ignorance du Fait, & l'ignorance du Droit. La prémière tombe sur l'action de l'homme qui produit casuelle-

ment un effet ſans qu'il le ſçache, & ſans qu'il ait conçu le deſſein de le produire. Il eſt alors ſans faute, quand il n'a pu ni prévoir ni éviter la choſe, comme quand le fer qui échappe à un coupeur de bois rencontre un paſſant. Mais il n'eſt pas ſans faute, quand il a négligé de prendre les précautions requiſes, ou qu'il a contribué à perdre la connoiſſance des choſes; comme ceux qui s'enivrent, l'ivreſſe ne les décharge pas du crime, parce que c'eſt un état vicieux, & dont ils étoient obligés de ſe garder. L'ignorance du Droit loge chez ceux qui dirigeant leurs actions par la volonté ne ſçavent pas s'ils font bien ou mal, & qui ſuppoſent qu'elles ſont bonnes lorſqu'elles ſont mauvaiſes. On demande donc, ſi leur intention les peut exempter de péché. Pour décider ce cas, on diſtingue entre l'ignorance Simple & l'ignorance Affectée. Quand elle eſt affectée, c'eſt-à-dire, quand on ne veut pas ſçavoir ce qu'il étoit poſſible d'apprendre, ni s'inſtruire de ce qui eſt de notre devoir, il n'y a pas moyen d'excuſer l'erreur. *Ils*
Job XXI. 14. *ont dit à Dieu: Retire-toi de nous, car nous n'avons que faire de la ſçience de tes voies.* Quand c'eſt une ignorance commune à tous, & que les moyens de nous éclairer nous ont manqué, les fautes que

que l'on commet dans cet état sont certainement les moins blâmables. Mais puisque l'ignorance est rarement innocente, & qu'elle ne décharge jamais entièrement de coulpe, les actions contraires à la Loi de Dieu, le principe de ceux qui croient que la bonne intention suffit pour appaiser la conscience est ruineux. Les gens qui y ont recours sont d'autant plus dignes de blâme, qu'ils fuyent la lumière, & que la paresse les empêche de recevoir des instructions, & de rechercher la vérité. Une œuvre qui seroit d'ailleurs bonne est gâtée par la mauvaise intention de celui qui la fait, parce qu'un seul défaut essentiel donne à l'œuvre la forme du péché. La bonne intention ne corrige pas les autres défauts, & ne peut par conséquent justifier les œuvres qui sont mauvaises en elles-mêmes. Gédéon eut des vues pieuses en faisant faire un Ephod, qui tourna néanmoins en piège à sa maison. Huza crut qu'il étoit de son devoir de retenir l'Arche qui menaçoit de tomber, & cependant la colère de l'Eternel s'enflamma contre lui & le frappa de mort, à-cause de son indiscrétion. Quantité d'actions humaines que Dieu punit seroient mal punies, si l'intention les rendoit excusables; & si l'art de diriger l'intention, que

Jug. VIII. 27.

2 Sam. VI. 6, 7.

des

des Casuistes infames ont eu l'audace d'enseigner, étoit valable, rien ne seroit plus crime au monde. Le zèle de Dieu que les Juifs eurent, étoit méritoire & les devoit sauver, si l'intention sauvoit sans la connoissance.

A quelle classe d'Ignorans rangerons-nous ces Juifs avec leur zèle? Nous trouvons d'abord qu'ils ont de l'avantage sur les Payens, quoiqu'il semble que ces derniers soient d'autant plus en état de s'excuser, qu'ils ont moins de connoissance; parce que les erreurs du Paganisme sont grossières, & que les hommes, toute la nature criant que les idoles ne sont pas Dieu, s'ils n'écoutent pas cette voix, sont dans un aveuglement volontaire qui ne les peut pas disculper. Les Juifs croient à la Révélation qu'ils ont reçuë, mais ils ne l'entendent pas comme il faut, ce qui leur tourne en péché, parce que les mystères n'en sont pas impénétrables. Quand ils étoient zélateurs pour la Loi de Dieu, leur zèle valoit mieux que lorsqu'ils se montroient jaloux de leurs Traditions. Il y a de l'ignorance à confondre les Traditions humaines avec les Ordonnances divines: mais puisqu'on a le moyen de les distinguer, c'est une ignorance qui ne sert pas d'excuse. Le zèle en faveur de

la

la Loi Cérémonielle étoit ſpécieux, auſſi les Apôtres le ſupportoient-ils dans les membres de l'Egliſe Chrétienne. Cette Loi avoit été durant longtems le ſujet légitime du zèle des Fidèles: mais il y a préſentement de l'ignorance, & une ignorance inexcuſable, à maintenir ce Culte Charnel; parce qu'un homme qui veut bien être guéri de ſes préjugés, peut reconnoître qu'il n'eſt pas exigé par la Nouvelle Alliance. Le zèle pour le ſervice de Dieu eſt louable par-tout, juſques dans les fauſſes Religions; avec cette différence, que les fautes qu'il fait faire deviennent plus ou moins grièves, à-meſure que la fauſſeté des principes eſt plus ou moins palpable. Quand le zèle ſe décharge avec violence ſur les perſonnes qu'on eſtime être dans l'erreur ou dans l'impiété, comme les règles de la juſtice & de la charité peuvent être connuës de tout le monde, on ne ſçauroit jamais excuſer par le zèle les actions qui bleſſent la juſtice & la charité. Si le zèle eſt vertu, il eſt auſſi paſſion, & a beſoin à cet égard d'être bridé, de peur que la cauſe qui l'anime ne ſoit bien moins la gloire de Dieu que l'intérêt du Monde. Enfin, qui pourroit ſouffrir ce zèle, qui n'attaquant que le prochain ſe pardonne à lui-même tous les vices, qui rend à Dieu ce qu'il

qu'il a pris injuſtement ſur les hommes, & qui ne cherche qu'à couvrir la corruption par une apparence de piété? Eſt-ce un zèle ſans connoiſſance? Ceux qui en ſont ſaiſis, ſont-ils perſuadés que ce zèle leur tiendra lieu de tout? S'ils le penſent, c'eſt une terrible ignorance, & la moins capable d'excuſer.

Après tout, c'eſt toujours un mal de n'avoir pas la connoiſſance avec le zèle. Louons Dieu de ce qu'il nous a retirés des ténèbres qui environnent une grande partie des Peuples, pour nous placer dans la lumière de l'Evangile, qui nous peut animer d'un zèle éclairé. Si quelqu'un d'entre nous demeure dans l'ignorance, c'eſt abſolument ſa faute; & s'il pèche, il eſt bien moins pardonnable que ceux qui n'ont pas la même facilité de s'inſtruire. Ayons le zèle de Dieu. On l'a pour l'erreur, & nous ne l'aurions pas pour la vérité? *Prens le zèle*, dit-on à l'Ange de l'Egliſe de Laodicée, qui n'étoit *ni froid ni bouillant*. Servons le Seigneur avec la ferveur d'eſprit qu'il nous demande, & ſoyons plus jaloux de ſon honneur que de tous nos intérêts; mais que la connoiſſance guide notre zèle. On remarque que les Conducteurs de l'Egliſe Romaine & leurs Peuples, pendant qu'ils entendent aſſez patiemment

Apoc. III. 19.

ment

ment blaſphémer le Saint Nom de Dieu par les juremens les plus horribles, ne ſçauroient ſouffrir le moindre affront fait à leurs images & aux autres choſes de cette nature, qui ſont les plus chers objets de leur dévotion. Quand un mouvement de zèle s'élève dans notre ame, voyons quel en eſt préciſément le ſujet; ſi c'eſt réellement Dieu ou la cauſe de Dieu, ſi ſa gloire y eſt véritablement intéreſſée, ſi le pur amour de Dieu nous inſpire, ou ſi quelque vuë oblique s'y mêle. Arrêtons-nous encore au bord des actions auxquelles le zèle nous pouſſe, & prenons garde qu'entraînés par ſon impétuoſité nous ne heurtions contre les autres commandemens de la Loi. On louë l'Ange de l'Egliſe d'Ephèſe, de ce qu'il ne pouvoit pas ſouffrir les méchans; mais ce n'étoit pas un zèle qui cherchoit à les exterminer. Sur-tout, que ceux qui ont donné des marques de zèle, ne s'endorment point par rapport aux autres devoirs qui leur ſont impoſés. Pluſieurs d'entre vous ont eu la conſtance de ſoutenir de grandes épreuves pour l'amour de l'Evangile; votre zèle a ſçu mépriſer la perte des biens & des honneurs, les priſons & les exils, les galères, les tourmens & les ſupplices: belle matière pour nous de louer Dieu, qui vous a revétus de la force de ſon Eſprit,

pour

pour donner cette édification à ſon Egliſe. Il reſte que ceux qui ont ſurmonté cette ſorte de tentation, réſiſtent de-même à toutes les autres; que ceux qui ont garanti leurs ames de l'apoſtaſie, ſe préſervent avec un ſoin ſemblable de toute autre ſouillure; & que parmi ceux qui ont mérité le titre de Confeſſeurs, il n'y en ait aucun qui ſoit capable de nourrir de la haine contre ſes frères & de leur faire tort, ou de ſe livrer à la fainéantiſe & à la débauche. Puiſſe ce détachement du monde qui leur a fait remporter la victoire dans la perſécution, les accompagner dans le calme & les ſuivre juſqu'à la mort, afin qu'ils tiennent ferme ce qu'ils ont, & que nul ne prenne leur couronne! Le vrai zèle ne ſe borne pas à la ſeule vérité, il embraſſe auſſi la ſainteté. *Quand quelqu'un livreroit ſon corps pour être brûlé, s'il n'a pas la charité, cela ne lui ſert de rien.* Que la rigueur du zèle tombe ſur nous-mêmes pour la correction de nos fautes. Témoignons aux autres toute la douceur poſſible. Ayons compaſſion des Errans, approuvons ce qu'il y a de bon dans leur conduite, ſouhaitons-leur une plus ample meſure de connoiſſance de la part du Père des lumières, & prions Dieu pour eux avec toute l'affection de notre cœur, afin qu'ils ſoient ſauvés avec nous. AMEN.

III. SER-

III. SERMON.

SUR ROM. X. 3, 4.

Parce que ne connoissant point la justice de Dieu, & cherchant d'établir leur propre justice, ils ne se sont point soumis à la justice de Dieu. Car Christ est la fin de la Loi en justice à tout croyant.

L'Issuë d'un procès dépend, non seulement de la bonté de la Cause, mais aussi de l'habileté de l'Avocat. Un Avocat qui s'égare de l'état de la question, & qui ignore les vrais moyens qu'il a de vaincre, ou qui néglige de les mettre au jour, embrouillera les affaires les plus claires, & fera perdre à ses Cliens leurs meilleurs droits. Cela arrive dans les Barreaux du monde, parce que les Juges ne prennent ordinairement connoissance des Causes que par l'exposé des Avocats; de sorte qu'elles leur paroissent bonnes ou mauvaises, selon que les plaidoyers leur en donnent plus ou moins de lumière. Il semble donc que rien de pareil ne sçauroit arriver devant le Tri-

bunal de Dieu, qui pénètre immédiatement, & mieux que les Orateurs les plus éloquens ne le peuvent jamais dire, tout ce qu'il y a de juſte ou d'injuſte, non ſeulement dans les actions & dans les prétenſions des hommes, mais dans le fond de leur cœur. Et néanmoins il arrive tous les jours que les hommes perdent leur procès devant Dieu pour l'avoir mal plaidé, & pour ne s'être pas ſervi du bon Avocat, ſçavoir de Jéſus-Chriſt, qui eſt la propiciation pour nos péchés. Le Peuple d'Iſraël fit cette faute. *Je leur rends témoignage*, dit S. Paul, *qu'ils ont le zèle de Dieu, mais non pas ſelon connoiſſance; parce que ne connoiſſant point* &c.

L'Apôtre trouvoit que leur zèle, quoique ce fût le zèle de Dieu, avoit le défaut d'être aveugle. Ils ignoroient bien des choſes dont la connoiſſance eſt néceſſaire; ils ignoroient particulièrement la véritable voie d'obtenir la juſtification; c'eſt pourquoi la violence de ces zélateurs ſe jettoit ſur l'Evangile qui l'enſeigne. Il nous importe extrêmement d'être bien inſtruits de cette matière: nous le pouvons être par la grace de Dieu, la doctrine de ſon Fils notre Seigneur étant purement prêchée au milieu de nous. S. Paul traite cet article avec beau-

beaucoup d'étenduë dans l'Epitre aux Romains, l'établit avec force, & l'explique avec toute la clarté poſſible, à quoi il ſe ſentoit obligé par l'ignorance d'Iſraël. Et puisque l'ancien Peuple de Dieu a pu s'y méprendre, ce nous eſt un avertiſſement de bien peſer toutes les parties du diſcours de l'Apôtre. Examinons donc, ſuivant les paroles de notre texte, ces deux choſes: Prémièrement, quelle étoit l'erreur des Juifs, & en ſecond lieu, quelle eſt la vérité de l'Evangile; afin que tout ce qui tient de l'erreur étant entièrement banni de nos eſprits & de nos cœurs, nous ayons un fondement inébranlable de notre foi dans la connoiſſance de la vérité.

I. PARTIE.

Nous liſons déjà, ſur la fin du Chapitre précédent, la remarque que l'Apôtre fait encore une fois dans notre texte. Il avoit dit, qu'*Iſraël pourchaſſant la loi de la juſtice, n'eſt point parvenu à la loi de la juſtice, parce que ce n'a point été par la Foi, mais comme par les œuvres de la Loi.* Les termes ſont un peu différens, mais le ſens eſt le même, quand il dit à-préſent, que les Juifs *ont un zèle ſans connoiſſance; parce que ne connoiſſant*

noissant point la justice de Dieu, & cherchant d'établir leur propre justice, ils ne se sont point soumis à la justice de Dieu. Voici donc deux sortes de justice, entre lesquelles il est question d'opter, la justice de Dieu, & notre propre justice. Il ne s'agit pas en cet endroit de la justice qui réside en Dieu comme une de ses propriétés essentielles, ni de celle qu'il administre en qualité de Juge de l'Univers conformément à sa Loi pour dispenser les récompenses & les peines, en traitant chacun selon ses œuvres; mais d'une justice que Dieu nous communique, afin qu'en étant revétus nous puissions comparoître sans crainte devant son Tribunal. C'est pourquoi la justice de Dieu, comme on l'appelle ici, ne diffère en rien de la justice qui est par la Foi, comme on l'appelle ailleurs. *La justice de Dieu se révèle dans l'Evangile de foi en foi.* *La justice de Dieu est manifestée sans la Loi par la Foi en Jésus-Christ envers tous & sur tous ceux qui croient.* Elle prend l'un de ses titres de l'instrument par lequel elle nous est appliquée, qui est la Foi; & l'autre, de la cause principale, qui est Dieu. Car quoique l'expression, *justice de Dieu*, puisse aussi signifier une justice valable aux yeux de Dieu, on s'en sert présentement

Rom. I. 17.

Rom. III. 21, 22.

tement pour déclarer que Dieu eſt celui qui nous la donne, comme il eſt évident par l'oppoſition qu'on fait entre la juſtice. La juſtice de l'Evangile eſt à nous, c'eſt un bien que nous poſſédons, mais qui n'a pas ſa ſource en nous, & que nous n'avons pas acquis par nos efforts; nous le tenons de la Grace, c'eſt le don de Dieu. La juſtice qui eſt par la Loi ou par les Oeuvres, comme on l'appelle ailleurs, ſe nomme ici notre propre juſtice; parce que l'homme en eſt non ſeulement le propriétaire, mais auſſi l'auteur ſelon lui, en prétendant qu'il en eſt redevable à l'exactitude avec laquelle il auroit obſervé la Loi, & fait toutes les bonnes œuvres qu'elle exige. S. Paul renonçoit à cette gloire, en diſant: *J'aſpire à gagner Jéſus-Chriſt, & à être trouvé en lui, ayant non point ma juſtice qui eſt de la Loi, mais celle qui eſt par la foi en Jéſus-Chriſt, ſçavoir la juſtice qui eſt de Dieu par la Foi.* Phil. III. 9. L'erreur des Juifs a trois branches; la prémière, de n'avoir pas connu la juſtice de Dieu; la ſeconde, d'avoir cherché à établir leur propre juſtice; la troiſième, de ne s'être pas ſoumis à la juſtice de Dieu. Nous commencerons par celle du milieu, parce que nous ne comprenons l'excellence de la juſtice de Dieu,

& le besoin que nous avons d'y recourir, qu'après avoir reconnu l'insuffisance de notre propre justice.

L'Apôtre dit des Juifs, qu'ils *cherchoient d'établir leur propre justice.* Ils le faisoient tant par rapport à la Loi Cérémonielle, que par rapport à la Loi Morale. Leur erreur étoit grande au sujet de la prémière. Ils estimoient qu'elle avoit une valeur intrinsèque; que ce Culte Charnel étoit par lui-même bon & agréable à Dieu, que le Sang de leurs victimes expioit réellement le péché, que les Purifications extérieures sanctifioient véritablement l'ame, & que moyennant l'observation exacte de ces pratiques ils étoient en état d'entrer non seulement dans le Parvis du Temple mais dans le Paradis, & capables de posséder non seulement le pais de Canaan, mais l'héritage du Royaume Céleste. Pensée très-fausse, puisque les Cérémonies pouvoient assurer aux Israëlites tout-au-plus l'accomplissement des promesses temporelles, & qu'elles n'avoient point de relation avec la vie à-venir, si ce n'est par la vertu des mystères cachés sous leur ombre, & auxquels les Juifs ne faisoient point d'attention. La doctrine des Pharisiens, qui est la plus reçuë parmi les Juifs, s'étoit encore écartée du

du véritable but de la Loi Morale, en établiſſant les héréſies qui ont été ramenées dans le Chriſtianiſme par Pélage & par les Défenſeurs indiſcrets du Mérite des Oeuvres. Dieu veut que tous les Peuples obſervent la Loi Morale, & l'homme qui l'obſerve eſt juſte. La juſtice conſiſte dans la conformité de nos actions avec la Loi, cela eſt certain, la Raiſon le reconnoit, & l'Evangile nous en aſſure. Mais dans le tems que l'Evangile nous recommande fortement cette ſorte de juſtice, il nous avertit de nous desabuſer de deux illuſions. La prémière, de vouloir trouver la ſource des vertus en nous-mêmes & dans les forces de la nature, aux dépens de la gloire de la grace de Dieu; ce que S. Paul condamne, par l'oppoſition qu'il fait entre la juſtice de Dieu & notre propre juſtice. Suppoſons pour un moment que la juſtice ſe puiſſe acquérir par les œuvres de la Loi, & que l'obſervation des commandemens eſt la juſtice, comme elle l'eſt en effet hors de la controverſe débattuë dans l'Epitre aux Romains, quelle opinion aurons-nous de ſon origine? Eſtimerons-nous que nous faiſons le bien par le ſecours de la Grace? Si nous avons ce ſentiment, nous ſommes dans le chemin de la vérité, & nous poſſédons la

juſtice de Dieu, qu'il opère en nous par l'Eſprit de ſon Fils. Mais ſi nous tenions que nous faiſons le bien de nous-mêmes, ce ſeroit alors notre propre juſtice, une juſtice incapable de nous ſoutenir, ou plutôt une injuſtice criante, qui ne pourroit que nous couvrir de confuſion, à-cauſe de la préſomption qui l'accompagneroit, & par laquelle l'homme raviroit à Dieu le prix de ſon don avec une aveugle vanité. L'autre erreur conſiſte à regarder la juſtice des œuvres, qui eſt en nous, comme parfaite, ou du-moins ſuffiſante pour nous garantir de la condamnation, & pour nous obtenir la vie éternelle. Elle ne l'eſt plus depuis l'entrée du péché dans le Monde, & c'eſt ſe repaître de chimères, quand on lui attribue ces qualités. Les Juifs cherchoient d'établir leur propre juſtice en ce ſens-là, & tâchoient de ſe perſuader que les œuvres de la Loi telles qu'ils pratiquoient, ſans aucun autre ſecours, leur donneroient un plein droit à la bienveillance de Dieu, & à toutes les bénédictions dont il comble les Juſtes. Ce fut la penſée du Phariſien, quand il ſe préſentoit inſolemment devant Dieu pour lui dire: *Je te rends graces de ce que je ne ſuis point comme le reſte des hommes.*

Luc. XVIII. 11.

Cette

Cette erreur étoit la suite d'une autre. Ils avoient conçu le préjugé fatal en faveur de leur propre justice, parce qu'ils *ne connoissoient pas la justice de Dieu*; ignorance qui leur cachoit deux articles fort importans. Prémièrement, ils ne connoissoient point l'étenduë du sens de la Loi; & quand ils lisoient, par exemple, *Tu ne tuéras point*, s'arrêtant à l'écorce de la lettre, ils s'imaginoient d'avoir gardé ce commandement dès leur jeunesse, pourvu-qu'ils ne fûssent pas coupables d'un homicide formel. *Si votre justice*, nous dit le Seigneur, *ne surpasse celle des Scribes & des Pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des Cieux.* Non, cette justice superficielle, qui règle seulement le dehors, n'est pas encore la véritable; & celui qui n'en reconnoit point d'autre, ignore quelle est la justice de Dieu. C'est à cela que se rapporte l'aveuglement des Juifs dont j'ai déjà parlé, quand ils ne vouloient reconnoître, ni la foiblesse de l'homme & la petite mesure de ses forces pour l'accomplissement de la Loi Morale, ni la foiblesse & l'inefficace de leurs Cérémonies qu'ils observent envain avec assiduïté. En second lieu, ils n'entendoient pas les endroits de Moïse & des Prophètes qui traitent de la justice de Dieu,

Matth. V. 20.

ſçavoir de celle qui ſupplée par la foi au défaut de nos œuvres. La Loi n'a-t-elle pas un ſens myſtique ? Ils n'en diſconviennent pas, mais ils réduiſent ces myſtères à des bagatelles par des explications arbitraires. N'y a-t-il pas dans les Prophètes pluſieurs oracles touchant le Meſſie? Ils l'avouent, mais ils donnent au Meſſie un caractère peu digne de lui. Quand on leur lit Moïſe, *le voile demeure ſur leur cœur*, & les empêche de regarder à la conſommation de ce qui devoit prendre fin. Et néanmoins leur ignorance eſt inexcuſable, tant parce qu'elle tombe ſur un ſujet dont la connoiſſance eſt néceſſaire, & qu'il eſt du devoir d'un Peuple de Dieu d'étudier; que parce que les moyens de l'apprendre leur avoient été ſuffiſamment fournis, que Dieu leur avoit révélé ce qu'ils s'obſtinoient à méconnoître, & que des ſentimens charnels accompagnés d'arrogance leur ferment les yeux. Un homme qui n'auroit lu que l'Ecriture du Vieux Teſtament, pourvu-qu'il l'ait fait avec attention, ne verroit-il point combien de fautes elle lui reproche, & avec quel ſoin elle lui recommande la repentance & l'humilité ? Se pourroit-il vanter que ſa conduite eſt exactement conforme aux vuës de Dieu, quelque juſtice qu'il

2. Cor. III. 13.

qu'il ait fait profeſſion de pratiquer. Pourroit-il diſſimuler le péché que la conſçience lui fait ſentir? Pourroit-il ſe flater d'en être déchargé par l'immolation d'une bête brute? Pourroit-il douter que Dieu ne demande quelque choſe de plus fort, & qu'il n'ait préparé à ſon Peuple quelque fondement ſolide de réconciliation, après tant de promeſſes ſolemnelles, principalement celle d'un grand Redempteur, dont on entrevoyoit aſſez que Dieu lui vouloit commettre l'exécution de cette œuvre.

Mais voici une nouvelle faute. Les Juifs avoient non ſeulement ſupprimé ces vérités dans le tems qu'elles leur étoient expoſées par la Loi, qui les voiloit de quelque obſcurité; ils ont perſévéré dans leur endurciſſement, lorsqu'on les leur expliquoit avec une entière clarté par l'Evangile. *Ils ne ſe ſont point ſoumis à la juſtice de Dieu*; c'eſt-à-dire, cette juſtice ayant été accomplie par l'apparition du Meſſie, & manifeſtement révélée par la prédication de ſes Apôtres, ils ne ſe ſont pas rangés à l'obéiſſance de la Foi. Telle étoit la force de leur préjugé, tel l'entêtement de ſe produire avec leur propre juſtice, & le dégout que cette erreur leur fit prendre pour la juſtice de Dieu. *Ils ne ſe ſont pas ſou-*

soumis, dit S. Paul ; terme remarquable, & qui découvre la différence qu'il y a entre ces deux manières d'être justifié, & combien celle que la Parole de Dieu nous présente est plus convenable, que celle que les hommes voudroient choisir dans leur égarement. C'est la soumission qu'on nous demande, & rien n'est plus juste. Prémièrement, puisqu'il s'agit de justifier les pécheurs, est-il supportable que ces pécheurs refusent l'aveu de leurs crimes à ce Dieu qu'ils ont offensé ? Oseront-ils jamais s'approcher du Trône de Dieu sans un cœur contrit, & sans porter devant ses pieds la plus humble confession de leur néant & de leur indignité ? Ils ont été rebelles, il n'y a que la soumission qui leur puisse frayer le chemin de la miséricorde & du pardon : Mais cette soumission manque évidemment à ceux qui tâchent d'établir leur propre justice. Ensuite, il faut que nous-nous soumettions en ceci, comme en toutes choses, aux ordres du Ciel ; que nous embrassions les moyens que Dieu nous offre pour notre justification, en abandonnant ceux que nous aurions imaginé nous-mêmes ; & que renonçant à la témérité de nous vouloir conduire par nos lumières, nous suivions le Conducteur, le Chef & le Maître que

Dieu

Dieu nous a donné : C'eſt ſe ſoumettre à la juſtice de Dieu. Si l'Ecriture Sainte n'éclaire pas pluſieurs de ceux qui la liſent ou qui l'entendent prêcher, c'eſt parce qu'ils ont l'eſprit plein de faux principes, & ſouvent le cœur rempli de vices, avec la réſolution de ne ſe point corriger, & de ne point amener leur penſée priſonnière à l'obéïſſance de la Parole Divine. Ceux qui l'étudient avec un ſincère déſir d'apprendre la vérité, & de ſe confirmer dans la piété, ne perdent jamais le fruit de leur travail. *Le ſecret de l'Eternel eſt pour ceux qui le craignent, & ſon alliance pour la leur donner à connoître. Si quelcun veut faire la volonté de Dieu, il connoîtra de la doctrine ſi elle eſt de Dieu.* Pſ. XXV. 14. Jean VII. 17.

II. PARTIE.

Nous concevons par ce que je viens de dire, que les Juifs ont eu grand tort de préférer leur juſtice à celle de Dieu, & nous n'avons pas de peine à comprendre ce qu'on appelle notre *propre juſtice*; mais qu'entendrons-nous par la *juſtice de Dieu*? C'eſt ce que nous examinerons plus particulièrement dans le reſte de ce Diſcours. Quand l'Apôtre dit, à la fin du chapitre précédent, *qu'Iſraël*

raël pourchaſſant la juſtice a heurté contre la pierre d'achoppement, au lieu que *quiconque croit* en celui qui eſt déſigné par cette pierre *ne ſera point confus*, il inſinuë aſſez que la vraie juſtice eſt celle de la foi en Jéſus-Chriſt, comme il l'enſeigne préſentement en termes exprès. *Chriſt eſt la fin de la Loi en juſtice à tout croyant*. Voilà ſelon S. Paul la définition de la *juſtice de Dieu*. Quand on appelle Jéſus-Chriſt *la fin de la Loi*, quelques Interprètes eſtiment qu'on veut dire que la Loi Cérémonielle, avec le Culte Lévitique & toutes ſes dépendances, eſt abolie par la venuë du Seigneur, & par la publication de ſon Evangile. Et cette explication ne paroiſſant pas encore ſuffiſante, parce que Jéſus-Chriſt eſt la fin de la Loi, en ſorte qu'il nous ſert lui-même de juſtice, ils ajoutent que la Loi, qui enſeignoit une eſpèce de juſtice, mais non pas celle qu'il nous faloit, s'eſt terminée en Jéſus-Chriſt; afin que nous cherchions en lui, ſans aucun autre amuſement, la juſtice de la foi, ce qui eſt véritable. Mais on ne nous dit pas, qu'il a mis fin à la Loi; on dit, qu'il eſt la fin de la Loi. C'eſt pourquoi pluſieurs tiennent, qu'il faut entendre par la *fin* le but que le Légiſlateur s'étoit propoſé. La Loi Morale n'a pas été donnée pour nous

nous faire croire que nous sommes capables de l'observer, & d'acquérir par ce moyen la justice ; mais afin que ne trouvant pas en nous la perfection qu'elle demande, nous soyons convaincus de l'impossibilité de nous sauver sans l'intervention d'un Redempteur ; & qu'effrayés par ses menaces, & par la malédiction qu'elle prononce sur ceux qui ne *persévèrent pas dans toutes les choses qui y sont écrites pour les faire*, nous-nous mettions à couvert sous l'ombre de la Grace. Nous avons par la Loi la *connoissance du péché, afin que toute bouche soit fermée*, que tout le monde soit coupable devant Dieu, & qu'on sçache que *nulle chair ne sera justifiée par les œuvres*, mais que *nous sommes gratuitement justifiés par la redemption qui est en Jésus-Christ*. Les Cérémonies avoient été instituées, non afin qu'on les crût propres à sanctifier la conscience, mais afin qu'on cherchât dans ces ombres & dans ces figures le corps & la vérité ; ce qui fait dire à S. Paul, que *la Loi a été notre Pédagogue pour nous amener à Jésus-Christ*, afin que nous soyons justifiés par la foi. *La Loi a été donnée par Moïse ; la Grace & la Vérité est avenuë par Jésus-Christ*. Et si l'on prend la Loi pour toute l'Ecriture du Vieux Testament,

Gal. III. 24.

Jean I. 17.

ment, on peut remarquer que le but en a généralement été de disposer le Peuple à recevoir la doctrine du grand Prophète qui devoit venir. Ainsi ceux qui croient en Jésus-Christ ont atteint la fin de la Loi, que les Juifs ont manquée par leur incrédulité. Mais puisque le but principal de la Loi est d'exiger notre obéïssance, & que ce n'est que par accident, & à-cause de la corruption du genre humain, qu'elle nous impose la nécessité d'aspirer à d'autres ressources, joint à ce que le titre de *ministère de mort* qu'on lui donne, ne convient pas à une parole révélée pour conduire à la connoissance de l'Auteur de la Vie, le sens que je viens d'indiquer n'a pas l'approbation de tous les Commentaires.

Il y a donc des Auteurs qui aiment mieux traduire, que Jésus-Christ est la *perfection* & la *consommation de la Loi*, la fin rendant les choses accomplies; interprétation que je trouve la plus convenable en cet endroit, & la plus propre à faire voir que la foi en lui nous tient lieu de justice. Je la rapporte à la Loi Cérémonielle & à la Loi Morale. Les Cérémonies n'étoient que de foibles élémens pour tracer ce que le Messie devoit réellement opérer avec efficace, qui est venu pour être le Souverain Sacrifica-

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0072
DFG

cateur des Biens Céleſtes par un plus excellent & plus parfait Tabernacle que celui de la Loi, & par un Sang infiniment plus précieux. *De tout ce dont on n'a pu être juſtifié par la Loi de Moïſe, quiconque croit eſt juſtifié par lui.* Les Juifs crient que l'Evangile combat la Loi, & qu'il renverſe leur Religion. Ils ont tort de ſe plaindre, puiſque Jéſus-Christ, qui eſt la fin de la Loi, a mis au jour l'utilité de leurs Ordonnances, & leur a fait beaucoup d'honneur en les accompliſſant avant que de les abolir. Quant à la Loi Morale, je ne m'engage pas à traiter la Queſtion Théologique, ſi Dieu nous impute non ſeulement l'obéïſſance paſſive de ſon Fils, c'eſt-à-dire, le mérite de ſa Paſſion & de ſa Mort pour la remiſſion de nos péchés, mais encore ſon obéïſſance active, en ſorte que nous ſoyons cenſés obſervateurs exacts de la Loi, parce que le Seigneur l'a parfaitement obſervée pour nous. Je me contenterai de faire une remarque que perſonne ne me conteſtera, puiſque S. Paul l'a faite: *Ce qui étoit impoſſible à la Loi, à-cauſe qu'elle étoit foible en la chair, Dieu l'a fait, ayant envoyé ſon propre Fils en forme de chair de péché, & pour le péché, & condamnant le péché en la chair, afin que la juſtice de la Loi fut*

Act. XIII. 39.

Rom. VIII. 3.

accomplie en nous, qui ne marchons point ſelon la chair mais ſelon l'eſprit. Cela veut dire, que le but de la Redemption n'eſt point de nous diſpenſer de l'obſervation de la Loi Morale, mais plutôt de nous la faciliter, Jéſus-Chriſt nous y encourageant par ſon exemple, nous y engageant par la charité qu'il a euë de mourir pour nous, & nous y portant par la conduite de ſon Eſprit; tellement que nous ne pouvons ſoutenir à cet égard ce qui eſt vrai de la Loi des Cérémonies, ſçavoir qu'elle devoit prendre fin. *Ne penſez pas*, dit Jéſus-Chriſt en parlant des devoirs preſcrits par la Loi Morale,
Matth. V. *que je ſois venu anéantir la Loi ou les Prophètes; je ne ſuis pas venu pour les anéantir, mais pour les accomplir.* Ce qu'il entend non ſeulement de ſon obéïſſance, mais de la nôtre, ſelon les préceptes qu'il nous donne dans tout ce Chapitre. Il étoit néanmoins requis, auſſi-bien pour notre ſalut que pour ſa propre gloire, que notre Redempteur fût juſte, par une conformité totale de ſes œuvres avec la Loi. Le terme de l'Original, qui ſignifie *fin*, ſignifie auſſi quelquefois *tribut*. On peut dire avec vérité, que Jéſus-Chriſt a payé pour nous le tribut que nous devions à Dieu notre Souverain ſelon la teneur de ſa Loi,

dans

dans le tems que nous étions insolvables: mais cette signification n'étant pas la plus commune, je n'y veux pas insister.

Christ est la fin de la Loi en justice, ou pour nous servir de justice. La justice nous est absolument nécessaire, puisque c'est un caractère sans lequel personne ne peut entrer dans le Royaume de Dieu. Elle manque à tous les hommes, parce qu'ils ont tous péché. Nous ne la trouvons donc que dans le secours qui rémédie à nos défauts, & qui nous vient de Dieu. *L'Eternel est notre justice. Jésus-Christ nous a été fait de la part de Dieu sapience, & justice, & sanctification, & redemption.* Dieu est notre justice, parce que sa miséricorde, & la grace avec laquelle il nous veut pardonner, nous tient lieu de justice: *Qui accusera les élus de Dieu? Dieu est celui qui justifie.* Mais nous ajoutons: *Qui condamnera? Christ est celui qui est mort*; parce que Dieu, qui vouloit exercer sa miséricorde en satisfaisant à sa justice, *a fait celui qui n'a point connu de péché être péché pour nous, afin que nous fussions justice de Dieu en lui.* Jésus-Christ est donc notre justice, parce que nous sommes justifiés par son sang, *Dieu l'ayant ordonné pour propiciatoire en son sang, afin de montrer sa justice par la remission*

Jér. XXIII. 6. 1. Cor. I. 30.

Rom. VIII. 32, 33.

2. Cor. V. 21.

Rom. III. 24, 25.

des péchés, & d'être trouvé juſte en juſtifiant celui qui eſt de la foi de Jéſus. La juſtification ne ſeroit pas juſte, ſi elle ne ſuppoſoit de la juſtice dans la perſonne juſtifiée. *Celui qui déclare juſte le méchant, & celui qui déclare méchant le juſte, ſont tous deux en abomination à l'Eternel.* Ne diroit-on pas que Dieu fait ce qu'il abhorre chez les hommes, puiſqu'après avoir déclaré méchant le juſte, il déclare juſtes les méchans, ſçavoir nous autres? Mais il a ſauvé l'honneur de ſa juſtice, en imputant nos péchés à Jéſus-Chriſt, & en nous imputant la juſtice de ce Redempteur. Car quoiqu'il exige de nous une juſtice inhérente, & que les Fidèles l'ayent réellement par la ſanctification, quand on nous parle de juſtification dans les Ecritures, on exprime la béatitude de l'homme à qui Dieu impute la juſtice ſans les œuvres. Et cela ſe fait, non ſeulement à-cauſe que la juſtice acquiſe par nos vertus eſt imparfaite, mais encore parce que nous n'en avons point-du-tout au moment que la juſtice de Jéſus-Chriſt nous eſt appliquée par l'imputation gratuite de Dieu, qui précède en ordre notre ſanctification, mais qui en eſt la ſource, & ne manque jamais de l'avoir à ſa ſuite. *Dieu nous a ſauvés, non par des œuvres de juſtice que nous eûſſions faites,*

Tit. III. 5-7.

tes, mais ſelon ſa miſéricorde, par le lavement de la Régénération, & le renouvellement du Saint-Eſprit, qu'il a répandu abondamment en nous par Jéſus-Chriſt Notre Sauveur; afin qu'ayant été juſtifiés par ſa grace, nous ſoyons héritiers ſelon l'eſpérance de la vie éternelle. Telle eſt l'idée qu'on nous donne de la juſtice de Dieu.

C'eſt auſſi notre juſtice, Dieu nous en faiſant préſent; & la Foi eſt comme la main de l'ame, que nous étendons pour reçevoir ce don de la Grace; c'eſt l'organe par lequel nous embraſſons Jéſus-Chriſt à ſalut. *Chriſt eſt la fin de la Loi en juſtice à tout croyant.* C'eſt ce qui a fait dire ſouvent à S. Paul, que *l'homme eſt juſtifié par la foi.* Il l'avoit prouvé par le paſſage du Prophète qui porte, que *le juſte vivra de foi*; & par l'exemple du Patriarche Abraham, à qui la foi *a été imputée à juſtice.* Mais afin que l'on ne penſe pas, que cette foi imputée tient lieu de juſtice par le prix de ſon mérite, ainſi que le feroient les œuvres, ſi nous en avions qui fûſſent capables de juſtifier, l'Apôtre s'explique: *Le don de la juſtice,* Rom. V. dit-il, *eſt par un ſeul homme,* ſçavoir Jéſus-Chriſt, *qui répand une ſeule juſtice juſtifiante ſur tous les hommes en juſtication de vie,* de ſorte que *par l'obéïſſance*

d'un ſeul pluſieurs ſont rendus juſtes. Si la foi étoit formellement notre juſtice, chacun auroit la ſienne, & les juſtices ſeroient en grand nombre: mais ce n'eſt pas cela, il n'y a qu'une juſtice, celle du Sauveur, à laquelle chacun participe par la foi. La foi étant requiſe de notre coté, S. Paul oppoſe régulièrement la juſtice de la Foi à celle de la Loi. Il établit ſon principe, & les raiſons po-
Rom. III. ſées; *Nous concluons*, ajoute-t-il, *que l'homme eſt juſtifié par la foi ſans les œuvres de la loi.* Il s'y conforme, & quoiqu'il eût été ſans reproche quant à la juſtice qui eſt de la Loi, *il répute toutes choſes lui être un dommage pour l'excellence de la connoiſſance de Jéſus-Chriſt* ſon Maître, & *les eſtime comme du fu-*
Phil. III. *mier. Sçachant que l'homme n'eſt pas juſtifié par les œuvres de la Loi, mais ſeulement par la foi en Jéſus-Chriſt. Nous*
Gal. II. 16. *avons donc cru en Jéſus-Chriſt*, dit-il, *afin que nous fûſſions juſtifiés par la foi de Chriſt, & non point par les œuvres de la Loi.* Il eſt évident que les termes de *foi* & de *croire* ſignifient, en cette matière, ſpécialement la foi en Jéſus-Chriſt, qui ſeroit mort pour néant, ſi la juſtice étoit par la Loi. Afin donc que Jéſus-Chriſt ſoit notre juſtice, il faut que nous croyions en lui, que nous croyions qu'il

eſt

est notre justice, qu'il n'y a point de salut en aucun autre, & qu'il n'y a point sous le ciel d'autre Nom qui soit donné aux hommes par lequel il nous faille être sauvés. Par cette profession, nous renonçons à notre propre justice, nous donnons gloire à Dieu, nous embrassons avec humilité le moyen qu'il nous offre, & nous-nous soumettons à sa volonté. Par cette foi, reconnoissant que nous sommes sans force & sans mérite, nous-nous en remettons purement à la grace de Dieu en Jésus-Christ, & nous-nous livrons entre ses mains avec l'assurance, qu'en suivant ses avis, nous parviendrons par le secours de son Esprit à la possession de la vie éternelle. *Je suis mort à la Loi*, dit le Fidèle, *afin que je vive à Dieu: je suis crucifié avec Christ, & je vis, non pas moi, mais Christ vit en moi; & ce que je vis, je le vis en la foi du Fils de Dieu, qui m'a aimé, & qui s'est donné lui-même pour moi.* Gal. II. 20.

C'est donc avec raison que Dieu nous demande la foi. Cette foi est capable de sauver tous ceux qui l'ont. Jésus-Christ est justice *à tout croyant*, aux Gentils aussi-bien qu'aux Juifs, comme l'Apôtre l'explique dans la suite en disant: *Quiconque croit en lui, ne sera point confus, parce qu'il n'y a point de différence entre*

le Juif & le Grec; car il y a un même Seigneur de tous, qui eſt riche envers tous ceux qui l'invoquent; quiconque invoquera le Nom du Seigneur, ſera ſauvé. Jéſus-Chriſt eſt notre paix, qui des deux en a fait un, ayant rompu la clôture de la paroi de ſéparation; ayant aboli en ſa chair l'inimitié, ſçavoir la Loi des commandemens, qui conſiſte en ordonnances, afin qu'il ralliât les uns & les autres en un corps à Dieu. L'Iſraël ſelon la chair, pour la plus grande partie, a méconnu l'avantage qui lui en revient; ils ne ſe ſont pas ſoumis à la juſtice de Dieu; ils rejettent leur Sauveur; ils veulent avoir la Loi en partage, qu'ils la gardent: Mais pour nous, puiſque Jéſus-Chriſt nous appartient, qu'il nous eſt offert, & que nous le pouvons poſſéder, embraſſons-le avec foi. Quantité de Gentils ont commis une faute pareille à celle des Juifs, ne connoiſſant point Dieu, & n'obéïſſant point à l'Evangile quand il leur étoit prêché: Et plût à Dieu que nous n'eûſſions jamais à nous plaindre de ceux qui profeſſent le Chriſtianiſme! Mais quels reproches n'auroit-on pas à faire à ceux qui demeurent honteuſement dans l'ignorance par rapport aux articles les plus eſſentiels de leur Religion, nonobſtant la facilité qu'ils ont de les apprendre dans la grande lumière qui

Eph. II. 14-18.

les

les entoure; à ceux qui tiennent des erreurs contraires à la saine doctrine touchant la Justification, quoiqu'elle soit si clairement enseignée par les Apôtres; à ceux enfin, qui dans le tems qu'ils font profession de la connoissance de Dieu, le renoncent par leurs œuvres? Ces derniers ne cherchent pas à établir leur propre justice, ils en sont bien éloignés. Mais se flattent-ils d'avoir la justice de Dieu, en avouant la vérité de l'histoire de l'Evangile; & pensent-ils qu'une telle foi en Jésus-Christ, les puisse mettre à couvert devant son Tribunal? *Non*, dit-il, *tous ceux qui me disent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas dans le Royaume des Cieux, mais celui qui fait la volonté de mon Père Céleste.* Croit-on que la Religion Chrétienne se distingue des autres Religions, en ce qu'elle n'exige pas la sainteté de ses Sectateurs? Ce seroit la Religion la plus détestable du monde. Voici la différence: Pendant que les autres Religions établissent foiblement les Devoirs de la Vertu, le Christianisme les expose dans tout leur jour, & les presse par les exhortations les plus vives & par les motifs les plus puissans; afin de *dompter l'affection de la chair, qui ne se rend point sujette à la Loi de Dieu.* Mais aussi, pendant que les autres Religions se con-

Matth. VII. 21.

Rom. VIII. 7.

tentent de la lueur de juſtice que nous croyons entrevoir dans nos œuvres, faute de connoître quelque choſe de meilleur & de plus parfait, le Chriſtianiſme nous préſente la juſtice de Dieu; & c'eſt ce qui le rend la Religion la plus excellente, & la ſeule véritable. La Nature ne nous ſçauroit rien découvrir d'approchant. La Loi entenduë à la manière des Juifs, ne nous eſt d'aucun ſecours. Dieu avoit rendu témoignage à ſa juſtice par la Loi & par les Prophètes, & les anciens Iſraëlites en pouvoient profiter: Mais la Synagogue d'aujourdhui laiſſe le pécheur dans toutes ſes peines, en ſupprimant la doctrine du Redempteur. Par-tout on creuſe des puits ſans eau. La Révélation de l'Evangile eſt l'unique ſource de toute conſolation. Louons Dieu de la bonté qu'il a euë de nous l'ouvrir, & de nous appeller à ſa connoiſſance ſalutaire; & courons avec d'autant plus de zèle dans la carrière où il nous a mis, que nous ſommes aſſurés de l'iſſuë, & que nous voyons devant nous le prix de la Vocation Céleſte, qui eſt de Dieu en Jéſus-Chriſt Notre Seigneur. AMEN.

SER-

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0082
DFG

IV. SERMON.

SUR ROM. X. 5.

Or Moïſe décrit ainſi la juſtice qui eſt par la Loi, ſçavoir, que l'homme qui fera ces choſes, vivra par elles.

LA matière de la Juſtification a paru des plus importantes à nos Réformateurs, qui ſe ſont ſervi du Syſtême de S. Paul pour combattre les Indulgences, qu'on publioit de leur tems avec un ſcandale univerſel. Les Théologiens de Rome, qui étoient tous Scholaſtiques, deſaccoutumés de puiſer leurs lumières dans les Saintes Ecritures, ne comprirent d'abord rien dans le langage de l'Apôtre; ils ne ſçurent pas pénétrer la nature de la juſtice de la Foi, à laquelle la juſtice de leurs Moines ne reſſembloit nullement, mais bien à celle des Phariſiens. Les définitions que leurs Ecoles avoient données de la Foi, de la Juſtice, & de pluſieurs autres choſes, ne s'accordoient point avec le ſtile de la Bible. Ils écrivirent donc contre les Proteſtans ſans les entendre, & leur imputèrent calomnieuſement des conſéquen-

quences, que S. Paul avoit déjà vu tirer de ſes principes, & qu'il avoit rejettées, comme nous le faiſons après lui. Cette Doctrine, dit-on, inſpire le relâchement, en faiſant penſer que les bonnes œuvres ſont ſuperfluës, & qu'un pécheur qui n'en a jamais fait, n'a qu'à croire pour entrer d'emblée dans le Paradis. Il eſt
Rom. VI. 1. vrai qu'on pourra demander: *Demeurerons-nous dans le péché, afin que la grace abonde?* Mais nous répondrons: *Ainſi n'avienne.* Nous deſavouons hautement ces conſéquences dans la théorie; plût à Dieu que tous les Chrétiens les deſavouâſſent dans la pratique! Examinons encore une fois, quelle eſt la différence qu'il y a entre les deux ſortes de Juſtification que S. Paul nous propoſe, afin que nous ne nous écartions jamais des ſaintes vuës de ce grand Apôtre. Toute ſon Epitre aux Romains, depuis le commencement juſqu'à l'endroit de notre texte, tend à nous faire diſtinguer ces deux Juſtices, l'une qui eſt par la Loi, l'autre qui eſt par la Foi; à déclarer la prémière impraticable, & à nous recommander la ſeconde. Puiſqu'il traite dans notre Chapitre avec les Juifs, il leur allègue pour cet effet des paſſages de l'Ecriture. Et comme le Seigneur leur dît un jour: *Moïſe en qui vous*

vous avez espérance, est celui qui vous accusera : Car si vous croyiez Moïse, Jean V. *vous me croiriez aussi, vu qu'il a écrit de* 45, 4 *moi.* S. Paul préfère de-même (d'autant plus qu'il s'agissoit de la Loi) le témoignage de Moïse à celui de tous les autres Prophètes. Votre Législateur, leur dit-il, a parlé de la justice de la Loi, je l'avouë, & il la décrit ainsi: *L'homme qui fera ces choses, vivra par elles.* Mais la justice qui est par la Foi, se trouve de-même établie dans ses Livres, en parlant ainsi: *Ne dis point en ton cœur, qui montera au Ciel? cela est ramener Christ d'enhaut ; ou qui descendra dans l'Abîme? cela est ramener Christ des morts. Mais que dit-elle? La parole est près de toi en ta bouche & en ton cœur. Or c'est la parole de la Foi que nous prêchons.*

Nous aurons à traiter de ces deux passages, & de l'usage que S. Paul en fait par son allégation. Le prémier est très-clair, & chacun y reconnoit sans peine la justice qui est de la Loi. Le second passage est obscur, & l'application que l'Apôtre en fait est embarrassante. Mais la clarté même de la définition de la justice de la Loi fait naître une difficulté considérable, & nous sommes obligés de la lever; c'est à quoi l'Action présente sera destinée. *L'hom-*

L'homme qui fera ces choſes, vivra par elles. C'eſt Moïſe qui le dit, ou plutôt Dieu lui-même: *Vous garderez mes ſtatuts & mes ordonnances, & ſi l'homme les accomplit, il vivra par elles; je ſuis l'Eternel.* Nous rapportons cette maxime bien plus à la Loi Morale, qu'à la Loi Cérémonielle. L'obſervation ſpéciale des Cérémonies n'y entroit qu'indirectement, & en ce qu'elle étoit compriſe ſous le devoir général de l'Obéïſſance. Les Juifs n'auroient pas acquis la vie par la ſimple pratique des Cérémonies de la Loi; mais après avoir accompli la volonté de Dieu dans les choſes eſſentielles, ſuivant la règle du Prophète qui dit: *O homme! il t'a été déclaré ce qui eſt bon, & ce que l'Eternel requiert de toi; ſçavoir que tu faſſes ce qui eſt droit, que tu aimes la bénignité, & que tu marches avec toute humilité devant ton Dieu*; les Iſraëlites ne pouvoient pas refuſer de ſe ſoumettre à la Loi Cérémonielle, ſans mépriſer l'autorité du Dieu Souverain qui avoit trouvé bon de la leur donner. Les autres Peuples n'étoient pas obligés par cette ſorte de Loi, qu'ils n'avoient point reçuë; mais la Loi que la Nature, la Raiſon & la Conſcience leur avoient dictée, les obligeoit tous; & puiſque la violation de

Lévit. XVIII. 5.

Mich. VI. 8.

de cette Loi leur donnoit la mort, l'observation leur auroit donné la vie. *Gloire, honneur & paix à chacun qui fait bien, au Juif prémièrement, puis aussi au Grec: Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuvres, donnera la vie éternelle à tous ceux qui persévérant à bien faire cherchent l'immortalité. L'homme qui fera ces choses vivra par elles*; c'est-à-dire, qu'il obtiendra par ce moyen la vie éternelle. Dieu avoit promis à son Peuple obéïssant des bénédictions temporelles, & dans ce nombre la longueur des jours; c'est à quoi se réduisent souvent les expressions de la Loi. Les Fidèles de l'Ancien Testament ne laissèrent pas d'espérer quelque chose de plus, & ils eurent raison de l'espérer. Le terme de vivre, *l'homme vivra par elles*, employé de cette manière sans restriction, bannit l'idée de la mort; & puisque l'expérience nous apprend que les Justes meurent aussi bien que les Méchans, il faut qu'on étende la promesse à la vie qui est à-venir. Notre Seigneur lui donne en effet cette étenduë, quand il répond à celui qui lui avoit demandé, quel bien il feroit pour avoir la vie éternelle: *Si tu veux entrer dans la vie, garde les commandemens.* Il explique positivement de la vie éternelle ces paroles, Rom. II. 10. Matth. XIX. 16, 17.

les, *L'homme qui fera ces choſes vivra par elles.* Et quand S. Paul les allègue dans notre texte, il traite auſſi des moyens d'acquérir la vie éternelle. Le ſens de la maxime eſt donc: Tout homme qui aura gardé les commandemens de Dieu, reçevra pour ſalaire la vie éternelle. C'eſt la définition de la juſtice qui eſt par les Oeuvres, ou la deſcription de la voie de juſtifier l'homme devant Dieu ſelon la teneur de la Loi.

Mais qu'eſt-ce que S. Paul y trouve à redire? Comment ôſe-t-il attaquer un principe que la Raiſon enſeigne avec la dernière évidence, & que Dieu a autoriſé par des déclarations ſolemnelles? Pourquoi veut-il abolir cette juſtice reconnuë de tout le monde, & recommandée à tous de la part de Dieu, pour en introduire une autre, qui paroit être d'une nature toute différente, & choquer les fondemens ſur leſquels la prémière eſt établie? C'eſt ce qu'il faut examiner. Nous pouvons d'abord juger ſans peine, que l'Apôtre ne révoque nullement en doute la vérité de la propoſition, *Que l'homme qui fera ces choſes vivra par elles.* Il tire ces paroles d'une Ecriture dont il a reconnu la Divinité, il ſçavoit que Dieu lui-même les avoit prononcées, ce Dieu qui ne peut

peut ni tromper ni être trompé. Si quelque autre l'avoit dit d'une Loi Humaine, on lui conteſteroit ſon aſſertion. Mais *la Loi* dont nous entendons parler *eſt parfaite, le commandement eſt ſaint, juſte & bon*; c'eſt la Loi de Dieu; celui qui l'accomplit eſt véritablement juſte, & ne ſçauroit manquer d'avoir la vie éternelle, ſelon la promeſſe du Légiſlateur. Souvenons-nous que l'Apôtre n'a pas préſentement en vuë la Loi Cérémonielle, dont il parle quelquefois avec mépris, parce que ſon temps étoit expiré; mais la Loi Morale, qui eſt reſpectable aux ſiècles des ſiècles. Il eſt vrai qu'il y a des endroits où il s'en prend aux Cérémonies, quand il écrit contre la juſtice de la Loi; parce que les Juifs faiſoient conſiſter une grande partie de leur juſtice dans l'obſervation de leurs Ordonnances Charnelles, & qu'ils en vouloient impoſer le joug à tous; & c'eſt ſur ce pied-là qu'il traite la Controverſe dans l'Epitre aux Galates. Mais il la rend plus générale dans l'Epitre aux Romains; il y ruine la confiance que les hommes voudroient mettre en leur propre juſtice par rapport à toute la Loi; il accuſe, dans le prémier Chapitre, les Gentils d'impiété & d'injuſtice; il reproche aux Juifs, dans le deuxième, d'avoir violé

les dix Commandemens ; il conclut, dans le troiſième, qu'ils ſont tous coupables devant Dieu, & ſans nulle différence entièrement, deſtitués de ſa gloire ; il parle d'une Loi qui donne la connoiſſance du péché, d'une Loi qui n'eſt point anéantie par la Foi de l'Évangile, d'une Loi qui défend la convoitiſe, d'une Loi ſpirituelle, d'une Loi qui eſt accomplie en ceux qui ne ſe conduiſent point ſelon la chair mais ſelon l'eſprit : C'eſt certainement la Loi Morale. Si quelqu'un avoit interprété des Cérémonies la règle, *que l'homme qui fera ces choſes vivra par elles*, S. Paul l'auroit réfuté ; mais la règle étant appliquée à la Loi Morale, on ne la ſçauroit contredire. Suppoſé qu'il y ait des hommes qui accompliſſent la Loi Morale, ils gagneront aſſurément la vie éternelle.

Mais l'Apôtre a fait voir dans toute cette Epitre, que nous ne ſommes pas en état de faire une telle ſuppoſition. Les hommes pourchaſſent envain la juſtice par les œuvres de la Loi ; non que cette juſtice ne ſoit très-bonne, mais parce qu'ils n'ont pas aſſez de forces pour l'atteindre. La voie que Dieu nous montre par ſa Loi eſt ſure, la promeſſe eſt certaine : ſi perſonne n'eſt ſauvé par cette voie, c'eſt notre faute.

Pro-

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0090
DFG

Produiſez-nous un homme juſte, mais qui le ſoit parfaitement, nous lui adjugerons la vie. Mais ſi tous ont péché, ſi tous ont eu beſoin de ſe relever de la chute, ſi tous ſont éloignés de la perfection que la Loi exige, ſur quoi fondent-ils leur prétenſion quand ils ſe promettent la vie éternelle? La maxime alléguée de la Loi, n'eſt propre qu'à leur donner l'excluſion. Où trouverons-nous des hommes capables d'être juſtifiés par ce moyen? Le monde d'aujourdhui ne nous en fournit point. Nous les chercherions inutilement dans le Siècle des Apôtres, & dans celui de Moïſe ou d'Abraham. Il faut que nous remontions juſqu'à l'Age d'Or, juſqu'au Paradis, juſqu'au commencement de la Création, pour en découvrir. Adam pouvoit être juſte par la Loi, avant ſa transgreſſion. Depuis que le péché eſt entré dans le monde, & la mort par le péché, nous ſommes contraints d'abandonner l'eſpérance de regagner la vie par cette ſorte de juſtification.

Si donc la maxime, *l'homme qui fera ces choſes vivra par elles*, avoit été prêchée dans le Jardin d'Eden, nous ne ſerions point ſurpris; elle étoit proportionnée aux forces du Prémier Homme, il étoit en état de la ſuivre, il pou-

voit arriver par ce moyen à la poſſeſſion de la récompenſe. Mais on donne cette règle aux Enfans d'Iſraël. Doit-on donc ſuppoſer, qu'ils ayent été capables d'accomplir la Loi? Ou cela ne ſe trouvant pas, dans quelle vuë Dieu preſcrivoit-il des règlemens auxquels perſonne ne ſe pouvoit conformer? Quand nous voudrions concevoir chez les Iſraëlites une faculté ſuffiſante qu'ils auroient euë de garder la Loi qu'ils reçurent, nous ſerions bientôt détrompés par la lecture de leur hiſtoire. Ils n'eurent pas plus de forces naturelles que les autres Peuples, ni plus de diſpoſition à la ſainteté. *Ce n'eſt point pour votre juſtice*, leur dit-on, *ni pour la droiture de votre cœur, que l'Eternel vous a choiſis, & qu'il vous donne ce bon païs pour le poſſéder; car vous êtes un peuple de col roide.* Ils eurent l'avantage, par la Révélation, de connoître la volonté de Dieu plus clairement & plus poſitivement que les autres Peuples, & d'avoir plus de motifs pour être portés à l'obéïſſance. Mais ſans compter qu'une grande partie du Peuple demeuroit rebelle, les Gens-de-bien mêmes gardoient le ſouvenir de la corruption d'où Dieu les avoit tirés, & ſentoient dans leur conſcience les reproches d'une imperfection qui détruiſoit

Deut. IX. 5, 6.

les

les espérances fondées sur la Loi. On ne peut donc point dire, que le dessein de Dieu ait été de faire un partage entre les deux justices, l'une de la Loi, & l'autre de la Foi; en sorte que la première eût été assignée aux Israëlites pour leur servir en attendant le Messie, & que la dernière soit pour les Chrétiens depuis la venuë du Redempteur. Il est vrai qu'on appelle Economie Légale le traitement que Dieu fit aux Enfans d'Israël par le ministère de Moïse, & qu'on la distingue de l'Economie Evangélique qui règne dans l'Eglise du Nouveau Testament par la Grace de Jésus-Christ. Mais il faut qu'on distingue aussi entre l'Economie de la Loi & l'Alliance des Oeuvres. L'Alliance des Oeuvres fut faite entre Dieu & Adam dans le Paradis; le péché de l'homme la rend infructueuse. La Loi de Moïse paroit expliquer cette Alliance, mais elle ne la pouvoit point rétablir. Ces paroles, *L'homme qui fera ces choses vivra par elles*, contiennent véritablement la clause de l'Alliance des Oeuvres: mais quand Dieu la répéta devant les Israëlites, son intention n'étoit point de juger ce Peuple rigoureusement, selon les articles de l'Alliance des Oeuvres; il le vouloit sauver par l'Alliance

de Grace comme nous. Pourquoi donc leur faiſoit-il tant prêcher la Loi? Etoit-ce pour leur rendre le chemin du ſalut plus pénible? Eſt-ce pour le faciliter aux Chrétiens, qu'on nous prêche l'Evangile en la place de la Loi? Il eſt vrai que nous trouvons le chemin du ſalut plus aiſé par la clarté de notre Révélation. Mais la facilité que nous avons ne conſiſte point dans le changement des règles de la Juſtice, comme ſi Dieu avoit obligé les Iſraëlites à l'obſervation de la Loi Morale plus que nous, ou que nous en fûſſions plus diſpenſés qu'eux, & qu'en plaçant devant ſon tribunal ſéparément les Juifs & les Chrétiens, il voulût dire aux prémiers ſeulement, *Si vous avez fait ces choſes, vous vivrez*; & à nous, *Si vous avez cru en Jéſus-Chriſt, vous aurez la vie éternelle.* La même balance ſervira pour juger les uns & les autres, excepté la disproportion des graces: & puiſque Dieu avoit aimé ſon ancien Peuple, & qu'il s'étoit propoſé de le ſauver, il eſt certain qu'il ne lui a point refuſé une meſure convenable du ſecours que nous reçevons contre la ſévérité de la Loi. C'eſt ce que les Fidèles de ce tems-là ont bien reconnu, puiſqu'ils ont ſçu dire: *N'entre point en jugement, ô Dieu, avec tes ſer-*

Pſ. CXLIII. 2.

ſerviteurs, car nul homme vivant ne ſera juſtifié devant toi. O Eternel, ſi tu prens garde aux iniquités, Seigneur, qui eſt-ce qui ſubſiſtera? Mais il y a pardon par-devers toi, afin que tu ſois craint. Il y a redemption en abondance par-devers l'Eternel, & il rachettera lui-même Iſraël de toutes ſes iniquités. Pſ. CXXX.

La Loi étoit donc prêchée, non afin que les Iſraëlites ſe livrâſſent au deſeſpoir, quand ils ſe verroient dans l'impuiſſance de l'accomplir, mais afin qu'ils entrâſſent dans les ſentimens d'une humiliation qui excitât en eux le déſir de la grace, & qui les rendît propres à participer au ſalut de celui qui alloit venir pour *appeller à la repentance, non les juſtes, mais les pécheurs:* Afin qu'ils reconnûſſent que par la Loi perſonne n'eſt purifié envers Dieu, mais que le juſte vivra de la Foi. *Or la Loi n'eſt pas de la foi; mais l'homme qui aura fait ces choſes, vivra par elles.* Gal. III. 12.

La Loi ne ſert-elle donc que de conviction aux hommes, pour leur fermer la bouche devant Dieu, & pour les forcer à l'aveu qu'ils ſont coupables? C'eſt la penſée que S. Paul nous en fait concevoir, quand il dit *qu'elle donne la connoiſſance du péché*, & qu'*elle engendre la colère*, & quand il l'appelle *un miniſtè-*

nistére de mort & de condamnation. Mais si elle ne tendoit qu'à cela, il faudroit qu'elle lançât seulement des menaces, & qu'elle se contentât de dire: *Maudit soit celui qui ne persévère pas dans les paroles de cette Loi pour les faire.* D'où vient qu'elle nous donne le pouvoir d'opter entre le bien & le mal, entre la vie & la mort? *Je prens à témoin le Ciel & la Terre contre vous*, dit Moïse au Peuple, *que j'ai mis devant vous la vie & la mort, la bénédiction & la malédiction. Choisissez donc la vie, afin que vous viviez, en aimant l'Eternel votre Dieu, en obéïssant à sa voix, & en vous attachant à lui.* D'où vient que Dieu accompagne sa Loi de promesses, & qu'il dit: *L'homme qui fera ces choses, vivra par elles?* Avouons-le, quoique S. Paul allègue ces paroles comme le portrait de la Justice de la Loi, laquelle nous ne nous sçaurions attribuer, qu'elles ont encore un autre usage. Elles ont été prononcées pour servir d'encouragement au Peuple, afin que chacun fît tous les efforts possibles pour accomplir la Loi, dans l'espérance de la vie éternelle. Et ne nous imaginons pas que cette méthode ait été particulière à l'Economie de la Loi. Dieu la prescrit encore sous l'Economie de l'Evan-

Deut. XXX. 19, 20.

l'Evangile, & notre Seigneur a consacré la maxime, par sa propre bouche: *Si tu veux entrer dans la vie, garde les commandemens.* C'est ce qu'il dit, non seulement pour faire sentir à celui qui lui parloit, qu'il n'étoit pas dans le chemin de la vie, mais avec un sérieux entier, & dans l'intention que tout le monde s'en fît une règle. Dieu a certainement voulu que les Israëlites donnâssent tous leurs soins à l'observation de la Loi. Jésus-Christ veut assurément que ses Disciples emploient toutes leurs forces à garder ses commandemens, qui contiennent la volonté de son Père céleste. Il est encore évident, par la lecture des Evangiles & de tous les Ecrits Apostoliques, aussi bien que par celle de Moïse & des Prophètes, que Dieu nous fait avoir égard à la remunération, en nous offrant un prix pour nous animer à courir dans la carrière où il nous appelle. *La piété est profitable à toutes choses, ayant les promesses de la vie présente & de celle qui est à venir. C'est une parole certaine, & digne d'être entièrement reçuë.* Nous reconnoissons, qu'il y a de la différence entre l'état du Prémier Homme, qui auroit pleinement pu se reposer sur la parole, *que celui qui fera ces choses vivra par elles*, & se sauver

Matth. XIX. 17.

1. Tim. IV. 8, 9.

par ce moyen avec les talens qu'il avoit reçus du Créateur; & l'état où le Péché nous a mis, qui nous fait avoir besoin de l'indulgence de Dieu, & d'un nouveau secours, afin de réparer nos pertes. Et néanmoins, puisqu'on nous adresse les mêmes exhortations, & qu'on nous donne les mêmes espérances, nous tenons qu'il faut encore aujourd'hui que chacun se range à l'obéissance, & qu'il se persuade qu'en faisant sérieusement ses efforts, & Dieu lui prêtant la main, il remportera la couronne promise, selon les déclarations favorables de l'Evangile. Dieu nous feroit-il proposer un plan qui ne nous conviendroit en aucune manière, & qui seroit rendu chimérique par l'impossibilité de l'exécution? Non: il n'exige rien de nous qui soit impossible, vu qu'il use d'un tempérament qui rend *son joug aisé & son fardeau léger*, & qui fait que *les commandemens* qu'il veut que nous gardions *ne sont pas pénibles*. Si les choses sont impossibles par rapport à nos forces naturelles, il les rend possibles par le don de la grace. Quand il voulut que les Enfans d'Israël sortissent d'Egypte, il leur fraya le passage de la Mer Rouge; quand il voulut qu'ils entrâssent dans le Païs de Canaan, il fendit les Eaux du Jourdain, &

fit

fit tomber les Murailles de Jérico. Il veut que nous quittions le Monde, & que nous allions au Ciel; il franchit les obstacles, & adresse nos pieds au chemin de la paix. Ce chemin est la voie de ses commandemens, il n'y en a point d'autre; *sans la sanctification personne ne verra le Seigneur.* Matth. V. 17. 19. *Ne pensez pas*, dit notre divin Maître, *que je sois venu anéantir la Loi. Celui qui aura violé l'un des plus petits commandemens, & qui aura enseigné ainsi les hommes, sera tenu le plus petit au Royaume des Cieux; mais celui qui les aura faits & enseignés, sera tenu grand dans le Royaume des Cieux.* A la demande: *Anéantissons-nous la Loi par la Foi?* S. Paul répond: *Ainsi n'avienne! mais au-contraire, nous établissons la Loi.* Rom. III. 30. Quand il apporte donc la définition de la justice qui est de la Loi, afin de nous arracher cette sorte de justification, & de nous renvoyer à une autre, ce n'est point pour nous détourner du chemin royal de la Loi par rapport à l'étude d'une sainte conversation & des œuvres de piété, de la Loi royale de la liberté, par laquelle nous devons être jugés, & que tous ceux qui aspirent à l'héritage de la vie éternelle craignent d'enfreindre. Pourquoi nommeroit-on le chemin de la vie *étroit*, si l'on y pouvoit

voit arriver ſans la vertu? Comment la Nouvelle Alliance nous diſpenſeroit-elle de l'obſervation de la Loi, puiſque ſon prémier article eſt conçu en ces termes:
Jér. xxxi. 33. *Je mettrai, dit l'Eternel, ma Loi au-dedans d'eux, & l'écrirai dans leur cœur.* Nous pouvons dire qu'aucune Economie ne nous demande avec plus d'inſtance l'accompliſſement de la Loi que celle de l'Evangile, & que jamais aucun Peuple n'y fut plus obligé que les Chrétiens, puiſqu'ils ont le plus de lumières, le plus de motifs, & le plus de facilité, par l'abondance des graces que Dieu leur diſpenſe. Si quelqu'un entend autrement la doctrine de l'Evangile, & qu'il
Rom. VI. s'arrête au doute: *Pècherons-nous? parce que nous ne ſommes point ſous la Loi mais ſous la Grace.* Pour le décider affirmativement en faveur de la chair, nous déclarerons ſa condamnation juſte, & nous dirons: A Dieu ne plaiſe que nous imitions cet exemple! *Ayant été affranchis du péché, vous avez été rendus eſclaves à la juſtice, afin que vous appliquiez vos membres pour lui ſervir en ſainteté:* Aſſervis que vous êtes à Dieu, *vous avez votre fruit dans la ſanctification, & pour fin la vie éternelle.* La règle ſubſiſte, & ſubſiſtera juſqu'à la fin du monde:

L'hom-

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0100
DFG

L'homme qui fera ces choſes, vivra par elles.

Qu'eſt-ce donc que S. Paul réfute? Pourquoi ne veut-il pas que cette maxime entre dans ſon Syſtême, quand il traite de la Juſtification? Car quand il n'auroit pas été conduit par le Saint Eſprit, il étoit trop habile pour établir dans le même diſcours des principes contradictoires. Je répons qu'il réfute, non la maxime, mais l'abus qu'on voudroit faire de la maxime, en ſuppoſant qu'elle rend la venuë du Redempteur ſuperfluë, & la préſomption de ceux qui prétendent être aſſez juſtes ſelon la Loi pour n'avoir pas beſoin de grace. Il faut ſuivre la route de la Loi, mais il faut auſſi tenir que Jéſus-Chriſt eſt la fin de la Loi. On doit tâcher d'atteindre la juſtice de la Loi, mais on ne doit pas croire qu'on y ſoit ſuffiſamment parvenu par les œuvres de la Loi. Conſidérons l'homme ſelon ſes différens états. S'il eſt dans le péché, la choſe eſt claire; comment ſeroit-il juſtifié par la Loi, qui condamne ſes œuvres mauvaiſes? S'il eſt converti, mais dans le combat entre la chair & l'eſprit, ſa conſcience ne trouve point de ſureté dans la Loi, puiſqu'elle a des défauts très-ſenſibles à lui reprocher, & qu'il eſt écrit, que *quiconque aura gardé toute* [Jaq. II. 10.]

la

la Loi, s'il vient à faillir en un seul point, il est coupable de tous. S'il est indubitablement régénéré, bien avancé dans la sanctification, & parfait autant qu'on le puisse être en ce monde, c'est alors qu'il a lieu de se promettre la vie, suivant la règle, *Qui fera ces choses vivra par elles*; mais sous une condition dont l'Evangile nous instruit, sçavoir que Dieu ait de la condescendance pour lui, qu'il accepte ses sérieux efforts, & qu'il ne procède pas avec une recherche exacte, par laquelle il découvriroit en nous des foiblesses qui nous rendent indignes de la gloire de son Royaume. Supposons enfin qu'un homme ait réellement atteint la perfection, & qu'il soit aussi pur que les Saints du Paradis, un tel homme auroit encore à prier qu'on le dispensât de rendre ses comptes suivant la rigueur de la Loi; parce que les fautes du temps passé le chargeroient en sorte qu'il lui faudroit périr, s'il étoit traité sans miséricorde. Voilà pourquoi S. Paul nous avertit de ne nous point appuyer sur la justice de la Loi. Il ne veut pas même qu'on fasse un mêlange, en attribuant la justification en partie à la Foi, & en partie aux Oeuvres: Non que la vraie Foi justifiante puisse subsister sans le soin de faire les œuvres, ou que nos

œuvres

œuvres ne viennent pas en considération devant Dieu, mais pour deux autres raisons. Prémièrement, parce qu'il traite de la Justification des Pécheurs, qui se fait par le pardon qu'on leur accorde: Ils sont injustes selon la Loi, il n'ont pas fait les choses par lesquelles on obtient la vie, il faut qu'on leur donne d'autres ouvertures pour qu'ils puissent espérer de vivre. En second lieu, l'Apôtre nous veut enseigner une confiance capable de bannir toute la crainte que l'attente de la comparition devant le Tribunal de Dieu peut inspirer. Celle qui se fonde sur les œuvres de la Loi est si chancellante, dans l'état de péché qui enveloppe tout le genre humain, & dans l'état d'imperfection où les plus justes se sentent, qu'elle ne sçauroit entrer en concurrence avec la foi en Jésus-Christ, sans énerver la consolation que la connoissance de ce Sauveur nous fournit. Que l'homme porte la sanctification devant Dieu comme la marque de sa foi, mais qu'il en appelle à la Foi qui le revêt des droits de Jésus-Christ, au-lieu de s'en tenir à sa propre justice, dont les défauts le feroient trembler. Que l'homme produise ses bonnes œuvres, non comme un mérite, mais comme le fruit de la Grace. *Quand nous aurions fait toutes les choses qui nous*

nous ſont commandées, nous dirions que nous ſommes des ſerviteurs inutiles, & que nous n'avons fait que ce que nous étions obligés de faire; & ces ſentimens d'humilité ſeront plus agréables à Dieu, que tout le reſte de notre culte. Ne confondons jamais ces deux point-de-vuë, ſous leſquels on nous peut enviſager. Quand il s'agit de l'eſtimation de nos vertus, renonçons à l'orgueil, avouons notre indignité, louons les richeſſes de la Grace Divine, c'eſt pour cela qu'on nous préſente la juſtice de la Foi. Quand il s'agit de la règle de nos actions, l'Evangile nous donne celle que la Loi avoit donnée, *L'homme qui fera ces choſes vivra par elles.* Suivons cette route, & n'en reconnoiſſons point d'autre. Que ce que l'Apôtre dit aux Riches, ſoit pratiqué par tous ſelon leur condition; *qu'ils ſoient riches en bonnes œuvres, ſe faiſant un tréſor d'un bon fondement pour l'avenir, afin qu'ils obtiennent la vie éternelle.* AMEN.

1. Tim. VI. 18, 19.

V. SER-

V. SERMON.

SUR ROM. X. 6,7,8.

Mais la Justice qui est par la Foi, dit ainsi: Ne dis point en ton cœur, qui montera au Ciel? Cela est ramener Christ d'enhaut. Ou, qui descenara dans l'Abîme? Cela est ramener Christ d'entre les morts. Mais que dit-elle? La parole est près de toi, en ta bouche & en ton cœur: Or c'est la parole de la Foi, laquelle nous prêchons.

LA clarté n'est pas le moindre des avantages que la Nouvelle Alliance a sur l'Ancienne, & l'Evangile sur la Loi. La parole des Prophètes demandoit qu'on y fût attentif, comme à *une chandelle qui éclaire dans un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour commence à luire.* Moïse mit un voile sur son visage, & *nous contemplons à-présent comme en un miroir la gloire du Seigneur à face découverte*; celui qui a dit, *que la lumière resplendit des ténèbres*, ayant relui dans nos cœurs, pour nous donner l'illumination de la connoissance de la gloire de Dieu en la face de 2. Cor. III. & IV.

Jésus-Christ. A-moins d'avoir l'esprit grossier & les sentimens charnels, on ne trouvera jamais la Religion Judaïque plus aisée à comprendre que la Religion Chrétienne. Il faudroit supposer que la Loi ne porte pas au-delà de la simple lettre; auquel cas ses Ordonnances, qui regardent des choses matérielles & visibles, seroient d'une plus facile conception, que la *sapience de Dieu en mistère*, qui nous enseigne les choses spirituelles & célestes. Mais puisqu'on ne sçauroit douter, que le Culte Lévitique n'ait renfermé des sens mystiques, & qu'il n'ait caché sous des ombres & des figures plusieurs vérités importantes, la Loi ne s'expliquant pas suffisamment elle-même sur ces matières, il faut avouër qu'on n'a marché qu'à tâtons, avant que la doctrine des Apôtres y eût répandu le jour, & que notre Seigneur *eût mis en lumière la vie & l'immortalité par son Evangile*. Pourrons-nous donc dire de tous les points de la Religion, qu'ils sont plus clairement proposés dans l'Ecriture du Nouveau Testament, que dans Moïse & dans les Prophètes? Ne faudroit-il pas excepter la Justification? article qui paroit avoir toute l'évidence possible, selon la teneur de la Loi; *L'homme qui fera ces choses, vivra par elles:* au-lieu que

la

la description de la Justification par la foi sans les œuvres, que l'Evangile met en avant, est couverte de nuages, dumoins dans le passage que S. Paul allègue de Moïse pour la prouver. Mais si, pendant qu'on n'envisage que les manières de justifier, celle de la Loi est claire, & celle de l'Evangile obscure, il en est tout autrement quand on considère l'état de l'homme qui veut être justifié. C'est le pécheur; on ne sçauroit concevoir comment il obtiendra la justification par la Loi, mais on conçoit qu'il l'obtiendra par le pardon, si Dieu le veut, & qu'il lui prépare pour cet effet un moyen convenable. Il nous est avantageux de trouver cette doctrine en beaucoup d'endroits, plus nettement expliquée qu'elle ne l'est dans notre texte, qui a besoin d'être éclairci. La définition de la Justice des œuvres ayant été tirée de Moïse, S Paul en tire aussi des paroles qu'il trouve propres à désigner la Justice de la foi, & les accommode à son sujet par un commentaire. Nous chercherons donc prémièrement le passage dans les Livres de Moïse, pour voir quelle place il y occupe; & nous examinerons ensuite l'application que l'Apotre en a faite.

I. PARTIE.

Le paſſage ſe trouve au XXX. Chapitre du Deutéronome, & ſert de concluſion à l'excellent diſcours que Moïſe tint aux Enfans d'Iſraël. *Ce commandement*, dit ce grand Légiſlateur au Peuple, *que je te preſcris aujourd'hui, n'eſt pas trop haut pour toi, ni n'en eſt pas loin. Il n'eſt pas aux Cieux, pour dire: Qui eſt-ce qui montera pour nous aux Cieux & nous l'apportera, afin de nous le faire entendre, & que nous le faſſions? Il n'eſt point auſſi au-delà de la Mer, pour dire: Qui eſt-ce qui paſſera au-delà de la Mer pour nous & nous l'apportera, afin de nous le faire entendre & que nous le faſſions? Car cette parole eſt fort près de toi, dans ta bouche & dans ton cœur, pour la faire.* Tout cela eſt plus clair dans Moïſe qu'il ne l'eſt chez S. Paul. L'on voit aſſez que Moïſe repréſentoit aux Enfans d'Iſraël la facilité qu'ils avoient de connoître la volonté de Dieu, & de l'accomplir. Pour ce qui regarde la connoiſſance, perſonne n'en peut douter, ſi l'on excepte le ſens abſtrait des Cérémonies. La Loi ayant été compriſe en partie dans les deux Tables de pierre, ſur leſquelles Dieu grava lui-mê-

même ſes commandemens, après les avoir prononcés à haute voix devant tout le Peuple, & pour le reſte inſérée dans les Livres de ſon Prophète en des termes fort intelligibles ; & ces Livres ayant été lus & relus, même publiés & mis entre les mains des Enfans d'Iſraël, afin que chacun les pût copier, que chacun les pût conſulter tous les jours ; comment un Iſraelite pouvoit-il ſe plaindre que le commandement étoit trop éloigné ? comment auroit-il ôſé dire ; *Qui montera pour nous au Ciel, qui paſſera pour nous la Mer pour nous l'apporter, afin de nous le faire entendre ?* Si les Gentils, les Peuples qui n'avoient point reçu de Révélation, ſe ſervoient de cette excuſe, en remontrant à Dieu qu'ils n'ont pas ſçu ſa volonté, & que perſonne ne la leur a fait connoître, on le pourroit ſouffrir. Mais ce langage peut-il ſortir de la bouche d'un Peuple, duquel on dit : *Dieu a déclaré ſes paroles à Jacob, & ſes ordonnances à Iſraël ; il n'a pas fait ainſi à toutes les Nations, c'eſt pourquoi elles ne connoiſſent point ſes ordonnances ?* Pſ. CXLVII. 19, 20.

Quand Moïſe attribuë en même temps aux Iſraëlites le pouvoir d'accomplir la Loi, en leur diſant : *Cette parole eſt fort près de vous, dans votre bouche & dans*

votre cœur, pour la faire; on y peut trouver des difficultés, que je tâcherai de résoudre par trois remarques. Prémièrement, ce n'est pas un éloge que Moïse fait du Peuple d'Israel, c'est une exhortation. Il ne pouvoit pas rendre ce témoignage à tous les Israëlites, ni même à la plus grande partie de ce Peuple, d'avoir bien écouté la voix de Dieu, de s'être instruits à fond de ses commandemens, de les avoir sincèrement dans la bouche, & non à la façon du Méchant à qui Dieu dit: *Qu'as-tu que faire de réciter mes statuts, de prendre mon alliance en ta bouche, vu que tu hais la correction, & que tu as jetté mes paroles arrière de toi?* mais de parler avec plaisir de la Loi de l'Eternel, de la méditer jour & nuit, de l'avoir gravée dans le cœur pour la faire, & de la faire en effet; Moïse, dis-je, ne voyoit pas le Peuple dans ces heureuses dispositions: Mais afin de l'y mettre, il leur apprenoit leur devoir, & leur représentoit qu'ils avoient par les soins de Dieu, les moyens de s'éclairer & de se sanctifier; & s'ils manquoient d'en profiter, que ce seroit leur faute, & qu'ils en auroient un plus grand compte à rendre, selon la règle qui porte, *que le Serviteur qui a connu la volonté de son Maître*

Pf. L. 16, 17.

tre & ne l'a point faite, ſera battu de pluſieurs coups, & qu'à qui il aura été beaucoup donné il lui ſera beaucoup redemandé. Je remarque en ſecond lieu, que quand Moïſe parle aux Enfans d'Iſraël, comme ſi après avoir reçu la Loi il ne tenoit qu'à eux de l'accomplir, il ne prétend point exclurre le ſecours de la Grace, dont la néceſſité a été préſuppoſée par la Loi, & reconnuë par les Fidèles du Vieux Teſtament. *Eternel, fais-moi connoître tes voies, enſeigne-moi tes ſentiers.* Quoi? David ne connoiſſoit-il pas encore les commandemens de Dieu, quand il fit cette prière? Il les connoiſſoit ſans-doute; mais il demande en cet endroit l'enſeignement intérieur, par lequel Dieu nous met en état d'y conformer notre vie. *Enſeigne-moi à faire ta volonté, mon Dieu! Que ton bon Eſprit me conduiſe par un chemin; Que mes voies ſoient bien dreſſées pour garder tes ſtatuts; Fais-moi marcher dans le ſentier de tes commandemens.* Moïſe lui-même, après avoir recommandé quantité de fois l'obéïſſance au Peuple, promit que Dieu leur prêteroit ſon ſecours pour cet effet. *L'Eternel votre Dieu circoncira votre cœur & le cœur de votre poſtérité, afin que vous aimiez l'Eternel votre*

Pſ. XXV. 4.

Pſ. CXLIII. 10.

Deut. XXX. 6.

Dieu de tout votre cœur & de toute votre ame, & que vous viviez. Il n'y a que peu de verſets entre ces paroles, & celles que notre texte emprunte. Le Légiſlateur a donc voulu faire entendre, que Dieu ayant honoré le Peuple de ſa Révélation & de ſon Alliance, ſi quelqu'un s'attachoit ſérieuſement à la connoiſſance & à l'obſervation de la Loi, en demandant les lumières & les forces d'enhaut, il ne manqueroit pas de les reçevoir, quand il dit: *Cette parole eſt fort près de vous pour la faire.* Enfin, je fais une troiſième remarque. Puiſque la poſſibilité d'accomplir la Loi, dont Moïſe parle, eſt très-réelle, & que c'eſt un accompliſſement auquel il ſe ne ſe contente pas d'exhorter, mais qu'il ôſe promettre par des prédictions: *Il arrivera que vous obéïrez à la voix de l'Eternel, & que vous ferez tous les commandemens que je vous preſcris aujourd'hui:* Cela étant, dis-je, il faut que ce ſoit une obéïſſance proportionnée aux forces que Dieu donne à ſes Fidèles en ce monde, & telle qu'elle lui eſt effectivement renduë par tous les Gens-de-bien; il s'enſuit que le Légiſlateur ne parle pas en cet endroit d'un accompliſſement rigoureux, & propre à juſtifier pl inement les hommes par leurs œuvres, mais

Deut. XXX. 8.

des

des efforts sérieux qui sont faits par les Pécheurs convertis & régénérés, dans l'assurance d'être agréables à un Dieu qui leur a pardonné. Nous ne sçaurions mieux exprimer ces sentimens que par la bouche de David, quand après avoir donné de grandes louanges aux commandemens de l'Eternel, il ajoute: *Aussi ton serviteur est rendu éclairé par eux, & il y a un grand salaire à les observer. Qui est-ce qui connoit ses fautes commises par erreur? Purge-moi des fautes cachées; Garde aussi ton serviteur des offenses commises par fierté, en sorte qu'elles ne dominent point en moi; alors je serai entier, & serai net de grand forfait. Que les propos de ma bouche & la méditation de mon cœur te soient agréables, ô Eternel mon rocher & mon redempteur!* Voilà le sens du passage, tel qu'il est dans les Livres de Moïse. Ps. XIX. 12-15.

II. PARTIE.

Mais nous prenons encore plus d'intérêt à sçavoir de quelle manière il est allégué par S. Paul, & quel usage il en veut faire. Il attribue ces paroles, que Moïse avoit écrites par l'Esprit de Dieu, à la Justice de la Foi, en feignant que c'est une personne qui parle: *La justice*

qui est par la foi dit ainsi. Ou si cette figure, que les Rhétoriciens appellent Prosopopée, paroit dure, supposons qu'un mot est omis par une autre figure qu'on nomme Ellipse, & lisons: *De la justice qui est par la foi, Moïse* ou l'*Ecriture dit ceci.* Le sens est toujours, que Moïse a enseigné la justice de la foi, en disant: *Ne dis point en ton cœur, qui montera au Ciel, ou qui descendra dans l'Abîme? La parole est près de toi en ta bouche & en ton cœur.* Mais comment cela se peut-il, puisque Moïse parle de la Loi, qui selon S. Paul est opposée à la Foi en cette matière? Car le commandement qu'il dit *n'être ni trop haut ni trop loin*, la parole qu'il assure *être près du peuple*, est certainement la Loi qui venoit d'être donnée par son ministère; & ceux qui prennent ce passage purement pour une Prophétie qui regarde le temps de l'Evangile, choquent la propriété des termes, & dérangent le discours du Législateur. On ne peut pas non-plus soutenir, que Moïse ayant parlé de la Loi comme d'une figure, S. Paul applique ce qu'il en a dit à Jésus-Christ comme à l'accomplissement; la Loi Cérémonielle servoit de figure, non la Loi Morale, de laquelle il est ici principalement question. Pourquoi donc l'Apôtre

tre l'interprète-t-il de la Parole de l'Evangile? Ou ſi le témoignage de Moïſe eſt applicable à l'Evangile, pourquoi diſtingue-t-on entre la juſtice de la Loi & la juſtice de la Foi? La contrariété paroit ſi grande, que pluſieurs ont jugé que S. Paul n'allègue pas les paroles de Moïſe ſelon l'intention de Moïſe, mais qu'il les accommode à ſon ſujet, en leur donnant un autre ſens. Ils remarquent, que quoiqu'il les ait tirées de Moïſe, il ne les attribuë pas à Moïſe, comme les paroles précédentes. Il avoit dit, *Moïſe décrit ainſi la juſtice qui eſt par la Loi, l'homme qui fera ces choſes vivra par elles*; pour avouër que ce Légiſlateur a enſeigné la juſtice de la Loi, ſelon la commiſſion qu'il avoit reçuë. A-préſent, au-lieu de dire, *Moïſe parle ainſi*, il dit, *la juſtice de la foi parle ainſi*; afin qu'on comprenne que ſon deſſein n'eſt pas d'inſinuër, que Moïſe avoit eu en vuë la juſtice de la Foi. C'eſt ce qu'ils jugent auſſi par quelques changemens faits au texte, & par l'eſpèce de commentaire que l'Apôtre ajoute, pour y placer un ſens qui n'eſt pas exprimé. Ils réduiſent donc l'allégation de S. Paul, ſimplement à une alluſion ou imitation, ou à une comparaiſon, ou tout-au-plus à une preuve qui porte du moindre au

plus

plus grand. Si Moïſe a dit cela de la Loi, à plus forte raiſon le doit-on dire de l'Evangile.

Je conviens qu'on ne doit pas toujours preſſer les allégations qui ſont dans le Nouveau Teſtament, comme ſi les Prophètes avoient préciſément voulu dire ce que les Apôtres leur paroiſſent faire dire, & que les expreſſions de ces derniers ſont quelquefois priſes des anciennes Ecritures, parce qu'elles ſont propres à marquer leurs penſées, ou à donner du relief à leurs diſcours, quoiqu'elles ayent ſignifié quelque autre choſe dans les Livres des premiers Auteurs. Mais ceux qui donnent ici l'explication que je viens d'indiquer, ſuppoſent en même temps un ſyſtême que je ne ſçaurois admettre; ſçavoir que Moïſe a ſeulement parlé de la facilité de connoître la Loi, & non de la facilité de l'obſerver. Le Légiſlateur exhorte le peuple à s'inſtruire du commandement, mais plus encore à l'obſerver. Il faut donc, quand il fortifie ſon exhortation par un argument tiré de la poſſibilité, que cette poſſibilité s'étende à l'accompliſſement auſſi bien qu'à la connoiſſance. J'en ſuis ſi perſuadé par la clarté de ſes termes, & par l'évidence de ſon but, qu'il me ſemble que ceux qui ſont d'un

d'un autre avis, ôtent au discours de Moïse ce qu'il a de plus fort & de plus sérieux; & j'ai déjà expliqué comment Dieu a mis les Enfans d'Israël en état de vivre selon sa Loi. Il est constant que la Loi a deux usages; l'un, de convaincre de péché, & cet office lui est particulier; l'autre, d'enseigner la vertu, & cette fonction lui est commune avec l'Evangile. Je distingue donc entre deux langages de Moïse, celui par lequel il abbat les espérances du pécheur, & celui par lequel il lui relève le courage. Ce dernier langage suppose les principes de l'Evangile, & c'est celui qu'il a tenu dans le XXX. Chapitre du Deutéronome. Ainsi je trouve qu'il est formellement applicable à la Justice de la foi, & que S. Paul s'en est servi fort à-propos, pour nous dépeindre cette justice, & pour détruire les fausses idées qu'on s'en voudroit former. S'il avoit dit qu'Israël *pourchassant la justice n'étoit point parvenu à la justice*, les Juifs auroient pu lui objecter: Vous nous blâmez donc de ce que nous nous efforçons d'atteindre à la justice que la Loi nous recommande? Non, répond-il; ce n'est pas ce que je condamne en vous. Plût à Dieu que vous eûssiez véritablement suivi la leçon de Moïse, *Cette parole est près de vous dans votre*

votre cœur pour la faire! Mais je vous plains de ce qu'éblouïs par votre propre juſtice, en lui attribuant trop de perfection, vous ne vous ſoumettez point à la juſtice de Dieu; de ce que vous regardez la poſſibilité d'accomplir la Loi comme abſoluë, dépendante de vos forces, & contraire à la doctrine de la Grace; de ce que vous ne comprenez pas que Moïſe, en vous aſſurant de la facilité de votre ſalut par le moyen d'une vie conforme aux commandemens de Dieu, a préſuppoſé votre réconciliation avec Dieu à faire par le moyen d'une Redemption cachée ſous les ombres de la Loi, & maintenant developpée par la parole de l'Evangile, par laquelle, après vous avoir offert Jéſus-Chriſt comme le Sauveur & la Source de la véritable Juſtice, nous répétons toute l'exhortation que Moïſe vous a faite, & nous lui donnons une nouvelle vigueur.

Rom. VIII. 3, 4. *Ce qui étoit impoſſible à la Loi à cauſe de la foibleſſe de notre chair, Dieu l'a fait en envoyant ſon Fils, afin que la juſtice de la Loi fût accomplie en nous, qui ne cheminons point ſelon la Chair mais ſelon l'Eſprit.*

Nous trouvons de cette manière la Loi d'accord avec la Foi, & la Doctrine de Moïſe ſemblable à celle de S. Paul.

Paul. Il n'en ſeroit pas de-même, ſi l'on outroit l'oppoſition faite entre la Loi & l'Evangile, juſqu'à ſéparer totalement l'une de l'autre; ſi l'on conſidéroit Moïſe toujours comme menaçant & lançant des foudres ſans donner la moindre eſpérance par ſes promeſſes, & Jéſus-Chriſt toujours comme prêchant la grace ſans exiger l'obéïſſance par ſes préceptes; ſi l'on ſuppoſoit que le prémier n'a jamais parlé de la miſéricorde de Dieu, de la foi & des fruits de la repentance, & que le Seigneur n'a jamais parlé de la juſtice de ſon Père ni de la juſtice inhérente des hommes; ou ſi l'on regardoit la Loi comme privée de tout ſecours céleſte, ſous prétexte qu'il eſt dit que *nous avons reçu l'Eſprit par la prédication de la Foi, & non par les œuvres de la Loi*; & ſi l'on s'arrêtoit crûment à la définition de la juſtice gratuitement imputée, ſans preſſer qu'elle nous doit rendre de nouvelles créatures par la ſanctification: tiendrions-nous que les promeſſes de l'Evangile ne renvoient pas l'homme à beaucoup de travail & de peine, pour acquérir le ſalut comme un bien encore éloigné, mais qu'elles le lui apportent tellement en pur don, & lui repréſentent la juſtice ſi bien comme toute acquiſe par un Pleige, que nous n'avons

qu'à

qu'à la reçevoir, & qu'à nous l'appliquer par l'action de croire? Il y en a qui le disent, & qui le font dire à S. Paul par l'expression, *La parole est près de vous*; qui pensent que les demandes, *Qui montera au Ciel? qui descendra dans l'Abîme?* sont équivalentes à celles-ci: Entreprendrai-je de m'ouvrir la porte du Royaume des Cieux par mes œuvres? Essayerai-je de satisfaire pour mes péchés, en portant la peine de la mort? afin que la réponse, *Ce seroit ramener Christ d'enhaut ou d'enbas*, signifie simplement, ce seroit renoncer au mérite de Jésus-Christ, & aux effets de sa mort & de sa résurrection, les deux grands fondemens qui rendent notre salut assuré. Ceux qui donnent ces explications, sont obligés d'avouer que S. Paul n'a pas allégué Moïse selon son sens véritable, & qu'il auroit tort de vouloir établir la justice de la Foi par la doctrine de la Loi. Mais si Moïse a exhorté le Peuple d'Israël à l'obéïssance de la Loi au même sens que nous sommes exhortés à l'observation des préceptes de l'Evangile, le chemin de la justice & de la vie est également montré par-tout; & les Juifs, non-plus que les Chrétiens, n'ont pas besoin de demander, *Qui montera au Ciel* pour nous en apporter quelque autre

tre déclaration de la volonté de Dieu? *qui descendra dans l'Abîme*, afin qu'en revenant il nous instruise de quelque nouveau moyen de se délivrer de la mort? Nous avons toutes les connoissances requises pour cet effet dans la parole des deux Alliances, où nous voyons comme dans un miroir tous les mystères du salut, en sorte que nous y pouvons acquiescer avec consolation.

La justice qui est par la foi dit ainsi: Ne dis point en ton cœur, qui montera au Ciel, ou qui descendra dans l'Abîme? Ce langage qu'on défend de tenir, est le langage du desespoir & de l'incrédulité. Car si l'homme revoque en doute l'autorité du commandement qu'il a reçu, & la divinité de la parole qui lui est prêchée, en demandant qu'on lui en apporte quelque autre du Ciel ou de l'Abîme, c'est l'incrédulité. Et s'il abandonne le soin de se conduire selon ces loix, en prétextant qu'il ne sçauroit le faire, & en demandant qu'on lui montre une voie plus aisée, c'est le desespoir. La foi s'oppose à ces pensées, on dit avec raison que c'est la justice de la foi qui nous ordonne de les bannir. Par la foi nous tenons que la Révélation que nous avons est céleste & parfaite, l'unique à laquelle nous-nous puissions ranger, qu'il n'y

en a point d'autre à attendre ni du Ciel ni de l'Abîme, que Dieu a levé tous les obſtacles qui ſe rencontroient dans le chemin du ſalut, & qu'il nous a fourni tous les moyens néceſſaires pour y parvenir; de ſorte qu'en marchant dans ſes voies, comme nous le pouvons faire ſous la conduite de ſon Eſprit, nous arriverons ſûrement à la poſſeſſion de la vie éternelle.

Mais S. Paul ajoute quelque choſe au paſſage allégué; il explique ce que Moïſe avoit laiſſé dans l'obſcurité; il déclare que *Jéſus-Chriſt eſt la fin de la Loi en juſtice à tout croyant*, que la Grace de Jeſus-Chriſt ſert de fondement à la poſſibilité de notre ſalut dont Moïſe avoit parlé, & à la facilité qu'il attribuë aux hommes de garder les commandemens de Dieu. Ne dis point, *Qui montera au Ciel? cela eſt ramener Chriſt d'enhaut*; *ou qui deſcendra dans l'Abîme? cela eſt ramener Chriſt des morts.* Quand l'Apôtre ſubſtituë l'abîme à la mer que Moïſe avoit nommée, il ne change rien au ſens des paroles. Moïſe a voulu marquer les lieux les plus oppoſés entr'eux, les plus éloignés de nous, & dont l'accès eſt le moins poſſible. La mer a ſon abîme, mais l'idée d'Abîme eſt encore plus directement oppoſée au Ciel

que

que celle de la Mer, & l'expreſſion eſt plus nette; S. Paul nomme ce qu'il y a de plus haut, & ce qu'il y a de plus profond. Si nous n'avions pas reçu les eſpérances de l'Evangile, nous flotterions entre le Ciel & l'Enfer dans le plus terrible des embarras; nous regarderions vainement enhaut pour découvrir le chemin de la vie, ou enbas pour chercher un remède contre la mort. La Révélation eſt venuë à notre ſecours; celle qui fut donnée par le miniſtère de Moïſe étoit ſuffiſante pour ce temps-là; celle que nous avons reçuë par le Seigneur Jéſus, eſt encore plus parfaite. Nous n'avons plus beſoin de demander, *Qui montera au Ciel, ou qui deſcendra dans l'Abîme?*

Moïſe n'a pas préciſément voulu réfléchir ſur l'Aſcenſion de Jéſus-Chriſt ou ſur ſa Sépulture, en formant ces demandes. L'Apôtre n'a pas prétendu lui en attribuër la penſée, mais il a trouvé lui-même ces paroles propres à nous faire ſouvenir de ces évènemens, à-préſent qu'ils nous ſont pleinement révélés: *Cela eſt ramener Chriſt d'enhaut, cela eſt ramener Chriſt des morts.* Nous ſçavons que le Fils de Dieu eſt venu d'enhaut par ſon Incarnation, qu'il eſt deſcendu dans les parties les plus baſſes de

la terre & jusqu'au tombeau, que ce grand Pasteur des Brebis a été ramené d'entre les morts par une glorieuse Résurrection, qu'il est monté au-dessus de tous les Cieux, & qu'il en reviendra pour juger les vivans & les morts; & si nous méditons pieusement sur ces matières selon notre devoir, c'est la foi qui nous le fait faire. Mais si quelqu'un aujourd'hui, dans la lumière de l'Evangile, tenoit le langage que Moïse a défendu de tenir, *Qui montera au Ciel, qui descendra dans l'Abîme?* rejettant la Parole qui lui est prêchée, ou la revoquant en doute, ou se méfiant de son efficace, il niéroit que Jésus-Christ est venu du Ciel & qu'il y est remonté, qu'il est descendu dans l'Abîme par la mort & qu'il en est revenu; ou il tiendroit que c'est envain que Jésus-Christ a été envoyé dans le monde; envain qu'il a été jusqu'au troisième jour dans le cœur de la terre, comme Jonas dans l'abîme de la mer; envain qu'il a été retiré de l'ombre de la mort & reçu dans la gloire céleste, qu'il n'a rien fait pour nous dans tous ces états, ou qu'il n'a rien effectué; qu'il faut qu'il revienne une autre fois, revétu d'un plus grand pouvoir & couronné d'un plus heureux succès, ou qu'on nous envoie

un

un autre en sa place. Nous croyons au-contraire, que le Seigneur a comparu une fois pour l'abolition du péché, qu'il est mort pour nos offenses & ressuscité pour notre justification, qu'il a tout accompli, qu'il est entré dans le vrai Sanctuaire pour comparoître pour nous devant la face de Dieu, & qu'il apparoîtra une seconde fois sans péché à ceux qui l'attendent à salut. C'est ce que la justice de la foi exige; & non seulement cela, elle nous ordonne aussi de regarder la Résurrection & l'Ascension de Jésus-Christ comme les preuves infaillibles de sa Mission divine & de la suffisance de sa Révélation. Car *personne n'est monté au Ciel que celui qui est descendu du Ciel, le Fils de l'homme qui est au Ciel; Celui qui est venu d'enhaut, est par-dessus tout; Le Père aime le Fils, & lui a donné toutes choses en main; Qui croit au Fils a la vie éternelle, mais qui desobéit au Fils ne verra point la vie, la colère de Dieu demeure sur lui.* Jean III. 13. 31.

Tenez-vous, Chrétiens, que Dieu a envoyé son Fils unique au monde, qui a porté vos péchés en son corps sur le bois de la croix, qui vous a acquis la vraie justice par son mérite infini, & le salut dont les menaces de la Loi vous faisoient desespérer, qui est descendu

pour vous retirer de l'Enfer, qui eſt monté pour vous préparer une place dans la maiſon de ſon Père céleſte? Le croyez-vous, ſans exiger que Jéſus-Chriſt vous vienne montrer ſes mains & ſes pieds percés comme à Thomas, ni qu'il ouvre les Cieux pour ſe faire voir comme à Etienne, aſſis à la droite de Dieu? Vous aſſurez-vous de l'état du ſiècle à-venir, ſans demander qu'on vous raviſſe en Paradis pour ouïr des paroles inénarrables, ni qu'on vous envoie quelqu'un des morts pour vous apprendre des nouvelles du lieu de tourment? C'eſt beaucoup, mais ce n'eſt pas aſſez. Moïſe s'en prenoit, non ſeulement à ceux qui lui auroient conteſté la vérité de ſa Doctrine & l'autorité de la Loi; mais encore à ceux qui demeuroient dans l'inaction & dans la deſobéïſſance, comme à des gens qui diſent dans leur cœur, *Qui montera au Ciel? Qui deſcendra dans l'Abîme?* Il en eſt de-même de l'Evangile. L'incrédulité eſt reprochée, non ſeulement à ceux qui ne reconnoitroient point l'origine céleſte de cette Parole, mais encore à ceux qui l'ayant reconnuë ne ſuivent point la route qu'elle leur montre; ce qui ne pouvant venir que de ce qu'elle leur paroit ou peu importante ou trop pénible, tend manifeſtement au

au mépris de ſon Auteur. Quand on vous prêche que vous n'avez plus beſoin de demander qui vous ſauvera, que le Redempteur eſt venu, qu'il a aboli le péché & détruit l'empire de Satan par le mérite de ſa mort & par la puiſſance de ſa réſurrection, que ſon aſcenſion vous ouvre le Royaume du Ciel, & que vous y avez un Père réconcilié par ſon interceſſion, vous concevez qu'on vous donne des nouvelles agréables. Vous-vous félicitez de n'être pas dans l'aveuglement des Juifs, qui s'attachent à Moïſe ſans l'entendre, & qui rejettent la juſtice de la foi en Jéſus-Chriſt; ni dans l'obſtination des Libertins, qui mépriſent la Révélation entière, qui tiennent toutes les promeſſes pour fabuleuſes ou pour douteuſes, & qui ſe moquent de ce qu'on leur dit du retour du Seigneur & de la fin du Monde. Véritablement, ce n'eſt pas pour peu de choſe que Dieu a envoyé ſon Fils d'enhaut & qu'il l'a fait deſcendre dans l'ombre du ſépulcre. Mais ſi vous eſtimez qu'il a lui ſeul tellement exécuté tout, qu'il n'exige de vous que la foi toute nuë, vous-vous trompez. Ne partagez pas la doctrine de l'Evangile, embraſſez-la dans toute ſon étenduë; elle en demande l'obſervation & l'accompliſſement, comme le moyen d'obtenir le

ſalut. Pourquoi ne ſuivez-vous pas les conſeils du Seigneur, pourquoi n'obéïſſez-vous pas à ſes préceptes? Ignorez-vous le prix de votre vocation? Vous qui aimez tant cette vie paſſagère, ne ſeriez-vous pas ſenſibles à l'eſpérance de la vie éternelle? Vous qui faites tant de cas des biens & des honneurs de la terre, quoiqu'ils ſoient périſſables, n'aſpireriez-vous pas à la poſſeſſion d'une gloire céleſte? Faites donc de ſérieux efforts, & ne dites pas que cela vous couteroit trop. Il eſt juſte qu'on n'épargne aucune peine pour acquérir de ſi riches avantages; & le gain que vous allez faire eſt infiniment plus grand, que toutes les pertes que vous pourriez ſouffrir dans cette recherche.

Que ſi vous dites au ſujet de la nouvelle obéïſſance dont on vous parle, qu'il ne vous eſt pas poſſible de la rendre, la juſtice de la foi vous va réfuter. Elle ne fait pas les vaines demandes que nous venons de condamner, *mais que dit-elle? La parole eſt près de toi en ta bouche & en ton cœur. Et c'eſt-là la parole de la loi, laquelle nous prêchons.* L'entendez-vous? Ce n'eſt plus Moïſe qui nous enſeigne, ce ſont les Apôtres; ils ne changent pas de ſtile, ils inſiſtent ſur une ancienne vérité; & ſi la maxime

me a été bonne dans la bouche du Légiſlateur des Iſraëlites, comment ne ſeroit-elle pas juſte dans la bouche de ceux qui ne parlent qu'après le Fils de Dieu? Qui peut ſe plaindre aujourd'hui de n'avoir pas une connoiſſance ſuffiſante de la volonté du Père céleſte & des myſtères de ſon Royaume, quand il puiſe ſes lumières des Saintes Ecritures, & principalement dans les Livres des Apôtres, qui s'expliquent avec plus de clarté que les Prophètes n'avoient ſçu faire? Dieu a-t-il fait comme ce Tiran, qui faiſoit afficher ſes édits en des lieux ſi élevés que perſonne ne les pouvoit lire, afin que l'ignorance fît tomber ſes ſujets dans la contravention, & les expoſât aux peines menacées? Sa bonté ne le ſouffroit point; mais elle eſt éludée dans les endroits où l'on arrache la Bible de la main des Peuples, & où on leur défend de la lire, afin de les renvoyer à la Tradition, qui n'eſt pas la Parole de la foi. Qui peut ſe plaindre aujourd'hui qu'on lui prêche une parole trop difficile pour la faire? puiſque Dieu déclare ſi poſitivement dans l'Evangile, comment il a levé les obſtacles qui nous pouvoient épouvanter, rémédié au deſeſpoir où l'idée de l'impoſſibilité de ſatisfaire à la Loi nous vouloit jetter, & fait accom-

plir par ſon Fils ce qui paſſoit nos forces, & quelle abondance de graces il tient prête, pour que nous faſſions par le ſecours de ſon Saint Eſprit ce qu'il exige encore de nous. C'eſt en ceci que conſiſte notre amour pour Dieu, *que nous gardions ſes commandemens, & ſes commandemens ne ſont pas pénibles.*

1 Jean V. 3.

Voici le Sauveur qu'on a ſi longtems attendu, & que Dieu *a établi pour être le témoin & le conducteur, & pour donner des commandemens aux Peuples; le voici, il appelle les Nations qui ne le connoiſſoient point, afin qu'elles accourent à lui à-cauſe de l'Eternel ſon Dieu, & du Saint d'Iſraël qui l'a glorifié. Cherchez donc l'Eternel pendant qu'il ſe trouve, invoquez-le tandis-qu'il eſt près. Que le méchant laiſſe ſa voie & l'homme outrageux ſes penſées, & qu'il retourne à l'Eternel, & il aura pitié de lui, & à notre Dieu, car il pardonne tant & plus.* Nous déplorons tous les jours, & avec juſtice, la condition des Peuples qui ne ſont pas encore éclairés, qui ſont hors de Chriſt, ſans eſpérance & ſans Dieu dans le monde; & nous prions Dieu qu'il ne les tienne plus dans cet éloignement, mais qu'il s'approche d'eux comme il s'eſt approché de nous. *La Parole eſt près de nous;* conſervons-

Eſai. LV.

nous

nous cette faveur? *Marchons tandis-que nous avons la lumière, de peur que les ténèbres ne nous ſurprennent.* Que ſi nous négligions un ſi grand ſalut, & qu'il vînt à ſe retirer, qui monteroit pour nous au Ciel, ou qui deſcendroit dans l'Abîme, afin de le rappeller? Pourrions-nous prétendre, que Jéſus-Chriſt ramené d'enhaut, vînt mourir une autre fois pour nous? *Si nous péchons volontairement après avoir reçu la connoiſſance de la vérité, il ne reſte plus de ſacrifice pour les péchés, mais une attente terrible de jugement, & l'ardeur d'un feu qui doit dévorer les adverſaires.* Hébr. X, 26, 27.

La parole eſt près de vous, Chrétiens; profitez de la facilité que vous avez de vous en inſtruire; recevez-la avec foi, elle eſt ferme; aimez-la, elle eſt excellente; qu'elle ſoit dans votre cœur, elle eſt dans la bouche & dans le cœur des vrais Fidèles, ils la trouvent *plus douce que le miel*, ils la conſervent comme un *tréſor plus précieux que l'or*, ils la retiennent dans *un cœur honnête & bon*, & rapportent *du fruit avec patience.* Pleins de courage à-cauſe de la proximité de la grace du Seigneur, ils courent dans la carrière du ſalut, *ils combattent le bon combat.* La paro-

parole de la foi les anime, elle ne les laisse pas douter d'un heureux succès; elle les assure que la propiciation pour le péché est faite, que la justice des siècles est amenée, que l'Enfer est vaincu, & que le Ciel est ouvert par le Fils de Dieu, qui y règne avec son Père éternel, & qui après avoir reçu leurs ames reviendra pour ressusciter leurs corps du tombeau, & *pour les rendre conformes à son corps glorieux, selon l'efficace sur laquelle il peut s'assujettir toutes choses.* AMEN.

VI. SERMON.

SUR ROM. X. 9, 10, 11.

C'eſt pourquoi ſi tu confeſſes le Seigneur Jéſus de ta bouche, & que tu croies en ton cœur que Dieu l'a reſſuſcité des morts, tu ſeras ſauvé. Car de cœur on croit à juſtice, & de bouche on fait confeſſion à ſalut. Car l'Ecriture dit: Quiconque croit en lui, ne ſera point confus.

LA Parole de la Foi eſt l'Evangile. On l'appelle ainſi, parce que la prédication de cette parole fait naître la foi, *car la foi eſt de l'ouïe de la parole de Dieu*; & parce qu'on y prêche la juſtice de la foi, que S. Paul recommande en la place de celle des œuvres. *C'eſt la parole que nous prêchons*, dit-il, ſçavoir nous les Apôtres & les Ambaſſadeurs de Jéſus-Chriſt, qui vous exhortons de ſa part, & vous invitons à croire en lui. Il y en a qui eſtiment qu'il diſtingue par cette déclaration, ſa parole de celle que Moïſe avoit annoncée, de la parole de la Loi qu'on nous repréſente quelquefois comme inefficа-

efficace dans le pécheur, & comme incapable de corriger son cœur aussi bien que de tranquilliser sa conscience; au lieu que l'homme, qui reçoit convenablement la parole de l'Evangile, ne manque pas d'en sentir l'efficace salutaire par le Saint Esprit, & d'avoir un fond inébranlable d'espérance dans la grace du Redempteur. Le titre de *Parole de la foi* signifie, selon eux, *Parole de la promesse*; ils vont encore plus loin, & entendent par *ce qui est près de nous, dans notre bouche & dans notre cœur*, la chose promise par la Parole Evangélique, sçavoir la justice, le salut & la vie, que nous avons en la grace de Dieu par son Fils notre Seigneur: Vie spirituelle, dont le cœur devient la source par la foi, & qui se fait sentir dans la bouche par la confession, comme par une respiration continuelle. Mais quoique les Apôtres soutiennent fortement la distinction entre la justice de la Loi & celle de la Foi, ils n'ont garde de faire entendre aux Juifs que leur Doctrine est différente de celle de Moïse; & quand S. Paul dit ici, *C'est la parole de la foi que nous prêchons*, loin d'avouër qu'il désigne une parole que le Législateur d'Israël n'auroit pas connuë, il témoigne son parfait consentement avec lui, & déclare que la parole re-

recommandée par Moïse est préciſément celle qu'on entendoit prêcher aux Apôtres, l'Evangile contenant la force de la Loi. Il explique de l'Evangile, ce que Moïse avoit dit de la Loi aux Enfans d'Israël: *La parole est fort près de vous, dans votre bouche & dans votre cœur.* Elle est près de vous, Chrétiens; vous n'avez pas besoin de demander, qu'on vous l'aille chercher dans le Ciel ou dans l'Abîme, comme si elle étoit encore trop haute & trop éloignée. Jésus-Christ est venu d'enhaut, pour nous apporter cette révélation sur la terre; il est descendu dans l'Abîme, pour détruire les ennemis qui nous auroient empêché d'en profiter; il est revenu des morts tout victorieux, il est remonté au Ciel en triomphe, il nous a laissé sa Parole, afin qu'elle fût toujours auprès de nous. C'est la Parole de la foi que nous prêchons après les Apôtres. Mais il ne suffit pas que nous l'ayons près de nous, par le moyen du son qui frappe nos oreilles; il faut qu'elle soit dans la bouche des Fidèles, aussi bien que dans celle des Prédicateurs, il faut qu'elle soit dans leur cœur. *Ces paroles*, dit autrefois Moïse, *que je vous commande aujourd'hui, seront dans votre cœur; vous les enseignerez soigneusement à vos enfans, vous-vous en*

en entretiendrez dans votre maiſon & dans votre chemin, quand vous-vous coucherez & quand vous-vous lèverez; vous les liérez pour être un ſigne ſur vos mains, & elles ſeront comme des fronteaux entre vos yeux; vous les écrirez ſur les poteaux de vos maiſons, & ſur vos portes. Et cela non ſeulement pour en avoir la connoiſſance, & pour en conſerver le ſouvenir; mais *afin de garder avec ſoin les commandemens de l'Eternel, & pour faire ce qu'il approuve & qu'il trouve droit & bon.*

Deut. VI. 6-9.

S. Paul nous apprend auſſi, de quelle manière la Parole de Dieu doit être dans notre bouche & dans notre cœur, & quels effets elle y doit produire, en diſant: *Si vous confeſſez le Seigneur Jéſus de votre bouche, & que vous croyiez en votre cœur que Dieu l'a reſſuſcité des morts, vous ſerez ſauvés. Car de cœur on croit à juſtice, & de bouche on fait confeſſion à ſalut.* Nous avons trois choſes à remarquer dans ces paroles. Prémièrement notre devoir, c'eſt la confeſſion de la bouche & la foi du cœur. Enſuite l'objet de notre confeſſion & de notre foi, c'eſt le Seigneur Jéſus, & en particulier ſa Réſurrection. Enfin les biens qu'on obtient par cette foi & par cette confeſſion, c'eſt la vraie juſtice & le ſalut éternel.

I. PAR-

I. PARTIE.

L'Apôtre exige de nous deux devoirs, ſelon le partage que Moïſe avoit fait, en voulant que la Parole fût & dans la bouche & dans le cœur du peuple. Comment ſera-t-elle dans notre bouche? Par la confeſſion. Comment dans notre cœur? Par la foi. Il parle d'abord de la *Confeſſion de la bouche*, & puis de la *Foi du cœur*, pour ſuivre l'ordre des paroles de Moïſe qu'il interprète; mais il tient un autre ordre, qui eſt plus naturel, dans le verſet ſuivant, où il nomme la Foi la prémière, & enſuite la Confeſſion. Quoiqu'il ſemble que Moïſe ait entendu par la *bouche* le *viſage*, pour dire que la parole étoit devant les yeux du peuple, l'Apôtre inſiſte ſur la ſignification propre du mot de *bouche*, afin de nous mieux apprendre l'uſage que nous avons à faire de la Parole.

On demande à notre bouche quelque choſe de plus, que la lecture ou le récit. Si nous liſions la Parole de Dieu comme les Profanes & les Infidèles, ou ſi nous la répétions de la manière que nous l'aurions entenduë, ſans l'eſtimer & ſans en être touchés, il n'y auroit point en cela de confeſſion. La Confeſſion pré-

ſuppoſe le conſentement, & le terme dont l'Apôtre s'eſt ſervi ſignifie le conſentement. Nous voyons donc la Confeſſion & la Foi jointes enſemble, parce que la Confeſſion n'eſt autre choſe qu'une Foi déclarée, une Foi parlante: *J'ai cru, c'eſt pourquoi j'ai parlé:* Et l'on veut que notre foi paroiſſe par ce moyen en public, pour la gloire de Dieu, & pour l'édification du Prochain. Ce terme ſignifie quelquefois *promettre:* En effet, la confeſſion que nous faiſons de la Parole, eſt un vœu par lequel nous-nous engageons à l'obéïſſance, un hommage que nous rendons à Dieu comme ſes fidèles vaſſaux. Le terme de confeſſion eſt ſouvent employé dans l'Ecriture Sainte, pour ſignifier *louange*; confeſſer Dieu, c'eſt louër Dieu. Ces louanges ſont fades, feintes, & une pure dériſion dans la bouche de ceux qui ne reconnoiſſent pas la vérité de la Parole, & qui n'ont pas le déſir de l'accomplir. La Confeſſion eſt une action de graces, & une reconnoiſſance perpétuelle. On remarque que les Hébreux entendent par le mot qu'on traduit par celui de *Confeſſion*, particulièrement la confeſſion des bienfaits de Dieu, accompagnée de l'aveu que nous faiſons de notre indignité; & c'eſt préciſément le caractère

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0138
DFG

re de la foi de l'Evangile. Combinons ces idées, afin que la Parole de Dieu ſoit heureuſement dans notre bouche par une confeſſion entière ; que notre langue porte véritablement le nom de gloire, comme l'inſtrument par lequel nous béniſſons notre Dieu & Père ; & que les ſentimens que nous avons dû concevoir de la grandeur de ſa Majeſté, de l'étenduë de ſa miſéricorde, de la fermeté de ſes promeſſes, & de la ſainteté de ſes loix, ſoient dignement déclarés.

La Confeſſion vient de la Foi, l'abondance du cœur ſe répandant par la bouche ; c'eſt pourquoi on nous demande que la Parole réſide dans le cœur par la foi, & que nous croyions en notre cœur & de tout notre cœur. L'Ecriture Sainte appelle *cœur* ce que nous appellons *ame*, l'intérieur de l'homme, la penſée, l'entendement, la volonté, le ſiège des mouvemens & des affections. La vraie foi remplit l'homme entier, & toutes ſes facultés. Dieu ne ſe contente pas que nous ayons ſa parole dans le cœur par la connoiſſance, il veut que nous la recevions avec foi, c'eſt-à-dire en prémier lieu, que nous convenions de ſa vérité ; c'eſt la ſignification naturelle du mot *croire*. Quand nos

Théologiens veulent faire voir, qu'ils ne prétendent point, comme on le leur reproche calomnieuſement, que la foi qu'ils exaltent, & de laquelle ils diſent qu'elle juſtifie ſeule, ſoit une penſée creuſe, une nuë imagination du cerveau, ou un ſimple aveu; ils ajoutent, que c'eſt une confiance cordiale & filiale, conçuë par la connoiſſance de l'amour que Dieu le Père nous témoigne en Jéſus-Chriſt, & appuyée ſur les promeſſes de ſon Evangile, par laquelle l'homme, en banniſſant le doute & l'inquiétude, ſe remet entre les mains de ce Père céleſte réconcilié par le ſang de ſon Fils, & acquieſce avec une ſainte joie à ſa bonne volonté. Ne diſputons point de la définition de la Foi; arrêtons-nous à celle qui eſt la plus ſimple, & que perſonne ne nous pourra conteſter. La fonction du cœur eſt de croire l'expoſé de l'Evangile véritable, après tant de preuves capables de produire la conviction. Mais conſidérons auſſi, que nous n'admettrions pas l'entière vérité de l'Evangile, ſi nous ne le regardions pas comme une doctrine venuë d'enhaut; puiſqu'on nous le prêche, non comme une Parole Humaine, mais comme la Parole de Dieu. Il faut donc que la foi avec laquelle nous l'embraſſons ſoit divi-

divine, incomparablement plus ferme que celle que le témoignage des hommes fait naître, incomparablement plus touchante & plus pénétrante. Après la Majesté de l'Auteur de l'Evangile, pensons à la nature des vérités qui nous y sont révélées: ce sont des sujets qui ne se réduisent pas à contenter notre curiosité, mais auxquels nous prenons un intérêt très-considérable, & plus grand que nous ne saurions ni dire ni concevoir; & c'est un des articles que nous avons à croire. Si nous le croyons, il n'est pas possible que la foi s'arrête dans l'entendement, elle passera dans la volonté, & se fera sentir dans nos mouvemens par la joie; puisque nous recevons de si bonnes nouvelles & de si grandes espérances, par l'amour; puisqu'on nous offre des objets si désirables & précieux, par le zèle; puisqu'on nous appelle à des fonctions si hautes & si importantes: En un mot, la foi occupera chez nous tout ce qui s'appelle cœur. *La Parole de Dieu est vivante & efficace, & plus pénétrante que nulle épée à deux tranchans, elle atteint jusques à la division de l'ame & de l'esprit, des jointures & des mouëlles, & elle est juge des pensées & des intentions du cœur.* Hébr. IV, 12. Oui, les termes de *foi* & de *croire* suf-

fiſent pour exprimer tous nos devoirs, pourvu-qu'on les entende d'une foi proportionnée à ſon ſujet. Et ſi l'on voit tant de Chrétiens qui démentent leur profeſſion, cela ne vient que de ce qu'ils ne ſont pas fermement perſuadés de la vérité de l'Evangile ſelon toute ſon étenduë, & qu'en méconnoiſſant le prix ineſtimable de cette Parole, ils la renoncent en ce qu'elle a de plus fondamental.

On peut de-même dire, que le Chriſtianisme entier eſt renfermé dans la Confeſſion, lorſqu'on l'entend de tous les fruits de la Foi, de tout ce qui ſert à la déclarer, de toutes les marques & de tous les témoignages qu'on en donne, parmi leſquels eſt l'obéiſſance. Il eſt toujours vrai, que la Confeſſion eſt inſéparablement liée avec la Foi, comme le Soleil n'eſt jamais ſans lumière; que la foi ne ſeroit pas ſincère ſans la confeſſion, non-plus que la confeſſion ſans la foi; que la foi n'eſt pas pour être *cachée ſous le boiſſeau*, mais *une chandelle allumée* pour être expoſée en public, afin qu'elle éclaire toute la maiſon; & qu'il n'eſt pas moins impoſſible d'avoir une foi vive ſans la confeſſer, que de vivre ſans reſpirer. Nous avons beſoin pour cet effet, non ſeulement de franchiſe, mais

mais encore de courage, à-cauſe des Ennemis de l'Evangile, qui voudroient étouffer cette lumière, & qui perſécutent les Diſciples de la Vérité: Penſée qui étoit ſans-doute ſuggérée à l'Apôtre, par les circonſtances de ſon ſiècle. Il nous faut une Foi capable de réſiſter à toutes ſortes de tentations, & de remporter la victoire ſur le monde; une foi qui nous rende capables d'abandonner tout ce que nous avons de plus cher, de ne craindre ni la miſère, ni l'exil, ni l'ignominie, ni les tourmens, ni la mort, & de ſouffrir tous ces maux plutôt que de renier la Religion pure, ou d'en ſupprimer ſcandaleuſement la confeſſion. Pluſieurs, qui ôſent prendre le nom de Chrétiens, ſe flattent de pouvoir adhérer aux Sociétés erronées, garder le ſilence, diſſimuler, pratiquer de faux cultes, ſans s'expoſer à la perdition. Comment prétendent-ils juſtifier leur procédé? Eſt-ce par l'exemple de Nicodème? Mais on blâme ſa crainte, on ne le loue que lorſqu'il eut la hardieſſe d'enſevelir Jéſus le crucifié. Nous perſuaderont-ils que leur cœur eſt en feu, quand nous ne voyons pas de flammes? Diront-ils, que Dieu, qui a égard au cœur, ſe contentera d'une foi conſervée dans le cœur, quoiqu'on n'en faſſe

pas ouvertement profeſſion? Mais Dieu ſonde auſſi le cœur; on trompe les hommes, en cachant les ſentimens de la conſcience; on ne le trompe pas, il connoit que ces lâches ne lui ont pas donné le cœur, & ils n'échapperont pas à ſa vengeance. Veut-on conſerver ſes dignités? mais la ſouffrance des opprobres pour Jéſus-Chriſt eſt le chemin de la gloire. Dieu honore ceux qui l'honorent. *Quiconque me confeſſera devant les hommes*, dit le Seigneur, *je le confeſſerai auſſi devant mon Père qui eſt aux Cieux; & quiconque me reniéra devant les hommes, je le reniérai auſſi devant mon Père qui eſt aux Cieux. Quiconque aura eu honte de moi & de mes paroles parmi cette nation adultère & pécheresſe, le Fils de l'homme aura auſſi honte de lui, quand il ſera venu en la gloire de ſon Père avec les ſaints Anges.* Ne peut-on pas ſe réſoudre à perdre ſes biens & ſes plaiſirs? Mais *que profiteroit-il à un homme de gagner tout le monde, s'il fait perte de ſon ame? ou que donnera l'homme pour récompenſe de ſon ame?* Quand il faudroit mourir, on doit conſidérer, que *quiconque voudra ſauver ſon ame, la perdra, & que quiconque perdra ſon ame pour l'amour de Jéſus-Chriſt & de ſon Evangile, la ſauvera.*

Matth. X 32, 33.

Marc. VIII. 38.

Marc. VIII. 35-37.

vera. Ne craignons donc point ceux qui tuënt le corps, & qui ne peuvent point tuër l'ame. *Je parlerai, ô Eternel, de tes témoignages devant les Rois,* dit David, *& ne rougirai point de honte.* Pſ. CXIX, 46. *J'ai prêché ta juſtice dans la grande aſſemblée, je n'ai point retenu mes lèvres, je n'ai point caché ta juſtice qui eſt au-dedans de mon cœur, j'ai déclaré ta fidélité & ta délivrance, je n'ai point celé ta gratuïté ni ta vérité.* Pſ. XL, 10, 11. C'eſt ainſi que tant de Martyrs ont heureuſement fini leur carrière, qui pourroient être taxés d'extravagance, s'il étoit permis de feindre; mais qui ayant mérité de juſtes éloges, nous environnent comme une grande nuée de témoins, & nous exhortent par leur exemple à pourſuivre conſtamment la courſe qui nous eſt propoſée. Revêtons, durant le calme, les diſpoſitions qui nous pourront faire ſoutenir l'orage, & qui donnent à notre foi & à notre confeſſion le caractère de perſévérance qui leur eſt néceſſaire. *Qui aura perſévéré juſqu'à la fin, ſera ſauvé.* Matth. XXIV, 13. *Sois fidèle juſqu'à la mort, & je te donnerai la couronne de vie.* Apoc. II, 10.

II. PARTIE.

Les articles que S. Paul preſcrit à notre

tre Confeſſion & à notre Foi, ſont le *Seigneur Jéſus* & ſa *Réſurrection. Si vous confeſſez de votre bouche le Seigneur Jéſus*, ou que Jéſus eſt le Seigneur, *& que vous croyiez en votre cœur que Dieu l'a reſſuſcité des morts, vous ſerez ſauvés.* Le deſſein de l'Apôtre n'eſt pas de faire un partage entre ces deux vérités, comme ſi la prémière ſe rapportoit uniquement à la confeſſion, & l'autre uniquement à la foi. La différence entre la Confeſſion & la Foi ne regarde pas l'objet, qui eſt le même; elle conſiſte en ce que l'une eſt dans la bouche, & l'autre dans le cœur. On nous ordonne de croire & de confeſſer tout enſemble Jéſus en général, & ſa Réſurrection en particulier.

Jean V. 46.

Qu'eſt-ce que confeſſer le Seigneur Jéſus, qu'eſt-ce que croire en lui? *Si vous croyiez Moïſe*, dit Jéſus aux Juifs, *vous me croiriez auſſi, vu qu'il a écrit de moi.* Les Enfans d'Iſraël eurent à croire, que Moïſe leur Légiſlateur étoit le Miniſtre de Dieu, afin de recevoir de ſes mains la Loi comme la Parole de l'Eternel leur Dieu, & de l'avoir en cette qualité dans leur bouche & dans leur cœur pour la faire. Voici le Médiateur de la Nouvelle Alliance, Jéſus; il eſt juſte que nous ayons au-moins la même déférence

rence pour lui & pour ſon Evangile; ſa Miſſion n'eſt pas moins divine, ſa Parole n'eſt pas moins céleſte ; il a même beaucoup plus de dignité & d'autorité, puiſque c'eſt non ſimplement le Serviteur mais le Fils de la maiſon, non ſimplement le Miniſtre mais le Seigneur. Nous avons à croire & à confeſſer, non ſeulement que ce Jéſus de Nazaret, qui prêchoit autrefois en Judée, mérite d'être cru comme tenant un rang parmi les Prophètes, afin de lui dire : *Maître, nous ſçavons que tu es véritable, & que tu enſeignes ſincèrement la voie de Dieu, nous ſçavons que tu es un Docteur venu de Dieu.* Mais notre foi & notre confeſſion ſe doivent encore attacher au titre de Seigneur qui lui eſt donné, & qui eſt le vrai ſignal du Chriſtianiſme. *Nul ne peut dire que par le S. Eſprit, que Jéſus eſt le Seigneur.* Un Seigneur tel que Dieu l'a promis par les Prophètes, & révélé par l'Evangile, plein de force & d'autorité, *ſoutenant toutes choſes par ſa parole puiſſante, lequel ayant fait par ſoi-même la purification de nos péchés, s'eſt aſſis à la droite de la Majeſté dans les lieux très-hauts :* Ce Seigneur auquel l'Eternel a dit ; *Aſſieds-toi à ma droite, & domine au milieu de tes ennemis.* Que *toute langue confeſſe que Jéſus-*

1 Cor. XII. 3.

Pſ. CX. 1, 2.

sus-Christ est le Seigneur à la gloire de Dieu le Père; que *Dieu l'a établi dominateur sur les œuvres de ses mains, & a mis toutes choses sous ces pieds*; que *l'Eternel l'a sacré Roi sur Sion sa sainte Montagne*, & qu'il lui a dit: *Tu es mon Fils, je t'ai aujourd'hui engendré.* C'est la confession que S. Pierre fit en disant à Jésus: *Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant. Seigneur, à qui nous en irions-nous? tu as les paroles de la vie éternelle, & nous avons cru & connu que tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant.* *Nous l'avons vu*, dit S. Jean, *& nous témoignons que le Père a envoyé le Fils pour être le Sauveur du Monde: quiconque confessera que Jésus est le Fils de Dieu, Dieu demeure en lui, & lui en Dieu.*

Jean VI. 68, 69.

1 Jean IV. 15.

S. Paul exige qu'on croie en particulier, *que Dieu a ressuscité Jésus des morts*; ce que plusieurs prennent pour une figure qui pose la partie pour le tout, un article principal pour tous les autres. Il est vrai, que les autres circonstances qui regardent la Personne du Seigneur, ou son Office & l'Oeuvre de la Redemption, & même tous les Points contenus dans sa Parole, sont autant d'objets de notre foi: Et puisque la Résurrection présuppose la Passion & la Mort, que

que la Mort préſuppoſe l'Incarnation, & que l'honneur dont il a été couronné par l'Aſcenſion eſt une ſuite néceſſaire de la Réſurrection, comme le fondement de l'eſpérance de ſon retour glorieux, on peut dire qu'en croyant celle-ci nous croyons tout le reſte. Remarquons néanmoins, que la Réſurrection a été choiſie pour être expreſſément nommée, en conſidération de deux raiſons ſpéciales. Prémièrement, parce que c'eſt la grande preuve de la Divinité de l'Evangile, & de celle de ſon Auteur notre Seigneur Jéſus-Chriſt, *qui a été pleinement déclaré Fils de Dieu en puiſſance, ſelon l'Eſprit de ſanctification, par la réſurrection d'entre les morts.* Rom. I. 4. *Dieu a reſſuſcité Jéſus: Que donc toute la maiſon d'Iſraël ſache certainement, que Dieu a fait Seigneur & Chriſt ce Jéſus qu'on a crucifié.* Act. II. 32-36. *Dieu a reſſuſcité Jéſus des morts;* IV. 10-12. c'eſt donc *la pierre qui a été faite le principal du coin, & il n'y a point de ſalut en aucun autre; il n'y a point ſous le Ciel d'autre Nom qui ſoit donné aux hommes, par lequel il nous faille être ſauvés.* Les demandes que l'Apôtre met dans la bouche de l'Incrédulité, & auxquelles la mention particulière qu'il fait de la Réſurrection paroit ſe rapporter, *qui montera au Ciel, qui deſcendra dans l'Abîme?*

bîme? ſont des attentats contre Jéſus-Chriſt, pour le ramener d'enhaut, pour le ramener des morts; c'eſt-à-dire contre ces vérités, *que Jéſus-Chriſt eſt venu d'enhaut, & qu'il eſt reſſuſcité des morts:* Vérités qui ſont ſi étroitement liées, que ſi quelqu'un nie la Réſurrection de Jéſus-Chriſt, il nie par conſéquent ſa Miſſion Céleſte & ſa Divinité. Au-contraire, qui croit que Dieu l'a reſſuſcité des morts, croit que Jéſus eſt le Seigneur qui eſt du Ciel. *Il eſt reſſuſcité & retourné en vie, afin qu'il ait domination ſur les vivans & ſur les morts.*

Rom. XIV. 9.

L'autre raiſon que S. Paul eut de demander la foi de la Réſurrection du Seigneur, c'eſt parce qu'elle eſt particulièrement propre à nous aſſurer de la juſtice & du ſalut, dont il traite. Elle nous prouve mieux que toute autre choſe, que nous trouvons dans le ſang de Jéſus la remiſſion des péchés, la réconciliation avec Dieu, & le droit à l'héritage de ſon Royaume; & que ce Redempteur puiſſant & victorieux nous a délivré de la mort, pour nous donner la vie éternelle. *Il a été livré pour nos offenſes, & eſt reſſuſcité pour notre juſtification.* Car quoique nous ayons la ſatisfaction pour nos péchés dans ſa mort, nous ne nous pouvons

Rom. IV. 25.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0150
DFG

vons assurer de la justice que par sa vie: Ainsi sa Résurrection est l'accomplissement de l'œuvre de notre salut, & l'on peut dire que ce seul article comprend tout. On nous dit, que Dieu le Père l'a ressuscité, quoique le Fils ait eu la puissance de reprendre la vie, & que le Saint Esprit ait aussi contribué à cette œuvre; afin que par le concours de la volonté du Père qui en est la source, nous reconnoissions qu'il est véritablement appaisé envers nous par la mort de son Fils, laquelle il accepte comme une satisfaction pleine & entière. *Dieu le Père de notre Seigneur Jésus-Christ par sa grande miséricorde nous a régénérés en une espérance vive par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts, pour obtenir l'héritage incorruptible qui est conservé dans les Cieux pour nous.* 1 Pier. I. 3, 4. On nous prêche avec un soin particulier, que Christ est ressuscité des morts, & cet article est si important, que *si Christ n'étoit point ressuscité, la prédication seroit vaine, & notre foi seroit vaine*, nous serions encore dans les péchés, & ceux qui dorment en Christ seroient péris: Mais *maintenant Christ est ressuscité des morts, afin que la résurrection des morts soit par lui, & que tous soient vivifiés en lui.* 1. Cor. XV. Non seule-

seulement l'assurance de l'efficace de la mort du Seigneur, mais aussi l'application de ses fruits, nous vient de sa résurrection. Et comme elle est le principal objet de notre foi, elle est aussi le plus fort des motifs qui nous encouragent à la confession; & c'est dans cette vuë que S. Paul dit à Timothée: *Souviens-toi que Jésus-Christ est ressuscité des morts.* Nous confessons cette vérité pour notre consolation, nous la devons aussi confesser pour notre sanctification, en la faisant servir aux vuës que Moïse eut dans le discours allégué par S. Paul, & qui ne sont pas éloignées du but de l'Apôtre. Il nous veut recommander la Parole de la foi qui nous est prêchée, sçavoir l'Evangile, comme une doctrine très-salutaire, moyennant qu'elle soit dans notre bouche & dans notre cœur, avec toute l'estime qu'on doit à son excellence, & à la grandeur de celui dont elle émane, qui est le Christ, le Seigneur, le Fils unique de Dieu, comme nous en sommes convaincus par la gloire de sa résurrection. Cet amour de la Parole de Dieu, ce respect dont la sincérité se fait remarquer par l'obéissance, est le vrai caractère de la Foi justifiante & salutaire.

2. Tim. II. 8.

III. PAR-

III. PARTIE.

Il nous reſte à examiner, quel eſt le fruit de la Foi, & de la Confeſſion qui nous eſt recommandée; c'eſt la *Juſtice* & le *Salut*. S. Paul avoit amplement traité de la Juſtice, il avoit établi que *Chriſt eſt la fin de la Loi en juſtice à tout croyant*. Il ajoute préſentement le Salut: Si vous croyez, ſi vous confeſſez, vous ſerez ſauvés; *car de cœur on croit à juſtice, & de bouche on fait confeſſion à ſalut*. Je remarque encore une fois, que l'Apôtre ne prétend pas ſéparer ces ſujets, en ſorte qu'on conçoive que la juſtice eſt en particulier l'effet de la foi, & le ſalut en particulier le prix de la confeſſion. Il eſt vrai, qu'en comprenant dans la confeſſion les bonnes œuvres, qui ſont les meilleurs témoins de la foi, ſelon les paroles du Seigneur, *Que votre lumière luiſe devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, & qu'ils glorifient votre Père qui eſt aux Cieux*; on pourroit dire, que S. Paul diſtingue entre la Foi & la Confeſſion, & qu'il aſſigne à chacune ſon effet, pour faire entendre, qu'il reconnoit uniquement la foi pour le moyen d'obtenir la juſtice, & que tant qu'il s'agit de la juſtice, il ne veut pas qu'on

Matth. V. 16.

qu'on parle des œuvres, la juſtice étant dans ſon ſyſtême la remiſſion des péchés; mais que la grace étant accordée ſans œuvres à l'homme, il faut qu'il travaille à ſa ſanctification, & qu'il s'applique à faire de bonnes œuvres, s'il veut obtenir le ſalut. *Cette parole eſt certaine & digne d'être entièrement reçuë, que Jéſus-Chriſt eſt venu au monde pour ſauver les* pécheurs, *& que miſéricorde eſt faite à ceux qui croient en lui.* Voilà juſqu'où nous aide la foi: Nous ſommes juſtes en croyant que Dieu nous eſt réconcilié par ſon Fils. Mais cela ne ſuffiſant pas, Dieu a établi cet ordre, dit-on, que la foi nous ſerve pour la juſtification, & que la confeſſion ſoit requiſe pour arriver à la jouïſſance du ſalut. Je l'avoue: Non ſeulement la néceſſité des bonnes œuvres eſt inconteſtable, & la foi que S. Paul exige eſt opérante par la charité; mais la diſtinction que je viens d'indiquer a quelque choſe de ſolide, & néanmoins nous ne la pouvons pas reconnoître dans notre texte. La raiſon en eſt, que le diſcours de l'Apôtre ne roule pas ſur l'ordre ſelon lequel les œuvres contribuënt au ſalut, mais ſur l'ordre ſelon lequel le ſalut nous eſt gratuitement accordé comme la juſtice, ainſi qu'il le ſoutient en écrivant aux Ephéſiens: *Vous*

1 Tim. I. 15, 16.

êtes

êtes ſauvés par grace, par la foi; & cela non point de vous, c'eſt le don de Dieu; non point par les œuvres, afin que perſonne ne ſe glorifie. Eph. II. 8, 9. En conſidérant la matière ſous ce point de vuë, il ne pouvoit pas enſeigner, qu'après avoir eu la juſtice par la foi, il faut que nous acquérions le ſalut par les œuvres. Nos Théologiens croient avoir developpé la difficulté, quand ils diſent, que la Foi eſt la cauſe inſtrumentale du Salut, & que la Confeſſion avec les autres Oeuvres n'en eſt pas la cauſe, mais une condition précédemment requiſe, & le chemin qui y conduit. La diſtinction me paroit trop ſubtile; c'eſt à-peu-près confeſſer avec l'Ecole Romaine, que nous ſommes ſauvés en partie par la foi, & en partie par les œuvres. L'Apôtre nous défend de le dire, parce qu'il ne prend pas la foi pour une habitude comme les vertus, mais pour un acte, & qu'il ne regarde pas en cet acte ce qu'il y a de louable, auquel cas la foi ſeroit auſſi méritoire que les autres œuvres, s'il y en avoit de méritoires; mais en ce qu'elle accepte le Sauveur que Dieu nous offre, par un aveu qui ſuppoſe que notre ſalut n'a point de cauſe en nous. Voilà pourquoi il établit, que la ſeule

foi justifie, que la seule foi sauve. La Confession non-plus n'est pas en cet endroit considérée en qualité d'œuvre, mais en qualité de foi déclarée; elle doit être sans fraude & sans hypocrisie, & sa sincérité se prouve par la pratique des bonnes œuvres, mais c'est par le même moyen que se prouve aussi la réalité de la foi. Nous n'avons donc aucun besoin de distinguer, & nous pouvons hardiment dire, que la confession nous sauve de la même manière que la foi. Et comme la distinction entre la Foi & la Confession n'est pas fort essentielle ici, la Justice & le Salut y sont aussi la même chose à-peu-près; ou s'il y a quelque différence, la liaison entre les deux causes (puisqu'on leur veut donner ce nom) & les deux effets est semblable. Si quelqu'un avoit la Parole dans la bouche, & non dans le cœur, obtiendroit-il le salut? ou s'il l'avoit dans le cœur, & non dans la bouche, auroit-il acquis la justice? Peut-il arriver au salut sans la justice? ou possédant la justice, le salut lui peut-il manquer? La foi & la confession sont inséparables, la justice & le salut le sont aussi. Si nous entendons par le salut, la possession présente de la grace du Seigneur qui nous

a ra-

a rachetés par sa mort & délivrés par sa résurrection, les propositions, *nous sommes justifiés* & *nous sommes sauvés*, sont équivalentes; puisque la justice de l'homme fait son bonheur, selon le Pseaume XXXII. allégué par S. Paul. Si nous entendons par le salut, la possession de la béatitude céleste, la justice est la qualité qui nous fait mériter le salut, & le salut est le salaire de la justice. Laissons toujours ces graces dans l'union où l'Apôtre lui-même les met, en disant simplement à ceux qui ont la foi & qui la confessent, *Vous serez sauvés.*

La maxime que S. Paul établit au sujet de ces deux graces, renferme deux vérités. L'une, que la foi, & une foi confessée, est requise pour les obtenir, & c'est ce qui nous anime à faire notre devoir. L'autre, que nous les obtiendrons infailliblement par la foi & par la confession, & c'est ce qui nous remplit de consolation & de confiance.

Voulons-nous la justice? voulons-nous le salut? Qui n'aspireroit à ces avantages? qui ne conçoit que le malheur de ceux qui en sont privés est extrême? Nous sommes sous les yeux de Dieu, nous aurons à comparoître devant son Tribunal. Le regarderons-nous comme un Juge sévère, ou comme un Père mi-

sericordieux? Nous regardera-t-il comme les objets de sa colère, ou comme les objets de son amour? Et comment lui pourrons-nous être agréables? Par le moyen de la justice. Si nous sommes justes, nous n'avons rien à craindre de sa part, ni dans ce siècle, ni dans celui qui est à venir; nous pouvons prétendre à toutes ses faveurs, & à toutes ses bénédictions. Quel effroi de voir que la justice nous manque! Quelle joie d'apprendre qu'on nous l'offre! Qui ne l'accepteroit? qui ne se soumettroit à toutes les conditions qui servent à s'en revêtir? Nous sortirons, par la mort, de quantité de dangers qui nous environnent en ce monde, & de quantité de misères qui nous accablent, & néanmoins la mort nous paroit affreuse. Les Payens trouvent qu'il est triste d'en demeurer la proie, sans aucune espérance de retourner en vie; mais si la vie nous étant renduë, nous eûssions à sentir les maux auxquels nous pensions avoir échappé, même des maux incomparablement plus grands, & qui vont durer sans fin & sans cesse, quel abîme! O précieux salut, qui nous délivres de ces craintes, & qui nous fais espérer une vie éternelle avec une félicité parfaite! Qui ne te regarderoit comme la perle d'un prix infi-

infini, prêt à vendre tout ce qu'il a pour l'acheter? Que ferons-nous donc? Nous confeſſerons le Seigneur Jéſus, & nous croirons que Dieu l'a reſſuſcité des morts. C'eſt lui qui nous a été fait de la part de Dieu *juſtice & redemption.* Puiſque nous n'avons point de juſtice en nos mérites, point d'eſpérance de ſalut en nos forces, il eſt juſte que nous-nous ſoumettions à la juſtice de Dieu, que nous attendions le ſalut de ſa grace, que nous embraſſions avec foi le Redempteur qu'il nous a donné, & que nous confeſſions, à la gloire de ſon Nom, qu'il eſt l'unique ſource de notre juſtice, & l'unique auteur de notre ſalut. Eſt-ce qu'on nous demande trop? Il eſt vrai que la foi qu'on exige de nous n'eſt point de tous, c'eſt-à-dire, qu'elle n'eſt pas facile, & que la confeſſion n'eſt pas ſans danger. Mais regardons à Jéſus, *le Prince de notre ſalut, le chef & le conſommateur de notre foi*; & ayons ſa Parole dignement dans notre cœur & dans notre bouche, ſi nous voulons qu'elle nous rende juſtes & qu'elle nous ſauve.

La Foi en Jéſus-Chriſt l'unique Sauveur, & ſa confeſſion, eſt le ſeul moyen d'obtenir la juſtice & le ſalut, & c'eſt un moyen ſûr & immancable. L'A-

pôtre nous en assure de la part du Seigneur, & par l'Esprit de Dieu. *Si vous confessez Jésus, si vous croyez en lui, vous serez sauvés. On croit à justice, on fait confession à salut.* L'Ecriture dit: *Quiconque croit en lui, ne sera point confus; quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. Croyez au Seigneur Jésus-Christ, & vous serez sauvé*, dit-il de-même dans une autre occasion. La promesse est indubitable, la Parole qui la contient est divine. *Nous avons l'espérance de la vie éternelle, laquelle Dieu qui ne peut mentir avoit promise avant les tems éternels, & qu'il a manifestée en son propre temps par la prédication de l'Evangile.* Pensons à la dignité du Médiateur; c'est le Fils unique de Dieu, envoyé au monde, *afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle*; il est venu, afin que le monde soit sauvé par lui; *qui croit en lui, ne sera point condamné.* Pensons à l'admirable manière d'exécuter son dessein; c'est l'Incarnation, *afin qu'il fût notre frère*; c'est la Passion & la Mort, *afin que le sang de Christ*, qui par l'Esprit s'est offert lui-même à Dieu sans nulle tache, *purifiât nos consciences des œuvres mortes pour servir au Dieu vivant.* Pensons

Act. XVI. 31.

Tite I. 2, 3.

ſons à l'heureux ſuccès qui nous eſt déjà connu, la Réſurrection du Seigneur, ſon Père céleſte l'ayant reſſuſcité pour déclarer ſa juſtice valable, & le Fils ayant rompu les liens de la mort, pour ſe montrer capable de nous donner le ſalut. Tout cela nous confirme, que notre eſpérance eſt ſolidement fondée par rapport à ce que notre Redempteur avoit à faire. Elle l'eſt auſſi par rapport à ce qu'il nous demande; il nous a rendu le chemin du ſalut aiſé, nonobſtant les peines que la chair y trouve. *La Parole eſt près de nous*, elle n'eſt ni trop haute ni trop éloignée. La Foi & la Confeſſion, qu'on nous indique comme les conditions requiſes, ſont en notre pouvoir; non par nos forces naturelles, il eſt vrai; mais par le don de la grace de Dieu, & par le ſecours de ſon Eſprit. Rendons-lui graces, de ce qu'il a mis la Parole de la foi dans notre bouche & dans notre cœur. Prions-le qu'il augmente en nous la foi, & qu'il nous affermiſſe, en ſorte que nous la confeſſions dans le calme par une ſainte converſation, & dans le trouble, s'il lui plaîſoit de nous y expoſer, par une conſtance inébranlable. Il eſt fidèle, il fera ces choſes en nous. Nous croyons en celui que Dieu a envoyé, nos péchés nous

ſont pardonnés; nous écoutons ſa parole, nous le confeſſons; nous perſévèrerons dans la foi moyennant ſa grace, nous ne viendrons point en condamnation, nous entendrons ſa voix quand il nous appellera du tombeau, *nous paſſerons de la mort à la vie éternelle.* AMEN.

VII. SERMON.

SUR ROM. X. 11, 12, 13.

Car l'Ecriture dit: Quiconque croit en lui, ne ſera point confus. Parce qu'il n'y a point de différence du Juif & du Grec; car il y a un même Seigneur de tous, qui eſt riche envers tous ceux qui l'invoquent. Car quiconque invoquera le nom du Seigneur, ſera ſauvé.

L'Effet le plus frappant que l'effuſion miraculeuſe du Saint Eſprit produiſit en ce célèbre Jour de la Pentecôte, qui ſuivit immédiatement l'Aſcenſion de notre Seigneur, ſe fit remarquer dans la bouche de ſes Apôtres, par la faculté qui leur fut tout-d'un-coup donnée de parler toutes ſortes de langues étrangères, dont les langues diviſées comme de feu, qu'on voyoit poſées ſur eux, étoient la marque; ſi bien que de cette grande foule de Peuple, qui avoit coutume de venir, de quantité de provinces éloignées, à Jéruſalem pour aſſiſter aux principales Fêtes, *chacun les entendoit en ſa propre lan-*

langue publier les merveilles de Dieu. Ce don vint rémédier à la confusion survenuë à Babel, quand Dieu fit naître la diversité des langues, par un juste effet de sa colère, allumée contre les fils des hommes, à-cause de leur rebellion. Ce don marqua l'étenduë de la commission que les Apôtres avoient reçuë de leur divin Maître, & les rendit capables de l'exécuter, savoir d'aller par tout le monde, & de prêcher l'Evangile à toutes les Nations; afin que la prophétie que S. Pierre allégua dans cette occasion, fut accomplie: *Il arrivera, que quiconque invoquera le Nom du Seigneur sera sauvé.* Ce don fixa l'époque de l'étonnante révolution, du favorable changement par lequel Dieu se montra propice aux Peuples, & déclara commune à tous la Grace, qui avoit été durant longtems particulière aux Enfans d'Israël. *Il n'y a* présentement *point de différence du Juif & du Grec; car il y a un même Seigneur de tous, qui est riche envers tous ceux qui l'invoquent.*

C'est la vérité que S. Paul avoit établie dès l'entrée de son Epitre, en disant, qu'*il avoit reçu la charge d'Apôtre, afin qu'il y eût obéïssance de foi parmi tous les Gentils; & que l'Evangile de*

de Jésus-Christ est la puissance de Dieu en salut à tout croyant, au Juif prémièrement, puis aussi au Grec. Il avoit ramené cette même doctrine dans le Chapitre qui précède celui d'où notre texte est pris, afin de la soutenir contre les plaintes des Juifs, auxquels il prouve par les Prophètes, que l'Eglise du Messie devoit être composée de Vaisseaux de miséricorde, appellés non seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les Gentils. Il allègue derechef sa maxime, & la prouve encore en la plaçant entre deux passages de l'Ecriture, dont l'un porte, que *quiconque croit au Seigneur ne sera point confus*; & l'autre, que *quiconque invoquera son nom sera sauvé.* Je ferai prémièrement quelques réflexions sur ces passages. Ensuite j'examinerai, dans un second article, la vérité qu'on y fonde, savoir, que la différence qui étoit entre les Juifs & les Gentils est levée. Et enfin, dans un troisième, la raison dont S. Paul appuye la même vérité.

I. PARTIE.

Les passages que l'Apôtre enlace dans son discours, lui servent à prouver, non seulement qu'il n'y a point de différence

rence du Juif au Grec, auquel cas il auroit été juſte d'expliquer cette propoſition avant les autorités qui la vérifient; mais encore la doctrine précédente, qu'on obtient la juſtice & le ſalut par la foi en Jéſus Chriſt; ce qui me porte à commencer par l'examen des paſſages. *Si quelqu'un confeſſe le Seignenr Jéſus de ſa bouche, & qu'il croie en ſon cœur que Dieu l'a reſſuſcité des morts, il ſera ſauvé.* Cela ſe prouve par le témoignage des Prophètes; *car l'Ecriture dit, quiconque croit en lui, ne ſera point confus:* paroles que nous liſons chez Eſaïe en ces termes, *Celui qui croira, ne ſe hâtera point.* Le changement que S. Paul a fait, après la Verſion des Septante, pourroit faire ſoupçonner, que le verbe qui ſignifie *ſe hâter*, auroit été mis dans le texte Hébreu par erreur, en la place de celui qui ſignifie *être confus*, à-cauſe de la reſſemblance des lettres qui le compoſent. Mais nous ne ſommes pas obligés de recourir à cette ſolution. Les Apôtres ne s'attachent pas ſcrupuleuſement aux termes dans leurs citations, ils ont plus d'égard au ſens; & chacun peut s'appercevoir que le ſens eſt ici le même, ſavoir que ceux qui croient évitent la ruine, & qu'il ne leur arrivera pas comme à ceux qui ſont

Es. XXVIII. 16.

trom-

trompés dans leur attente, de prendre la fuite, & de faire une chute en ſe hâtant, ſelon l'expreſſion du Prophète, ou de tomber dans la confuſion, ſelon celle de S. Paul. *Ceux qui s'attendent à moi, dit l'Eternel, ne ſeront point honteux.* L'Apôtre ne s'éloigne pas nonplus du but d'Eſaïe, ni en déterminant plus clairement l'objet de la foi, ni en rendant la propoſition plus évidemment univerſelle, afin de ſe frayer le chemin à la doctrine de la vocation des Gentils & de la généralité de la Grace. Je ne m'étendrai pas davantage ſur ce paſſage, parce que nous l'avons déjà lu à la fin du Chapitre précédent, où j'ai juſtifié l'allégation qui en a été faite, & où en expliquant la matière au ſujet de laquelle S. Paul le répète, j'ai traité de la nature de la Foi, de la néceſſité d'en faire le Seigneur Jéſus l'objet, & de la ſureté du principe que ceux qui croient en lui ſeront ſauvés. Es. XLIX. 23.

L'autre témoignage eſt ſi ſemblable au prémier, que je juge à-propos d'en parler ici, quoique l'Apôtre ne l'ait produit qu'après avoir établi la vérité touchant la communication de la Grace avec les Gentils, à laquelle il ſert de preuve. *Quiconque invoquera le nom du Seigneur ſera ſauvé.* Ces paroles ſont tirées

tirées du Prophète Joël, qui finit ainſi ſon deuxième Chapitre. *Il arrivera après ces choſes que je répandrai mon Eſprit ſur toute chair, & vos fils & vos filles prophétiſeront, vos vieillards ſongeront des ſonges, & vos jeunes-gens verront des viſions: & même en ces jours-là, je répandrai mon Eſprit ſur les ſerviteurs & ſur les ſervantes; & je ferai des prodiges dans les cieux & dans la terre, du ſang & du feu, & des colomnes de fumée; le Soleil ſera changé en ténèbres & la Lune en ſang, avant que le jour grand & terrible de l'Eternel vienne. Et il arrivera que quiconque invoquera le nom de l'Eternel, ſera ſauvé.* La prédiction regarde évidemment le temps de l'envoi du Meſſie; ainſi l'allégation que S. Paul en fait, eſt parfaitement juſte. Quant à ce que l'Apôtre applique au Seigneur Jéſus, ce que le Prophète avoit dit du nom de l'Eternel, c'eſt une difficulté qui nous a été applanie par la découverte de la majeſté céleſte du Meſſie le Fils du Dieu vivant, & de l'union intime qui eſt entre le Fils & ſon Père éternel.

Jean V. 20-23. *Nul ne vient au Père que par le Fils. Le Père aime le Fils, & il lui a donné toutes choſes en main*; il lui a montré ſes plus grandes œuvres, il lui a com-

communiqué le pouvoir de reſſuſciter les morts, il lui a donné tout jugement, *afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. Celui qui n'honore point le Fils, n'honore point le Père qui l'a envoyé. Qui croit au Fils a la vie éternelle; mais qui deſobéït au Fils, ne verra point la vie, la colère de Dieu demeure ſur lui.* Que ſi l'on demande en cette matière des preuves du Vieux Teſtament, c'eſt du Fils qu'il eſt écrit dans le Pſeaume Deuxième, *O que bienheureux ſont tous ceux qui ſe retirent vers lui!* Jean III. 36.

L'invocation du Nom de l'Eternel ne ſignifie pas ſimplement la prononciation de ce Nom, ou les cris par leſquels on lui demanderoit du ſecours; mais la profeſſion ſincère qu'on fait de croire en lui, & de lui rendre un culte conforme à ſa volonté, qui eſt le moyen d'être exaucé quand on l'invoque. Les Infidèles & les Méchans crient, mais il n'y a point de Libérateur; & quand ils criéroient vers l'Eternel, il ne leur répondroit point. Mais ſi quelqu'un a la foi de David, il pourra dire: *J'ai invoqué l'Eternel, j'ai crié à mon Dieu, il a ouï ma voix, il m'a ſauvé.* Quelques-uns ont jugé par la connexion des paroles de Joël, qu'il parloit d'une invocation qui Pſ. XVIII. 7.

procureroit la délivrance des maux mortels, dont le grand & terrible Jour du Seigneur menace le Monde. On peut pourtant remarquer, que comme le prémier paſſage, *Qui croira ne ſera point confus*, ſe rapporte au devoir d'avoir la Parole de Dieu dans le cœur par la foi; ce dernier établit l'autre devoir dont S. Paul avoit parlé, d'avoir la Parole dans la bouche par la confeſſion, *Qui confeſſera le Seigneur Jéſus, qui invoquera ſon nom, ſera ſauvé.* Nous entendrons donc par l'invocation, ce que nous avons entendu par la confeſſion, ſçavoir la déclaration qu'on reconnoit Jéſus en qualité de Seigneur & de Sauveur, & une déclaration qui procède d'un cœur pur & d'une foi non feinte. Il en arrive en effet, que, ſelon la définition de la Juſtice de la foi, laquelle ce paſſage peut éclaircir, nous ſommes ſauvés de la colère de Dieu & de toutes ſes ſuites, en invoquant le Seigneur.

Je fais ces réflexions en peu de mots, pour ne point perdre de vuë le principal deſſein de l'Apôtre, & l'uſage qu'il veut faire en cet endroit des paſſages allégués; qui eſt d'appuyer ſur le terme de *Quiconque*, afin qu'on conçoive que les Gentils ſont compris dans la propoſition, auſſi-bien que les Juifs. Il s'explique, il

il ajoute de ſon chef au prémier paſſage, qu'il l'entend d'une grace générale; parce qu'il n'y a point de différence du Juif au Grec, *y ayant un même Seigneur de tous*, qui eſt riche envers tous ceux qui l'invoquent. Ce qu'il confirme encore une fois: Il n'y a point de différence, *car quiconque invoquera le nom du Seigneur, ſera ſauvé. Car le ſalut*, continuë le Prophète, *ſera en la montagne de Sion & dans Jéruſalem, comme l'Eternel a dit, & dans les réſidus que l'Eternel aura appellés.* Si l'on entend les Gentils par ces réſidus, Joël s'eſt auſſi pleinement exprimé que S. Paul. Les Juifs étoient extrêmement prevenus contre cette vérité; ils ne pouvoient pas digérer l'égalité que l'Evangile mettoit entr'eux & les Gentils, elle excitoit leur jalouſie, elle leur étoit un ſujet de ſcandale. Voilà pourquoi l'Apôtre diſpute avec force contr'eux ſur cet article, & tâche de les en convaincre par leurs Ecritures.

II. PARTIE.

Paſſons préſentement à l'examen de la propoſition de S. Paul, qui porte qu'il *n'y a point de différence du Juif au Grec.* Il entend par les Grecs tous les Peuples

de la Terre à l'exception des Israëlites, tous ceux qu'on appelle autrement Gentils; parce que la Nation Grecque étoit en ce temps-là la plus grande & la plus fameuse du Monde, & la prémière qui eût reçu la Vocation de l'Evangile après les Juifs. Ce que l'Apôtre dit, regarde l'Economie du Nouveau Testament. Il sçavoit qu'aux temps passés Dieu avoit laissé toutes les Nations marcher dans leurs voyes; il reconnoissoit qu'elles étoient en ce temps-là hors de Christ, *n'ayant rien de commun avec la République d'Israël, étrangers des Alliances de la promesse, sans espérance & sans Dieu au monde.* Il y eut donc de la différence, & une grande différence, mais elle est levée par la venuë & par la manifestation du Messie. Pour traiter la matière avec plus de clarté, tâchons de nous instruire de la nature de la différence que Dieu avoit autrefois mise entre les Juifs & les Grecs; nous comprendrons ensuite d'autant mieux la justice de l'abolition de cette différence, la justice de l'étenduë de la Grace de l'Evangile.

Il n'est pas étonnant que Dieu mette de la différence entre les hommes, lorsqu'ils sont différemment disposés, & qu'il leur fasse un traitement inégal, lorsque leur conduite est inégale. Quand il

il eut égard à l'oblation d'Abel, & non à celle de Caïn, nous en devinons la cauſe ſans peine. Quand Noé donna par l'Eſprit de Dieu la bénédiction à Sem & à Japhet, en laiſſant ſa malédiction ſur Canaan, il eut ſes raiſons dans le mépris que ce dernier avoit eu pour lui, & dans le reſpect que les autres lui avoient témoigné. L'eſpèce de Teſtament que ce Patriarche fit, ne tendoit point à rendre ſes deſcendans plus ou moins favoriſés, par la ſimple diſtinction de leur race. L'Alliance de Dieu ſubſiſtoit ſur le pied général par rapport à tout le genre humain juſqu'au ſiècle d'Abraham, avec lequel Dieu fit une Alliance particulière pour lui & pour ſa poſtérité; & c'eſt la différence qu'il lui plût de mettre entre les Juifs & les Grecs, entre les Iſraëlites & les Gentils. Voyons quelle en étoit la nature. Nous remarquons d'abord, que la préférence donnée à Abraham & à ſa lignée étoit gratuite. Ce n'eſt pas que Dieu n'ait eu quelque conſidération pour la foi & pour l'obéiſſance de ce Patriarche, on les allègue parmi les raiſons des faveurs qui lui furent faites; mais ſa pure grace éclatoit en deux choſes. Prémièrement, en ce qu'entre pluſieurs gens-de-bien qu'il y avoit dans le Monde, Abraham ſeul fut

choisi pour être honoré de plusieurs révélations spéciales, confirmé dans la foi par plusieurs épreuves, consolé par quantité de promesses, soutenu d'une façon particulière dans les dangers, & comblé de prospérité autant que son état de voyageur le pouvoit permettre; le tout en vertu d'un Traité formel que Dieu fit avec lui, plutôt qu'avec un Melchisédec, un Job, ou tel autre qui se seroit rendu recommandable par une pareille piété. Nous trouvons, en second lieu, l'exclusion du mérite, en ce que les Enfans d'Israël étant indignes par eux-mêmes de tout bon traitement, Dieu ne laissa pas d'en faire son peuple, en considération de l'engagement qu'il avoit pris avec Abraham leur père, & de leur accorder des bénédictions très-éclatantes: Il n'auroit pas eu la même condescendance pour la postérité corrompuë de quelque autre homme-de-bien.

Quant aux prérogatives des Juifs, ce furent celles que S. Paul avoit reconnuës au Neuvième Chapitre; l'adoption, la gloire, les alliances, l'ordonnance de la Loi, le service divin, les promesses, les pères, & enfin le Messie selon la chair. La dernière de ces faveurs ne pouvoit pas devenir également commune à tous; il faloit que Dieu se détermi-

nât

nât au choix de quelqu'un de ces Peuples, & de quelqu'une de ces Races innombrables qui partagent le genre-humain, pour en faire naître son Fils, qui est par conséquent de nécessité plus proche-parent des uns que des autres. Ce choix étant fait, Dieu a voulu distinguer son Peuple élu par quelques autres caractères; en se déclarant leur Dieu & leur Roi, pour les gouverner immédiatement, & avec un soin plus exquis qu'il ne gouverne le reste des Nations; en leur promettant la possession d'un païs fertile, comme d'un héritage qu'ils tiendroient de la main d'un Père céleste en qualité de ses enfans adoptés, & en exécutant ce dessein avec un extrême éclat par le ministère de Moïse & de Josué; en rendant leur postérité nombreuse comme le sablon de la mer, & en la conservant jusqu'à la fin des siècles; en leur donnant sa sainte Loi, par une révélation ample & claire; en leur envoyant plusieurs Prophètes; & en les rendant dépositaires de ses célestes oracles, qu'il laissoit par écrit entre leurs mains; en établissant au milieu d'eux un culte solemnel, par le moyen d'un Sanctuaire & d'un Sacerdoce règlé, & de quantité d'Ordonnances dont ils pouvoient retirer beaucoup d'instruction & de con-

ſolation. Dieu auroit pu accorder les mêmes graces à tous les Peuples de la Terre; il ne le fit pas, il voulut qu'il y eût en tout cela de la différence entre les Juifs & les Grecs.

Remarquons néanmoins, afin de diminuer l'étonnement & le déplaiſir des Gentils au ſujet d'une privation qui a duré tant de ſiècles, que le bonheur des Iſraëlites étoit accompagné de diverſes incommodités, dont les principales furent le joug de la Loi Cérémonielle, & l'obſcurité des expreſſions qui regardoient le Royaume du Ciel & la Vie à-venir. Le Peuple fut laiſſé dans cet état d'imperfection, afin qu'il conçût le déſir du Rédempteur, & qu'il eût dequoi ſe réjouïr de ſa venuë. Remarquons encore, que ſi Dieu a eu des ſoins particuliers pour les Enfans d'Iſraël, les autres Peuples du Monde n'étoient pas totalement abandonnés. *La terre appartient au Seigneur, & tout ce qui eſt en elle; il a fait d'un ſeul ſang tout le genre humain, pour habiter ſur toute l'étenduë de la terre, ayant déterminé les ſaiſons qu'il avoit auparavant ordonnées, & les bornes de leur habitation*, afin qu'ils cherchâſſent le Seigneur, qui eſt appellé le Roi des Nations. La lumière de la Raiſon, la connoiſſance de Dieu qu'on peut

☞ Act. XVII. 26, 27.

peut avoir par les œuvres de la Création, & la Loi Naturelle, ont toujours été communes à tous les Peuples. Et non seulement les bénédictions temporelles ne leur manquoient pas, Dieu leur faisant du bien, & *leur donnant des pluyes du ciel & des saisons fertiles, & remplissant leurs cœurs de viande & de joie:* Le salut éternel se pouvoit encore trouver hors de la Judée; & la maxime, *Quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé*, a toujours eu lieu en un certain sens. On a toujours pu dire, *qu'en toute nation celui qui craint Dieu, & qui s'adonne à la justice, lui est agréable.* S. Pierre l'a reconnu, quand il fut enfin éclairé sur le mystère de la Vocation des Gentils, dont les Apôtres eux-mêmes n'avoient pas bien compris l'étenduë, au commencement de leur ministère. L'Eglise Judaïque l'a reconnu, puisqu'elle admettoit à la circoncision les Payens qui se vouloient convertir, & qu'elle approuvoit même les Prosélytes de la Porte, qui se contentoient d'adorer le Dieu d'Israël sans devenir Juifs, *les hommes pieux & devots de toute nation qui est sous le ciel.* L'avantage des Juifs étoit pourtant très-grand & très-considérable, en ce qu'étant puissamment retirés des ténèbres du Paganisme, continuelle-

Act. X. 35.

ment instruits par la doctrine de la Loi & des Prophètes, & recueillis en un Corps Ecclésiastique pour rendre à leur Dieu un culte public, ils eurent incomparablement plus de facilité à faire leur salut que les autres Peuples, qui entrevoyoient seulement une lueur dont il ne leur étoit pas aisé de profiter dans la corruption générale, & dans l'éducation idolâtre qu'ils avoient reçuë, & qui rencontroient rarement des Israëlites capables de les éclairer.

Telle fut autrefois la différence du Juif & du Grec. Il n'y en a point sous le règne du Messie : *La grace de Dieu salutaire à tous les hommes est clairement apparuë.* Non seulement ils peuvent tous être sauvés, pourvu-qu'ils invoquent le Seigneur : mais pour faire voir qu'ils ne sont pas exclus du Royaume de Dieu & de l'espérance du salut, on leur fournit à tous les moyens de connoître le Seigneur & de l'invoquer ; l'Evangile leur est également prêché ; la Vocation leur est généralement addressée ; ils sont recueillis en un même corps d'Eglise sans distinction ; le culte est établi sur un pied à pouvoir être rendu à Dieu par-tout, aussi bien qu'à Jérusalem ; les usages particuliers qui servoient à discerner les Juifs sont abolis.

Nous

Nous qui étions autrefois loin, nous ſommes approchés par le ſang de Jéſus-Chriſt, qui eſt notre paix, & qui des deux en a fait un, ayant rompu la clôture de ſéparation, & détruit l'inimitié, ſçavoir la loi des commandemens qui conſiſte en ordonnances, afin de rallier les uns & les autres en un corps à Dieu; deſorte-que nous avons par lui, les uns & les autres, accès au Père en un même Eſprit. Eph. II. La ſeule prérogative que les Apôtres accordoient aux Juifs, fut celle de leur annoncer d'abord l'Evangile, & puis aux Gentils, & d'exhorter les Gentils à conſidérer Iſraël comme la ſource d'où leur eſt venu le Sauveur & ſa Parole. Quant au reſte, *il n'y a ni Juif ni Grec, ils ſont tous un en Jéſus-Chriſt, qui nous a rachetés à Dieu par ſon ſang de toute tribu, & langue, & peuple, & nation.* Il n'y a plus d'autre diſtinction devant Dieu, que celle qu'on remarque entre ceux qui le reconnoiſſent, & ceux qui ne le font pas. Entant donc que ces paroles, *Quiconque invoquera le nom du Seigneur ſera ſauvé*, ſont une prophétie, nous en trouvons l'accompliſſement dans le ſiècle des Apôtres, *dont le ſon eſt allé par toute la terre, & la parole juſqu'aux bouts du monde.* Il n'étoit pas auparavant impoſſible aux Peu-

Peuples de se sauver, mais il leur étoit très-difficile; parce que le Seigneur, par l'invocation duquel on se sauve, leur étoit très-peu connu. *Comment auroient-ils invoqué celui en qui ils ne croyoient point, & comment auroient-ils cru en lui, n'en ayant point entendu parler?* Un Naaman de Syrie, une Veuve de Sarepta, & tels autres, furent convertis comme par miracle; les exemples étoient rares avant la dispersion des Juifs. Ce Peuple étant répandu dans plusieurs provinces Payennes par sa captivité, les conversions devinrent plus fréquentes, mais elles rencontroient encore beaucoup d'obstacles dans la distinction remarquable qui subsistoit entre les Juifs & les Gentils. Il faloit que cette distinction fût entièrement abolie, afin que la Parole de Dieu pût produire son fruit entier par-tout. Le peu de Gentils qui entroient autrefois dans l'Eglise, se confondoient avec les Juifs, le peu de Juifs fidèles sont présentement absorbés par la foule des Gentils. Le nombre de Chrétiens de tant de nations est si grand, qu'il n'est plus question de patrie ou de race pour être du peuple de Dieu; & ceux qui en sont, n'ont pas plus de droit que les autres.

III. PAR-

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0180
DFG

III. PARTIE.

Voilà quelle eſt la diſpoſition de l'Egliſe du Nouveau Teſtament, nous le ſçavons. Mais faloit-il lever la différence entre les Peuples, & introduire l'égalité? L'Apôtre fait voir par la raiſon qu'il allègue, que cela étoit conforme à la grandeur & à la bonté de Dieu, & en quelque manière à ſa juſtice. *Il y a un même Seigneur ſur tous, qui eſt riche envers tous ceux qui l'invoquent.* Ajoutons, vu-qu'il le prouve en même temps par les Ecritures, que la vérité de Dieu demandoit que la Grace fût un jour renduë générale, & qu'on trouvât dans cet évènement l'exécution de ſes promeſſes & l'accompliſſement de ſes oracles. Lorsqu'il choiſit Abraham pour faire une alliance particulière avec lui, il y mit la clauſe, que toutes les nations de la terre ſeroient bénites en ſa ſemence. Ainſi *l'Ecriture prévoyant que Dieu juſtifieroit les Gentils par la foi, l'a auparavant évangeliſé à Abraham*, pour l'avertir que le Meſſie alloit venir, non pour le bien des ſeuls Iſraëlites, mais pour répandre la bénédiction ſur tous les Peuples. Jacob a dit du Sçilo, *que l'aſſemblée des peuples lui appartient*; & les Pro- Gal. III. 8.

Prophètes ont assuré qu'il se rendroit le maître des Peuples, non pour les opprimer, mais pour les éclairer, pour les convertir, & pour les sauver. *Il arrivera aux derniers jours*, dit Esaïe, *que la maison de la montagne de l'Eternel sera élevée, & que toutes les nations y aborderont*, en disant: *Venez, montons à la montagne de l'Eternel, & à la maison du Dieu de Jacob; il nous instruira de ses voies, & nous marcherons dans ses sentiers. Car la Loi sortira de Sion, & la Parole de l'Eternel sortira de Jérusalem; il exercera jugement parmi les nations, & reprendra plusieurs peuples; ils forgeront de leurs épées des hoyaux, & de leurs halebardes des serpes; une nation ne lèvera plus l'épée contre l'autre, & ils ne s'adonneront plus à la guerre.* Voilà la paix rétablie par l'heureuse égalité de leur condition. *Le tems vient*, dit l'Eternel, *d'assembler toutes les nations & toutes les langues; ils viendront, & verront ma gloire. J'en envoyerai qui annonceront ma gloire parmi les nations, & qui amèneront tous vos frères d'entre toutes les nations pour offrande à l'Eternel; & même j'en prendrai d'entr'eux pour Sacrificateurs & pour Lévites.* Voilà la différence levée entre la race d'Aron & les autres races, entre la

Es. II. 2-4.

Es. LXVI. 18-21.

la tribu de Lévi & les autres tribus, & l'honneur du Sacerdoce communiqué aux Etrangers. La distinction entre les Peuples ne peut donc non-plus subsister, il n'y a point de différence du Juif & du Grec. Il n'est pas nécessaire de produire les autres prophéties de cette nature, qui sont en grand nombre. Pesons la raison dont S. Paul appuye la même vérité : *Il y a un même Seigneur de tous*, dit-il, *qui est riche envers tous ceux qui l'invoquent.*

L'on diroit que l'Apôtre veut intéresser dans sa cause la justice de Dieu, en l'appellant également le Seigneur de tous les hommes; comme si ce caractère l'obligeoit à leur faire un traitement égal, moyenant qu'il les trouve dans une situation égale. Or il les a trouvés tous sous le péché, tant les Juifs que les Grecs, il n'y a nulle différence. Et s'ils se distinguent par leur conduite, il rendra, sans avoir égard à l'apparence des personnes, à chacun selon ses œuvres; *sçavoir indignation, colère, tribulation & angoisse à tout homme qui fait bien, soit Juif, soit Grec.* Cette règle exigeoit, ce semble, qu'il rendît les moyens du salut communs à tous. *Est-il seulement le Dieu des Juifs? ne l'est-il pas aussi des Gentils? certes il l'est aussi des*

des Gentils; car il y a un seul Dieu qui
Rom. III. justifiéra les uns & les autres *par la foi.* Mais puisqu'une justice rigoureusement exercée les condamneroit tous, quand on dit qu'il est leur Maître commun pour leur faire indifféremment grace, on n'insiste pas tant sur ce qui seroit de l'équité, que sur ce qui convient à sa gloire & à sa majesté. Dans le temps que l'Eternel se déclaroit le Dieu d'Israël en particulier, qu'il attachoit sa demeure au païs de Canaan, & qu'il ne reçevoit les sacrifices qu'en Sion, les Payens ne lui contestoient pas sa Divinité, mais ils lui contestoient l'étenduë de son Empire. C'est le Dieu d'un Peuple, le Dieu d'une Province, disoient-ils, mais ce n'est pas le Monarque de l'Univers; nous avons aussi nos Dieux, qui sont peut-être les plus puissans. Les Israëlites mal instruits se persuadoient quelquefois, que les Dieux de leurs Voisins avoient de la réalité, & clochoient des deux cotés, en doutant si l'Eternel ou Baal étoit le plus adorable. Il étoit de l'honneur de Dieu que la vérité qu'il n'avoit pas cachée aux Enfans d'Israël, sçavoir qu'il est Dieu unique & le Souverain Arbitre du Monde, fût publiée par-tout, que tous les Peuples en eûssent connoissance, & qu'il se montrât leur Maître, non seulement

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0184
DFG

ment en versant sur eux sa colère comme Juge de toute la terre; mais encore en leur offrant sa protection, & en les appellant à son service sous l'espérance de la vie éternelle. Cela étoit digne du Créateur, *qui a fait d'un seul sang tout le genre humain.* Mais il a renvoyé à faire éclater sa grace par la manifestation de son Fils le Redempteur, à qui l'Evangile donne plus particulièrement le titre de Seigneur qu'au Père; parce qu'outre les droits de sa Divinité, il s'est rendu par sa Mort & par sa Résurrection le Maître de tous les Hommes, & particulièrement le Chef de son Eglise, rachetée de toutes les Nations. *Il n'y a qu'un même Dieu, il n'y a qu'un même Seigneur. Car encore qu'il y en ait qui soient appellés Dieux, soit au Ciel, soit en la Terre, comme il y a plusieurs Dieux & plusieurs Seigneurs, nous n'avons pourtant qu'un seul Dieu qui est le Père, duquel sont toutes choses & nous en lui, & un seul Seigneur Jésus-Christ, par lequel sont toutes choses & nous par lui. Il y a un seul Seigneur, & un seul Dieu & Père de tous, qui est sur tous, & parmi tous, & en vous tous. Il y a un seul Dieu, & un seul Médiateur entre Dieu & les Hommes, sçavoir Jésus-Christ homme, qui s'est donné soi-même en rançon* 1 Cor. VIII. 5, 6. XII. 5, 6. Eph. IV. 5, 6. 1 Tim. II. 5, 6.

Act. X. 36. *pour tous, & qui eſt Seigneur de tous.* Si nous le conſidérons dans ſon Incarnation, il a pris non ſeulement la ſemence d'Abraham, mais auſſi la ſemence de la prémière des femmes, les hommes ſont en général ſes parens & ſes frères; & comme ſa grace ne s'arrête pas à la maiſon de David ou à la tribu de Juda, elle ne ſe borne pas non-plus au Peuple d'Iſraël, elle s'étend à toutes les Nations. Si nous le conſidérons dans ſa Paſſion, *il eſt la propiciation pour nos péchés,* & 1 Jean II. 2. *non ſeulement pour les nôtres*, dit S. Jean en qualité de Juif, *mais auſſi pour ceux de tout le monde.* Si nous le conſidérons dans ſa Gloire, *c'eſt le Seigneur des Seigneurs, & le Roi des Rois*; ſon empire n'eſt pas fini par la mer & par le fleuve, comme celui de ſon père David ſelon la chair: *Demande-moi*, lui dit ſon Père céleſte, & *je te donnerai pour héritage les nations, & pour poſſeſſion les bouts de la terre.* Il a donc placé ſon trône dans le Ciel, afin qu'aucune province de la terre ne parût préférable aux autres par l'honneur de ſa réſidence, & que ſes faveurs fûſſent répanduës ſur les peuples également & ſans diſtinction. On ne dit plus, *que Dieu a déclaré ſes paroles à Jacob & ſes ordonnances à Iſraël, & qu'il n'a pas ainſi fait à toutes les nations,* de-

depuis que le Sauveur du monde a donné cet ordre à ses Disciples: *Allez par tout le monde, & prêchez l'Evangile à toute créature; celui qui aura cru, sera sauvé.* Depuis que Dieu nous a choisis, dit S. Pierre, afin que les Gentils entendissent par notre bouche la parole de l'Evangile & qu'ils crûssent, *il n'a point fait de différence entre nous & eux, il a purifié leurs cœurs par la foi, & nous croyons que nous serons sauvés comme eux par la grace du Seigneur.* Act. XV.

Les Peuples peuvent d'autant plus se promettre une protection commune sous leur commun Maître, que c'est un Seigneur plein de bonté; ce que l'Apôtre exprime, quand il l'appelle *riche envers tous ceux qui l'invoquent.* Les richesses immenses du Père céleste condamnent la jalousie que les Juifs avoient conçuë de la Vocation des Gentils, à la compossession du Royaume de Dieu. C'est un héritage qui peut contenter tout le monde, la multitude de ceux qui le partagent ne le diminuë point, & le bienfaiteur n'en est nullement appauvri; c'est une plénitude d'où chacun peut recevoir grace pour grace. On n'ôtoit rien aux Juifs, en invoquant le Seigneur ils étoient sauvés, il devoit être permis au Maître de faire ce qu'il vouloit de sur-

plus de ſes biens. Mais ce n'eſt pas ſeulement la poſſeſſion de ces tréſors infinis que l'Apôtre prétend louer en Dieu, c'eſt la volonté de les communiquer. Il lui attribuë non ſeulement le pouvoir de donner de bonnes choſes à ſes enfans, & de fournir l'abondance à ſes ſerviteurs, un ruiſſeau toujours plein d'eau, une ſource qui ne tarit jamais, mais la libéralité avec laquelle il fait découler ſes graces ſur tous ſes adorateurs; ils n'ont qu'à les lui demander, ils les donne à tous bénignement, par des compaſſions qui ne défaillent point. Eph. II. 4. 7. *Dieu, qui eſt riche en miſéricorde, par ſa grande charité de laquelle il nous a aimés, nous a donné ſon Fils, afin qu'il montrât dans les ſiècles à-venir les abondamment excellentes richeſſes de ſa grace, par ſa bénignité envers nous en Jéſus-Chriſt.* Cette bonté de Dieu demandoit, que la grace de l'Evangile fût renduë commune aux Peuples. Il mit autrefois des bornes à ſes faveurs, pour convaincre les hommes de leur indignité; il choiſit un ſeul Peuple, pour faire voir qu'aucun ne méritoit d'être élu, que tous méritoient d'être rejettés, que les châtimens émanent de ſa juſtice, & les bienfaits de ſa miſéricorde. Mais eſt-ce uniquement pour conſoler les Iſraë-

raëlites, qu'on appelle l'Eternel *un Dieu miséricordieux & plein de compassion, tardif à colère, abondant en bonté?* Et si les Gentils ont sa crainte, ne sont-ils pas compris dans la maxime? *De telle compassion qu'un père est ému envers ses enfans, de telle compassion l'Eternel est ému envers ceux qui le craignent. L'Eternel est bon envers tous, il est près de tous ceux qui l'invoquent, de tous ceux qui l'invoquent en vérité. O Dieu, combien est précieuse ta gratuité!* aussi les fils des hommes se retirent sous l'ombre de ses ailes. Ces sentimens, cachés dans ses entrailles, ont enfin éclaté. La saison en étant venuë, il leur a fait annoncer à tous la délivrance qu'il leur a préparée. Il a rendu sa connoissance commune, en envoyant des prédicateurs partout, comme S. Paul le va dire; & a témoigné combien il agréoit le ministère des Apôtres, en le rendant admirablement efficace parmi les Gentils. *La grace de Dieu salutaire à tous les hommes, la bonté de Dieu notre Sauveur, & son amour envers les hommes, sont clairement apparuës.* Il nous a sauvés sans distinction de race. Il n'y a point de différence du Juif & du Grec; *car il y a un même Seigneur de tous, qui est riche envers tous ceux qui l'invoquent. Quiconque in-*

Ps. CIII. 13.

Ps. CXLV.

Ps. XXXVI.

voquera le nom du Seigneur ſera ſauvé. Invoquons-le, c'eſt-à-dire, ſervons-le, puiſque nous ſommes aſſurés du ſuccès; & ayant le même fondement de confiance en ce qui s'appelle proprement invocation, & qui eſt une partie conſidérable de notre confeſſion & de notre culte, addreſſons-lui nos prières comme à un Seigneur qui eſt le nôtre, & qui eſt riche en biens & en bonté; deſorte qu'il ne manquera pas de nous exaucer, & de nous accorder nos demandes. Je n'en dis pas davantage ſur cette Doctrine, parce qu'elle n'entre pas en cet endroit directement dans le but de l'Apôtre.

VIII. SERMON.

SUR ROM. X. 14, 15.

Mais comment invoqueront-ils celui en qui ils n'ont point cru? & comment croiront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler? & comment entendront-ils, s'il n'y a quelqu'un qui leur prêche? & comment prêchera-t-on, ſinon qu'il y en ait qui ſoient envoyés? Ainſi qu'il eſt écrit: O que les pieds de ceux qui annoncent la paix ſont beaux, les pieds, dis-je, de ceux qui annoncent de bonnes choſes!

LA grande différence entre le Syſtême de la juſtice de la Loi, & celui de la juſtice de la Foi, conſiſte en ce que le prémier ſuppoſe que l'homme eſt uniquement ſauvé par ſes propres efforts, & par la conformité de ſes œuvres avec la Loi; & que l'autre reconnoit la néceſſité d'une Redemption, & la réalité de celle qu'on donne pour objet à notre Foi. L'homme ſeroit l'auteur de ſa juſtification, ſi le prémier Syſtême avoit lieu. Dieu en eſt l'auteur dans le ſecond Syſtême, & c'eſt ce

qui le rend infiniment préférable. Dieu y fait le principal ou plutôt le tout, en nous donnant un Sauveur tel qu'il nous faloit, ſon Fils unique, Jéſus-Chriſt Notre Seigneur. Cependant, afin de nous gouverner comme des Créatures capables de connoiſſance & de raiſon, il établit notre relation avec le Redempteur, & l'application de ſa Grace, ſur la concurrence de nos ſoins, de ſorte qu'il ſemble que nous contribuyons à l'œuvre. Mais les moyens ſont ſi bien choiſis ſelon ſa grande ſageſſe, que la confiance ſur notre mérite, ou ſur le bras de la chair, ne nous ſçauroit être aſſurée, ni par ce qu'il opère en notre faveur par le miniſtère des hommes, ni par ce qu'il exige de nous-mêmes, & que tout cela nous oblige à convenir que nous ſommes redevables de notre ſalut aux richeſſes de ſa miſéricorde. *Quiconque invoquera le Nom du Seigneur, ſera ſauvé*; c'eſt la règle donnée par un Prophète, & confirmée par un Apôtre. Le Nom du Seigneur nous ſauve, moyennant notre invocation, il eſt vrai. Mais quand quelqu'un crie au ſecours dans le danger, dirons-nous que ſes cris le ſauvent, ou le bras du libérateur qui le retire? Mettons néanmoins l'action d'invoquer à un plus haut prix, & entendons par ce ter-

terme quelque chose de plus que des prières. Qu'est-ce qui nous met en état d'invoquer le Seigneur? Il se trouve, lorsque nous en recherchons les causes, que c'est une grace qui nous vient de Dieu. Car si Dieu ne nous avoit pas envoyé ses Serviteurs, pour nous prêcher sa parole, afin que connoissant le Seigneur nous crûssions en lui, il ne nous seroit pas possible de l'invoquer, comme S. Paul le prouve dans notre texte.

C'est un beau trait de la sainte éloquence de ce grand Apôtre, qui pouvoit connoître par l'étude les figures des Orateurs, ou plutôt qui conduit par son excellent génie, soutenu de la force du Saint-Esprit, en a sçu fournir un exemple des plus nobles à ceux qui composent les règles de l'Art; des demandes, dont chacune par elle-même presse plus qu'une proposition simplement énoncée; & des demandes entassées, qui par un progrès continuël (celle qui suit reprenant toujours ce qui avoit été établi dans la précédente) représentent l'enchaînure des causes & des effets par rapport aux moyens qui sont nécessaires pour amener les Peuples au salut. Ils seront sauvés, s'ils invoquent le nom du Seigneur. *Mais comment invoqueront-ils celui en qui ils n'ont point cru? &*

comment croiront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler? & comment entendront-ils, s'il n'y a quelqu'un qui leur prêche? & comment prêchera-t-on, ſinon qu'il y en ait qui ſoient envoyés? S. Paul prouve par cet argument la néceſſité de la prédication de l'Evangile par rapport aux Juifs & aux Gentils ſans diſtinction, & particulièrement la juſtice de la Vocation des Gentils par le Miniſtère Apoſtolique, dont les Juifs étoient ſcandaliſés mal-à-propos. Surtout lui, le Docteur des Gentils, eut beſoin de faire ſon apologie, & de convaincre les Juifs que ce n'étoit pas donner le pain des enfans aux chiens, que de prêcher l'Evangile aux Peuples. Car puiſque Dieu s'étoit propoſé de les ſauver par l'Invocation du Nom du Seigneur, que l'Invocation ſalutaire préſuppoſe la Foi qui en eſt comme la mère, que la Foi préſuppoſe l'Ouïe de la Parole dont elle naît, que l'Ouïe de la Parole préſuppoſe qu'il y ait des Prédicateurs qui l'annoncent, & que la Charge des Prédicateurs préſuppoſe qu'ils ayent reçu une miſſion divine: Ou puiſqu'on ne ſçauroit être ſçauvé ſans invoquer le Seigneur, ni l'invoquer ſans croire en lui, ni croire ſans avoir entendu ſa parole, ni l'entendre ſans qu'elle ſoit prêchée, ni la prêcher

ſans

ſans être envoyé pour cela, que toutes ces choſes précèdent le ſalut des hommes, & que c'eſt par la dernière qu'il faloit commencer pour produire les autres : Il s'enſuit que ſelon l'ordre des cauſes que Dieu voulut établir pour l'exécution de ſon conſeil, l'envoi des Docteurs de l'Evangile par tout le monde étoit indiſpenſable. Mais examinons en particulier les différentes parties du raiſonnement de l'Apôtre.

La néceſſité de l'invocation ayant été établie par le paſſage du Prophète Joël que S. Paul venoit d'alléguer, on doit convenir de la néceſſité de la Foi: car *comment invoqueront-ils celui en qui ils n'ont point cru?* Il eſt impoſſible de pratiquer l'invocation en aucune manière, ſi l'on n'a quelque ſorte de foi; & afin de la pratiquer ſalutairement, il faut qu'elle émane de la vraie foi. Si nous ſuivons les ſentimens de la Nature, & les règles de la Raiſon, nous ne demandons du ſecours qu'à ceux de qui nous avons l'opinion qu'ils ont le pouvoir & la volonté de nous le donner; & quand nous invoquons Dieu, la ſimple opinion ne ſuffit pas; il eſt juſte que nous le faſſions avec une foi entière, & avec une ferme confiance. La foi eſt la ſource & la baſe du culte divin, & la forme de tou-

toutes les bonnes œuvres. La foi eſt en particulier l'ame de la prière: *Si quelqu'un manque de quelque choſe, qu'il la demande à Dieu, mais qu'il la demande avec foi. La prière faite avec foi ſauvera. Quoique vous demandiez en priant, ſi vous croyez vous le recevrez.* Les Impies n'invoquent pas l'Eternel, ou s'ils le font, la prière leur tourne en péché, ſelon le Pſ. CIX. 7. On peut ſe ſervir de la maxime de S. Paul, pour réfuter l'invocation religieuſe des Saints. Car puiſque nous ne pouvons légitimement invoquer que l'objet de notre foi, que nous croyons en Dieu à qui ſeul cet honneur eſt dû, qu'il ne nous eſt pas permis de croire aux créatures, & que Dieu maudit celui qui ſe confie en l'homme, comment ne pècherions-nous pas en addreſſant nos prières aux Saints? Nous ne les invoquerons pas même en qualité de médiateurs & d'interceſſeurs; il n'y a qu'un ſeul Médiateur entre Dieu & les Hommes, celui qui a dit, *Vous croyez en Dieu, croyez auſſi en moi*, notre Avocat envers le Père, Jéſus-Chriſt le Juſte, qui eſt la propiciation pour nos péchés; il n'y a qu'un ſeul Seigneur, par l'invocation du Nom duquel nous puiſſions être ſauvés. Et afin de ne nous pas trop éloigner du but principal

Jaq. I. 5. 7. V. 15.

Matth. XXI. 22.

Jean XIV. 1.

pal de l'Apôtre, contentons-nous de remarquer, qu'il entend en cet endroit par l'Invocation du Nom du Seigneur, ce qu'il avoit auparavant entendu par la Confeſſion de Jéſus Chriſt, ſçavoir une ſincère déclaration qu'on reconnoit le Seigneur Jéſus pour le Redempteur, ce qui ne ſe peut faire qu'en croyant en lui. J'ai traité de la connexion indiſſoluble qu'il y a entre la Confeſſion & la Foi, en expliquant ces paroles, *De cœur en croit à juſtice, & de bouche on fait confeſſion à ſalut.* Regardons donc le prémier article, ſçavoir qu'il faut croire en celui qu'on doit invoquer, comme ſuffiſamment établi dans les verſets qui précèdent notre texte; & ſans répéter ce que j'en ai déjà dit, paſſons à l'examen des autres demandes que l'Apôtre forme.

Puiſque la Foi eſt néceſſaire, l'Ouïe de la Parole eſt néceſſaire auſſi: car *comment croiront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler?* La Foi préſuppoſe la connoiſſance, & quiconque s'en forme une autre idée, renonce au ſens-commun. Si je veux croire qu'un tel qu'on eſtime fort ſçavant ne ſe trompe pas, quoique j'ignore ce qu'il enſeigne; ou qu'un tel qui paſſe pour être fort honnête-homme dit la vérité, quoique je ne ſçache pas ce qu'il a dit; ma foi

foi se réduit à la bonne opinion que j'ai de cette personne, & que je ne sçaurois avoir, à-moins que la personne ne me soit connuë de réputation. Ceux donc qui disent, qu'ils croient ce que l'Eglise croit, sont au-moins obligés de sçavoir qu'il y a une Eglise au monde, & de se persuader que c'est la véritable Eglise. Mais encore ce seroit se moquer, que d'attribuer la foi à un homme qui ne seroit pas instruit qu'il y a un Dieu, & qui n'en seroit pas persuadé: Et quoiqu'on n'exige pas d'un simple Fidèle des connoissances aussi profondes que d'un Théologien de profession, il ne se peut que la foi ne se rapporte à certains articles (ou certaines propositions) dont chacun doit avoir un degré de connoissance suffisant pour les lui faire reçevoir comme véritables. Croira-t-on en celui qu'on ne connoit point? Il faut que nous puissions dire avec les Apôtres: *Nous avons cru, & nous avons connu que tu es le Christ le Fils du Dieu vivant:* Et avec Job, *Je sçai que mon Redempteur est vivant, & qu'il demeurera le dernier sur la terre:* Et avec S. Paul, *Je sçai en qui j'ai cru, & je suis persuadé qu'il est puissant pour garder mon dépôt. Mon serviteur le juste,* dit Dieu chez Esaïe, *en justifiéra plusieurs, par la connoissance qu'ils*

Jean VI. 69.

Job XIX. 25.

2 Tim. I. 12.

Es. LIII. 11.

qu'ils auront de lui. C'eſt ici la vie éternelle, dit le Seigneur à ſon Père céleſte, *qu'ils te connoiſſent ſeul vrai Dieu, & celui que tu as envoyé Jéſus-Chriſt.* Jean XVII. 3.

Nous ne ſçavons pas par nous-mêmes les choſes qui ſont le ſujet de la foi. Il faut donc que nous écoutions les inſtructions que Dieu nous donne, & qui ſont de deux ſortes, ſelon les deux moyens qu'il emploie; la voix de la Nature, & la voix de la Révélation. Le prémier de ces moyens n'eſt pas à négliger. *Les choſes inviſibles de Dieu, ſçavoir ſa puiſſance éternelle & ſa divinité, ſe voient comme à l'œil par la création du monde, étant conſidérées dans ſes ouvrages.* Rom. I. 20. *Les Cieux racontent la gloire de Dieu, & le Firmament donne à connoître l'ouvrage de ſes mains. Il n'y a point en eux de langage, il n'y a point de parole, toutefois leur voix eſt ouïe, leur ſon eſt ſorti par toute la terre, & leur diſcours eſt allé juſqu'au bout du monde habitable.* Pſ. XIX. S. Paul va ſe ſervir de ce paſſage, mais il applique aux Apôtres ce que David avoit dit des Aſtres; parce qu'il ne traite pas des connoiſſances que nous avons par la lumière de la Raiſon, mais de celles qui nous viennent par la prédication de la parole de l'Evangile, dont il établit la néceſſité en diſant: *Comment croiront-*

ront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler? Quand on attribue aux Cieux une langue, une voix, une parole, c'eſt par métaphore. S. Paul y trouve un ſens littéral, & parle d'une voix, d'une langue, & d'une parole proprement ainſi nommée. Les Cieux nous inſtruiſent par la vuë. L'Apôtre traite d'une inſtruction qu'on reçoit par l'ouïe: *La Foi eſt de l'ouïe, & l'ouïe par la Parole de Dieu.* Le langage de la Nature ne fait pas naître la Foi juſtifiante, elle eſt produite par le ſon de la prédication de l'Evangile.

L'inſuffiſance des Lumières Naturelles, & la néceſſité du ſecours de la Révélation, ſe prouvent principalement par deux raiſons. Peut-on nommer un Peuple de toutes ces nations innombrables qui partagent le genre humain? En a-t-on découvert quelqu'un dans les vastes Voyages qu'on a faits depuis quelques ſiècles par tout le Monde? En trouve-t-on quelqu'un dans l'Hiſtoire de tous les Ages, que la vuë des œuvres de Dieu ait ſçu préſerver de l'idolâtrie, ou qui ait été converti de ſes erreurs par ce moyen? Quelque frapant que ſoit ce témoignage, quelque conviction qu'il ſoit capable de donner, l'inattention des hommes eſt ſi prodigieuſe, leurs préjugés

ſont

sont si enracinés, leur corruption est si grande, que personne n'a été efficacement touché. Ils ont mieux aimé adorer les astres, que de reconnoître le Créateur des astres. Il est possible que quelques Particuliers, quelques Sages en ayent profité ; encore pouvons-nous douter, si aucun d'eux a jamais été autant éclairé par cette lumière, qu'elle pourroit naturellement éclairer, sans les obstacles qu'elle rencontre dans nos mauvaises dispositions. Mais il est toujours certain qu'elle n'a point arrêté le cours des fausses Religions, & qu'elle n'a point causé de Réformation publique en aucun endroit du Monde. Tous les Peuples ont demeuré couverts de ténèbres à la clarté du Soleil ; ils ont resté dans l'aveuglement, quoiqu'ils vîssent sans-cesse les œuvres magnifiques de Dieu, & qu'ils sentîssent continuellement les admirables soins de sa Providence. Seroient-ils sortis de leur crasse ignorance, (car c'est de la conversion des Gentils que S. Paul traite surtout en ce lieu) si la voix retentissante de la Parole Divine n'avoit pas réveillé chez eux la contemplation des merveilles du Créateur, & retracé les idées que la négligence & les défauts de l'éducation avoient presque entièrement détruites?

Auroient-ils cru au vrai Dieu qu'ils avoient oublié, s'ils n'en avoient pas entendu parler?

C'eſt le prémier argument qui prouve la néceſſité de la Prédication, voici l'autre. Si l'homme avoit demeuré dans l'état d'innocence, il auroit connu par la voie de la raiſon tout ce qu'il avoit beſoin de ſçavoir. Mais le péché qui eſt ſurvenu, a non ſeulement affoibli nos facultés naturelles, il exige encore que nous apprenions des choſes que la nature ne nous ſçauroit enſeigner, ſçavoir le Conſeil de Dieu touchant notre Redemption; volonté ſecrette & qu'on ne peut ſçavoir, s'il ne la révèle ſelon ſon bonplaiſir. Quand l'homme auroit conſervé toute la force d'eſprit que le Créateur lui avoit donnée, pourroit-il pénétrer juſques dans le Cabinet du Monarque du Ciel, pour découvrir quelle eſt ſa réſolution touchant les Pécheurs, s'il les veut livrer à ſa juſtice, s'il leur veut faire grace, de quelle étenduë ſera ſa miſéricorde, & par quels moyens il la voudra exercer? Dieu eſt bon & miſéricordieux, il aura pitié de ceux qui ſe repentent du vice & qui retournent à l'amour de la vertu; c'eſt ce qu'on devine par le raiſonnement. Mais le pardon ſera-t-il entier, & pourrons-nous eſpérer la

la vie éternelle? La raiſon n'en fournit que de foibles conjectures, qui en donnent quelque légère opinion; ce qui ne ſuffit, ni pour notre ſanctification, ni pour notre conſolation. Il nous faut la foi, une perſuaſion ferme, qui ne ſçauroit être fondée que ſur la connoiſſance de la volonté de Dieu, que ſa Parole nous aprend. L'Officier de la Reine des Ethiopiens héſitoit, quoiqu'il eût les Livres des Prophètes entre les mains: *Comment les pourrois-je entendre*, dit-il, *ſi quelqu'un ne me guide?* Si les Iſraëlites, qui avoient les promeſſes du Redempteur, & les Oracles touchant le Meſſie, ont eu beſoin qu'on leur montrât que Jéſus eſt le Meſſie, & qu'on leur prêchât ſon Nom, afin qu'ils crûſſent en lui; qui l'auroit appris aux autres Peuples, parmi leſquels la révélation du Vieux Teſtament étoit ignorée, & *comment auroient-ils cru en celui dont ils n'avoient pas entendu parler?* Ces Peuples *qui n'avoient rien de commun avec la République d'Iſraël, qui étoient étrangers des alliances de la promeſſe, qui n'avoient point d'eſpérance, & qui étoient ſans Dieu au monde, ſervant à ceux qui de leur nature ne ſont pas dieux*, & le vrai Dieu étant pour eux *un Dieu inconnu*; ces Peuples, dis-je, ne pouvoient que marcher à tâ-

Act. VIII. 31.

Act. XVII.

tons, jusqu'à ce qu'on leur prêchât celui qu'ils honoroient quelquefois sans le connoître; que Dieu, ayant dissimulé le temps de leur ignorance, fit annoncer à tous les hommes en tous lieux qu'ils se repentîssent; que celui qui a dit *que la lumière resplendit des ténèbres, vînt reluire dans nos cœurs, pour nous donner l'illumination de la connoissance de la gloire de Dieu en la face de Jésus-Christ*; & *que la grace de Dieu salutaire à tous les hommes fût clairement apparuë*, nous *enseignant qu'en renonçant à l'impiété & aux mondaines convoitises, nous vivions dans le présent siècle sobrement, justement & religieusement, en attendant la bienheureuse espérance, & l'apparition de la gloire du grand Dieu & notre Sauveur Jésus-Christ.* Par la force de la prédication, les principes du Paganisme sont tombés dans le mépris, & les temples des Idolâtres ont été renversés en quantité de provinces de l'Univers. Par le moyen de la prédication, Dieu a délivré les Peuples de la Puissance des Ténèbres, & les a transportés au Royaume de son Fils bien-aimé, en les sauvant, & en les appellant *par une sainte Vocation, selon la grace qui a été manifestée par l'apparition de notre Sauveur Jésus-Christ, qui a détruit la mort* &

2 Cor. IV. 6.

Tit. II. 11-13.

2 Tim. I. 9, 10.

& mis en lumière la vie & l'immortalité par l'Evangile.

L'ouïe de la Parole étant requiſe, les Peuples ont beſoin de Prédicateurs; car *comment entendront-ils, s'il n'y a quelqu'un qui leur prêche?* Les Enfans d'Israël aimèrent mieux reçevoir la Loi par le miniſtère de Moïſe, que d'entendre tonner la voix de Dieu. Il ne plaît pas non-plus à Dieu de faire immédiatement la fonction de prédicateur; & ce Prophète, ſemblable à Moïſe, même plus grand que Moïſe, qu'il nous a ſuſcité d'entre nos frères, ſon propre Fils, ne pouvoit pas perſonnellement continuer ſes prédications ſur la Terre, puiſqu'il étoit appellé à la gloire du Ciel. Il a donc donné d'enhaut, *les uns pour être Apôtres, les autres pour être Prophètes, les autres pour être Evangéliſtes, & les autres pour être Paſteurs & Docteurs, pour l'aſſemblage des ſaints, pour l'œuvre du miniſtère, & pour l'édification du corps de Chriſt.* Ce n'eſt pas que la vérité ſoit livrée aux hommes, pour en diſpoſer par leur raiſonnement; au-contraire, puiſqu'en la *ſapience de Dieu le monde n'a point connu Dieu par la ſageſſe, le bon-plaiſir de Dieu a été de ſauver les croyans par la folie de la prédication, par l'évangile de la croix de*

Eph. IV. 11, 12.

1 Cor. I. 21.

Jésus-Christ, qui est la puissance de Dieu en salut. Les hommes ne sont que des ministres ; *l'un plante, l'autre arrose, Dieu est celui qui donne l'accroissement par son Saint Esprit.* Mais le secours intérieur de ce Consolateur céleste, dont nous confessons la nécessité, n'exclut pas le moyen extérieur du ministère. Dieu ne voulut éclairer, ni l'Eunuque Ethiopien sans Philippe, ni Saul, cet instrument d'élite, sans Ananias, ni Corneille de Césarée sans Simon Pierre ; il ne voulut ouvrir le cœur de Lydie, qu'au son de la prédication d'un Apôtre. Si cette direction nous manquoit, nous risquerions de prendre nos creuses pensées pour des inspirations. Et quoique nous ayons, par une faveur singulière de Dieu, des Livres qui contiennent sa Parole, & dont la lecture est extrêmement recommandée aux Fidèles, puisque *toute l'Ecriture divinement inspirée est profitable à enseigner, à convaincre, à corriger, & à instruire selon la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli* ; *saintes lettres* dont l'ignorance nous exposeroit au danger d'être *emportés à tous vents de doctrine par la tromperie des hommes* ; il a plû à Dieu de laisser en même temps subsister dans son Eglise un ordre de Prédicateurs, pour annoncer ré-

2 Tim. III, 15-17.

régulièrement ſa parole de vive voix, & pour l'appliquer aux conſciences. Que perſonne ne mépriſe cet uſage, ni ne néglige d'en profiter ; que perſonne ne quite les Aſſemblées où cette fonction eſt exercée ſelon la pureté de l'Evangile.

La néceſſité de la Prédication étant démontrée, il faut que nous convenions auſſi de la néceſſité de la miſſion des Prédicateurs : *Comment prêchera-t-on, ſinon qu'il y en ait qui ſoient envoyés?* ſçavoir de la part de Dieu. Ce qui eſt requis, prémièrement, afin que l'autorité de Dieu ſoit maintenuë. *Nul ne s'attribuë cet honneur, mais celui-là en jouït qui eſt appellé de Dieu.* Il dit des faux Prophètes: *Je ne les ai point envoyés, & ils ont couru; je n'ai point parlé à eux, & ils ont prophétiſé.* Jér. XXIII. 21. Les affaires dont il s'agit ſont céleſtes & divines, Dieu y eſt particulièrement intéreſſé, & en eſt particulièrement le maître: ceux qui s'emploient en ces fonctions ſont ſes Miniſtres, ſes Ambaſſadeurs, & les Diſpenſateurs de ſes Myſtères, & ils ne ſçauroient l'être ſans miſſion. Ils prêchent la grace, que perſonne n'a le pouvoir d'offrir ſans une commiſſion expreſſe du Souverain offenſé. En ſecond lieu, la Vocation eſt néceſ-

faire, afin que l'ordre soit conservé dans l'Eglise; car quoique tous les Fidèles soient obligés à faire valoir les talens qu'ils ont reçus pour l'édification de leurs frères, & qu'on ait quelquefois vu des personnes sans caractère travailler heureusement à la conversion des Errans & des Pécheurs, & même à planter la foi parmi des Nations entières, en sorte qu'on ne sçauroit douter qu'une Vocation miraculeuse ne leur eût été addressée au défaut d'une Vocation ordinaire; il est juste qu'on suive les règles, principalement dans les Eglises qui sont déjà établies, & qu'on reçoive de Jésus-Christ les Pasteurs par les voies légitimes que nous apprenons de sa Parole. Les uns sont venus, non de la part des hommes, ni même par les hommes, la prédication leur ayant été immédiatement commise par le commandement de Dieu notre Sauveur; les autres sont établis Evêques & Anciens de ville en ville par les disciples des Apôtres, suivant leur ordonnance, & suivant les règles prescrites aux Troupeaux pour le choix des personnes & pour leur ordination. L'Eglise Romaine reproche à nos Réformateurs de n'avoir eu aucune de ces Vocations, ni celle qui vient directement de Dieu, ni celle qui est donnée

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0208
DFG

née par les mains des Hommes. On leur peut attribuer l'une & l'autre; la prémière, quand nous considérons le succès extraordinaire de leurs travaux; & la seconde, en ce qu'il est naturellement du devoir des Pasteurs de censurer & de corriger les abus de leur Eglise, s'ils en découvrent. Que si nous comparons les deux Ministères, celui de Rome & le nôtre, l'avantage est manifestement de notre coté. Le Seigneur nous a envoyés, non pour offrir des sacrifices, comme leurs Prêtres s'en vantent, mais pour évangéliser & pour prêcher, comme nous le faisons, & non pour débiter les erreurs d'une vaine Tradition, mais pour annoncer les vérités de sa Parole Divine à laquelle nous-nous attachons, ainsi qu'un Envoyé ne doit jamais se départir des instructions de son Maître. La Vocation des Ministres est troisièmement nécessaire, parce qu'elle présuppose leur capacité, & qu'elle ne doit être addressée qu'à des sujets qui en soient dignes par les graces du Ciel, moyennant lesquelles ces personnes reçoivent en quelque sorte leur vocation de Dieu lui-même, puisqu'on peut dire que le Seigneur envoie ceux à qui il confère ces facultés. La diversité des ministères, sous l'autorité d'un même Seigneur,

1 Cor. XII. ſe règloit dans l'Egliſe Apoſtolique par la diverſité des dons; & l'on entendoit que ce ne fûſſent pas ſimplement des qualités naturelles, mais les dons du Saint Eſprit. On le peut dire des Charges ordinaires qui ſubſiſtent encore réellement dans l'Egliſe, de ceux qui expliquent l'Ecriture Sainte, qui enſeignent, qui exhortent, qui gouvernent, qui préſident, qui diſtribuent, qui exercent miſéricorde. S. Paul dit par rapport à eux tous: *Nous avons des dons différens ſelon la grace qui nous eſt donnée, & ſelon qu'un ſeul & même Eſprit diſtribue particulièrement à chacun comme il le veut.*

Mais nous devons l'avouer principalement de ces dons étonnans qui firent tant d'éclat dans l'Egliſe primitive, & de l'excellente miſſion des Apôtres, ces prémiers hérauts de l'Evangile. C'eſt auſſi de leur vocation que notre texte traite d'une façon particulière: *Comment prêchera-t-on, ſinon qu'il y en ait qui ſoient envoyés? ainſi qu'il eſt écrit: O que les pieds de ceux qui annoncent la paix ſont beaux! les pieds de ceux qui annoncent de bonnes choſes.* Cela ſe dit des Apôtres & des Hommes Apoſtoliques, qui ſe répandirent en ce ſiècle-là par le monde, afin de prêcher la Parole de Dieu aux Peu-

Peuples qui n'en avoient pas entendu parler. Il faloit qu'ils fûſſent envoyés, c'eſt-à-dire, qu'ils reçûſſent un commandement exprès d'enſeigner toutes les Nations; choſe juſqu'alors inuſitée, & que perſonne n'eût ôſé entreprendre de lui-même. Les anciens Prophètes avoient conſacré leur miniſtère à l'inſtruction des Enfans d'Iſraël; & Jonas n'eut jamais quité la Judée pour aller prêcher à Ninive, ſi Dieu ne le lui eût très-poſitivement ordonné. *N'allez point vers les Gentils*, dit le Seigneur Jéſus encore à ſes Diſciples, la prémière fois qu'il les envoya prêcher le Royaume des Cieux; & quoiqu'il leur eût déclaré, depuis ſa réſurrection, que l'ordre étoit changé, & qu'il leur eût commandé d'aller par tout le monde, & de prêcher l'Evangile à toute créature, la commiſſion leur parut ſi ſurprenante, que S. Pierre eut beſoin d'apprendre par une viſion, qu'il ne devoit eſtimer aucun homme impur & ſouillé, & qu'il pouvoit ſans difficulté ſe rendre dans la maiſon de Corneille de Céſarée, pour lui porter la parole du Salut, & pour le recueillir dans l'Egliſe de Jéſus-Chriſt. Les Prédicateurs de la Vérité ne ſe trouvoient pas chez les Gentils, il les faloit attendre de Sion. Les Juifs abhorroient la converſation familière

Matth. X. 5.

Act. X.

re des Peuples, & étoient prevenus de l'opinion que l'Alliance de Dieu ſe bornoit à leur race. Les Apôtres, élevés dans les mêmes ſentimens, n'auroient jamais penſé à ſortir de leur païs, & à devenir les Docteurs des Nations, s'ils n'en eûſſent pas reçu l'ordre d'un Maître ſouverainement reſpectable, de Jéſus, que Dieu avoit reſſuſcité des morts, & qui par ce moyen étoit pleinement & indubitablement déclaré Fils de Dieu. Mais l'ordre ſeul ne leur ſuffiſoit pas, il faloit les mettre en état de l'exécuter, puisqu'ils en étoient naturellement incapables; autre raiſon qui demandoit qu'ils fûſſent envoyés. *Qui eſt ſuffiſant pour ces choſes? Notre capacité*, dit S. Paul, *eſt de Dieu, qui nous a rendus capables d'être les Miniſtres du Nouveau Teſtament.* Les Apôtres ne ſe pouvoient pas mettre au rang des Sages par leurs talens naturels, ni par leur éducation & par leurs études; & quand ils auroient eu de la pénétration & du ſçavoir, il ne leur eut guère ſervi, puiſqu'ils n'avoient pas à profeſſer des Sçiences que les hommes découvrent par la ſubtilité de leur eſprit, & qu'ils cultivent par la force de leur méditation. L'Evangile n'eſt pas de l'invention des hommes, il ne peut venir que d'une ſource céleſte. *Nul n'a con-*

2 Cor. II. & III.

connu les choſes de Dieu ſinon l'Eſprit de Dieu. Nous propoſons une Sapience, dit l'Apôtre, *qui n'eſt point de ce monde, & qu'aucun des Princes de ce ſiècle n'a connuë; mais Dieu nous l'a révélée par ſon Eſprit.* C'eſt pourquoi les Apôtres ne ſe ſont point érigés en Chefs de Secte, ils ont déclaré qu'ils n'étoient que des Diſciples, & qu'un autre étoit le Maître; qu'ils n'étoient que des Miniſtres & des Diſpenſateurs, & qu'un autre étoit le Directeur & le Principal; que l'Evangile n'étoit pas leur propre doctrine, mais la parole de celui qui les avoit envoyés; & que tout leur ſoin ſe réduiſoit à être des ouvriers fidèles dans le travail dont ils étoient chargés, perſonne ne pouvant *poſer d'autre fondement que celui qui étoit poſé, ſçavoir Jéſus-Chriſt.* Inſtruits des Vérités qu'ils eurent à prêcher, il faloit encore qu'ils fûſſent revétus d'une force beaucoup plus que commune, pour ſuivre leur vocation & pour y réüſſir. Le Seigneur Jéſus les envoyoit pour combattre l'erreur & l'idolâtrie du Paganiſme généralement répandu, pour faire la guerre à toutes les fauſſes Religions du monde & à toute la Corruption du genre humain, pour *détruire toutes les hauteurs & toutes les fortereſſes* ennemies de Dieu, qui élevées 1 Cor. II. & III.

vées par-tout paroîſſoient tenir l'empire de l'Univers. Pouvoit-on les envoyer à cette expédition, nuds & foibles qu'ils étoient par eux-mêmes? Non: il étoit beſoin qu'ils fûſſent puiſſamment armés, & qu'ils reçûſſent la vertu du S. Eſprit, une vertu grande, & qui parût en pluſieurs dons extraordinaires, *la diverſité de langues, la prophétie, les dons de guériſon, les opérations des miracles*, & tels autres ſecours céleſtes, par leſquels ils furent encouragés à faire tête à tous les terribles obſtacles qui s'oppoſoient à leur vaſte entrepriſe, & à perſévérer juſqu'à la fin, en dépit de toutes les perſécutions qu'ils eurent à ſouffrir. Ces mêmes armes leur ſervoient à faire des conquêtes ſans nombre, les choſes magnifiques qui ſe faiſoient par le miniſtère des Apôtres, démontrant invinciblement aux yeux de tous la Divinité de leur miſſion, & la part que leurs auditeurs prenoient ſouvent aux graces qu'on admiroit en leurs perſonnes, vainquant glorieuſement l'obſtination des hommes que l'uſage des remèdes ordinaires n'eût ſçu ébranler. Puiſque la vocation des Apôtres exigeoit ces caractères, & qu'elle les renfermoit, nous avons tout ſujet de dire: *Comment auroient-ils préché, s'ils n'avoient pas été envoyés?* Nous avons en même temps un

un excellent ſujet de remercier le Seigneur. Il a envoyé des *Ouvriers en ſa moiſſon*, & leur a fait faire une ample recolte. Il a envoyé ſa parole ſur la terre, & ſa parole a couru avec une grande viteſſe. Ses Envoyés ont prêché, les Peuples l'ont entendu, les Peuples ont cru, les Peuples ont invoqué le nom du Seigneur, Dieu ayant accompagné les moyens extérieurs de la vertu de ſon Eſprit, pour produire leur effet dans la foi & dans la confeſſion. La Parole Apoſtolique ſubſiſte dans l'Egliſe de Jéſus-Chriſt, l'Evangile eſt encore annoncé au milieu de nous; nous profitons de ces graces, nous y trouvons le ſalut de nos ames. Puiſſions-nous toujours écouter ces inſtructions céleſtes, toujours les reçevoir avec docilité, toujours témoigner au Seigneur notre fidèle reconnoiſſance. AMEN.

IX. SER-

IX. SERMON.

SUR ROM. X. 15.

Ainſi qu'il eſt écrit : O que les pieds de ceux qui annoncent la paix ſont beaux ! les pieds, dis-je, de ceux qui annoncent de bonnes choſes.

LA paix eſt un nom doux & agréable aux Peuples ; elle eſt le plus grand objet de leurs vœux lorsqu'ils en ſont privés, & le plus grand ſujet de leur joie lorsqu'ils la poſſèdent. Le Seigneur fit une excellente promeſſe à ſes Diſciples, quand il leur dit : *Je vous laiſſe la paix, je vous donne ma paix :* paroles d'autant plus conſolantes qu'il ajoute, *Je ne vous la donne point comme le monde la donne.* Ce n'eſt pas une paix accompagnée de craintes & d'inquiétudes, toujours prête à expirer, ce n'eſt pas une trève ; c'eſt une paix ſure & durable, une paix qui n'amène pas ſimplement des avantages vains & temporels, mais des biens ſolides, un bonheur parfait, une félicité éternelle. C'eſt la paix que le Seigneur a laiſſée aux Apôtres, non ſeulement pour

Jean XIV. 27.

pour eux, mais encore afin de l'annoncer aux peuples de la terre. La paix du monde n'accommode pas généralement tous les hommes; il y en a qui trouvent leur profit dans la guerre, & qui la préfèrent à la paix. Quand on annonce la paix de Dieu par la Parole de l'Evangile, on ne rencontre que trop d'auditeurs qui la croient contraire à leurs intérêts; mais ils conçoivent cette opinion par un aveuglement extrême & funeste, dont il faut nous garantir. Disons plutôt, quand on nous a porté cette nouvelle: *O que les pieds de ceux qui annoncent la paix sont beaux! les pieds, dis-je, de ceux qui annoncent de bonnes choses.* C'est un passage de l'Ecriture Sainte, par lequel S. Paul éclaircit sa pensée touchant la Mission des Apôtres, & qui est assez remarquable pour être expliqué dans une Action particulière.

Ce passage est tiré du Chapitre LII. d'Esaïe, & il y a des Interprètes qui estiment que le Prophète y traite uniquement de la prédication de l'Evangile: mais leur opinion n'est pas soutenable, puisque divers termes de la prophétie regardent évidemment la délivrance de la désolation des Assyriens & de la captivité de Babylone. Et c'est de cela que quelques autres expliquent

tout le Chapitre; en ſorte que l'Apôtre n'en auroit allégué des paroles que par manière d'alluſion, ou pour faire entendre que ce qu'on diſoit des meſſagers qui annonçoient une paix temporelle au Peuple Juif, ſe devoit à plus forte raiſon dire des Prédicateurs de l'Evangile, qui aportent des nouvelles infiniment meilleures. Mais rien ne nous empêche de combiner ces deux ſens, ſelon un uſage familier aux Prophètes, & les circonstances nous y obligent. Iſraël, autrefois délivré de la ſervitude & de la crainte de ſes ennemis, & retournant dans l'héritage de ſes pères, ſervoit d'ombre & de figure au Peuple de la Nouvelle Alliance, qui alloit être retiré de la captivité du péché, de la mort & de l'enfer, pour être ramené dans la patrie céleſte & dans la poſſeſſion du royaume de Dieu. Grande & véritable délivrance, dont nous voyons ici non ſeulement un portrait naïf, mais il entroit dans l'intention du Saint Eſprit d'en parler. Il commence ainſi: *Réveille-toi, réveille-toi, Sion, revêts-toi de ta force; Jéruſalem, ville de ſainteté, revêts-toi de tes vêtemens magnifiques.* Ce début promet beaucoup. Et il eſt vrai qu'on remarque par ce qui ſuit, que la promeſſe eſt en partie appliquable au réta-

bliſſe-

bliſſement de la Jéruſalem terreſtre. Mais afin qu'on connût clairement que la prédiction réfléchit auſſi ſur la ſplendeur plus grande encore qui étoit préparée à l'Egliſe ſous le règne du Meſſie, il ajoute ce trait emphatique: *Mon peuple connoîtra mon Nom, dit l'Eternel; il connoîtra en ce jour-là que c'eſt moi qui aurai dit, Me voici. Combien ſont beaux ſur les montagnes les pieds de celui qui apporte de bonnes nouvelles, qui publie la paix, qui apporte de bonnes nouvelles touchant le bien, qui publie le ſalut, & qui dit à Sion, Ton Dieu règne!* Eſaïe parle de Sion, mais c'eſt la Jéruſalem ſpirituelle, qui renferme dans ſes murs les Fidèles de toutes les nations: & l'apparition de Dieu & de ſon Règne ſignifie, dans le langage des Prophètes, la Venuë du Meſſie, ce Roi divin. Ainſi c'eſt par une application réelle & bien fondée, que S. Paul rapporte ces paroles, comme un Oracle qui regarde la vocation que les Apôtres ont reçuë du Seigneur Jéſus, de prêcher l'Evangile par tout le monde. *Quiconque*, dit-il, *invoquera le nom du Seigneur ſera ſauvé. Mais comment invoqueront-ils celui en qui ils n'ont point cru? & comment croiront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler? & comment entendront-*

ils, s'il n'y a quelqu'un qui leur prêche? & comment prêchera-t-on, ſinon qu'il y en ait qui ſoient envoyés? Ainſi qu'il eſt écrit: O que les pieds de ceux qui annoncent la paix ſont beaux, de ceux, dis-je, qui annoncent de bonnes choſes! Le Saint Eſprit prête cette exclamation aux Fidèles, afin de témoigner la joie qu'il reſſentiroient lorſqu'ils apprendroient la nouvelle de leur Redemption par la prédication de l'Evangile. Nous la conſidérons uniquement dans l'uſage que l'Apôtre en fait; qui eſt non ſeulement de prouver la néceſſité de la Prédication & de la Miſſion des Prédicateurs, dont il venoit de parler; mais de nous offrir encore deux autres vérités. La prémière, que Dieu a effectivement envoyé cette ſorte de meſſagers, la Prophétie ayant eu ſon accompliſſement dans la vocation des Apôtres & dans l'exécution de leur miniſtère, comme nous l'apprendrons plus amplement par les paroles ſuivantes. La ſeconde, qui eſt proprement de ce lieu, que l'Evangile eſt la plus conſolante de toutes les nouvelles, & que ſa publication a dû remplir tout l'Univers d'une joie ineffable. C'eſt l'article ſur lequel j'ai principalement deſſein d'inſiſter.

Les Hérauts ou les Prédicateurs de l'Evangile ſont comparés à des meſſagers qui

qui aportent une bonne nouvelle. Quand Joab eut gagné la bataille contre Absalom, Ahimahats fils de Sadok demanda la permission de courir pour faire sçavoir au Roi David, que Dieu l'avoit garanti de la main de ses ennemis. David attendoit avec impatience des nouvelles de son armée; il étoit assis à la porte de la ville de Mahanaïm, & une sentinelle étoit postée au haut de la tour; elle vit venir le courier, elle en avertit le Roi, elle le reconnut à-mesure qu'il approchoit: *C'est un homme de bien*, dit David, *il vient quand il y a de bonnes nouvelles, il nous apporte de bonnes nouvelles.* Le Prophète Esaïe représente la Fille de Sion dans un état de peines, & dans l'attente de quelque messager: *Tes sentinelles*, lui dit-il, *élèveront leurs voix, & se réjouïront ensemble avec un chant de triomphe. Voici sur les montagnes*, car c'est sur les hauteurs qu'on commence à les découvrir, *voici les pieds*, car il s'agit de personnes qui courent & qui sont troussées pour cet effet, *voici les pieds de celui apporte de bonnes nouvelles.* La même expression a été employée par Nahum: *Voici sur les montagnes les pieds de celui qui apporte de bonnes nouvelles, qui publie la paix. O que ces pieds sont beaux!* c'est-à-dire,

2 Sam. XVIII.

Esa. LII. 8.

Nah. I. 15.

qu'on eſt ravi de les voir, & de juger par leur contenance qu'ils viennent annoncer quelque choſe d'agréable. Les meſſagers qui aportent de bonnes nouvelles, s'empreſſent ordinairement plus, que ceux qui en aportent de mauvaiſes. Quand ils approchent, on connoit à leur air de quelle nature eſt la dépêche dont ils ſont chargés: & pour en faire plutôt goûter la joie, ils prennent ſouvent des marques auxquelles on peut reconnoître de loin le ſujet de leur voyage. Le pigeon revint à Noé dans l'Arche avec une feuille d'Olivier, ſigne que les eaux du Déluge étoient abbaiſſées. Un pareil ſymbole ſert à marquer la paix, & une branche de Palmier la victoire. On eſt ravi quand on voit des couriers avec ces enſeignes d'un bon ſuccès; & plus ravi enſuite quand on apprend de leur bouche, poſitivement & en détail, les heureuſes nouvelles qu'ils ont à donner. Le Prophète s'exprime comme s'il ne parloit que d'un meſſager, mais il veut qu'on l'entende de pluſieurs. *Le Seigneur a donné dequoi parler, les meſſagers de bonnes nouvelles ont été une grande armée.* Tels furent les Apôtres, tels ſont les Docteurs de l'Evangile; des meſſagers envoyés de la part de Dieu, & de ſon Fils le Redempteur, pour porter

Pſ. LXVIII. 12.

ter la nouvelle de la victoire aux Peuples, la nouvelle de leur délivrance, la nouvelle de la paix & de la prospérité dont ils pourront jouïr sous l'empire de ce Roi céleste. C'est pourquoi notre Doctrine est appellée *Evangile*, qui veut dire *une bonne nouvelle*, comme vous le sçavez. Nous évangélisons, nous prêchons l'Evangile, notre fonction consiste à publier la plus grande & la plus agréable de toutes les nouvelles.

Les Prédicateurs de l'Evangile annoncent la paix, ils publient ce que les Anges ont chanté du temps de la naissance du Sauveur : *Gloire soit à Dieu au Ciel, & en Terre paix envers les hommes!* C'est pourquoi ils peuvent encore dire avec l'Ange : *Nous vous annonçons une grande joie*, nous l'annonçons *à tous les Peuples*. L'Evangile est la parole de la paix. Dieu nous a réconciliés avec lui en Jésus-Christ, & nous a donné le ministère de la réconciliation : *Le bon-plaisir du Père céleste a été de réconcilier par son Fils toutes choses avec soi, lequel a fait la paix par le sang de sa croix.* Heureuse & véritable paix! elle a deux articles importans, ou deux parties principales. Prémièrement, c'est une paix établie entre les Peuples de la terre. Il y a un Peuple qui

Luc. II.

2 Cor. V. 18. Col. I. 19. 20.

autrefois étoit ſeul le Peuple de Dieu, qui regardoit les autres avec mépris, & ceux-ci le pouvoient regarder avec jalouſie. Mais à-préſent, *il n'y a point de différence du Juif & du Grec. Jéſus-Chriſt eſt notre paix, qui des deux en a fait un, ayant rompu la clôture de la paroi de ſéparation, ayant aboli en ſa chair l'inimitié, ſçavoir la Loi des Ordonnances; afin qu'il créât les deux en ſoi-même pour être un homme nouveau, en faiſant la paix, & qu'il ralliât les uns & les autres en un corps à Dieu par la croix, ayant détruit en elle l'inimitié, & étant venu évangéliſer la paix.* C'eſt beaucoup, mais il y a quelque choſe de plus. La paix eſt, en ſecond lieu, concluë entre Dieu & les Hommes. *Nous avons par Jéſus-Chriſt,* les uns & les autres, ceux qui étoient loin auſſi bien que ceux qui ne l'étoient pas, *un libre accès au Père en un même Eſprit; n'étant plus des étrangers, mais les concitoyens des Saints & les domeſtiques de Dieu. Nous étions ſes ennemis, mais nous ſommes ſauvés de la colère, nous ſommes réconciliés avec Dieu par la mort de ſon Fils; & étant juſtifiés par la foi, nous avons paix envers Dieu par notre Seigneur Jéſus-Chriſt.* Que ſi par cette paix nous ſommes expoſés à la hai-

Eph. II.

Rom. V. v. 10.

haine des ennemis de Dieu, & à cet égard appellés à la guerre, considérons que puisqu'il ne nous est pas possible d'être en même temps bien avec Dieu & avec le Monde, la raison veut que nous choisissions de ces amitiés, celle qui nous est la plus avantageuse & la plus précieuse; & comme c'est sans-contredit la paix de Dieu, que nous devons toujours être ravis de ce qu'on nous l'annonce. Faisons ensuite réflexion, que la guerre que le Monde nous fait ne sera pas de durée, que nous sommes en état de la soutenir par le puissant secours que Dieu nous prête, & que notre foi nous fera remporter la victoire. L'Evangile ne nous le cache pas: *Vous aurez de l'angoisse au monde*, dit le Seigneur à ses Disciples, *mais ayez bon courage, j'ai vaincu le monde.* Nous goûterons dans peu les fruits entiers de la paix de Dieu qui surpasse tout entendement, nous jouïrons bientôt d'un repos parfait & d'une tranquillité perpétuelle. Jean XVI. 33.

Comme la paix est la mère de l'abondance & de la joie, les Hébreux entendent par le mot de *paix* toute sorte de prospérité. Quand cela ne seroit pas, le Prophète s'explique. Ces Messagers, dont il parle, viennent annoncer, non seulement ce qui s'appelle proprement *paix*,

mais en général *de bonnes choſes*; ils viennent aporter des nouvelles touchant le bien, & publier le ſalut, la redemption. Le ſalut avec la paix ſe trouve manifeſtement dans le Royaume de Dieu, depuis l'apparition du Sauveur. Le ſalut avec la paix eſt le principal ſujet de notre Evangile. *L'Eſprit du Seigneur eſt ſur moi*, dit notre Maître; *l'Eternel m'a oint pour évangéliſer aux pauvres; il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le cœur froiſſé, pour publier aux captifs la liberté, & aux priſonniers l'ouverture de la priſon, pour publier l'année de la bienveillance de l'Eternel.* Il l'a faite publier par ſes Apôtres, il continuë à la publier par le miniſtère de ſa Parole. C'eſt la force du terme de *prêcher*, il ſignifie une proclamation telle que le Magiſtrat la fait par ſes Officiers, & dans notre matière la publication de la grace que Dieu nous fait en ſon Fils. C'eſt la commiſſion des Prédicateurs, c'eſt leur caractère. Ce que le Roi Saül fit dire aux habitans de Jabes par leurs meſſagers: *Vous ſerez délivrés demain*, nous le diſons aux Fidèles: Vous êtes rachetés, vous ſerez délivrés & bientôt, le prix de votre redemption eſt payé, vous verrez éclater dans peu votre parfaite délivrance, toute chair verra le ſalut

Es. LXI. 1, 2.

1 Sam. XI.

de

de Dieu. Les Fidèles, retirés par cette redemption de toutes les misères dont ils étoient chargés, & de tous les maux qu'ils avoient à craindre, entrent dans un état directement opposé, dans l'état d'un bonheur qu'ils commencent de posséder par la tranquillité de leur conscience; & s'ils ne le possèdent pas encore entièrement, ils en ont l'espérance, une espérance solide & qui ne confond point. Que de bonnes choses à la suite de la paix qu'on leur annonce! une félicité à laquelle rien ne manque, & qui comprend tous les biens qui sont à désirer; une joie qui n'est mêlée d'aucun chagrin, & que rien ne peut altérer; une gloire qui n'a rien de comparable en ce monde; *des choses que l'œil n'a point vuës, que l'oreille n'a point ouïes, & qui ne sont point montées au cœur de l'homme, lesquelles Dieu a préparées à ceux qui l'aiment.* Rien n'est plus ravissant que cette nouvelle, aucun message ne doit être plus agréablement reçu. *O que les pieds de ceux qui annoncent la paix sont beaux, de ceux, dis-je, qui annoncent de bonnes choses!*

Pour en mieux juger, envisageons la situation où étoient ceux à qui cette nouvelle est apportée. Ils manquoient de biens, ils avoient besoin de paix, ils étoient

étoient accablés de maux, du plus grand des malheurs, de tous les malheurs imaginables, de malheurs incomparablement plus terribles qu'on ne ſçauroit dire; ces maux étoient tombés ſur le genre humain, ou prêts d'y tomber. Tant que le Pécheur n'eſt pas précipité dans l'abîme, il lui arrive ſouvent d'être aveugle ſur ſon danger, & de s'imaginer qu'il a la paix. Cette inſenſibilité funeſte règnant dans le monde, Dieu s'eſt ſervi de divers moyens pour en faire revenir les hommes; il a principalement employé la Loi, qu'il a donnée à ſon Peuple, afin qu'en le convainquant de ſon démérite, il excitât en lui le déſir de la Grace. *Nous étions gardés ſous la Loi*, dit S. Paul aux Juifs; *nous étions renfermés par la Loi ſous le péché, dans l'attente de la Foi qui devoit être révélée.* Si le Pécheur ne s'apperçoit pas aujourd'hui de la grandeur de ſa miſère, il s'en appercevra: & plût à Dieu qu'aucun n'attendît à s'en convaincre, par l'expérience de l'autre ſiècle! Nous mettons à part ces Malheureux qui ſont déjà jugés par une ſentence irrévocable, nous ne leur pouvons pas parler, & quand nous le pourrions, nous n'avons point de paix à leur annoncer, puiſqu'ils ont laiſſé paſſer le temps du Salut. Mais nous

Gal. III. 22. 23.

vous

vous prions de penſer à leur condition infortunée ; ils ſont dans la damnation la plus affreuſe, & n'ont aucune eſpérance d'en ſortir ; ils ſont au-contraire aſſurés qu'ils y reſteront éternellement ; ils ne lèvent pas les yeux pour voir paroître quelque meſſager de bonnes nouvelles, ils n'en attendent point. Ne négligeons donc point de profiter de l'occaſion préſente, & du répit que Dieu nous donne. Ne mépriſons point ce précieux gage de ſon amour, que nous reçevons par la Vocation de l'Evangile, & ne laiſſons pas écouler ſans fruit le temps de ſa viſite charitable. *Cherchons l'Eternel pendant qu'il ſe trouve, invoquons-le tandis-qu'il eſt près*, pour faire notre paix avec lui, & pour nous aſſurer de ſon ſalut. Si quelqu'un n'eſt pas hors de peine, c'eſt toujours beaucoup de ſçavoir qu'on n'eſt pas perdu ſans reſſource, & qu'on a une délivrance à eſpérer. Cette attente fait ſupporter patiemment les maux ; & quand elle eſt certaine, elle adoucit les plus grandes amertumes.

Nous pouvons faire deux claſſes de ceux qui ont vu venir les meſſagers qui annoncent la paix. La prémière comprend ceux auxquels l'Evangile eſt quelque choſe de nouveau, comme du temps

des

des Apôtres. La seconde, ceux qui sont depuis longtemps nourris de cette doctrine, comme nous. S. Paul applique l'Oracle d'Esaïe au commencement de la prédication de l'Evangile, lorsque c'étoit véritablement une nouvelle. Nous avons encore un partage à faire par rapport à ce temps-là. On annonçoit l'Evangile à deux sortes de personnes, dont la situation étoit différente, aux Juifs & aux Payens. Le Prophète paroît avoir eu les Juifs en vuë, l'Apôtre traite en ce lieu principalement de la Vocation des Gentils, le texte convient aux uns & aux autres. Les Juifs eurent des lumières, Dieu avoit déclaré *sa parole à Jacob & ses ordonnances à Israël*; ils avoient reçu quelque instruction touchant le conseil de Dieu, quelque connoissance des graces qui leur étoient réservées. Ils sçavoient cependant que leur état étoit imparfait, ils attendoient quelque chose de beaucoup meilleur, par la venuë du Messie qui leur étoit promis. Ils attendoient cette consolation d'Israël, plus que les sentinelles n'attendent le matin; & regardoient pour appercevoir l'Orient d'enhaut qui les alloit visiter, le Soleil de justice qui se devoit lever sur eux. Ils virent enfin paroître le Précurseur comme l'aurore, l'Elie nouveau,

Jean

Jean Batiſte, duquel le Seigneur avoit dit : *Voici, je m'en vais envoyer mon meſſager, & il préparera le chemin devant moi.* Peu après ils virent *le Seigneur même entrer dans ſon temple.* Mais il arriva à la plus grande partie du Peuple de le méconnoître, ou de l'abandonner après l'avoir reconnu. Il a donc fallu de-nouveau des meſſagers, pour les avertir de leur égarement, & pour leur donner la connoiſſance du ſalut. Ce furent les Apôtres, qui dirent: *Nous ſommes ambaſſadeurs pour Jéſus-Chriſt, Dieu vous exhorte par nous, nous vous ſupplions pour l'amour de Jéſus-Chriſt de vous réconcilier avec Dieu.* La paix de Dieu n'étoit pas bien connuë aux Juifs, & ils s'en étoient rendus indignes par leur conduite. On leur annonçoit néanmoins cette paix, & ils en devoient être ravis. Ils ne diſcernoient pas aſſez les bonnes choſes, & s'attachant trop à leurs Cérémonies, ils ne ſe ſouvenoient pas qu'un de leurs Prophètes dit, qu'on leur avoit donné une *Loi qui n'eſt pas bonne.* On leur a donné par l'Evangile des nouvelles touchant le bien, on leur a appris la délivrance d'un joug qui avoit toujours paru inſupportable, & la juſtification *de tout ce dont ils n'avoient pu être juſtifiés par la Loi de Moïſe.* Quelle

Mal. III.

2 Cor. IV. 20.

Ezéch. XX. 25.

le joie pour ceux d'entr'eux qui eurent les yeux ouverts, de se voir déchargés de la servitude, & placés dans la pleine lumière du Royaume de celui qui étoit l'attente de leurs ancêtres, *le Médiateur d'un plus excellent Testament, qui est établi sous de meilleures promesses*; ce Sauveur qui au lieu de la possession passagère de quelques arpens de terre dans le païs de Canaan, leur offre l'*héritage incorruptible qui ne se peut souiller ni flétrir*, & qui est conservé pour les Fidèles dans les Cieux, où ils en jouïront éternellement!

Considérons d'un autre coté l'état des Gentils. Si l'on a dit des Israëlites: *Le peuple qui marchoit dans les ténèbres a vu une grande lumière, & la lumière a relui sur ceux qui habitoient au païs de l'ombre de la mort*; avec combien plus de raison le pouvons-nous dire des Payens éclairés par la prédication de l'Evangile? Ils ne sçavoient rien du mystère de la Redemption, ils n'en avoient point de promesses. Mais ils ne pouvoient pas ignorer entièrement leur misère, & les ténèbres qui les entouroient n'étoient pas assez épaisses pour leur cacher qu'ils étoient criminels devant Dieu. Ils en faisoient un aveu solemnel par les Cérémonies qu'ils pratiquoient, dans la vuë d'ex-

Matth. IV. 16.

d'expier leurs péchés. Ce que les Juifs observoient par le commandement de Dieu, fut presque généralement imité chez les Payens par un instinct de la nature, sans ordre & sans assurance. Sur quoi se persuadoient-ils que leurs sacrifices seroient reçus? Ils pouvoient avoir quelque idée vague de la bonté & de la miséricorde de Dieu, mais rien de positif, rien de certain, aucune confiance solide d'obtenir le pardon, moins encore d'arriver à la possession d'une vie éternelle. Etant en ce temps-là hors de Christ, *n'ayant rien de commun avec la République d'Israël, étant étrangers des alliances de la promesse, ils vivoient sans espérance & sans Dieu au monde.* L'Eglise d'Israël étoit dans l'attente des messagers qui porteroient de bonnes nouvelles, elle en étoit avertie; les Payens ne les attendoient point. Mais ce qu'un désir longtemps entretenu devoit produire chez les Juifs, une heureuse surprise le devoit produire chez les Gentils. Ils virent tout d'un coup les Apôtres, ils les entendirent, ils apprirent par leur bouche la venue du Sauveur du monde, & la part qu'ils pouvoient avoir à la prospérité de l'empire du Vainqueur de la Mort. Quelle joie! *Le Seigneur a été trouvé par ceux qui ne le cherchoient*

point, & s'eſt clairement manifeſté à ceux qui ne s'informoient point de lui.
Rom. IX. 25.26. *J'appellerai mon peuple*, dit-il, *celui qui n'étoit point mon peuple, & la bien aimée celle qui n'étoit point la bien aimée. Vous qui n'étiez point le peuple, vous êtes à-préſent appellés les enfans du Dieu vivant. Convertis donc des ténèbres à la lumière, & du culte des Idoles au ſervice du Dieu vivant, délivrés de la puiſſance de Satan, & tranſportés au Royaume du Fils de Dieu*, vous avez ſans-doute dit: *O que les pieds de ceux qui annoncent la paix ſont beaux, les pieds de ceux qui annoncent de bonnes choſes!* En effet, quand les Apôtres ſe furent tournés vers les Gentils, pour
Act. XIII. 7.48. leur déclarer que Dieu *a ordonné Jéſus pour être la lumière des Gentils, & leur ſalut juſques au bout de la terre*, les Gentils s'en réjouïſſoient, & glorifioient la parole du Seigneur. S. Paul fut reçu par les Galates, comme un Ange de Dieu, & comme Jéſus-Chriſt même. Telle fut la joie que les Peuples conçurent dès la prémière vuë de ces meſſagers de l'Eternel des Armées.

Pouvons-nous témoigner un ſemblable raviſſement encore aujourd'hui, que la doctrine de l'Evangile a gagné l'âge de pluſieurs ſiècles, & que nous l'avons ſuc-

ſuccée comme avec le lait? Nous le pouvons, nous le devons. L'Evangile a perdu la grace de la nouveauté, mais il conſerve ſa vérité, & nous inſtruit de la même paix & du même ſalut, pour nous en rendre participans, auſſi bien que ceux qui l'ont entendu les prémiers. Reçevons-le donc avec la même joie & la même reconnoiſſance. Nous tâchons tous les jours de nous conſoler par ſes principes, & de nous confirmer dans l'eſpérance de l'accompliſſement de ſes promeſſes. Regardons-le toujours comme une excellente lumière, comme un don d'un prix infini, & digne de la main du Père des lumières, d'où *deſcend d'enhaut toute bonne donation & tout don parfait.* Et puiſque Dieu laiſſe entre nos mains les Ecrits de ſes Apôtres, & continue à nous envoyer ſes Serviteurs, pour nous avertir de ſa part *des choſes qui appartiennent à notre paix*, entendons-les avec plaiſir, & réjouïſſons-nous des bonnes nouvelles que nous reçevons par ce meſſage céleſte. Serions-nous choqués de ce qu'il a paru que *le Seigneur n'eſt pas venu mettre la paix ſur la terre, mais plutôt l'épée*, le feu, & la diviſion? Et demanderions-nous, avant que de croire, de voir l'accompliſſement littéral de la Prophétie: *Les peu-* Eſ. II. 4.

ples forgeront de leurs épées des hoyaux, & de leurs halebardes des ſerpes, une nation ne lèvera plus l'épée contre l'autre, & ils ne s'adonneront plus à la guerre. La choſe arriveroit, ſi tous obéïſſoient à l'Evangile. Imitons cependant les Theſſaloniciens, qui reçurent avec la joie du Saint Eſprit *la parole accompagnée de grande affliction.* Si non ſeulement le Monde ſe déchaîne contre l'Egliſe, mais que les Chrétiens ſe troublent entr'eux-mêmes, cela vient de ce que parmi ceux qui ont appris à invoquer le Nom du Seigneur, pluſieurs ſe contentent de crier, *Seigneur, Seigneur!* & ne font pas la volonté du Père qui eſt au ciel. A-cauſe de cet abus, nous ne pouvons pas écouter tous ceux qui prophétiſent au Nom du Seigneur, & qui ſe vantent d'avoir reçu leur miſſion de lui. Attendrions-nous la paix par les pieds de celui qui ſe les fait baiſer, qui les a quelquefois ôſé mettre ſur la tête des Monarques, qui a ſuſcité quantité de guerres, & fait périr une infinité de Chrétiens, pour ſoutenir le pouvoir exorbitant qu'il a uſurpé? Attendrions-nous de bonnes choſes par les Indulgences qu'il publie, & par tant d'autres vaines promeſſes dont il enivre les habitans de la terre? Nous ne pouvons que rejetter les meſſages

ges qui nous viennent d'un endroit si suspect, ou plutôt si manifestement mauvais. Mais il est juste d'obéir à ceux dont la doctrine est véritablement Apostolique, & d'avoir un amour singulier pour eux, à-cause de l'œuvre qu'ils font, surtout quand ils soutiennent la pureté de leur prédication par une pureté de mœurs qui peut servir de modele au troupeau, & qui prouve qu'ils sont touchés les prémiers de l'importance des saintes Vérités qu'ils annoncent. Les Ministres de la Verité sont souvent mal reçus, les Apôtres ont été regardés par les Impies *comme les baliures du monde, & comme la raclure de tous*; & néanmoins, dignes d'être honorés & chéris, ils ont dit avec justice: *Nous ne prenons point à honte l'Evangile de Christ, vu qu'il est la puissance de Dieu en salut à tout croyant.*

Mais quoique les Prédicateurs de l'Evangile puissent profiter de la coutume qu'on a de faire un bon accueil aux Porteurs de nouvelles agréables, la joie qu'ils répandent n'émane pas du mérite de leurs personnes, elle émane de la matière de leur prédication. L'Evangile ravit ceux qui le reçoivent avec obéissance de foi; & l'exclamation qu'on dicte dans notre texte à l'Eglise, & qui est de l'usage de

chaque Fidèle, ne marque pas une joie commune, mais un ſaint tranſport & un ſentiment très-vif. Notre Seigneur dit *qu'il y en a qui reçoivent auſſi-tôt la Parole avec joie*, mais ſemblables à une plante qui n'a point de racine, *ils ne ſont qu'à temps, & la tentation ſurvenant ils ſont auſſi-tôt ſcandaliſés*. Ces perſonnes voient bien que *l'Evangile eſt une chandelle luiſante, ils veulent ſe réjouïr pour un peu de temps en ſa lumière*; mais leurs yeux ſont plutôt éblouïs par cet éclat qu'éclairés, leur connoiſſance eſt ſuperficielle, leur cœur n'en eſt point pénétré. S'ils connoiſſoient le prix de la paix & du ſalut qu'on leur annonce, l'excellence de ces graces que Dieu leur offre en Jéſus-Chriſt, ils ne les laiſſeroient jamais échapper. Ce n'eſt pas auſſi dès le prémier moment qu'on en peut comprendre *la largeur & la longueur, la profondeur & la hauteur*; il eſt beſoin qu'on y faſſe de fréquentes & ſérieuſes réflexions. La répétition d'une ſemblable nouvelle ne nous doit pas laſſer. Si ce n'eſt pas ſimplement la curioſité qui nous mène, ſi c'eſt un véritable déſir de nous ſauver, nous trouverons tous les jours cette nouvelle plus aimable; & ſi nous l'aimons ſincèrement, nous haïrons le péché qu'elle condamne, & rechercherons la ſanctification qu'elle recom-

Rom. I. 16.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0238
DFG

commande, nous appliquerons solidement ses consolations à nôtre conscience, nous garderons inviolablement cet inestimable trésor, notre cœur se réjouïra, & personne ne nous ôtera notre joie.

Afin de nous confirmer dans ces dispositions, comparons souvent en nos pensées le malheur qui nous menaçoit, avec le bonheur qui nous est préparé. Job reçut autrefois, coup sur coup, des messagers avec de tristes nouvelles: l'un lui vint dire que les ennemis avoient pris une partie de ses troupeaux, l'autre que les brigands en avoient enlevé le reste, un troisième que le feu du ciel avoit consumé ses métairies, un quatrième que tous ses enfans avoient été écrasés par la ruine de sa maison. Il se laissa enfin surmonter par la douleur, & se mit à maudire le jour de sa naissance. O que ce qu'il a souffert est peu de chose, au prix de ce que le Pécheur qui meurt dans l'impénitence va souffrir! Nous sommes quelquefois obligés d'annoncer aux hommes cette condamnation si terrible. Envain consolerions-nous le méchant demeurant dans sa méchanceté; *il n'y a point de paix pour les méchans*, a dit notre Dieu. Mais nous ne prenons point de plaisir, non-plus que Dieu, à la mort de celui qui meurt, & à la perte des ames; nous Es. LVII. 21.

voudrions inſpirer une frayeur ſalutaire au Pécheur, & le mettre en état de poſſéder la paix, que nous avons commiſſion de prêcher. Qui ne veut la paix? allons donc à celui qui la donne. Qui ne déſire d'entendre de bonnes choſes? tournons-nous donc du coté d'où elles peuvent venir. Le Sacrificateur Héli attendoit des nouvelles de l'armée d'Iſraël, il en reçut, mais de quelle ſorte? Iſraël a fuy devant les Philiſtins; de-plus, la défaite du peuple a été grande; encore, tes fils ſont morts; enfin l'Arche de Dieu a été priſe. Tout étoit mauvais, mais Héli eſt louable d'avoir trouvé la dernière nouvelle la plus mauvaiſe. Intéreſſons-nous principalement pour l'Arche de Dieu, *cherchons prémièrement le Royaume de Dieu & ſa juſtice:* alors ſi les nouvelles qui viennent du Monde ne ſont pas favorables, nous en reçevrons de bonnes du Ciel. Laiſſez, Fidèles, laiſſez aux Mondains la joie qu'ils reſſentent, lorsque leurs deſſeins injuſtes ont réüſſi; c'eſt une joie qui conduit aux lamentations éternelles. Si dans le temps que votre conduite eſt régulière, vous reçevez des avis agréables par raport à vos affaires temporelles, vous-vous en pouvez réjouïr: mais modérez votre joie, & conſidérez qu'elle eſt d'une nature à pouvoir

1 Sam. IV.

voir être troublée. Quand on vous annonce la paix de Dieu & le ſalut de Jéſus-Chriſt, quand cette nouvelle ne reſonne pas ſimplement à vos oreilles, mais que le Saint Eſprit la confirme dans votre cœur par ſon témoignage, répandez-vous en réjouïſſances & en chants de triomphe ; le ſujet en eſt digne, la joie eſt pure. *Que tes tabernacles ſont beaux, ô Jacob, & tes pavillons, ô Iſraël!* Balaam le reconnut, & fut ſi inſenſé que de ne s'y point rendre: *Que je meure*, dit-il, *de la mort des juſtes, & que ma fin ſoit ſemblable à leur fin!* Il fit ce ſouhait, & fut ſi aveugle que d'en manquer la route. Le vrai Fidèle dit: *Je me ſuis réjouï à-cauſe de ceux qui diſoient, nous irons à la maiſon de l'Eternel; nos pieds ſe ſont arrêtés en tes portes, ô Jéruſalem!* Entrons dans la Sainte Cité de Dieu où la paix eſt annoncée, où la paix habite, & conduiſons-nous y conſtamment d'une manière digne de notre Vocation. AMEN.

Nomb. XXIII. XXIV.

Pſ. CXXII.

X. SERMON.

SUR ROM. X. 16.

Mais tous n'ont pas obéï à l'Evangile; car Esaïe dit: Seigneur, qui est-ce qui a cru à notre prédication?

ON ne sçauroit rien dire de trop magnifique de l'Evangile qui nous est prêché, on ne le sçauroit jamais assez louër. C'est la Parole de l'Eternel; Parole parfaite, assurée, pure, droite, juste, véritable, permanente à perpétuité; une Parole *qui restaure l'ame, qui donne la sagesse au simple, qui réjouït le cœur, qui fait que les yeux voient, qui est plus désirable que l'or le plus fin, & plus doux que les meilleurs rayons de miel.* La bonté que Dieu a euë de nous la révéler, surpasse toute notre attente; c'est une charité immense, une grace inestimable & qu'on ne sçauroit dignement exalter. Il seroit à souhaiter qu'on remarquât dans les Peuples une reconnoissance proportionnée à la grandeur de ce bienfait, & qu'on leur pût rendre le témoignage qu'ils reçoivent la Parole de Dieu comme

me elle mérite d'être reçuë ; qu'on pût louër généralement leur docilité, leur attention, leur foi, & leur obéïssance. Mais quoique les pieds des Prédicateurs de l'Evangile dûssent porter la joie par toute la terre, puisque ce sont des messagers qui annoncent de la part de Dieu la meilleure de toutes les nouvelles, la paix & le salut ; la stupidité des hommes est si grande, & leur aveuglement si prodigieux, qu'ils n'en paroîssent point touchés en quantité d'endroits. Il arrive donc qu'après avoir établi que la Prédication de l'Evangile étoit un moyen nécessaire pour produire la foi ; car *comment croiront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler, & comment entendront-ils s'il n'y a quelqu'un qui leur prêche, & comment prêchera-t-on sinon qu'il y en ait qui soient envoyés?* & après avoir prouvé l'utilité de la mission des Prédicateurs par les paroles d'Esaïe, *O que les pieds de ceux qui annoncent la paix sont beaux, les pieds de ceux qui annoncent de bonnes choses!* il arrive, dis-je, après tout cela, qu'on est obligé d'avertir que ce moyen n'est pas immancable, & qu'il ne produit pas toujours son effet. *Tous n'ont pas obéï à l'Evangile:* & d'en alléguer la preuve dans la prédiction qui

se

se trouve à la suite du discours du même Prophète; *Seigneur, qui est-ce qui a cru à notre prédication?* cette plainte est des plus tristes & des plus affligeantes: mais en la méditant, nous apprendrons à nous retirer de la foule de ceux qui en fourniſſent le sujet, & c'est dans cette vuë que nous allons faire nos réflexions sur ce texte.

L'Apôtre se sert, en prémier lieu, de ses propres paroles, pour découvrir sa pensée: *Tous n'ont pas obéï à l'Evangile.* Il emprunte ensuite une expression du Prophète Esaïe pour l'éclaircir: *Seigneur, qui est-ce qui a cru à notre prédication?* La proposition que S. Paul fait de lui-même est modérée, il ne détermine pas le nombre de ceux qui sont rebelles à l'Evangile; il dit simplement qu'il se fait un partage, lorsque la Parole de Dieu est prêchée, & qu'il y en a parmi les Auditeurs qui refusent d'y croire. *L'Evangile a été prêché à tous, mais tous n'ont pas obéï à l'Evangile*; cela est évident & inconteſtable. Mais ce qu'il allègue d'Esaïe est beaucoup plus fort; les paroles du Prophète sonnent, comme si personne ne se rangeoit à la foi, comme si la desobéïssance étoit générale: *Seigneur, qui est-ce qui a cru à notre prédication?* Et c'est à quoi doit

aussi

aussi se réduire la plainte de S. Paul, que nous tâcherons d'expliquer & de justifier.

Il y eut en plusieurs temps des conjonctures si fatales, que les Ministres de Dieu perdoient tout-à-fait leur peine en annonçant sa Parole, & qu'ils ne trouvoient aucun Auditeur qui en voulût profiter. Tel fut le sort de Noé, ce Héraut de la Justice dans l'Ancien Monde. Il prêchoit envain aux Esprits qui sont présentement dans la prison, il les menaçoit envain du Déluge: personne ne se rendit à son avis, personne ne prévînt ce terrible jugement par la repentance. Esaïe remarquoit peut-être un pareil endurcissement dans son siècle, & les autres Prophètes eurent souvent à gémir de ce qu'on se moquoit généralement de leurs prédications. *Cela n'arrivera pas*, disoit le Peuple, *le mal ne viendra point sur nous, les Prophètes s'en iront au vent, & la Parole de Dieu n'est point en eux. Il y a un complot contre moi*, dit l'Eternel, *ils refusent tous de m'écouter, ils roidissent tous le cou pour ne point recevoir d'instruction; j'ai cherché quelqu'un d'entr'eux qui se tînt à la brêche devant moi pour le païs, mais je n'en ai point trouvé.* On pouvoit dire, *qu'ils s'étoient tous corrompus, qu'il n'y avoit per-*

Jér. V. 12. 13.

Ezéch. XXII. 30.

Ps. XIV.

perſonne qui fit bien, *qu'ils s'étoient tous égarés, qu'ils étoient* tous incorrigibles, que Dieu *regardant du Ciel ſur les fils des hommes, pour voir s'il y en avoit quelqu'un qui fût entendu & qui cherchât Dieu, il n'en trouvoit point, non pas même un ſeul.* Mais il faut que nous ſoyons en état d'appliquer cette plainte au temps de la publication de l'Evangile; ſoit que S. Paul ait ſeulement voulu faire entendre, que les Apôtres éprouvoient de la part des Peuples la même ingratitude & la même incrédulité qu'Eſaïe avoit autrefois éprouvée, ou plutôt qu'il ait allégué les paroles du Prophète comme un Oracle qui regarde formellement les jours de l'apparition de Jéſus-Chriſt. En effet, le Chapitre LII. d'Eſaïe contient le paſſage que S. Paul avoit produit dans le verſet qui précède immédiatement notre texte: *Combien ſont beaux les pieds de ceux qui apportent de bonnes nouvelles, qui publient la paix & le ſalut, & qui diſent à Sion, Ton Dieu règne!* cela ſe rapporte naturellement au ſiècle du Meſſie, qu'on appelle le Royaume de Dieu. *Tous les bouts de la terre*, ajoute le Prophète, *verront le ſalut de notre Dieu*; voilà la Redemption notifiée par la prédication de l'Evangile. *Ceux auxquels on n'en avoit rien raconté le verront*,

ront, & ceux qui n'en avoient rien ouï l'entendront; voilà la Vocation des Gentils. C'eſt ainſi qu'il finit le Chapitre. Continuant donc ſon diſcours, & commençant le Chapitre ſuivant par cette exclamation: *Qui eſt-ce qui a cru à notre publication, & à qui eſt-ce qu'a été découvert le bras de l'Eternel!* il eſt d'autant plus juſte de l'entendre du miniſtère rebuté des Apôtres que le Prophète pourſuit, en faiſant une claire deſcription de l'abaiſſement du Meſſie, & du mépris qu'on alloit faire de lui. On n'a que trop vu le malheureux accompliſſement de cette Prophétie.

L'Apôtre diſtingue ſouvent entre les Juifs & les Gentils. Dans le diſcours d'où notre texte eſt tiré, il traite de l'incrédulité, de la chute, & de la rejection des Juifs, qu'il regardoit avec une grande triſteſſe, comme étant ſéparés de Chriſt, comme n'étant point parvenus à la loi de la juſtice, comme ayant heurté contre la pierre d'achoppement, comme ne s'étant point ſoumis à la juſtice de Dieu. Il rend au-contraire témoignage aux Gentils d'avoir atteint la juſtice, & rapporte les prophéties qui parloient de leur converſion: *J'ai été trouvé*, dit le Seigneur, *de ceux qui ne me cherchoient point.* Mais quant

quant à Iſraël, il dit: *J'ai tout le jour étendu mes mains vers un peuple rebelle & contrediſant.* C'eſt donc d'Iſraël en particulier que S. Paul fait principalement la remarque, *que tous n'ont pas obéï à l'Evangile*, & qu'il allègue ces paroles: *Seigneur, qui a cru à notre prédication?* Ce qui eſt conforme au ſens que cet Oracle a chez le Prophète, par lequel le Saint Eſprit a voulu prédire, que le Meſſie venant chez ſoi ne ſeroit pas reçu des ſiens, & que ſa parole ne ſeroit pas écoutée par ſon peuple. Il a prédit une choſe ſi ſurprenante, afin qu'en la voyant arrivée, nous n'en ſoyons pas ſcandaliſés. *Quoique Jéſus eût fait un grand nombre de miracles devant eux*, dit S. Jean, *ils ne crurent point en lui, afin que la parole d'Eſaïe le Prophète fût accomplie: Seigneur, qui a cru à notre parole, & à qui a été révélé le bras du Seigneur? C'eſt pourquoi ils ne pouvoient croire*, à-cauſe qu'Eſaïe dit encore: *Il a aveuglé leurs yeux, & il a endurci leur cœur; afin qu'ils ne voient point de leurs yeux, & qu'ils n'entendent du cœur, & qu'ils ne ſoient convertis, & que je ne les guériſſe.* Mais puiſque l'Evangéliſte ne laiſſe pas enſuite de remarquer, que pluſieurs crûrent en Jéſus, & que S. Paul avouë auſſi qu'il y avoit parmi

Jean XII. 37-40.

les

les Juifs un réſidu ſelon l'élection de grace, ce qui paroit encore par les *Actes des Apôtres :* d'où nous apprenons que la prémière prédication de S. Pierre eut l'efficace de convertir trois-mille ames, qui reçurent la parole d'un franc courage, & que le nombre des Fidèles fut enſuite conſidérablement augmenté, tant à Jéruſalem que dans le reſte de la Judée. La plainte qu'on fait au ſujet de l'incrédulité du Peuple, a beſoin d'une modification. Diſons donc que cette demande, *Qui a cru à notre prédication?* & les autres façons de parler ſemblables, ont lieu, non ſeulement quand elles ſont véritables ſelon la rigueur de la lettre, & que la deſobéïſſance eſt effectivement générale & ſans exception; mais encore, quand la diſproportion eſt très-conſidérable, & que le nombre des Incrédules eſt incomparablement plus grand que celui des Croyans; & c'eſt ce que S. Paul a voulu exprimer. *Il eſt vrai,* dit-il, *que Dieu n'a pas rejetté tout ſon peuple; mais, hélas! le nombre des enfans d'Iſraël eſt comme le ſable de la mer, & il n'y a qu'un petit reſte de ſauvé. Nous avons été faits comme Sodome & Gomorrhe, à la réſerve d'une petite ſemence que le Seigneur a laiſſée.* Cette poignée de Fidèles paroit dans la fou-

le prodigieuse des rebelles, aussi peu que les sept-mille hommes que Dieu s'étoit réservés du temps d'Achab, & qu'Elie ne pouvoit pas découvrir; en sorte qu'il crut qu'il étoit demeuré seul de tout le peuple, & que tous les autres avoient fléchi le genou devant Baal. Quand donc les Apôtres virent le grand corps du Peuple Juif dans l'aveuglement & dans l'incrédulité, l'exception que la partie convertie les invitoit à faire, leur parut trop petite pour les empêcher de s'écrier: *Seigneur! qui est-ce qui a cru à notre prédication!*

Si nous donnons ce sens à la plainte, nous la trouverons applicable aux autres Peuples; puisqu'il est souvent arrivé aux Apôtres, de voir leur parole méprisée par les Gentils. *Ils furent envoyés comme des brebis au milieu des loups, ils furent haïs de tous à-cause du nom du Seigneur, ils entrèrent dans plusieurs villes où on ne les reçut point*, où l'on n'écouta point leur doctrine, où ils ne purent que *secouër la poussière de leurs pieds en partant*, & d'où la persécution les obligea de fuïr. Ce furent les Gentils qui persécutèrent les Apôtres en plusieurs provinces, qui se moquèrent à Athênes de S. Paul, ou qui renvoyèrent à l'entendre une autre fois, qui le mirent en pri-

prison à Philippe, qui le chassèrent de Thessalonique, qui le lapidèrent à Lystre: ce furent les Payens d'Ephèse, qui jaloux du culte de leur Diane soulevèrent toute la ville, pour faire périr les Prédicateurs de l'Evangile. *Nous prêchons Christ crucifié, qui est scandale aux Juifs, & folie aux Grecs. Vous voyez votre vocation*, dit-on aux Fidèles, *vous n'êtes pas beaucoup de sages selon la chair, ni beaucoup de puissans, ni beaucoup de nobles. Nous sommes blâmés, nous sommes persécutés, nous sommes faits comme les baliures du monde & comme la raclure de tous.* Notre Evangile, qui devroit être par-tout *une odeur de vie, est à plusieurs une odeur de mort, étant couvert à ceux qui périssent*, à cette foule d'Incrédules, *desquels le Dieu de ce siècle a aveuglé l'entendement.* Les Apôtres recueillirent des Eglises parmi toutes les Nations, des Eglises en grand nombre, des Eglises considérables, il est vrai; mais le nombre des Payens obstinés restoient incomparablement plus fort, que celui des Payens convertis. Les Assemblées des Chrétiens furent obligées de se cacher dans l'ombre de la nuit, ou dans les voutes souterraines; elles eurent partout des maux indicibles à souffrir de la Religion dominante, qui soutenoit avec

1 Cor. I. 23. 26.

1 Cor. IV. 12. 13.

2 Cor. IV. 3. 4.

la dernière violence l'Idolâtrie par son droit d'ancienneté. Quand les Apôtres voyoient cette terrible multitude de refractaires & d'ennemis, ils eurent non seulement lieu de dire, *Tous n'ont pas obéï à l'Evangile*; mais encore d'ajouter, *Seigneur! qui est-ce qui a cru à notre prédication*?

Mais quand nous mettrions dans la liste des Chrétiens tout ce qui y peut entrer, en considérant non seulement le siècle de S. Paul, & ceux que les Apôtres ont immédiatement convertis, mais aussi les siècles suivans, & toutes ces Eglises fleurissantes qui remplirent tout l'Empire Romain & toute la Terre, depuis que la paix fut donnée aux troupeaux du Seigneur par la conversion des Empereurs & des Rois, en sorte que les Payens se cachèrent à leur tour, & qu'ils disparurent comme si tout le monde avoit embrassé la foi de l'Evangile; il nous resteroit à demander, si tous ces Peuples ont véritablement été fidèles; & nous trouverions prémièrement, que la plus grande partie de ceux qui se sont revêtus du sacré nom de Jésus-Christ, & qui ont extérieurement paru dans le sein de son Eglise, avoient appris le Christianisme à la hâte, qu'ils étoient fort imparfaitement éclairés, qu'ils conservoient beau-

beaucoup d'erreurs & de préjugés, que ce fut la ſemence des héréſies qui éclatèrent dès le temps des Apôtres, & des diviſions qui ne ceſſèrent point de partager les Chrétiens ; & que ces maux s'accrurent extrêmement par le repos quand ils commencèrent d'en joüir, & par les richeſſes dont les hommes abuſent pour nourrir leurs vices. Il n'y a preſque point eu de ſiècle, où le parti de l'Erreur n'ait été beaucoup plus fort que le parti de la Vérité. Si nous comptons aujourd'hui tous ceux qui ſe donnent le nom de Chrétiens, & qui prétendent être membres de l'Egliſe de Dieu, quoiqu'ils n'égalent ni les Payens qui ſubſiſtent, ni les Mahométans qui ſont ſurvenus, & dont la Secte eſt à-préſent des plus nombreuſes, ni même l'étenduë que le Chriſtianiſme eut par le paſſé, nous pourrons bien dire que le nombre en eſt encore très-conſidérable. Mais ſi nous en retranchons ceux qui n'ont pas conſervé l'Evangile dans ſa pureté, qui aiment mieux ſuivre leurs traditions & les inventions des hommes que la doctrine des Apôtres, & qui combattent avec plus de zèle pour leurs intérêts que pour l'honneur de Jéſus-Chriſt, ceux qui reſtent ſeront le petit troupeau. Si S. Paul revenoit au monde, & qu'il vît com-

bien plusieurs Sectes Chrétiennes, & les plus puissantes, se sont écartées du fondement qu'il a posé, & du modèle qu'il a prescrit, il s'écriéroit de-nouveau: *Qui est-ce qui a cru à notre prédication!*

Les mœurs des Chrétiens nous obligent à faire encore une autre distinction, puisqu'elles sont le plus souvent éloignées des règles de l'Evangile. Plusieurs Juifs ont été convaincus par les Apôtres que Jésus est le Messie; mais se sont-ils tous accoutumés au culte spirituel que la révélation du Nouveau Testament exige des adorateurs de Dieu? Quantité de Payens ont reconnu l'impertinence & la vanité de leur idolâtrie; mais en renonçant à cette *impiété*, renoncèrent-ils de-même *aux convoitises mondaines*, & se disposèrent-ils à *vivre dans ce présent siècle sobrement & religieusement, en attendant la bienheureuse espérance & l'apparition glorieuse du grand Dieu & notre Sauveur Jésus-Christ?* Ont-ils tous cessé de *suivre, comme le reste des Gentils, la vanité de leurs pensées?* Ont-ils tous *dépouillé le vieil-homme quant à la conversation précédente, pour être renouvellés dans l'esprit de leur entendement*, comme il appartient à ceux qui ont appris que la vérité est en Jésus? Ont-ils tous renoncé au mensonge, à

Tit. II. 12. 13.

Eph. IV.

à la fraude, à la médiſance, à la haine, à l'injuſtice, à l'orgueil, au luxe, à l'impureté, & aux autres vices du Paganisme, pour revêtir la chaſteté, la juſtice & la charité? *Il nous doit ſuffire*, dit S. Pierre, *d'avoir accompli la volonté des Gentils durant le temps de notre vie paſſée, quand nous-nous abandonnions aux inſolences, aux convoitiſes, à l'ivrognerie, à la gourmandiſe, à la diſſolution*; il faut à-préſent que nous vivions, non ſelon la coutume perverſe des hommes, mais *ſelon la volonté de Dieu*. Cette converſion eſt-elle le caractère de tous ceux qui ſe glorifient du titre de Chrétien; & dans le temps qu'ils veulent être *enfans de lumière*, veillent-ils, rejettent-ils les *œuvres de ténèbres*, ſe conduiſent-ils honnêtement & comme en plein jour? Ce n'eſt pas ſans raiſon que S. Paul confond la foi avec l'obéïſſance, comme ſi c'étoit la même vertu, quand il dit prémièrement, *Tous n'ont pas obéï à l'Evangile*; & puis, *Qui a cru à notre prédication*! Il nous apprend par-là que croire eſt obéïr, & que ceux qui n'obéïſſent pas à l'Evangile, qui ne règlent pas leur vie ſur les maximes de l'Evangile, ſe vantent envain d'avoir la foi. C'eſt envain qu'ils en appellent à la vérité, & qu'ils prétendent être ſau-

1 Pier. IV. 2. 3.

vés pour l'avoir reconnuë, s'ils n'ont pas la piété en partage, puiſque *la foi*
Tit. I. 1. *des élus de Dieu eſt la connoiſſance de la vérité ſelon la piété.* Ils font profeſſion de connoître Dieu, mais ils le renoncent par leurs œuvres. La Parole de Dieu eſt comparée à une ſemence qui tombe en pluſieurs ſortes de terrain; tantôt *le long du chemin où elle eſt foulée aux pieds & mangée par les oiſeaux*, c'eſt-à-dire, où le Tentateur la vient ravir du cœur pour la faire perdre dans l'oubli; tantôt *en des lieux pierreux*, où manquant de terre & d'humidité, & ne pouvant pas jetter de profondes racines, l'ardeur du ſoleil la brûle & la sèche, c'eſt-à-dire, où la parole produit une foi qui n'eſt qu'à temps faute de fermeté, & qui eſt incapable de ſoutenir l'épreuve des afflictions, des perſécutions; tantôt *entre les épines qui étouffent la ſemence* en ſe levant avec elle, ce qui repréſente le cas où les ſoucis & l'inquiétude pour les choſes du monde, les richeſſes & leur tromperie, les autres convoitiſes & les voluptés de cette vie, rendent la parole infructueuſe; elle tombe enfin quelquefois *dans une bonne terre, dans un cœur honnête*, où elle croît à ſouhait, & porte abondamment de fruit. Arrêtons-nous à cette dernière

claſſe

classe, c'est la seule qui renferme les vrais Fidèles: tous les autres, quoiqu'ils ayent entendu l'Evangile, qu'ils ayent paru l'écouter, & qu'ils l'ayent reçu en quelque manière, sont du nombre de ceux qui n'obéissent pas à l'Evangile. Mais la multitude de ces auditeurs défectueux étant très-grande, & le nombre de ceux qui sçavent montrer leur foi par les œuvres étant en comparaison fort petit, de sorte qu'on est obligé d'avouer *qu'il y a beaucoup d'appellés & peu d'élus*; quand les Ministres de Jésus-Christ le remarquent, que peuvent-ils dire? sinon, *Seigneur! qui est-ce qui a cru à notre prédication!*

C'est ainsi qu'il arrive par la faute des hommes, par leur incrédulité, par leur desobéissance, par leur ingratitude, que les bonnes choses, la paix & le salut qu'on annonce par l'Evangile, ne logent pas chez eux, la porte leur étant fermée; & qu'ils ne goûtent pas la joie que ce message doit répandre, ou s'ils en paroissent sentir quelque chose, que c'est sans solidité. Il semble qu'ils entendent tous indifféremment la prédication. La différence est néanmoins grande, les uns croient, les autres ne croient pas: cependant Dieu fait porter sa parole à tous, quoiqu'on ne puisse pas espé-

rer que tous obéïſſent. Il eſt étonnant qu'une doctrine ſi excellente, une lumière ſi belle, une parole ſi douce, ſoit ſi mal reçuë, ou ſi peu recherchée par les hommes. D'où vient cet étrange procédé, quelle en eſt la cauſe? Pourquoi tous n'obéïſſent-ils pas à l'Evangile, qui promet ſolemnellement aux obéïſſans une félicité parfaite & permanente pour récompenſe? Pourquoi de tant d'auditeurs y en a-t-il ſi peu qui croient ſincèrement à la prédication, quoiqu'elle contienne les nouvelles les plus raviſſantes & les plus capables de ſatisfaire? Il faut ſans-doute juger qu'il y a une eſpèce d'antipathie entre la parole de Dieu & le cœur de l'Homme charnel, & qu'une ſecrette averſion détourne les hommes de contempler la beauté de cette lumière divine, & de l'admettre lorſqu'ils en ſont frappés. On leur demande par l'Evangile un changement qui eſt desagréable à la chair, & regardé d'elle comme une crucifixion douloureuſe. Voilà l'obſtacle qu'ils rencontrent, le ſcandale qu'ils prennent, la cauſe de leur répugnance: ils bouchent les oreilles pour ne point entendre le ſon d'une prédication de cette teneur, ou ils tâchent d'en éluder l'efficace en ſe forgeant toutes ſortes de mauvaiſes raiſons pour ſe diſpenſer de l'obéïs-

l'obéïſſance ; & leur aveuglement eſt tel, qu'ils ne conſidèrent point qu'ils ſe privent eux-mêmes du ſalut éternel par cette conduite inſenſée. J'avouë que le mal eſt général, que c'eſt la diſpoſition naturelle de l'homme depuis l'entrée du péché, & que c'eſt une corruption dans laquelle nous ſommes tous enveloppés: mais c'eſt à-cauſe de cela même qu'il faut que nous écoutions avec d'autant plus d'attention les avis que Dieu nous donne, pour nous faire reconnoître combien nous ſommes accablés de malheurs, & combien nous en ſommes menacés, & que nous acceptions avec d'autant plus de promptitude les remèdes & les ſecours que la Grace nous offre pour nous en retirer & pour nous en garantir. Il faut encore que nous ſoyons ſans-ceſſe en garde contre l'ennemi domeſtique qui a été nourri chez nous, de peur qu'il ne conſpire avec les ennemis du dehors, & qu'il ne ſe trouve aſſez de force pour s'oppoſer au miniſtère de l'Eſprit, qui le vient combattre pour le bien de nos ames. Il faut que nous-nous réveillions ſans-ceſſe, de peur de tomber par notre foible panchant dans le ſommeil de la ſécurité ; & que nous redoublions tous les jours nos ſoins, afin de pouvoir franchir tant de paſſages diffici-

ficiles, & de nous tirer de la foule qui va périr pour n'avoir pas obéï à l'Evangile. *Seigneur!* dirent un jour les Disciples à Jésus, *n'y a-t-il que peu de gens qui soient sauvés?* Hélas oui! leur répondit-il: *faites donc effort pour entrer par la porte étroite; car la porte est large & le chemin est spacieux qui mène à la perdition, & il y en a beaucoup qui le prennent; mais la porte est étroite & le chemin est étroit qui mène à la vie, & il y en a peu qui le trouvent.*

Luc. XIII. 23. 24. Matth. VII. 13. 14.

Vous avez la connoissance de l'Evangile, Chrétiens, vous avez les Saints Ecrits des Apôtres du Seigneur; nous ne les resserrons point, nous les mettons entre vos mains, vous les pouvez consulter, on vous y exhorte. *Vous enquérez-vous diligemment des Ecritures*, les lisez-vous avec assiduité, votre plaisir est-il *en la Loi de l'Eternel pour la méditer jour & nuit?* Voyez si tous s'acquitent de ce devoir, si tous y prennent du goût. Vous avez la prédication de la Parole Divine au milieu de vous. Remarquez que Dieu emploie la prédication pour produire la foi, & qu'il ne s'en est pas seulement servi par la bouche des Apôtres, mais qu'il a établi dans son Eglise un ministère perpétuel, en lui donnant des Pasteurs & des Docteurs,

avec

avec charge de prêcher la même parole que les Apôtres ont annoncée; la prédication ayant quelque chose de particulièrement touchant, quoiqu'il ait encore d'autres moyens pour nous éclairer. *La Foi est de l'ouïe, & l'ouïe par la Parole de Dieu.* Puis donc que Dieu vous addresse des Prédicateurs, que vous avez l'avantage de les entendre, & que vous le pouvez faire avec liberté, ne refusez point cet effet de sa faveur, *ne quittez point nos assemblées, comme quelques-uns ont accoutumé de faire, mais exhortons-nous mutuellement*, & ne perdons volontairement aucune de ces précieuses occasions que nous avons de fortifier notre foi languissante. Si nous voyons nos Temples déserts, que pouvons-nous dire de tant de personnes qui s'en absentent, & quelle opinion aurons-nous de la foi qu'ils professent? *Comment croiront-ils en celui dont ils ne veulent pas entendre parler?* Puisqu'il font éclater leur négligence en public, que jugerons-nous de la conduite qu'ils tiennent en particulier? Nous persuaderont-ils qu'ils se prêchent suffisamment à eux-mêmes dans leurs maisons & dans leurs cœurs, & qu'ils acquièrent par la lecture des lumières assez éminentes pour n'avoir aucun besoin des instructions de l'Égli- Hébr. X. 25.

l'Egliſe? Puiſqu'ils deſobéïſſent à l'Evangile en ce point important, quand il nous ordonne de fréquenter les excercices de piété dans la communion des Fidèles, nous attendons de leur part pluſieurs autres ſortes de deſobéïſſance; nous craignons même qu'en s'éloignant de l'uſage des moyens par leſquels ils pourront être corrigés, ils n'empirent leur état de plus en plus, & qu'ils ne ſe trouvent à la fin ſur le bord d'un précipice d'où il ne leur ſera pas poſſible de ſe ſauver. Malheureux les Peuples chez qui le ſon de la prédication n'a pas pénétré, & qui demeurent enſevelis dans leur ténèbres; ou ceux qui ont perdu la connoiſſance de l'Evangile par la colère de Dieu allumée contr'eux, & qui n'en conſervent point de trace! Malheureux encore ceux qui ſont privés de cette conſolation après en avoir joui, comme il eſt arrivé à quantité de nos Frères, qui s'en ſouviennent, qui la regrettent, qui ſoupirent après leurs Temples ruinés, & qui chercheroient la voix des Prédicateurs dans tous les coins les plus reculés de leur patrie, s'il étoit poſſible d'en trouver! Combien y en a-t-il de ceux à qui les Exercices Publics manquent, qui ſe ſont envain repoſés ſur leurs dévotions particulières, qui ſe ſont en-

endormis peu-à-peu, & formés une eſpèce d'Irreligion, laquelle ſert à nous rendre d'autant plus convaincus, que le défaut de la prédication eſt un terrible mal, & que nous ne ſçaurions trop cultiver ce don de Dieu, lorſque nous avons l'avantage de le poſſéder?

Malheur à ceux qui auront péché ſans la Loi & ſans l'Evangile! ils périront auſſi ſans la Loi & ſans l'Evangile. Mais trois fois malheur à ceux qui négligent ce grand ſalut, qui ayant prémièrement commencé d'être annoncé par le Seigneur même, nous a été confirmé par ceux qui l'avoient ouï; *Dieu leur rendant auſſi témoignage par des prodiges & des miracles*, par pluſieurs autres différens effets de ſa puiſſance, & par les diſtributions du Saint Eſprit. *Nous ſerons jugés ſelon l'Evangile*, dit S. Paul, nous tous qui l'avons entendu prêcher; *afin que ceux qui le reçoivent avec une foi ſincère ſoient ſauvés*, c'eſt-à-dire, ceux qui n'écoutent pas ſeulement la parole, mais qui la mettent en exécution; qui ne ſe contentent pas de ſçavoir la volonté du Seigneur, mais qui s'appliquent à la faire; & que ceux qui continuent à mener une vie oppoſée à cette règle céleſte & à ſes ſaintes loix, ſoient condamnés par ſon témoignage, & plus rigou-

Hébr. II. 3. 4.

Rom. II. 16.

goureuſement traités au Jour du Jugement, que les autres qui n'en ont rien
Hébr. IV. 2. connu. *Il nous a été évangéliſé*, comme il le fut à ceux-là; la parole de la prédication ne leur ſervit de rien, parce qu'elle n'étoit pas mêlée avec la foi dans ceux qui l'ouïrent. Mais pour
Hébr. IV. 2. nous qui avons cru, *nous entrerons dans le repos. Le Seigneur ſera révélé au Ciel avec les Anges de ſa puiſſance, & avec*
2 Theſſ. I. 7-9. *des flammes de feu, pour exercer vengeance contre ceux qui ne connoiſſent point Dieu, & qui n'obéïſſent point à l'Evangile; leſquels ſeront punis d'une perdition éternelle, par la face du Sei-*
Luc. XVIII. 8. *gneur & par la gloire de ſa force. Quand le Fils de l'homme viendra*, dit Jéſus à ſes Diſciples, *penſez-vous qu'il trouve de la foi en la terre?* Prédiction qui fait trembler. Il en ſera donc de ſon ſecond Avènement comme il en a été du prémier, & l'on dira encore une fois: *Seigneur! qui eſt-ce qui a cru à notre prédication!* Notre conſolation eſt que le Seigneur voudra faire auſſi quelque exception, en ſe conſervant un nombre de Fidèles qui ſoient garantis de la corruption générale, & trouvés de lui ſans tache & ſans reproche en paix. Afin
1 Theſſ. II. 13. d'en être, reſſemblons à ces Theſſaloniciens auxquels S. Paul a dit: *Je rends*

ſans-

ſans-ceſſe graces à Dieu, de ce que quand vous avez reçu de nous la parole de la prédication de Dieu, vous l'avez reçuë, non comme une parole des hommes, mais ainſi qu'elle eſt véritablement, comme la parole de Dieu, laquelle agit avec efficace en vous qui croyez. Ceux-là ſeront jugés qui n'ont point cru à la vérité, & qui ont pris plaiſir à l'iniquité. *Mais, mes frères bien aimés du Seigneur, nous rendons toujours graces à Dieu pour vous, de ce que Dieu vous a élus dès le commencement au ſalut par la ſanctification de l'Eſprit & par la foi de la Vérité. A quoi il vous a appellés par notre Evangile, afin que vous poſſédiez la gloire qui nous a été acquiſe par notre Seigneur Jéſus-Chriſt.* AMEN. 2 Theſſ. II. 12-14.

XI. SERMON.

SUR ROM. X. 17.

La foi eſt donc de l'ouïe, & l'ouïe par la parole de Dieu.

QUi eſt-ce qui a cru à notre prédication, & à qui eſt-ce qu'a été découvert le bras de l'Eternel? C'eſt la plainte que le Prophète Eſaïe fit de ſon temps, & à laquelle il ajouta, *toutefois il eſt monté comme un rejetton*, & ce qui ſuit de l'avènement du Meſſie, de ſon anéantiſſement, de ſes ſouffrances, de ſa mort, de ſa réſurrection & de ſa gloire; afin qu'on ſçût qu'il déſignoit l'incrédulité que les Juifs feroient un jour éclater contre la perſonne de Jéſus-Chriſt, & la doctrine de ſes Apôtres. L'Eſprit de Dieu avoit prévu ce malheur, & le Meſſie n'a pas laiſſé de venir; parce que Dieu avoit en même temps prévu, que l'envoi de ſon Fils ne demeureroit pas inutile à toutes ſortes d'égards. Quand S. Paul, après avoir expérimenté le fatal accompliſſement du triſte Oracle, ſe ſert de l'exclamation du Prophète, *Seigneur, qui*

qui a cru à notre prédication! il ajoute, comme pour se consoler: *La foi est* pourtant *de l'ouïe, & l'ouïe par la parole de Dieu*; il semble qu'il veut exprimer deux choses. La prémière, que la prédication de la Parole Divine est un moyen très-propre à produire la foi, malgré l'indocilité des hommes; & que lorsqu'on n'en voit pas le fruit, on ne sçauroit accuser Dieu d'avoir employé un remède trop foible & frustratoire, mais que c'est uniquement la faute des auditeurs, qui éludent l'efficace de la parole par leur endurcissement & par leur obstination. *Qu'est-ce, si quelques-uns n'ont point cru? leur incrédulité anéantira-t-elle la fidélité de Dieu? Ainsi n'avienne!* L'Apôtre insinuë en second lieu, que la plainte, *qui a cru à notre prédication*, ne doit pas être prise dans un sens rigoureux, comme si tous les hommes absolument & sans exception avoient rejetté l'Evangile. Le grand nombre n'a pas obéï, mais il y a eu un résidu selon l'élection de grace: & si les Juifs ont manqué à leur devoir, & frustré l'attente des Prédicateurs, la recolte a été plus abondante parmi les Gentils, la foi a réellement été plantée en quantité d'endroits, & répanduë par toute la terre; Dieu ayant béni le ministère de la parole, Rom. III. 3. 4.

enſorte que pluſieurs ont cru au Seigneur, & ont invoqué ſon nom pour être ſauvés. *La foi eſt de l'ouïe, & l'ouïe par la parole de Dieu.* S. Paul reprend en même temps la ſuite de ſon diſcours précédent. Il avoit parlé de la *juſtice qui eſt de la foi*, il avoit appellé l'Evangile *la parole de la foi*, il avoit établi la néceſſité de la prédication pour faire naître la foi: *Comment croiront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler, & comment entendront-ils ſi perſonne ne leur prêche, & comment prêchera-t-on ſinon qu'il y en ait qui ſoient envoyés? La foi*, ajoute-t-il, *eſt donc de l'ouïe, & l'ouïe par la parole de Dieu.* Il y a des Interprètes qui rapportent ces dernières paroles à la dernière des vérités que l'Apôtre avoit énoncées: *l'ouïe* ou *la prédication eſt de la parole de Dieu*, c'eſt-à-dire, qu'il faut que les Prédicateurs ayent reçu leur vocation de Dieu. Mais il eſt plus naturel de comprendre, qu'il a voulu déclarer encore une fois, que la cauſe inſtrumentale de la foi eſt l'ouïe, en déterminant l'objet de cette ouïe, ſçavoir que c'eſt la parole de Dieu.

Je tâcherai d'expliquer cette maxime. Et pour cet effet je developperai prémièrement le ſens du terme de Foi par rapport à la matière que nous traitons.

Je

Je parlerai enſuite du moyen employé pour produire la Foi, qui eſt l'ouïe de la Parole de Dieu. Je prouverai enfin que c'eſt de tous les moyens le plus convenable. C'eſt à ces trois articles que notre Action ſera réduite, ſous le bonplaiſir du Seigneur, moyennant l'aſſiſtance de ſa Grace.

I. PARTIE.

Mon deſſein n'eſt pas de rapporter tous les ſens dont le mot de Foi eſt ſuſceptible dans les Saintes Ecritures. Je me contenterai de remarquer qu'il ſignifie généralement deux choſes. Prémièrement, la vertu de la fidélité qui ſe manifeſte dans l'accompliſſement des promeſſes; c'eſt la foi qu'on louë en Dieu, & qu'on recommande aux Hommes parmi les autres perfections. Secondement, on appelle Foi l'action de croire, & la perſuaſion dans laquelle on eſt que les choſes qu'on apprend ſont véritables; & c'eſt la Foi dont il s'agit dans notre texte. Nous ne nous embarraſſons pas préſentement de l'uſage que la Foi peut avoir dans la vie civile, & par rapport aux affaires temporelles. Si la crédulité ou la légèreté de croire y eſt dangereuſe, l'obſtination à ne ſe point rendre

aux preuves raiſonnables l'eſt auſſi ; & on n'expédiéroit que très-peu de choſes, ſi l'on n'avoit une foi gouvernée par la prudence. Mais puiſque nous traitons d'une Foi fondée ſur la Parole de Dieu, nous ne la conſidèrerons qu'entant qu'elle appartient à la Religion, & qu'elle a pour objet les Myſtères Céleſtes. Il n'y a point de Religion qui ſe puiſſe paſſer de la Foi. La Religion Naturelle en a beſoin. Convaincus par les choſes que l'on voit, il y faut croire l'exiſtence des choſes que l'on ne voit pas. *La foi eſt une démonſtration des choſes inviſibles* ; il faut croire *que Dieu eſt, & qu'il eſt le rémunérateur de ceux qui le cherchent.* La Religion des Patriarches ne pouvoit pas ſubſiſter ſans la Foi, il falloit qu'ils crûſſent les déclarations & les promeſſes que Dieu leur faiſoit par ſes apparitions & par celles de ſes Anges. La Religion des Iſraëlites exigeoit la Foi, il falloit qu'ils crûſſent à Moyſe, & qu'ils reconnûſſent la Divinité de la Loi & de toute la Révélation qu'ils avoient reçuë par ſon miniſtère. Mais la Foi eſt principalement le partage de la Religion Chrétienne, & la grande condition ſtipulée par la Nouvelle Alliance. C'eſt à-cauſe de cela que l'Evangile eſt en particulier appellé la Parole de

de la Foi, & qu'il eſt incomparablement plus ſouvent parlé de la Foi dans les Ecrits des Apôtres, que dans les Livres des Prophètes. Nous en pouvons donner deux raiſons, l'une tirée de la nature des vérités qu'on nous enſeigne, & l'autre de la nature du moyen par lequel on nous inſtruit. Si nous enviſageons les vérités, je ne dis pas toutes les vérités de notre Religion, car elle embraſſe tout ce que la Saine Raiſon & tout ce que les Anciennes Révélations nous font connoître de Dieu ; mais des vérités qui ſont proprement de la doctrine de l'Evangile, & que cette nouvelle Révélation ajoute aux connoiſſances précédentes, car c'eſt à cet égard que la Foi nous eſt particulièrement recommandée: nous trouvons que c'eſt l'accompliſſement du Conſeil de Dieu & des Oracles des ſiècles paſſés par l'envoi du Fils de Dieu en ce Monde, par ſon Incarnation, ſa Paſſion, ſa Mort, ſa Réſurrection & ſon Elevation dans la Gloire Céleſte. L'Ancien Peuple avoit à croire la vérité des promeſſes ; & nous, nous avons à croire la vérité de l'exécution. L'Ancien Peuple regardoit ces objets comme étant à-venir, ce qui eſt proprement de l'eſpérance; & nous, nous les regardons comme étant venus, ce qui

eſt proprement de la foi. L'eſpérance a devant elle le temps futur, la foi réfléchit ſur le temps paſſé. Ce ſont ici des évènemens arrivés, des faits hiſtoriques, dont on nous donne la nouvelle, & qu'on nous récite; ſçavoir que Jéſus de Nazareth a paru ſur la terre avec tous les caractères du Chriſt & du Redempteur que Dieu avoit promis de manifeſter, & qu'il a prouvé par la ſainteté de ſa vie, par la ſublimité de ſa doctrine, par l'éclat de ſes miracles, par la rigueur de ſes ſouffrances innocentes, & par la gloire de ſa réſurrection, que ceux qui croient en lui ont la vie éternelle. Ces choſes ſont naturellement l'objet de la Foi. Ce n'eſt pas que nous tenions pour ſuffiſante la Foi qu'on appelle Hiſtorique, enſorte qu'on ſoit ſauvé pourvu-qu'on croie ſeulement la vérité de ces faits. Mais l'Hiſtoire de l'Evangile nous étant ſpécialement offerte dans la Religion de Jéſus-Chriſt, & ce Sauveur qu'on nous y dépeint étant l'objet formel de la Foi Juſtifiante, la perſuaſion ſert de fondement à toutes les autres diſpoſitions qu'on exige de nous: c'eſt la raiſon pourquoi le Seigneur & ſes Apôtres ont principalement inſiſté ſur la Foi, & demandé qu'on croie à l'Evangile. Et ſi la conviction que nous avons

de

de ces vérités s'élève au-dessus de celle que les hommes nous peuvent donner pour aspirer à l'excellence d'une Foi Divine; si nous regardons la nouvelle de l'Evangile, non seulement comme incomparablement plus certaine que toutes les autres, mais aussi comme infiniment plus importante, comme une doctrine qui vient de Dieu & qui mène à Dieu; si nous sommes intimement persuadés de la grandeur & de la majesté de Jésus-Christ, du prix de ses souffrances, & de la réalité de sa gloire; la Foi suffit, elle embrassera cordialement toutes les instructions du Seigneur aussi bien que toutes ses promesses, & suivra constamment la vocation que nous en avons reçuë; elle nous fera remplir tous les devoirs du Christianisme, & ne manquera pas de produire tous les effets salutaires qu'on nous en fait espérer. Au contraire, par-tout où l'obéissance est refusée aux loix de l'Evangile, nous pouvons dire que la persuasion n'est pas assez forte, & qu'il n'y a point de véritable foi. La seconde raison qui fait donner le nom de Foi au grand devoir des Chrétiens, se tire de la nature du moyen dont Dieu s'est servi pour nous amener à la connoissance de son Evangile: C'est l'autorité d'un témoignage que nous ne

pouvons reçevoir que par la foi. Quand nous connoiſſons la vérité par des démonſtrations, & par des raiſonnemens fondés ſur des principes naturels, comme les Philoſophes ont coutume d'en apporter, qui ne prétendent pas que nous les croyions ſur leur parole, mais que nous ſoyons entraînés dans leur ſentiment par la force des preuves que les choſes ſont capables de fournir par elles-mêmes, ce n'eſt pas la Foi, c'eſt la Sçience. Quand nous ſommes convaincus de l'exiſtence des choſes & de leur vérité par la vuë, la perſuaſion qu'on en a s'appelle improprement Foi. Mais quand nous donnons notre conſentement ſur le rapport de quelqu'un que nous eſtimons digne de foi, c'eſt-là la Foi proprement ainſi nommée. La connoiſſance de l'Evangile nous eſt donnée par un tel moyen; le Seigneur nous l'a communiquée par la bouche & par la plume d'un certain nombre de témoins qu'il a ſuſcités, ſes Apôtres; & nous le reçevons, parce que ces perſonnes dont nous croyons l'autorité ſuffiſante, nous l'ont appris par leur prédication & par leurs écrits. Et c'eſt ce moyen que nous allons examiner.

II. PAR-

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0274
DFG

II. PARTIE.

La Foi eſt de l'ouïe. S. Paul ſe ſert de cette expreſſion, parce que les paroles du verſet précédent, *qui a cru à notre prédication*, pourroient être traduites, ſelon que l'original le porte, *qui a cru à notre ouïe*; ce qui eſt conforme à l'Hébreu du Prophète Eſaïe, d'où ce paſſage a été tiré. Il eſt vrai qu'on n'entend pas ici par l'ouïe ce que ce mot ſignifie dans notre langue, ſçavoir l'action ou la faculté d'ouïr; & qu'il nous faut ſuivre l'uſage des Langues Saintes, où ce terme ſignifie ſouvent un ſon, & principalement un ſon intelligible, un bruit répandu, une nouvelle, une parole, un récit, un diſcours, un ſermon, & tout ce qui ſe fait entendre. Ainſi l'ouïe & la prédication ſont la même choſe, parce que la prédication eſt l'objet du ſens de l'ouïe.

La vuë & l'ouïe ſont de tous nos ſens extérieurs les plus excellens. On demande quelquefois lequel des deux l'emporte, & ſi le ſort des Aveugles ou celui des Sourds doit être eſtimé le plus malheureux. Les organes de ces deux ſens ſont merveilleux; on trouve pourtant la ſtructure de l'œil encore plus admi-

mirable, que celle de l'oreille. L'effet eſt ſurprenant de part & d'autre; mais celui de la vuë devient tout-à-fait incompréhenſible par ſa viteſſe, & par la découverte momentanée des objets les plus éloignés. Les objets de l'un & de l'autre de ces ſens ſont conſidérables, mais ceux de la vuë charment le plus par leur infinie variété; & juſqu'ici la préférence appartient à la vuë. La conteſtation renaît quand on veut ſçavoir, lequel de ces deux ſens eſt le plus utile & le plus néceſſaire; & nous trouvons alors que quoique le défaut de vuë ſoit ſuivi de terribles incommodités, celles que le défaut d'ouïe amène ſont plus fâcheuſes encore, de ſorte qu'on doit préférer la condition d'un Aveugle à celle d'un Sourd. Conſidérez un homme ſourd de naîſſance, il voit une infinité de beaux objets, il voit les œuvres de Dieu capables de donner de magnifiques leçons; mais il faut qu'il les prenne lui-même ſans ſecours, & qu'il en tire des conſéquences par la force de ſon propre eſprit, ne pouvant pas profiter des inſtructions que d'autres plus habiles lui voudroient donner. Il eſt très-difficile d'inventer les Sçiences par la ſeule méditation, on a beſoin pour cela d'une pénétration & d'une application qui

qui surpasse l'ordinaire; & de tous les Inventeurs, le prémier ne fait qu'ébaucher les Arts, & laisse à ceux qui viennent après lui le soin de les perfectionner par de nouvelles découvertes. Et pour demeurer dans la sphère de la Religion, il est vrai que la vuë nous la peut enseigner; mais une Religion naturelle & commune à tous les hommes, la Religion dont S. Paul parle quand il dit, *que les choses invisibles de Dieu se voient comme à l'œil par la Création du Monde, étant considérées dans ses Ouvrages.* Rom. I. 20. L'instruction est excellente en elle-même; mais les hommes sont peu disposés à la reçevoir, comme nous en sommes convaincus par l'expérience; peu de gens donnent leur attention à ces preuves de la Divinité, les Peuples n'en ont pas profité, le Monde n'en a pas été converti. Et puisque ceux qui ont l'ouïe, & qui peuvent par ce moyen apprendre tout ce que leurs pères & leurs précepteurs leur veulent communiquer, ont le plus souvent demeuré dans l'état d'une crasse ignorance, que peut-on espérer d'un homme que la surdité prive de cet avantage? Mais quand nous supposerions que chacun pénètre dans tout ce que les choses visibles peuvent faire comprendre, nous trouverions sa sçience

ce encore fort défectueuſe, parce qu'il y a des articles très-eſſentiels qu'on ne ſçauroit découvrir par la vuë, ni par des raiſonnemens fondés ſur la vuë. Telle eſt la doctrine qui eſt propre à l'Evangile, & qui contient ce qu'il y a de plus conſolant & de plus parfait dans la Religion, la connoiſſance du Redempteur, nous ne l'avons que par la révélation, & conſéquemment par l'ouïe. Je ne prétens pas condamner tous les Sourds. Quand Dieu met les hommes dans l'impoſſibilité de ſe ſervir des moyens ordinaires, il a dequoi ſuppléer à leur défaut. Mais on doit convenir que dans l'ordre des choſes, il faut avoir l'ouïe pour arriver à la connoiſſance de Jéſus-Chriſt, pour apprendre les myſtères du Royaume de Dieu qu'il nous enſeigne par ſon Evangile, & pour avoir la Foi qu'il nous demande. *La foi eſt de l'ouïe, & l'ouïe par la parole de Dieu.*

Si l'autorité qu'on nous oblige de reconnoître étoit terreſtre, & que le témoignage auquel on veut que nous-nous rangions vînt originairement des hommes, nous aurions lieu de nous plaindre, & d'appréhender d'être trompés. La vuë donne plus d'aſſurance que cette ſorte d'ouïe; & ce que nous voyons de nos yeux nous eſt plus certainement con-

connu, que ce que nous entendons dire lorſqu'il n'y a que des créatures qui parlent. Mais on ne nous renvoie pas à tout ce qui frappe le ſens de l'ouïe, on fait naître la foi de l'ouïe de la Parole de Dieu. La Foi dont nous traitons, procède de la connoiſſance que Dieu nous donne de ſes vérités céleſtes ; ce qu'il fait ordinairement par des Serviteurs qu'il charge de cette commiſſion, & dont le témoignage ſert de fondement ſuffiſant à notre foi, parce qu'il a la force d'une autorité divine par ſon raport exact avec les enſeignemens de l'Eſprit de Dieu. Quand Dieu parle, lui qui eſt *le Fidèle*, *le Véritable*, *l'Infaillible*, ſon témoignage a infiniment plus de poids que toutes les preuves que la vuë fournit. La choſe ne ſouffre point de difficulté, quand Dieu ſe fait immédiatement entendre. Quand il le fait par le miniſtère des hommes, il eſt néceſſaire qu'on ſçache que ces hommes nous parlent de la part de Dieu, & que la parole de leur prédication n'eſt pas une parole d'Hommes, mais véritablement la parole de Dieu. C'eſt ici que nous pourrions repréſenter, que les hommes n'ont aucun droit d'exiger la foi ſur le ſimple titre d'Egliſe qu'ils s'attribuënt, & ſur l'éclat des charges qu'ils

y posſèdent, & qu'il eſt indiſpenſablement du devoir de ceux qui profeſſent le miniſtère de l'Evangile, de n'enſeigner que ce qui eſt venu du Ciel, & de ne faire retentir par leur bouche que la voix de Dieu. Ils perdent le caractère d'Ambaſſadeurs de Jéſus-Chriſt, toutes les fois qu'ils s'écartent des ordres de leur Maître. Refuſez la foi à ceux qui prêchent les Traditions Humaines, ou les Imaginations de leur cœur; & puiſque Dieu a ceſſé de ſe communiquer par des inſpirations, refuſez la foi à ceux qui ſe vantent d'avoir de nouvelles lumières céleſtes. S'il nous arrivoit d'établir cette ſorte de faux principes, ne nous écoutez point, refuſez-nous la foi. Nous-vous demandons la foi en en appellant à l'autorité des Apôtres, & il vous eſt aiſé de confronter notre doctrine avec celle des Apôtres. Si les Apôtres ont prêché la Parole de Dieu, nous la prêchons lorſque nous la puiſons chez eux, & que nous ſuivons leurs traces. La parole des Apôtres porte pluſieurs caractères de Divinité. Prémièrement l'excellence, la ſublimité, la ſainteté & la perfection de la Doctrine; elle ne ſçauroit être de l'invention des hommes, elle ſurpaſſe de beaucoup toute leur capacité. *Nous propoſons une ſa-*

1 Cor. II. 5-10.

pien-

pience qui n'eſt point de ce monde, mais la ſapience de Dieu en myſtère, des choſes que l'œil n'a point vuës, que l'oreille n'a point ouïes, & qui ne ſont point montées dans le cœur de l'homme, mais que Dieu nous a révélées par ſon Eſprit, afin que votre foi ne ſoit point l'effet de la ſageſſe des hommes, mais de la puiſſance de Dieu. Secondement, la conformité de l'Evangile avec les Oracles de la Loi, laquelle porte auſſi des marques évidentes de ſon origine céleſte: Les prédictions étoient véritables, l'accompliſſement les juſtifie, cela ne peut venir que de Dieu. Troiſièmement, les Dons extraordinaires des prémiers Prédicateurs de l'Evangile, un courage ſurprenant pour des gens de leur condition, une ſageſſe inouïe pour des perſonnes ſans étude, l'effuſion du Saint Eſprit faite ſur eux avec éclat, la communication du S. Eſprit par l'impoſition de leurs mains, & les autres miracles dont leur miniſtère fut accompagné. En quatrième lieu, le ſuccès merveilleux de leur prédication, & la converſion de tant de Peuples idolâtres, qui ne pouvoit être opérée ſans un ſecours céleſte: L'étenduë de l'Egliſe dès le ſiècle des Apôtres, malgré les cruelles perſécutions, eſt un point d'hiſtoire indubitable; mais un é-

vènement impoſſible, s'il n'avoit pas été ſoutenu par les voies ſurnaturelles auxquelles on l'attribuë. En cinquième lieu, la Majeſté de Jéſus-Chriſt, dont les Apôtres ſe ſont toujours appuyés, en proteſtant qu'ils ne prêchoient point leur doctrine, mais celle de leur divin Maître, qui a vérifié ſa miſſion par quantité de prodiges, & qui a été *pleinement déclaré Fils de Dieu par ſa réſurrection d'entre les morts*, laquelle on ne ſçauroit revoquer en doute, après la dépoſition conſtante de tant de ſaints témoins, & le puiſſant établiſſement du Chriſtianiſme dont elle a été ſuivie. Il me ſuffit d'avoir indiqué ces preuves en peu de mots. Les Apôtres ſont morts, ce qu'on nous en pourroit raconter aujourd'hui par tradition, n'eſt pas d'une ſureté infaillible; mais leur témoignage ſubſiſte d'une manière ferme dans leurs Ecrits, & les marques d'une vérité céleſte s'y trouvent. Et quoique nous connoiſſions préſentement ces choſes par la lecture, & à cet égard par la vuë, nous les rapportons au ſens de l'ouïe; parce que le commencement en avoit été fait par la prédication, que la lecture les fait auſſi paſſer aux oreilles des aſſiſtans, & que le Seigneur a laiſſé dans ſon Egliſe un miniſtère ordinaire, par lequel ſa Parole eſt

prêchée, interprétée, & appliquée aux consciences. Qu'on l'écoute attentivement, qu'on incline les oreilles. *La foi est de l'ouïe, & l'ouïe par la parole de Dieu.*

III. PARTIE.

Mais pourquoi Dieu a-t-il choisi ce moyen? Il faut sans-doute qu'il l'ait trouvé préférable à tous les autres, & c'est ce que je m'en vais prouver. Il y en a qui disent, que comme ce fut par l'ouïe que nos prémiers parens tombèrent dans le péché, en prêtant l'oreille à la voix du Séducteur, c'est aussi par l'ouïe que Dieu nous fait reçevoir le secours de sa Grace, afin d'entrer par la porte par laquelle l'ennemi s'étoit emparé de nos ames: réflexion qui a plus de brillant, que de solidité. J'ai déjà remarqué, que l'instruction que nous reçevons par la vuë a paru peu efficace à-cause de la corruption & de l'endurcissement des hommes, & qu'elle est devenuë insuffisante depuis le péché, puisqu'elle ne nous découvre pas le Conseil de Dieu touchant notre redemption. Nous voyons Dieu, Créateur dans ses œuvres, nous n'y voyons pas son Fils, Sauveur. *Comment invo-*

queront-ils celui en qui ils n'ont point cru, & comment croiront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler ? On dira que la continuation de ces apparitions divines, dont les Patriarches & les Prophètes furent souvent honorés, auroit produit le même effet. Elles étoient nécessaires, avant qu'on sçût écrire; elles ne le sont plus, depuis que la Parole de Dieu est écrite. Les leçons de l'Ecriture sont publiques; les apparitions instruisoient en particulier, & il n'est pas difficile de juger pourquoi Dieu ne les a pas voulu rendre communes aux hommes, & ordinaires à tous les siècles. Nous le verrons par ce que je m'en vais dire de deux autres voies qu'on pourroit imaginer, afin de nous donner la connoissance du grand objet que l'Evangile présente à notre foi. L'une auroit été la présence visible de Jésus-Christ, & la vuë de sa face glorieuse. L'autre, l'inspiration que chacun auroit immédiatement reçuë. Demandons pourquoi ces moyens ont été obligés de céder à celui de la prédication. Le Seigneur a été vu dans le monde sous le voile d'une chair mortelle, *n'ayant ni forme ni apparence* qui attirât les regards des hommes sur lui. Il est vrai que ses Disciples ont pu

Jean I. 14. dire, *Nous avons contemplé sa gloire,*

une

une gloire comme celle du Fils unique de Père. Mais si on l'entend de l'éclat où il parût pour un moment sur la montagne, trois Apôtres seulement l'ont vu. Et si on l'entend de ses miracles, ils servoient à confirmer sa doctrine que l'on reçevoit par l'ouïe: de sorte que quand Jésus-Christ demeureroit dans le même état avec nous, il nous instruiroit par la prédication, & notre foi seroit de l'ouïe de sa parole. Que si depuis sa résurrection il s'étoit fait voir revêtu de gloire, non seulement à ses Disciples, mais à tout le Peuple, & qu'il eût resté sur la terre pour se faire voir sans-cesse, en parcourant tout le monde, avec les caractères de sa Majesté, ne semble-t-il pas qu'on se seroit passé du témoignage des Apôtres, & que tous les Peuples l'auroient reconnu avec plus de promptitude & de facilité, qu'on ne le fait par le moyen de la prédication? D'où vient qu'une voie d'instruction si claire & si puissante n'a pas été employée? Nous en donnons deux raisons, outre celles qui prouvent que le Seigneur devoit se placer dans le Ciel à la droite de son Père éternel. La prémière nous est fournie par l'histoire de la manifestation de la Loi. Les Enfans d'Israël dirent à Moïse: *Parle-toi avec nous, & nous écouterons;* [Exod. XX. 19.]

Deut. V. & XVIII. *rons ; mais que Dieu ne parle point avec nous, de peur que nous ne mourions. Alors l'Eternel dit à Moïse, ils ont bien dit ce qu'ils ont dit ; je leur susciterai un Prophète comme toi entre leurs frères, je mettrai ma parole en sa bouche, & il leur dira tout ce que je lui aurai commandé.* Il est vrai que nous ne som-

Hébr. XII. mes pas venus *au feu brûlant du mont de Sina, ni au tourbillon, ni à l'obscurité, ni à la tempête, ni au retentissement de la trompette, ni à la voix qui faisoit trembler tout, & qui épouvantoit tellement ceux qui l'entendoient, qu'ils prièrent qu'une parole si terrible & si insupportable ne leur fût plus addressée.* Nous sommes venus à la montagne de Sion, où tout paroît paisible & consolant. Mais la disproportion entre les yeux de notre chair foible & mortelle, & l'éclat de la gloire du Fils unique de Dieu, subsiste toujours; il ne nous en ôse découvrir que quelques rayons, de peur de nous accabler ; nul homme ne peut ici-bas voir la face de Dieu, & vivre. C'est pourquoi, comme le Seigneur a été lui-même le grand Prophète suscité d'entre nos frères, & qu'il en a fait les fonctions pendant qu'il pouvoit cacher la pleine lumière de sa Divinité ; à-présent qu'il ne lui convient plus de se cacher, il a laissé

laiſſé en ſa place d'autres Prédicateurs pris d'entre nos frères, afin de nous inſtruire familièrement par un moyen ſi doux, & de produire en nous la foi par l'ouïe de la parole de Dieu. L'autre raiſon qui lui a fait préférer cette voie à celle de ſon apparition glorieuſe, ſe trouve dans le beſoin que nous avons d'être convertis & ſanctifiés. La vuë de la gloire de Jéſus le feroit d'abord reconnoître à tous, il eſt vrai, comme il arrivera quand tout œil le verra, *ceux-là même qui l'ont percé, & que toutes les tribus de la terre ſe lamenteront devant lui*; mais cette vuë ne leur ſera pas ſalutaire, elle ſera funeſte à des pécheurs encore couverts de leur iniquité. Il n'eſt pas de la dignité du Seigneur d'être en leur préſence dans ſon état glorieux, ſi ce n'eſt pour les juger. La ſanctification ne s'achève pas en un moment ſans le plus grand de tous les miracles, & la reconnoiſſance de Jéſus revenant dans les nuées ſe fera par force, ſans amour, ſans inclination, par les plus méchans. Une conviction de cette nature ne met point de différence entre les Rebelles, & un vrai Peuple de Dieu qui doit être adonné aux bonnes œuvres. Le Seigneur nous prépare donc par la prédication de ſa parole, & nous purifie en habitant Apoc. I. 7

bitant dans nos cœurs par la foi ; afin que délivrés de la crainte de la colère, nous puiſſions un jour ſoutenir l'éclat de ſa gloire, & nous réjouïr dans la vuë de ſa face.

Il reſte à ſçavoir, pourquoi Dieu ne nous communique pas la connoiſſance de ſes myſtères par l'inſpiration, plutôt que par la prédication : remède qui ſeroit apparemment plus efficace, & qu'il nous a promis par Jérémie, à ce qu'il ſemble, en diſant : *C'eſt ici l'alliance que je traiterai avec la maiſon d'Iſraël après ces jours-là : Je mettrai ma loi au-dedans d'eux, & l'écrirai dans leur cœur : Chacun d'eux n'enſeignera plus ſon prochain, ni chacun ſon frère, pour dire ; connoiſſez l'Eternel, car ils me connoîtront tous depuis le plus petit juſques au plus grand.* Et par Joël : *Je répandrai mon Eſprit ſur toute chair, vos fils & vos filles prophétiſeront, vos vieillards ſongeront des ſonges, & vos jeunes gens verront des viſions.* Je reponds quant à ces paſſages, que Dieu vouloit repréſenter l'état de l'Egliſe du Nouveau Teſtament comme quelque choſe d'auguſte, par un ſtile figuré, & par des expreſſions où l'on doit avoir plus d'égard à l'eſprit qu'à la lettre. Ainſi le don de prophétie, ſi l'on excepte les merveilles du ſiècle

Jérémie XXXI. 33. 34.

Joël II. 28.

cle des Apôtres, & la ſçience acquiſe ſans maîtres, ne ſignifient pas en ces endroits l'inſpiration, mais des lumières égales à celles des Prophètes, & même une connoiſſance plus claire, plus diſtincte, plus étenduë & plus parfaite, que celle que l'ancienne révélation a pu donner. En effet, les Fidèles n'ont plus aujourd'hui beſoin de dire avec l'Officier Ethiopien: *Comment puis-je entendre ce que je lis, ſi quelqu'un ne me guide?* puiſque l'oſcurité de la Loi & de ſes Oracles eſt dévoilée par l'accompliſſement que l'Evangile nous annonce, & que la doctrine des Apôtres eſt aiſément entenduë par tous ceux qui y prêtent attention. Pour ce qui regarde la différence qui eſt entre l'inſpiration & la prédication, je dis que l'inſpiration ſervit au commencement à perfectionner les prémiers Hérauts de l'Evangile, & à leur donner le degré d'infaillibilité dont leur miniſtère extraordinaire avoit beſoin; mais qu'il ne plût pas au Seigneur de rendre ce moyen général pour les membres de ſon Egliſe, ni de le continuër juſques à la fin du monde; parce qu'il n'eſt pas naturel, ni proportionné aux facultés d'une créature raiſonnable. Ce n'eſt pas même, ni la cauſe inmancable de la ſainteté, puiſque Act. VIII. 31.

des méchans, comme Balaam, ont eu des visions; ni la plus sure de toutes les convictions, puisqu'elle est sans règle, & qu'elle ne se fonde que sur le sentiment qu'on a d'être inspiré. C'est pourquoi, la chose étant dangereuse, tant pour ceux qui pensent avoir ce sentiment, que pour les autres auxquels ils le veulent persuader, les Apôtres ont eux-mêmes été secourus par l'instruction orale du Seigneur, & convaincus par divers moyens, que leur inspiration n'étoit pas imaginaire. N'a-t-on pas vu dans les vieux temps, combien de faux Prophètes ont ôsé se produire pour tromper ceux qui se laissoient écarter de la Loi & du Témoignage? N'a-t-on pas vu, dans ces derniers siècles, les tristes égaremens de ceux qui quittant la Sainte Ecriture se sont livrés à leur propre esprit, pour regarder comme des mouvemens prophétiques toutes leurs pensées les plus extravagantes, ou qui ont fait naufrage en ajoutant foi aux illusions de ces hommes hypocrites & insensés? Il étoit donc de la sagesse de Dieu, de réserver l'inspiration pour des occasions rares, & d'employer ordinairement le moyen de la prédication. Il est vrai que la voix des hommes ne sçauroit pénétrer

nétrer dans les cœurs par ſa vertu, & que le miniſtère des mortels eſt naturellement incapable de produire une foi qui régénère; mais Dieu la crée en ſe ſervant de ces inſtrumens, & la foi eſt ſon don, en ſorte qu'elle nous vient par le canal de ſa Parole. *La foi eſt de l'ouïe, & l'ouïe par la parole de Dieu.*

La Foi vous eſt néceſſaire, Chrétiens, & vous en voyez la ſource. Arrêtez-vous à la voie que Dieu propoſe, n'en cherchez point d'autres, & n'en ſouffrez pas quand on les voudroit introduire. Prêtez l'ouïe, mais prêtez-la à la parole de Dieu. Diſernez-la de la parole des Hommes, vous en avez le moyen. Mais la Parole de Dieu vous étant prêchée, ſi vous en détourniez les oreilles, comment produiroit-elle la foi? Et quelle offenſe ne commettriez-vous pas, ſi vous refuſiez d'écouter le grand Dieu tout-puiſſant? *Cieux, écoutez! Terre, prête l'oreille! car l'Eternel parle.* Que ſi après l'avoir entendu, vous ne le vouliez pas croire, quel tort ne feriez-vous pas à ce Dieu de Vérité? Enfin, ſi dans le temps que vous-vous vantez de le croire, vous ne faiſiez rien de ce qu'il vous ordonne, quel jugement feroit-on de de votre foi, & quel fruit en pourriez-

vous

vous attendre? N'écoutez pas seulement la parole en vous trompant vous-mêmes par de vains discours, mais mettez-la en exécution, & elle sauvera vos ames. AMEN.



XII. SERMON.

SUR ROM. X. 18.

Mais je demande, ne l'ont-ils point ouï? Au-contraire, leur ſon eſt allé par toute la terre, & leur parole juſques aux bouts du monde.

LEs Apôtres du Seigneur Jéſus ont été les miniſtres de la grande révolution par laquelle l'Egliſe de Dieu reçût une face toute nouvelle, la Loi faiſant place à l'Evangile, & l'Alliance, qui juſqu'alors avoit été bornée à un ſeul Peuple, devenant commune aux Nations; & ce ſujet a naturellement dû remplir leurs Ecrits. Ils avoient affaire a deux ſortes d'auditeurs d'une condition contraire. Il falloit qu'ils travaillaſſent ſans-ceſſe à concilier des humeurs ſi diſſemblables, & qu'ils diverſifiaſſent leurs inſtructions, en s'addreſſant tantôt aux uns tantôt aux autres, pour cenſurer les différens défauts des Sociétés où on les avoit élevés, pour détruire leurs différens préjugés, & pour leur propoſer les motifs les plus conformes à leurs différens principes, comme

ils

ils l'ont fait dans leurs Epîtres & dans leurs Discours. En les lisant nous risquons de nous méprendre souvent, si nous n'avons devant les yeux la situation de leur siècle, & la distinction qu'ils ont eu besoin de faire entre les Juifs & les Gentils ; c'est-là la clef qui nous ouvre l'intelligence des Livres Apostoliques. Il est ordinairement assez facile à un lecteur attentif de discerner, si l'on y parle à tous en commun ou à quelques-uns en particulier, & si ce qu'on dit de particulier regarde ceux de la Synagogue ou ceux du Paganisme. Peu d'endroits nous laissent dans le doute, notre texte ne mérite pas d'en être, à mon avis. On connoîtra sans peine par les circonstances, de qui S. Paul demande, *ne l'ont-ils point ouï ?*

Il venoit de déclarer le mystère caché dans les temps passés, & maintenant révélé par la prédication de l'Evangile, sçavoir que les Gentils sont cohéritiers des promesses divines, & participans du salut éternel, en disant: *Il n'y a point de différence du Juif & du Grec ; il y a un même Seigneur de tous, qui est riche envers tous ceux qui l'invoquent. Quiconque invoquera le Nom du Seigneur sera sauvé.* La maxime est générale, mais elle est particulièrement avancée

en

en faveur des Gentils, qu'on en croyoit autrefois exclus, au-lieu qu'elle paſſoit ſans difficulté par rapport aux Iſraëlites. Il en eſt de-même du raiſonnement que l'Apôtre ajoute: *Comment invoqueront-ils celui en qui ils n'ont point cru? & comment croiront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler? & comment entendront-ils, s'il n'y a quelqu'un qui leur prêche? & comment prêchera-t-on, ſinon qu'il y en ait qui ſoient envoyés.* Tous eurent beſoin de la prédication. Les Juifs en eurent beſoin, pour apprendre que Jéſus étoit le Chriſt. Mais cela ſe dit plus encore à-cauſe des Gentils, qui n'avoient jamais rien entendu dire du Seigneur, & auxquels aucun Prophète n'avoit été envoyé. Quand S. Paul dit enſuite: *Tous n'ont pas obéï à l'Evangile; qui a cru à notre prédication?* le reproche tombe en partie ſur les Gentils; mais il tombe principalement ſur les Juifs, qui ſe diſtinguèrent le plus malheureuſement du monde par leur incrédulité. La vérité, que *la foi eſt de l'ouïe, & l'ouïe par la parole de Dieu*, a ſon poids également par-tout. *Mais je demande, ne l'ont-ils point ouï?* Voilà ce que quelques Interprètes ont entendu particulièrement des Juifs, comme ſi l'Apôtre recommençoit à ſe plaindre de leur

leur endurciſſement, pour le déclarer inexcuſable. Ils n'ont pas la foi; mais eſt-ce pour n'avoir pas entendu l'Evangile? Peuvent-ils dire, que ce ſon qui a pénétré juſqu'aux bouts de la terre, leur eſt inconnu? Comment le diront-ils, puisque cette parole eſt ſortie de chez eux, que nous la leur avons prémièrement annoncée, & que ce n'eſt qu'après le refus qu'ils en ont fait, que nous l'avons portée aux Gentils, où elle a produit, à la honte des Juifs, un grand nombre de converſions? Mais S. Paul va demander dans le verſet ſuivant, *Iſraël ne l'a-t-il point connu?* & il doit être évident, par cette mention expreſſe qu'il va faire d'Iſraël, que la prémière demande, qui eſt celle de notre texte, regarde les Gentils, comme il eſt indubitable que la réponſe les regarde: *Ne l'ont-ils pas ouï? Au-contraire, leur ſon eſt allé par toute la terre, & leur parole juſques aux bouts du monde.* L'Apôtre avoit établi qu'en deſtinant le ſalut aux Gentils, il falloit auſſi leur fournir le moyen de l'acquérir, les appeller à la repentance, leur faire connoître le Sauveur, les inviter à la foi, afin de les revêtir de la juſtice de Dieu qui eſt par la foi, & leur envoyer des Prédicateurs pour leur faire entendre la parole de Dieu, ſans l'ouïe

de

de laquelle la foi ne ſçauroit naître. *Mais je demande*, dit-il préſentement, *ne l'ont-ils point ouï?* Si Dieu n'a pas fait cette grace aux Peuples avant l'Economie de la Loi, il la leur fait ſous le Règne de Jéſus-Chriſt. *Ayant diſſimulé les temps de l'ignorance, il annonce maintenant à tous les hommes, en tous lieux, qu'ils ſe repentent.* S. Paul affirme la généralité de la prédication de l'Evangile, en ſe ſervant des paroles de David pour exprimer ſa penſée. Nous examinerons donc prémièrement, quelle eſt la nature & la force de cette citation. Nous traiterons enſuite de la vérité même que l'Apôtre enſeigne. Et nous indiquerons enfin l'uſage que nous devons faire de cette vérité.

I. PARTIE.

Les paroles que S. Paul emprunte du Vieux Teſtament ſont tirées du Pſeaume XIX. *Les cieux racontent la gloire de Dieu, & le firmament donne à connoître l'ouvrage de ſes mains: un jour fournit en abondance des diſcours à l'autre jour, & une nuit montre la ſçience à l'autre nuit: il n'y a point en eux de langage, il n'y a point de paroles, toutefois leur voix eſt ouïe, leur ſon eſt allé*

par toute la terre, & leur parole jusques aux bouts du monde. David parle des instructions que la vuë des œuvres du Créateur est capable de donner, la vuë du Ciel & des corps célestes, des astres & de leur révolution, qui nous donne alternativement, par une succession règlée, tantôt le jour, quand le Soleil sort de son cabinet comme un époux, ou de son pavillon comme un héros prêt à faire sa course, partant de l'une des extrémités du Ciel pour se rendre à l'autre, en sorte que rien ne peut éviter sa chaleur, ni se cacher à sa lumière; tantôt la nuit, durant laquelle nous pouvons dire avec surprise à Dieu: *Quand nous regardons les cieux, l'ouvrage de tes doigts, la lune & les étoiles que tu as arrangées, qu'est-ce que de l'homme que tu te souviennes de lui, & du fils de l'homme que tu le visites?* Rien n'est plus merveilleux, rien ne nous représente mieux la grandeur & la gloire de Dieu, sa sagesse & sa puissance infinie. *Eternel notre Seigneur, que ton Nom est magnifique par toute la terre!* Tel étant évidemment le sens des paroles du Prophète, il y a des Interprètes qui estiment qu'on le leur doit aussi laisser chez l'Apôtre, de peur que la citation ne paroîsse forcée; comme s'il avoit voulu dire, que Dieu s'étant

Ps. VIII.

tant dès le commencement du monde manifesté à tout le genre humain par la voix de la nature & par le témoignage de ses œuvres, & ayant fait voir qu'il n'envioit pas aux Gentils sa connoissance dans le temps même qu'il réservoit ses faveurs plus particulières pour Israël, les Juifs avoient grand tort de se scandaliser de la dispensation par laquelle l'Evangile est prêché aux Gentils, d'en être jaloux, & d'empêcher qu'on ne communiquât aux Peuples ces plus grandes lumières d'un Dieu qui leur avoit toujours donné des marques insignes de sa bonté. Prétendez-vous qu'ils n'en devoient rien entendre? N'en ont-ils donc jamais rien ouï? Au-contraire, *Dieu ne s'est pas laissé sans témoignage en faisant du bien, en nous donnant des pluyes & des saisons fertiles, & remplissant nos cœurs de viande & de joie, en montrant comme à l'œil sa Divinité invisible par les œuvres de la Création*, & en parlant ainsi du Ciel à toutes les Nations, avec une force qui rend inexcusables celles qui ne l'ont pas reconnu. Voilà comment ils font parler S. Paul, en supposant qu'il addresse la demande aux Juifs, auxquels il auroit en même temps reproché de n'avoir fait leur profit, ni de ces con-

noissances naturelles, ni de leur révélation.

Mais puisqu'il est clair que la demande, *Ne l'ont-ils pas ouï?* se rapporte à l'ouïe de la Parole de Dieu, mère de la Foi, dont l'Apôtre avoit parlé dans le verset précédent, je ne vois pas comment la vocation qu'on reçoit par la nature peut entrer dans la réponse. Il est clair encore, que son but étoit d'assurer que les Peuples ont reçu la grace dont il avoit établi la nécessité, sçavoir qu'il est besoin qu'on entende parler du Seigneur pour croire en lui. Nous ne sçaurions donc douter qu'il ne traite de l'instruction qu'on reçoit par la prédication de l'Evangile. Mais que font les paroles de David à cela? Les regarderons-nous, avec quelques Anciens, comme une prophétie qui tendoit à prédire en des termes allégoriques ce qui devoit être exécuté par le ministère des Apôtres; ou, avec quelques Modernes, comme un type, où le sens littéral cache un sens mystique, en sorte qu'on ne s'écarte pas de l'intention du Saint Esprit, quand on entend de la voix de l'Evangile ce qu'il a dit du langage des Cieux? Croirons-nous que David a eu la pensée de représenter, que ce Monde, toujours si magnifiquement éclairé par le Soleil, reçevroit un

un jour cette lumière encore plus précieuse de la Parole, qui est *la puissance de Dieu en salut à tout croyant*; & que l'Apôtre a developpé la comparaison & le raisonnement du Prophète, sçavoir que l'Univers seroit instruit aux derniers jours sur la doctrine de l'Evangile, aussi certainement qu'il l'a été dès la Création, par les luminaires de l'Etenduë qui dominent sur le jour & sur la nuit, & qui servent de signes pour les saisons? Ou jugerons-nous, que S. Paul n'a pas prétendu citer le Pseaume, de ce qu'il y a changé quelque mot, & qu'au-lieu de dire, leur *allignement*, (ce qu'on explique quelquefois des lignes qui forment les lettres de l'Alphabet, pour se figurer les astres comme une écriture parlante) il a dit, *leur son est allé par toute la terre*, du-moins afin qu'on reconnût qu'il donnoit au passage un autre sens? Mais le changement n'est pas réel. L'Apôtre a suivi la Version des Septante selon sa coutume, & leur traduction est en cet endroit fort bonne: on peut soutenir qu'elle exprime les propres termes de l'Hébreu, sinon elle en rend assurément le sens d'une manière très-convenable & très-intelligible. On doit donc reconnoître sans difficulté, que ces paroles sont prises de l'Ecriture, quoique S.

Paul ne l'ait pas expreſſément déclaré.

Je conviens néanmoins qu'il s'en ſert par voie d'alluſion, plutôt que par voie de témoignage, & qu'il les allègue, non comme une preuve de la vérité qu'il enſeigne, puiſque le ſens en eſt différent; mais parce qu'il les trouvoit parfaitement propres à exprimer ſa penſée, & qu'il aimoit à emprunter les expreſſions des Ecritures, principalement en écrivant aux Juifs, auxquels ce langage étoit familier, & qui ſe plaiſoient à ces imitations, lors-même qu'on les transportoit à d'autres matières: ces exemples ne ſont pas rares. La place que l'Apôtre donne au paſſage en queſtion dans ſon diſcours, eſt également belle & juſte. Le paſſage a déjà beaucoup de beauté dans la bouche de David; la figure par laquelle il attribuë de la voix & de la parole au Ciel & aux Aſtres, eſt belle; ils n'en ont point, ils inſtruiſent par la vuë; mais on dit agréablement qu'ils ont de la voix, parce que leur vuë produit l'effet que produiroit la parole, s'ils en étoient capables, & que c'eſt comme s'ils nous faiſoient entendre de la Majeſté de Dieu ce que nous en voyons. La beauté de la citation conſiſte en ce que S. Paul a très-heureuſement trouvé le moyen de changer le ſens métaphorique des

des termes en un sens littéral, & de les appliquer à une sorte d'instruction qui se fait réellement par l'ouïe, par le son, par la voix, par le discours, par la parole; si bien qu'il semble que le passage avoit été fait exprès pour reçevoir la signification que l'Apôtre lui donne. La citation est en même temps juste, non seulement à-cause de la propriété des termes que je viens de remarquer, mais encore à-cause du raport qui se trouve entre l'étenduë de ces deux genres d'instruction auxquels on les applique. L'une & l'autre est générale, & accordée à tous les Peuples de la Terre. *Tout le monde habitable*, dit David, *entend la voix des Cieux. Toutes les nations*, dit S. Paul, *entendent la voix de Jésus-Christ par la bouche de ses Apôtres*. Et si nous voulons regarder la chose de plus près, nous trouverons que S. Paul ne s'éloigne pas trop du but de David. Ce Prophète commença son Cantique par l'admiration du Ciel, pour en venir à la louange de la Loi; afin de comparer ensemble ces deux Livres, ces deux Lumières, l'une de la Nature, l'autre de la Révélation; & de faire entendre que malgré le merveilleux éclat de la prémière, la préférence étoit duë à la seconde. *La Loi*, dit-il après avoir

parlé du Soleil, *la Loi de l'Eternel eſt parfaite, reſtaurant l'ame; le témoignage de l'Eternel eſt aſſuré, donnant la ſageſſe au ſimple; il eſt droit & réjouït le cœur; il eſt pur, & fait que les yeux voient; auſſi ton ſerviteur en eſt-il rendu éclairé.* La comparaiſon eſt évidente, mais elle eut un défaut du temps de David, en ce que la voix de la Loi ne retentiſſoit pas auſſi loin que la voix du Ciel, & que le ſon en étoit renfermé dans les bornes du païs d'Iſraël. Le Prophète ne pouvoit pas dire des Mandemens de l'Eternel, ce qu'il avoit dit du Langage des Cieux, *que leur ſon eſt allé par toute la terre.* A-préſent que la Révélation eſt renduë commune aux Gentils, & que la Parole de Dieu qui frappe les oreilles va comme de pair avec celle qui frappe les yeux, le parallèle eſt plus parfait; & puiſque l'ouverture de cet heureux ſiècle a été faite par le miniſtère des Apôtres, on dit d'eux avec juſtice: *Leur ſon eſt allé par toute la terre, & leur parole juſques aux bouts du monde.*

Le ſon qu'on entendoit ſortir de la bouche des Apôtres étoit originairement venu du Ciel, d'un Ciel plus haut & plus glorieux que celui où nous voyons briller les aſtres, du Ciel d'où le

le Fils de Dieu eſt deſcendu, & d'où le Saint Eſprit eſt envoyé. L'Evangile qu'ils prêchoient eſt ſouvent traité de lumière comparable au Soleil, & le Siècle qui a reçu cette doctrine porte ſouvent le nom de jour. *Vous étiez autrefois ténèbres*, diſoit-on aux Peuples, *maintenant vous êtes lumière au Seigneur: La nuit eſt paſſée & le jour eſt venu. Le Soleil de juſtice s'eſt levé ſur la terre, la véritable lumière qui illumine tout homme venant au monde.* La parole des Prophètes avoit auſſi ſervi de lumière, mais comme *une chandelle qui a éclairé dans l'obſcurité juſqu'à ce que le jour ait commencé à luire, & que l'étoile du matin ſe ſoit levée dans nos cœurs:* Et quand elle auroit été des plus brillantes, ſon éclat ne pénétroit pas juſqu'aux extrémités de l'Univers. Il y eut, comme autrefois en Egypte, de la lumière pour les Enfans d'Iſraël dans le lieu de leurs demeures, & des ténèbres épaiſſes parmi toutes les autres Nations. La parole des Apôtres, qui ſont déſignés par *des étoiles*, & même appellés *la lumière du monde* après leur divin Maître, eſt non ſeulement une lumière plus claire que la prophétique, mais auſſi beaucoup plus étenduë: *La grace de Dieu ſalutaire à tous les hommes eſt clairement*

Ephéſ. V. 8. Rom. XIII. 12.

2 Pier. I. 19.

Exode X. 22. 23.

ment apparuë par-tout. Telle eſt la reſſemblance entre le Jour & le Soleil dont David avoit parlé, & la doctrine de l'Evangile publiquement prêché dont S. Paul parle. Elle juſtifie l'uſage que l'Apôtre fait des paroles du Prophète.

II. PARTIE.

Examinons préſentement la choſe même, que S. Paul enſeigne par des paroles empruntées de David. Il affirme que ce Dieu qui s'eſt toujours manifeſté dans la nature à toute la terre, s'eſt enfin ſervi de la prédication des Apôtres pour donner la connoiſſance de l'Evangile à tous les Peuples juſques aux bouts du monde. Et quoique les Juifs ſoient auſſi compris dans cette généralité, enſorte qu'ayant reçu l'invitation à la foi de Jéſus-Chriſt ils ne ſçauroient excuſer leur desobéïſſance incrédule, l'Apôtre exprime principalement la vocation des Gentils, qui pouvoient auparavant prétexter leur ignorance, & qui ne le peuvent plus: *Car ne l'ont-ils pas ouï ? Au contraire, leur ſon*, ſçavoir le ſon de ceux qui ont été envoyés pour annoncer la paix, *eſt allé par toute la terre, & leur parole juſques aux bouts du monde.*

Les

Les Apôtres l'ont fait ſuivant les ordres du Seigneur, qui leur avoit dit: *Allez par tout le monde, & enſeignez toutes les nations.* L'ordre étoit juſte, & conforme aux anciens Oracles. Il eſt ainſi écrit, *il faloit que le Chriſt ſouffrît & reſſuſcitât, & qu'on prêchât en ſon Nom la repentance & la remiſſion des péchés parmi toutes les nations*; comme S. Paul le prouve auſſi dans les verſets qui ſuivent notre texte, ce qui fait que je n'en dis pas davantage. Remarquons cependant, que ce n'eſt pas ſeulement la vérité de Dieu, mais encore ſa bonté, qui lui a fait changer la diſpoſition de l'Ancienne Alliance, bornée à un ſeul Peuple, pour rendre la Nouvelle Alliance commune à tout le monde habitable. *Dieu fait lever le Soleil ſur le bon & ſur le méchant*, il l'a fait dès le commencement de la Création, il n'a jamais ceſſé de le faire; les Gentils ont toujours joüi de la lumière du jour, auſſi bien que les Enfans d'Iſraël; & Notre Seigneur allègue ce fait, pour prouver que ſon Père céleſte eſt miſéricordieux. Porté par la même miſéricorde il nous a donné ſon Fils, l'envoyant au monde pour lumière aux Nations, afin qu'il fût leur ſalut juſqu'aux extrémités de la terre. Si pour des raiſons particulières, il

Luc. XXIV. 46. 47.

Matth. V. 45.

a paru consacrer sa bienveillance aux Juifs, qu'on ne pense pas que le Créateur de tous les Peuples, le Roi de toutes les Nations, ait oublié le reste de ses Sujets, les autres Oeuvres de sa main. Il avoit compris le Genre Humain entier dans son Conseil de Grace, & s'il n'a pas d'abord fait éclater son dessein, il s'étoit réservé de montrer dans les siècles à-venir *les abondamment excellentes richesses de sa grace en Jésus-Christ, non seulement à ceux qui étoient autrefois près, mais à ceux aussi qui étoient loin; afin de les faire asseoir ensemble dans les lieux célestes.* On peut même prouver la généralité de la Grace, par la justice de Dieu; non qu'aucun homme en fût digne, mais parce que tous en sont également indignes. *Dieu n'a point d'égard à l'apparence des personnes*, dit S. Pierre, pour dire que la distinction entre les Juifs & les Gentils est levée, & que Dieu donne indifféremment aux uns & aux autres la repentance pour avoir la vie. Le Fils de Dieu a pris la semence d'Abraham, il est vrai, mais afin que toutes les nations de la terre fûssent bénites en la semence d'Abraham; & puisqu'il est en même temps la semence de la prémière Femme, Mère de tous les Vivans, tous les Hommes

Eph. II.

Act. X. 34.

ont

ont l'honneur d'être ſes frères. D'où l'on infère avec raiſon, qu'il devoit être le Sauveur, non d'un ſeul Peuple, mais le Sauveur du Monde, le Sauveur de toutes les Nations.

Il chargea donc ſes Apôtres de prêcher ſon Nom par toute la terre. Ils s'acquittèrent de cette glorieuſe commiſſion avec beaucoup de zèle & de fidélité. Le doute qu'ils eurent au commencement par un reſte de préjugé, fut bientôt banni de leur eſprit. Quand S. Pierre eut entendu qu'il ne devoit pas tenir pour ſouillé ce que Dieu a purifié, il comprit qu'il ne devoit plus faire difficulté d'entrer dans les maiſons des Gentils, & de leur annoncer l'Evangile. Si les Apôtres s'en ſont abſtenus durant quelques années, ce fut auſſi parce que le Seigneur vouloit qu'on commençât par les Juifs. *C'étoit bien à vous prémièrement*, leur diſoit-on, *qu'il falloit porter la parole de Dieu; mais puiſque vous rejettez, & que vous-vous jugez vous-mêmes indignes de la Vie Eternelle, nous-nous tournons vers les Gentils.* Act. XIII. 46. Enfin quand les Apôtres remarquèrent que l'endurciſſement des Juifs étoit presque général & ſans remède, ils ne gardèrent plus de meſures avec eux, & prêchèrent directement l'Evangile aux Peuples

ples Payens par tout l'Univers. Nous avons dans nos Livres Canoniques l'histoire d'un seul Apôtre, celle de S. Paul, & encore ne l'avons-nous pas entière. Nous apprenons que cet instrument d'élite, cet homme infatigable dans ses voyages & dans ses travaux, a éclairé toute la Syrie, toute l'Asie Mineure, toute la Grèce, tous les lieux depuis Jérusalem jusqu'en Illyrie, comme il le dit lui-même, ensuite Rome la Capitale du Monde, résolu d'aller en Espagne, qu'on estimoit en ce temps-là l'extrémité de la Terre. *L'Evangile est parvenu jusqu'à vous*, dit-il aux Colossiens, *comme il l'est aussi dans tout le monde, & y fructifie de-même que parmi vous. L'Evangile que vous avez ouï, est prêché à toute créature qui est sous le ciel.* Les autres Apôtres prirent sans-doute chacun son département, & quoiqu'on ne le leur puisse pas assigner à tous avec certitude, on sçait assez par les Ecrits des Anciens, que les uns ont travaillé à la conversion de l'Egypte, de l'Ethiopie & de l'Afrique; les autres à celle de l'Orient, de la Perse, de la Scythie & des Indes. Quand ils ne pouvoient pas se transporter personnellement sur les lieux, ils y envoyoient les Evangélistes leurs disciples, comme Tite dans l'Ile de Crè-

Rom. XV.

Col. I. 6. 23.

Crète. Il y eut par ce moyen à Rome une Eglise, avant qu'aucun Apôtre y fût arrivé; & quand S. Paul écrivit aux Romains, leur foi étoit déjà renommée par tout le monde. Les Peuples auxquels le son de la parole de l'Evangile n'est pas allé par la bouche des Apôtres, en ont eu connoissance par leurs Ecrits, qui ont aussi leur langage, une voix qui a pénétré non seulement dans les lieux où les Auteurs n'ont pas pu venir, mais encore après leur mort dans tous les siècles, & qui a fait passer leur doctrine jusqu'à nous avec une parfaite sureté. Cent ans après le décès des prémiers Hérauts de l'Evangile, on a vu le Christianisme établi dans le fond de la Germanie & de la Grande-Bretagne, comme aux autres bouts du Monde; & un Auteur Chrétien a ôsé dire aux Payens, dans une Apologie publique: *Si nous-nous voulions déclarer contre vous, manquerions-nous de forces? Les Maures, les Marcomans, les Parthes* (les plus dangereux ennemis que les Romains eûssent alors) *font-ils un plus grand nombre d'hommes que nous, qui sommes répandus par tout l'Univers, & qui n'avons point d'autres limites que celles du Monde? Notre origine est depuis peu de jours, & déjà nous remplissons tout* Tertullien.

ce

ce qui reconnoit votre puissance, les Villes, les Iles, les Provinces, les Armées, les Places Publiques, le Sénat, le Palais; enfin, nous ne vous laissons que les Temples. Cela se pouvoit dire dans le temps qu'on persécutoit les Chrétiens à outrance, & que toutes les Contrées du Monde fournissoient une infinité de Martyrs. Accroissement prodigieux, qui marque non seulement la diligence inimitable des Apôtres, mais encore la vertu divine du Seigneur; laquelle seule étoit capable de rendre si prompte & si générale une conversion que le bras de la chair ne soutenoit nulle part, & que toutes les forces de la Terre & de l'Enfer tâchoit envain d'empêcher. La propagation de l'Evangile, de cette admirable puissance de Dieu, ne se fit que par le son & par la parole; rien ne pût arrêter ce son, rien; le cours de cette parole est allé par toute la terre, & jusques aux bouts du monde.

Il est vrai que tous n'ont pas obéï à l'Evangile, & S. Paul venoit de s'en plaindre, *Mais je demande, ne l'ont-ils point ouï?* C'est donc leur faute, s'ils n'ont pas profité de l'occasion que Dieu leur offrit de se réconcilier avec lui. Il y a peut-être des Peuples si reculés & séparés des autres par tant de barrières, ou

ou des hommes si cachés & si retirés du commerce du monde, que la Voix Apostolique n'est pas venuë jusqu'à leurs oreilles. Nous comparerons les uns à des personnes renfermées dans quelque caverne, & les autres aux nations qui par la disposition de leur climat ont une nuit continuelle pendant une grande partie de l'année. Malgré ces exceptions, comme l'on dit que le Soleil éclaire tout le monde, on peut aussi dire que la Parole de l'Evangile est allée par toute la terre. Ajoutons que comme le Soleil ne répand pas sa lumière à-la-fois sur tout le globe terrestre, mais sur l'un des hémisphères, qu'il se lève plutôt ou plus-tard sur les parties du monde selon leur différente situation, & qu'il ne marche pas toujours dans la ligne équinoctiale, mais qu'il se détourne tantôt vers l'un des Tropiques & tantôt vers l'autre, afin de s'approcher alternativement de tous, & de les délivrer des rigueurs de l'hiver, il est permis à la Lumière de l'Evangile d'observer en quelque manière un pareil ordre, quoiqu'elle pût en même temps embrasser tout l'Univers. Elle est destinée à être générale, & à reluire sur tous les Peuples: mais on peut remarquer, que les uns l'ont vuë de meilleure heure, que les autres en ont été plus

longtemps privés, qu'elle ne paroît pas par-tout avec un éclat égal & une force entière, qu'elle brille beaucoup en de certains endroits, qu'elle eſt foible & obſcurcie en d'autres, qu'elle change de place comme un chandelier qui eſt tranſporté, que pluſieurs Nations qui en ont joui l'ont perduë par leur ingratitude, & que celles qui ſont encore dans les ténèbres auront le jour quand leur ſaiſon ſera venuë. Le Chriſtianiſme n'a pas conſervé la ſplendeur & l'étenduë qu'il eut du temps de Conſtantin, qui le rendit dominant dans l'Empire Romain, qu'on nommoit *Monde* en ce temps-là à-cauſe de ſa grandeur terrible, & qui le vit fleurir chez pluſieurs Peuples hors de l'enceinte de ſa vaſte Monarchie. Il eſt venu des ſiècles où les Fidèles furent obligés à porter de-nouveau la croix. Les conquêtes que l'Evangile avoit faites avec rapidité, lui ſont enlevées en partie; ce que le Paganiſme reſſuſcité n'a pas pu détruire, eſt tombé au pouvoir des Mahométans. Nonobſtant tous ces malheurs, ſi l'on compte toutes les Communions qui partagent les Chrétiens; car on ne doit pas s'arrêter à l'orgueilleuſe prétenſion de l'Egliſe Romaine, quand elle ſe vante de remplir ſeule le titre de *Catholique*;

ſi

si l'on met, dis-je, en compte tous ceux qui adorèrent le Nom de Jésus-Christ, ils sont encore aujourd'hui un Corps très-puissant, & occupent une partie considérable du Monde. L'Europe est presque toute gouvernée par des Puissances Chrétiennes, & il y en a qui ont fait de grandes conquêtes jusques dans ce qu'on appelle le *Nouveau Monde*, en le découvrant, & en poussant leurs navigations jusqu'aux Côtes les plus éloignées. Quelques Princes Chrétiens subsistent en Asie & en Afrique, & les Monarques Mahométans & Payens règnent sur quantité de Sujets Chrétiens. Les Chrétiens ne le sont pas tous avec un avantage égal; beaucoup d'entr'eux sont couverts d'ignorance, d'erreurs & de superstitions comme d'un nuage; mais s'il ne voient pas toute la lumière, ils en apperçoivent toujours quelques rayons. Il faut espérer de voir passer l'espèce d'éclipse qu'ils souffrent; le temps viendra qu'on pourra dire encore une fois des Docteurs de l'Evangile, & même sans exception: *Leur son est allé par toute la terre, & leur parole jusques aux bouts du monde.*

III. PARTIE.

Nous mettons avec juſtice l'étenduë de la Doctrine de l'Evangile parmi les preuves de la Vérité de notre Sainte Religion. Ce n'eſt pas que les Hommes ayent aſſez de crédit pour décider une telle cauſe par la pluralité de leurs ſuffrages, ni que la Société la plus nombreuſe ſoit néceſſairement la véritable Egliſe. Non: on voit ordinairement le contraire, les hommes ayant plus de panchant pour l'Erreur, que de goût pour la Vérité. Mais quand nous conſidérons le changement arrivé dans le monde par la prédication des Apôtres, nous ſommes obligés d'avouer que le jour a ſuccédé à la nuit, par une lumière qui ne pouvoit venir que du Ciel; & la foibleſſe des Inſtrumens comparée avec la promtitude & la grandeur étonnante du ſuccès, nous doit convaincre que l'entrepriſe & l'œuvre étoit de Dieu, & non des Hommes. Douze Galiléens ſans naiſſance, ſans biens, ſans érudition, ſans armes, auroient-ils ſçu perſuader des choſes inouïes à tant de Peuples: que dis-je perſuader! auroient-ils ôſé jamais en ouvrir la bouche, s'ils avoient agi d'eux-mêmes? C'eſt Dieu qui a pouſſé ces Ouvriers dans

dans sa moisson, & qui s'est fait entendre par le ministère de ces Hérauts, ou si l'on veut par le son de ces Trompettes; il n'y a que la Voix de Dieu qui ait pu pénétrer si-tôt par tout le monde. *C'est le Fort, le Dieu, l'Eternel, qui a fait luire sa splendeur de Sion, qui a parlé, qui a appellé toute la terre depuis le Soleil levant jusques au Soleil couchant.* Ps. L. 1. 2.

Servons-nous aussi de cet évènement pour prouver la bonté de Dieu, ou puisqu'elle est suffisamment prouvée, pour la reconnoître & pour l'admirer. *L'Eternel est bon envers tous, & ses compassions sont par-dessus toutes ses œuvres.* Il avoit caché sa face, le genre humain l'avoit mérité; il s'étoit tû, & toutes les nations marchoient dans leurs voies. Il ne peut plus dissimuler, il faut que sa miséricorde éclate, il fait entendre sa voix aux Peuples, il les rappelle de leur égarement, il leur fait prêcher la parole de réconciliation, il veut que tous les hommes soient sauvés, & qu'ils viennent à la connoissance de la Vérité. *Nous étions autrefois insensés, rebelles, abusés, asservis aux convoitises & aux voluptés, vivans en malice & en envie, dignes d'être haïs, & nous haïssans les uns les autres:* mais quand la bonté de Tit. III. 3. 4.

Dieu notre Sauveur, & ſon amour envers les hommes, ſont clairement apparus, il nous a ſauvés. Il nous a ſauvés en nous viſitant par l'Orient d'enhaut pour addreſſer nos pieds au chemin de la paix, en faiſant retentir dans nos oreilles le ſon céleſte qui nous réveille de la mort du Péché, la parole efficace qui nous conduit dans la route du Paradis, en nous faiſant annoncer l'unique Nom qui ſoit donné ſous le Ciel aux hommes par lequel nous puiſſions obtenir le ſalut éternel.

Il eſt de notre devoir d'entrer dans les vuës de Dieu, & d'avancer l'exécution de ſa volonté par les moyens qu'il nous indique: c'eſt la troiſième leçon que notre texte nous donne. Dieu veut que ſa Parole ſoit entenduë par toute la terre. Qu'y pouvons-nous faire? Serons-nous de nouveaux Apôtres? Irons-nous prêcher l'Evangile parmi les Infidèles juſques aux bouts du monde? Si l'occaſion s'en offroit, nous le devrions faire. Qui ne louëroit de tels ſoins? principalement quand ils ne tendent pas à remplir les Peuples de ſuperſtitions pour les réduire ſous le pouvoir d'un Chef terreſtre, mais à faire habiter dans les cœurs par une foi pure Jéſus le Roi du Ciel & le vrai Chef de ſon Egliſe. Portons ce-

cependant le flambeau de la Parole de vérité dans les endroits où nous pouvons atteindre, & ſecourons de nos vœux ceux qui ſont trop éloignés de nous, en demandant à Dieu par des prières aſſiduës la converſion de tous les Peuples & le ſalut de tous les Hommes. Et puiſque nous ſçavons que les Hommes bornent l'immenſe bonté de Dieu par leur ingratitude, que les Peuples ont ſouvent chaſſé l'Evangile de leurs contrées par leur réſiſtance, & perdu la jouïſſance de la lumière par le mépris qu'ils en ont fait, & que ceux qui la conſervent en empêchent l'effet, & retardent le progrès du Chriſtianiſme par une conduite oppoſée à leur vocation, ôtons du milieu de nous les ſcandales à-cauſe deſquels le Nom du Seigneur eſt blaſphémé parmi les Etrangers, ôtons les vices qui pourroient obliger Dieu à ſe retirer de nous & à nous renvoyer dans nos anciennes ténèbres.

Enfin, s'il nous eſt infiniment avantageux de voir cet éclat céleſte, d'entendre le ſon de cette parole divine, moyennant que nous-nous laiſſions éclairer & ſanctifier, ſçachons que nous ſerions infiniment malheureux, ſi nous la rendions inutile par notre négligence. Le champ eſt le monde, le Seigneur y

a ſemé ſon bon grain. Sa vigne a rempli la terre & étendu ſes branches juſqu'à la mer, il en peut dire: *Qu'y avoit-il plus à faire à ma vigne que je ne lui aye fait?* La parole a pénétré juſques aux bouts du monde, & ne pénètreroit-elle pas dans nos cœurs? Quelle ſorte de ſon entendons-nous? Eſt-ce un ſon inarticulé, qui ne ſignifie rien, ou qu'on ne ſçauroit comprendre? N'eſt-ce pas une parole très-intelligible & pleine de ſens? *Si notre Evangile eſt couvert, il eſt couvert à ceux qui périſſent, desquels le Dieu de ce ſiècle a aveuglé les entendemens*, aux uns pour rejetter la Vérité, & aux autres pour ne lui point obéïr après l'avoir reconnuë. Ceux qui ont vécu ſans la connoiſſance de l'Evangile, pourront dire un jour, *Seigneur nous ne l'avons point ouï*, ce qui leur ſervira d'excuſe pour être moins rigoureuſement traités. Mais les Incrédules qui ont été frappés de ce ſon, quand le Seigneur leur dira, *Je vous demande, ne l'avez-vous point ouï?* que pourront-ils répondre? Et ceux qui non ſeulement ont entendu la Parole, mais qui ont fait profeſſion de la croire, & qui néanmoins ne lui ont point obéï, ne ſeront-ils pas totalement muëts? Reſpectons une Parole, qui par la glorieuſe victoire qu'elle a remportée ſur les erreurs

reurs du monde, a ſi clairement démontré ſa puiſſance & ſa divinité. Ne réſiſtons point à ſes exhortations, craignons ſes menaces, acceptons ſes promeſſes, corrigeons les défauts qu'elle découvre en nous, pratiquons les devoirs qu'elle nous enſeigne. *Louons l'Eternel avec toutes les nations, célébrons-le avec tous les peuples, puiſque ſa bonté eſt grande ſur nous: jettons des cris de réjouïſſance à l'Eternel, avec tous les habitans de la terre. Dieu, notre Dieu, nous bénira, & tous les bouts de la terre le craindront.* AMEN.

XIII. SERMON.

SUR ROM. X. 19.

Mais je demande, Israël ne l'a-t-il point connu? Moïse le prémier dit, je vous provoquerai à la jalousie par celui qui n'est point peuple, je vous exciterai à la colère par une nation destituée d'intelligence.

L'Obstination avec laquelle les Juifs ont rejetté Jésus-Christ, & le rejettent encore aujourd'hui, est le malheureux effet de leurs préjugés. Il y en a principalement trois, dont on n'a pu les faire revenir. Le prémier est l'idée mondaine qu'ils ont conçuë du Règne du Messie. Le second, l'opinion de la perpétuïté de la Loi Cérémonielle. Et le troisième, l'ambition d'être le seul Peuple de Dieu. Une doctrine qui prêche un Roi Céleste & Divin, qui demande purement un culte spirituel, & qui porte la vocation des Gentils, les scandalise. Les deux prémiers articles choquent leurs conceptions grossières & charnelles, & le dernier leur paroît insupportable, parce qu'il

qu'il leur associe en qualité de frères, ceux qu'ils espéroient de voir sous leur puissance comme des sujets. La disposition de l'Evangile est plus conforme aux perfections de Dieu que l'extérieur de l'Ancienne Alliance, le choix tombé sur un Peuple aussi peu digne que les autres est mystérieux: mais quant à l'étenduë que Dieu a donnée à sa Grace en la communiquant à toutes les Nations, on en voit manifestement la cause dans la bonté même de l'Etre Suprême, & dans l'égalité de la relation qui est naturellement entre lui & toutes les branches qui composent le Genre Humain. Il est assez inutile de faire de semblables représentations aux Juifs peu accoutumés à goûter la raison, & nous ne sommes pas surpris quand il résistent à cette sorte de preuves. Mais il est étonnant, vu le respect qu'ils ont pour les Livres des Prophètes, comment ils ne se rendent pas à l'autorité de ce témoignage, ou comment ils se peuvent aveugler jusqu'à ne point voir ce que l'Ecriture a si clairement enseigné. *Je demande*, dit S. Paul au sujet de la Vocation des Gentils, *Israël ne l'a-t-il point connu ?* Dieu leur avoit-il caché ce mystère, ne les en avoit-il pas averti par quantité de prédictions? Moïse n'en a-t-il pas parlé le prémier?

mier? Peuvent-ils trouver cet évènement étrange?

C'eſt à mon avis, le véritable ſens de la demande de l'Apôtre. Il eſt vrai qu'il n'exprime pas l'objet de la connoiſſance d'Iſraël, & que les Interprètes ne conviennent pas de la manière de le déterminer. Quelques-uns ſousentendent le mot de *Dieu*, Iſraël n'a-t-il pas connu Dieu? ou le terme d'*Evangile*, Iſraël n'a-t-il pas eu la connoiſſance de la parole de l'Evangile? en prenant la demande pour l'objection de quelque Juif: & ils veulent, tantôt que S. Paul affirme ce que le Juif voudroit revoquer en doute, tantôt que l'Apôtre nie ce que l'auteur de l'objection vouloit affirmer. Les derniers allèguent en faveur de leur ſentiment, ce que nous liſons plus haut dans notre Chapitre, ſçavoir que les Iſraëlites n'ont pas le *zèle de Dieu ſelon connoiſſance, & qu'ils ne connoiſſent pas la juſtice de Dieu.* Ainſi l'Apôtre répondroit ſelon eux: Non, ils n'ont pas connu Dieu, ils l'auroient dû connoître; ils ſe vantent de ſa connoiſſance, mais ils ne la poſſèdent pas; ils ne l'ont véritablement connu, ni dans la Loi, puiſqu'ils l'ont reçuë ſans l'obſerver, ni dans l'Evangile, puiſqu'ils l'ont entendu prêcher ſans y croire. Les autres font dire au-

au-contraire à S. Paul: Sans-doute, Iſraël l'a connu. Si les Cieux ont préché la gloire de Dieu à tous les Peuples, & leur ont donné quelque goût pour la Vérité, comment auroit-elle été cachée aux Iſraëlites à qui Dieu s'eſt ſi clairement révélé? Ils ont auſſi connu l'Evangile, ils ont eu l'ouïe de cette parole divine, ils ont vu les pieds de ceux qui annoncent la paix, le Seigneur a étendu ſes mains vers eux tout le jour. Ils ſçavent quel eſt le contenu de cette doctrine, quoiqu'ils n'en ayent pas jugé ſainement; leur incrédulité ne ſçauroit ſe cacher ſous le voile de l'ignorance; Dieu leur a fourni les moyens requis pour produire la foi. Ces explications ſeroient plauſibles, ſi l'Apôtre nous avoit laiſſé deviner ſa penſée; mais elles nous embarraſſent, quand nous conſidérons la réponſe qu'il fait lui-même à ſa demande. Car ſi l'on ſuppoſe qu'il répond affirmativement, *Oui, Iſraël l'a connu*; Moïſe, qu'il fait parler le prémier, ne dit rien de ſemblable. Que ſi l'on veut qu'il ait répondu négativement, *Non, Iſraël n'a pas connu Dieu*, Iſraël n'a pas connu l'Evangile; & ne trouvez pas mauvais que je le diſe, Moïſe l'a dit avant moi; les paroles de Moïſe ne paroîtront pas non-plus alléguées avec aſſez de juſteſſe. D'ailleurs,

ce

ce dernier tour n'eſt pas ſoutenable. S. Paul ne dit pas en forme de propoſition, qu'*Iſraël n'a point eu de connoiſſance*, il en fait la demande, & une demande négative tient lieu d'affirmation. Il en eſt comme de la demande du verſet précédent: *Ne l'ont-ils point ouï?* c'eſt-à-dire, *aſſurément ils l'ont ouï, leur ſon eſt allé par toute la terre, & leur parole juſques aux bouts du monde.* La réponſe doit préſentement être de la même nature. Je demande, Iſraël ne l'a-t-il point connu? Ouï certes, il l'a connu. Mais qu'eſt-ce qu'il a connu? Dieu? l'Evangile? Si je répons qu'oui, le témoignage pris de Moïſe ne me le prouvera pas. Il faut donc que je diſe, qu'Iſraël a connu ou dû connoître ce que S. Paul venoit d'établir, ſçavoir la Vocation des Gentils, & c'eſt l'évènement dont nous voyons la prédiction dans le paſſage de Moïſe.

Mais quand en tournant la demande d'une autre manière, on ſuppoſeroit que l'Apôtre a voulu reprocher à Iſraël ce que Dieu lui avoit reproché par Eſaïe
Eſ. I. 3. en diſant: *Iſraël n'a point de connoiſſance, mon peuple n'a point d'intelligence*; ou qu'en affirmant qu'ils ont eu la connoiſſance de la Parole de Dieu, il l'ait entendu d'une connoiſſance renduë inutile

tile par leur incrédulité, ce qui revient à la même plainte; le paſſage de Moïſe ſeroit toujous allégué pour prouver la Vocation des Gentils, avec cette différence, qu'on n'en parleroit pas comme d'un effet de la bonté de Dieu, mais comme d'un effet de ſa juſtice, non comme d'une grace accordée aux Peuples, mais comme d'un châtiment que les Juifs auroient mérité par leur révolte. Et c'eſt auſſi ſous ce point de vuë que Moïſe nous la repréſente. Conſervons aujourd'hui cette idée, & bornons-y nos réflexions. Je ne rechercherai pas tous les Oracles qui regardent ce ſujet, & qui ſont répandus en grand nombre dans les Ecrits des Prophètes. Contentons-nous à-préſent de celui de Moïſe, que je regarderai comme une preuve de la Vocation des Gentils, dans la prémière partie de ce Diſcours; & dans la ſeconde, comme une règle que Dieu obſerve dans la punition de l'ingratitude des hommes, & du mépris qu'ils font de ſes graces.

I. PARTIE.

Les Juifs conteſtoient aux Apôtres le droit de prêcher l'Evangile aux Gentils, & de les recueillir dans l'Egliſe de Dieu. C'eſt

C'eſt une innovation, diſoient-ils. A la bonne heure, répondoient les Apôtres, mais une innovation arrivée ſelon la volonté de Dieu, & prédite par ſes Prophètes. Par le témoignage de quel Prophète l'autoriſerons-nous? pluſieurs nous peuvent ſervir, commençons par Moïſe, *Moïſe le prémier l'a dit.* Le prémier, non ſeulement par rapport à l'ordre du temps, puisqu'il a précédé tous les autres Ecrivains Sacrés; mais auſſi le prémier en dignité, le Nom le plus reſpectable parmi les Enfans d'Iſraël après celui de Dieu, le Libérateur qui les a retirés de la ſervitude d'Egypte, le Légiſlateur qui a règlé leur Etat & leur Religion, le Médiateur de l'Alliance par laquelle ils furent ſéparés des Nations & reconnus le ſeul Peuple de Dieu. Ce Moïſe n'a pas laiſſé de les avertir que Dieu feroit un jour appeller les autres Peuples à ſa connoiſſance, & à la com-
Gen. IX. 27. munion de ſon Egliſe. Moïſe rapporte la bénédiction de Noé, par laquelle il eſt déclaré que Dieu attireroit en douceur Japhet, pour le faire loger dans les
Gen. XXII. 18. tabernacles de Sem. Moïſe rapporte la promeſſe de Dieu plus claire encore, que toutes les Nations de la terre ſeroient bénites dans la ſemence d'Abraham. Il rend ainſi témoignage en qualité d'Hiſto-

d'Hiſtorien. Le voici qu'il le fait en qualité de Prophète: *Je vous provoquerai à jalouſie*, dit-il aux Iſraëlites de la part de Dieu, *par celui qui n'eſt point peuple; je vous exciterai à la colère, par une nation diſtituée d'intelligence.* C'eſt à ce paſſage, tiré du célèbre Cantique que Moïſe mit peu de jours avant ſa mort entre les mains du Peuple, ſelon le Chapitre XXXII. du Deütéronome, que S. Paul a voulu s'arrêter.

Le Cantique de Moïſe commence par un détail des bienfaits que les Enfans d'Iſraël reçûrent de leur Dieu, & contient enſuite inconteſtablement trois ſortes de prédictions: prémièrement, celle de leur ingratitude; enſuite, celle de leur punition; & enfin, celle de leur reception en grace. Les paroles alléguées par S. Paul, ſont une prédiction ſur le deuxième ſujet. Les Iſraëlites s'étant ſouvent rebellés, Dieu les a châtiés pluſieurs fois & en pluſieurs maniéres, il les a punis en les faiſant maltraiter par les Gentils, il les a punis en accordant à leurs yeux ſes graces & ſes bénédictions aux Gentils; & c'eſt de cette dernière ſorte de châtiment que notre texte traite, puisqu'on y parle de jalouſie. La ſouffrance des maux, qui eſt le prémier genre de punition, excite

la douleur, mais elle n'excite pas la colère & l'indignation, elle n'excite pas l'envie & la jalousie: ces passions naîssent quand on se met en comparaison avec les autres & qu'on les trouve mieux traités, quand on les voit posséder des biens que nous désirons ou que nous avons eus, & que nous croyons nous appartenir. Dieu vouloit donc dire, qu'il donneroit aux Nations étrangères la jouïssance de ces graces que les Israëlites s'attribuoient, comme des droits qui leur étoient uniquement dûs. Cela est encore manifeste par la relation que Dieu fait remarquer entre la nature du crime & la nature de la vengeance. *Ils m'ont ému à jalousie*, dit-il, *par ce qui n'est point Dieu, & ils ont excité ma colère par leurs vanités: ainsi je les émouvrai à jalousie par ce qui n'est point peuple, & je les provoquerai à la colère par une nation folle.* Leur crime consistoit en ce qu'ils avoient transporté aux Idoles l'honneur qui est dû à Dieu, quoiqu'on leur eût déclaré que Dieu est un Dieu jaloux. On les a donc châtiés, en transportant aux Etrangers les bénédictions qui leur étoient particulières, selon la teneur de l'Ancienne Alliance. Et quelles bénédictions? la lumière du Soleil, les pluyes du Ciel, les saisons fertiles? Non: ces

ces biens n'ont jamais été propres aux Iſraëlites, ils leur ont toujours été communs avec les autres Peuples de la terre. Seroit-ce donc la fondation des Villes, l'établiſſement d'une République, l'érection d'un Royaume, l'acquiſition des Richeſſes, la gloire des Triomphes, les avantages de la Paix? Non: Dieu a aſſigné à tous les Peuples les bornes de leur habitation, & n'a jamais empêché qu'ils n'eûſſent des Etats conſidérables, & des Monarchies puiſſantes: ſon Peuple d'Iſraël n'eut rien de préférable à prétendre par rapport à cette ſorte de proſpérité. Mais c'eſt peut-être la poſſeſſion du Païs de Canaan qui devenoit une matière de colère & de jalouſie aux Iſraëlites, quand ils le voyoient entre les mains d'un Peuple étranger, après la promeſſe qu'ils avoient reçuë que ce ſeroit leur héritage perpétuel? Si c'eſt-là le ſens de la menace, à quel temps en rapporterons-nous l'accompliſſement? Au temps des Juges & des Rois? Nous apprenons bien par leur hiſtoire, que les Madianites, les Philiſtins, & pluſieurs autres Nations ont ravagé le Païs d'Iſraël, ou qu'elles ont rendu le Peuple tributaire: mais on ne nous dit d'aucun de ſes Ennemis, qu'il ait conquis la Terre pour y faire ſa demeure, & pour en

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0331
DFG

avoir une jouïſſance régulière & durable. Rapporterons-nous l'accompliſſement au temps de la Captivité de Babylone? Les Juifs furent alors enlevés de leur païs, il eſt vrai: mais les Etrangers ne l'occupèrent point, ils le laiſſèrent en friche, & la Terre garda ſes Sabbats ſelon le langage du Prophète, en attendant qu'il fût habité de-nouveau par le Peuple de Dieu. Il faut que nous allions juſqu'à la déſolation cauſée par les Romains, pour trouver que les Etrangers ont pris la place des Juifs dans le Païs que ces derniers croient leur appartenir. Mais ce n'eſt pas aſſez. Afin que la jalouſie ait véritablement lieu, & que l'oracle ſoit parfaitement accompli, il faut que cet autre Peuple, qu'on voit tenir la place des Juifs, la tienne en qualité de Peuple chéri de Dieu, comme les Juifs l'avoient été. La prérogative des Juifs ne conſiſtoit pas en ce qu'ils avoient obtenu quelque héritage ſur la terre: les autres Peuples avoient reçu de Dieu de ſemblables poſſeſſions, & ſouvent des Provinces auſſi fertiles que le païs de Canaan. Les Juifs ſouffrent une extrême douleur d'avoir perdu leur Païs: mais à cela près les Etrangers qu'ils y voient, ne leur doivent pas cauſer plus de jalouſie, que lorsqu'ils les voyoient

2 Chron. XXXVI. 21.

pos-

posséder l'Egypte, Babylone, Rome; Empires plus étendus que la Judée, Villes plus magnifiques que Jérusalem, à-moins qu'ils ne vîssent répandre sur les Etrangers ces faveurs particulières, qui rendoient Jérusalem respectable & le séjour en Canaan précieux, c'est-à-dire, qu'ils vîssent les Etrangers traités comme un Peuple de Dieu. En effet, c'est la révolution que Dieu leur annonçoit par Moïse, en disant: *Je les provoquerai à jalousie par un peuple qui n'est point peuple: Je ferai mon peuple un peuple qui ne l'étoit pas, & vous en serez jaloux.* Osée l'explique ainsi: *Il arrivera qu'au lieu où on leur aura dit vous n'êtes point mon peuple, il leur sera dit vous êtes les enfans du Dieu vivant.* Chap. I, 10. Le même changement est sousentendu, quand Dieu dit: *Je vous exciterai à la colère par une nation folle ou destituée d'intelligence.* Moïse avoit dit aux Israëlites, dans le IV. Chapitre du Deütéronome: *Je vous ai enseigné les commandemens de l'Eternel, vous les garderez; c'est-là votre sagesse & votre intelligence devant tous les peuples, qui entendant ces statuts diront; cette grande nation est le seul peuple sage & intelligent.* Mais quand il vit la perversité de ce Peuple, ou plutôt quand il en prévit la rebellion:

Eſt-ce ainſi, dit-il dans ſon fameux Cantique, *que tu récompenſes l'Eternel, peuple fou & privé de ſens? Ils ſont une nation qui ſe perd par ſes conſeils, & il n'y a en eux aucune intelligence. O s'ils eûſſent été ſages, s'ils eûſſent été aviſés en ceci, s'ils eûſſent conſidéré leur dernière fin!* Dieu donc, pour ſe venger, a pris un autre Peuple deſtitué d'intelligence, les Nations qui ne connoiſſoient point ſes Ordonnances, afin de les éclairer, & de les rendre un Peuple ſage & aviſé. En un mot, Dieu vouloit rendre ſon ancien Peuple jaloux, en faiſant du bien aux autres Nations. Il faloit qu'il le fît par des bienfaits qui ne fûſſent pas communs & généralement répandus dans tous les ſiècles, par des graces qui avoient été réſervées aux Iſraëlites, & par les plus illuſtres de ces graces. Ainſi Dieu prédit, qu'Iſraël étant rebelle, il appelleroit un peuple qui n'avoit pas été ſon peuple, pour en faire ſon peuple; & que le Peuple d'Iſraël, qu'il avoit rendu intelligent, étant devenu inſenſé, il ſe tourneroit du coté d'un Peuple élevé dans les ténèbres, pour lui donner la lumière de ſa connoiſſance. Voilà le ſens de la Prophétie: elle n'a été accomplie que par la Vocation des Gentils, quand par *la chute des Juifs le ſalut eſt avenu*

nu aux Gentils, pour les provoquer à jalouſie, comme S. Paul le dit dans le Chapitre ſuivant. C'eſt le ſujet dont Moïſe a parlé.

On peut objecter que Moïſe ne parle que d'un Peuple, au lieu que la parole des Apôtres a été portée à tous les Peuples jusqu'aux extrémités du Monde. Mais il eſt aſſez ordinaire d'employer le ſingulier en la place du plurier. L'on peut auſſi fort bien conſidérer les Gentils comme un ſeul peuple, principalement quand on les regarde par rapport à la vocation de l'Evangile, qui tend à les raſſembler en un ſeul corps, tous *étans rachetés par Jéſus-Chriſt, pour lui être un peuple propre & particulier, adonné aux bonnes œuvres.* Mais voici une objection qui paroît avoir plus de force. Dieu ſe plaint d'avoir été ému à jalouſie, & menace d'en faire de-même. Or c'eſt l'Idolâtrie qui rend Dieu jaloux, & nous ne liſons pas que les Juifs ayent commis ce péché depuis la Captivité de Babylone. Il ſemble donc que la Prophétie doit être rapportée à la Captivité, ou à quelque châtiment précédent que les Juifs auroient attiré ſur eux par le culte des Idoles. Je réponds qu'en parcourant tous ces châtimens, nous ne trouvons nulle part celui qui eſt exprimé

mé dans notre texte, nous ne voyons pas cet objet de jalousie pour les Enfans d'Israël, ce peuple mis en leur place, & comblé des bienfaits qui leur avoient été particulièrement promis. Il faut donc dire, que si les Juifs n'ont pas formellement abandonné l'Eternel du temps des Apôtres pour adorer les faux Dieux, ils ont rejetté le vrai Messie pour suivre les faux Christs, démarche dont Dieu n'a pas été moins jaloux que des idolâtries de leurs Ancêtres; que cette dernière rebellion a renouvellé le souvenir des révoltes précédentes; que Dieu a ramené l'iniquité des pères, pour en charger les enfans encore plus criminels; & que comme tout le sang juste qui a été répandu sur la terre depuis le sang d'Abel jusqu'au sang de Zacharie est venu sur une seule génération, toutes les idolâtries commises depuis le Veau d'or sont enfin tombées sur la tête de cette génération, la patience de Dieu étant lassée, & la mesure des péchés du peuple comblée, afin qu'il fût puni selon la menace rigoureuse dont on a vu l'accomplissement dans la Vocation des Gentils.

La révolution que Moyse prévit, est celle que le Seigneur a désignée en disant: *Les prémiers seront les derniers*, &

& *les derniers ſeront les prémiers*, après l'avoir repréſentée par la Parabole des Ouvriers envoyés dans la Vigne. Qand ceux qui n'avoient travaillé qu'une heure, furent rendus égaux par rapport à la récompenſe, à ceux qui avoient porté le faix du jour, il eut de la colère & de la jalouſie, ſur quoi le Père de famille dit à ceux qui murmuroient: *Votre œil eſt-il malin ou envieux de ce que je ſuis bon?* Encore une fois, les Sacrificateurs & les Phariſiens connurent avec chagrin, que le Seigneur parloit d'eux en diſant: *Le Royaume de Dieu vous ſera ôté, & il ſera donné à une nation qui en rapportera les fruits.* Et dans un autre endroit: *Pluſieurs viendront d'Orient & d'Occident, & ſeront à table dans le Royaume des Cieux avec Abraham, Iſac & Jacob*, pendant que les Enfans du Royaume ſeront jettés dans les ténèbres de dehors. Quand les Juifs n'auroient pas été bannis du Royaume de Dieu pour leurs crimes, la préſence des Gentils dans ce Royaume leur paroiſſoit ſi fâcheuſe, que l'envie qu'elle leur a cauſée les rendoit incapables d'y demeurer avec eux. Il y eut un grand trouble à Jéruſalem, quand on apprit que les Gentils avoient reçu la Parole de l'Evangile, &

Matth. XX.

Matth. XXI. 43.

Matth. VIII. 11. 12.

Act. XI. que Dieu leur avoit auſſi donné la repentance pour avoir la vie. Les Apôtres eurent de la peine à appaiſer les Fidèles mêmes, & à les porter à glorifier Dieu. Les Juifs ſouffroient la prédication de S. Paul, quand elle leur étoit addreſſée; Act. XIII. mais la rage les ſaiſiſſoit, quand ils le voyoient ſe tourner vers les Gentils. Ils l'écoutoient patiemment, lors-même qu'il leur parloit de Jéſus, jusqu'à ce qu'il lui fût échappé de dire, qu'il étoit envoyé vers les Gentils. Dès-qu'ils eurent Act. XXII. 21. 22. entendu ce mot, ils élevèrent leur voix avec un grand tumulte, en criant : *Ote de la terre un tel homme, il n'eſt pas digne de vivre.* Tel fut l'excès de leur jalouſie. A qui veulent-ils s'en prendre? Aux Peuples? Pourquoi refuſerions-nous la grace céleſte qu'on nous offre? S'en prendront-ils à Dieu, & l'accuſeront-ils d'injuſtice? Mais ils ont mérité ſa colère, & il les a ſuffiſamment avertis. Eſt-ce aux Prédicateurs de l'Evangile? Que pouvoient-ils faire qu'exécuter les ordres de Dieu, qu'accomplir ſes oracles? Leur jalouſie ne ſert qu'à les rendre ſenſibles au châtiment que Dieu a eu deſſein de leur infliger. Plût à Dieu que leur envie ſe changeât en émulation, conformément à une autre vuë de Dieu, dans laquelle S. Paul eſt entré quand il dit: *Je*

ſuis

ſuis l'Apôtre des Gentils, & je rends honorable mon miniſtère, pour voir ſi en quelque façon je puis provoquer ceux de ma chair à jalouſie, & en ſauver quelque-uns. Il auroit ſouhaité que les Juifs eûſſent redoublé leurs efforts à la vuë de la converſion des Gentils, qu'ils eûſſent diſputé à l'envi à qui témoigneroit le plus de repentance, le plus de foi, le plus de piété, le plus de véritable zèle pour la gloire de Dieu; afin d'empêcher que les autres ne les devançâſſent, & de ſe conſerver dans le poſte d'honneur qu'ils poſſédoient au Royaume des Cieux. Rom. XI 13-14.

II. PARTIE.

L'évènement qui a ſervi de punition aux Juifs, eſt un avantage indicible pour nous. *Nous qui n'étions point peuple*, nous qui étions deſtitués d'intelligence, nous tenons la place du Peuple de Dieu, nous ſommes remplis de connoiſſance & de ſageſſe. *Nous qui étions autrefois inſenſés, rebelles, abuſés, nous ſommes éclairés par la grace de Dieu ſalutaire à tous les hommes, nous ne ſommes plus étrangers, nous ſommes les concitoyens des Saints & les domeſtiques de Dieu.* Il s'agit

s'agit de nous maintenir dans cet heureux état, nous-nous y maintiendrons en évitant les fautes pour lesquelles Iſraël en eſt déchu. Les paroles de Moïſe, qui contiennent une prophétie touchant la Vocation des Gentils, contiennent en même temps une règle que Dieu obſerve dans la diſtribution de ſes graces & dans la diſpenſation de ſes châtimens; & c'eſt ſous ce dernier point de vuë que nous l'allons conſidérer.

Quand Dieu ne trouve pas le motif d'accorder ſes graces dans le mérite des hommes, il le prend de leur démérite, en faiſant du bien aux uns, non parce qu'ils en ſont dignes, mais parce qu'il y en a d'autres qui s'en ſont rendus indignes; & en répandant ſes faveurs, non pour ſervir de récompenſe à ceux qui les reçoivent, mais pour ſervir de punition aux autres qui en ſont jaloux. Ce n'eſt pas qu'il prenne plaiſir à faire dépit au monde, c'eſt parce que ſa bonté ne ſçauroit reſter dans l'inaction, laquelle bonté obligée à ſe retirer de la partie du Genre Humain dont les offenſes ſont trop grandes, & ne voulant pas ſe recueillir en elle-même, va s'attacher à quelque autre branche, quoiqu'on n'y ait rien fait pour ſe l'attirer. Voilà comment le Salut a paſſé des Juifs aux Gentils. Mais

le

le motif que Dieu a de priver les hommes de ſes graces, eſt évident: il n'auroit pas provoqué les Juifs à jalouſie, s'ils ne l'y avoient forcé par leur ingratitude. Qu'en pouvons-nous juger, ſinon que ſa juſtice le porteroit de-même à nous provoquer à la colère, ſi nous-nous montrions ingrats? Aſſurément, la menace nous eſt faite auſſi-bien qu'aux Juifs, Dieu n'a point d'égard à l'apparence des perſonnes, toute desobéïſſance reçoit en tout temps ſa juſte retribution. Devenus un peuple, & un peuple éclairé de toutes les lumières qu'avoit Iſraël, & de plus grandes encore, ignorons-nous le ſort qui nous attend ſi nous ne ſuivons pas la vocation de Dieu, & ne lirions-nous pas notre condamnation dans nos Saints Livres? Les Juifs pourroient connoître, en liſant Moïſe & les Prophètes, ce qu'il y a de conforme à la doctrine de l'Evangile; les Chrétiens pourroient voir, en liſant les Ecrits des Apôtres, ce qu'il y a de contraire aux Dogmes qu'ils entendent prêcher dans leurs chaires. Faſcinés par les préjugés, ils ne l'entendent pas, ils étouffent la lumière, ils demeurent dans l'aveuglement, ils ſe dérobent à la clarté par le nuage de quelque foible diſtinction. Cela leur arrive par rapport aux Dogmes, & nous en ſommes

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0341
DFG

mes surpris, quoiqu'il y ait quelquefois des matières qui demandent que l'Agneau nous ouvre les sçeaux du Livre, pour nous faire comprendre le langage du Saint Esprit. Mais est-il possible, à-moins d'un endurcissement prodigieux, & d'avoir la conscience insensible, de s'égarer sur un point de Morale comme celui-ci, que Dieu vengera le mépris qu'on fait de sa grace. Prenons donc garde qu'on ne nous puisse traiter de *génération perverse & revêche*, & que Dieu irrité par notre conduite n'ait sujet de nous irriter à son tour, & ne pensons pas que l'occasion lui manque. Il y a dans le monde des Peuples destitués d'intelligence, des Peuples ensevelis dans les ténèbres, & Dieu n'attend peut-être que le temps de nous voir incorrigibles pour leur faire miséricorde. Comme on voit les révolutions des Monarchies, par de nouveaux Royaumes élevés sur les ruines des Empires précédents qui avoient abusé de leur puissance; comme on remarque une vicissitude de richesses, ensorte que les prémiers possesseurs sont souvent obligés de les voir avec regret entre les mains d'un autre; l'Eglise de Dieu est ambulante en ce Monde, & il semble que Dieu se retient exprès de la rendre tout-à-la-fois entièrement universelle, afin de te-

nir

nir en bride les Peuples auxquels il fait prêcher sa parole, par la considération qu'il pourroit cesser de le faire, & par la crainte qu'il ne les quitte pour recueillir ceux qui ne sont pas encore appellés. *J'ai quelque chose contre toi*, dit le Seigneur à l'Eglise d'Ephèse, *c'est que tu as laissé ta prémière charité. Souviens-toi d'où tu es déchu, & t'en répens, & fais les prémières œuvres, autrement je viendrai à toi bientôt, & j'ôterai ton chandelier de son lieu.* L'Histoire est pleine d'exemples sur ce sujet: nous pourrions nommer quantité de Villes & de Provinces, où l'on ne voit que les tristes masures des Eglises autrefois fleurissantes, nous avons vu ces désolations de nos jours, on rencontre par-tout un grand nombre d'Exilés qui en ont fait l'expérience dans leur malheureuse patrie. Cette chute a causé quelque bien, la plantation de plusieurs Colonies, l'érection de plusieurs Temples, non seulement en Europe, mais jusques dans le Nouveau Monde. La dispersion des Troupeaux sert ordinairement à répandre la semence de la Vérité dans les pais qui avoient manqué de culture. Conservons-nous néanmoins dans l'état paisible dont nous jouïssons. Gardons notre trésor. Et obligeons Dieu, par une piété sans fard, à nous continuër ses

Apoc. II. 4. 5.

ſes graces. Quand il n'y auroit point de Chrétiens engagés dans l'Héréſie, point de Mahométans, point de Payens, par la converſion desquels Dieu nous pourroit provoquer à jalouſie, voici les
Rom. XI Juifs qui ſubſiſtent à nos yeux. *Ce ſont des branches retranchées à-cauſe de leur incrédulité, & nous ſommes entés en leur place par la foi, mais craignons. Si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles de l'arbre, prenons garde qu'il ne nous arrive d'être coupés auſſi.* Au-contraire, ſi eux ne perſiſtent point dans l'incrédulité, ils ſeront entés, *car Dieu eſt puiſſant pour les enter de-nouveau.* Nous pourrons nous en réjouïr, pourvu-que ce ne ſoit pas par notre rebellion qu'ils obtiennent miſéricorde.

Non, nous n'en ſerons pas jaloux. Nous n'imiterons pas leurs pères, qui ne pouvoient pas ſouffrir que les Gentils fûſſent leurs cohéritiers, & qui empêchoient les Apôtres de leur parler, afin qu'ils fûſſent ſauvés. Nous n'imiterons pas Jonas, qui ſe mit en colère quand il vit la ville de Ninive pardonnée. Nous imiterons les Anges du Ciel, *devant leſquels il y a de la joie pour un pécheur qui vient à ſe repentir.* Nous entrerons d'autant plus dans ce ſentiment, que nous ſommes *frères ſelon la chair, ſortis*

d'un

d'un même ſang, membre d'un même corps, & obligés à la charité *qui n'eſt point envieuſe & qui ne s'agrit point*. Que tous ſoient ſauvés, nous n'y perdons rien, il y a du gain pour l'Egliſe, du gain pour Dieu. Loin d'être fâchés de voir *le Nom du Seigneur grand parmi les nations depuis le Soleil levant juſqu'au Soleil couchant*, nous en ferons l'objet de nos ſouhaits & de nos efforts. Mais s'il faut que nous ayons de l'envie & de la jalouſie, que ce ſoit une ſainte envie, une jalouſie ſalutaire. Elle l'eſt quand elle ne préjudicie à perſonne, & quand elle s'attache aux biens céleſtes. L'envie ne règne que trop par rapport aux avantages de ce Monde, où chacun voudroit avoir ſeul le deſſus; & dans les affaires de l'Egliſe, l'envie ne règne que par rapport aux dons qui ont un éclat extérieur, & l'on voit une foule de fils de Zébédée qui demandent d'être aſſis à coté du Seigneur dans ſon Royaume. *Déſirez avec ardeur des dons plus excellens*, leur dit l'Apôtre, *& je vais vous en montrer le chemin, recherchez la charité.* Soyons jaloux, non d'un vain titre, mais de la poſſeſſion d'une ſolide ſageſſe, & de l'honneur d'être le vrai Peuple de Dieu: il eſt juſ-

1. Cor. XX. 31. XIV. 1.

te, c'eſt tout ce qui nous rend heureux. Que les autres ſoient plus riches, plus grands, plus nobles, laiſſons-les: ce qui nous doit faire de la peine, c'eſt de les voir plus gens de bien que nous. Il faut encore que la jalouſie pour être permiſe, ne ſe porte pas contre le prochain mais contre nous-mêmes; & qu'elle n'accuſe pas la vertu de ceux qui nous devancent, mais la faute par laquelle nous reſtons en arrière. S'il ne s'agiſſoit que de la dignité, nous aurions à nous contenter du rang de portier. Il s'agit de la ſainteté. Aſpirons à la prémière place, ſans vouloir en chaſſer ceux qui la tiennent. Le prix de notre vocation eſt d'une nature à pouvoir être remporté par pluſieurs, & à ne ſouffrir aucune diminution par le partage. Les Envieux de l'autre monde ne feront que ſe ronger par de vains regrets. Courons avec émulation dans la carrière, pendant que nous y ſommes. Seigneur! provoque-nous à la jalouſie par la converſion des Infidelles, & rens-les meilleurs Chrétiens que nous: mais donne-nous d'en être touchés, de profiter de leur exemple, d'atteindre à leur

zè-

zèle, & d'entrer conjointement avec eux dans ton Royaume de Gloire. AMEN.

XIV. SERMON.

SUR ROM. X. 20. 21.

Et Esaïe s'enhardit tout-à-fait, & dit: j'ai été trouvé de ceux qui ne me cherchoient point, & je me suis clairement manifesté à ceux qui ne s'enqueroient point de moi. Mais quant à Israël, il dit: j'ai tout le jour étendu mes mains vers un peuple rebelle & contredisant.

Matth. XXII.

LE Royaume des Cieux est semblable à un Roi qui fit les nôces de son Fils. Ceux qui avoient été conviés au festin n'y voulurent point venir, quand on les avertît que tout étoit prêt. Le Roi les en exclût, & envoya ses serviteurs pour amener les pauvres qu'ils trouveroient dans les ruës de la ville & dans les grands chemins le long des haies, qui vînrent remplir à la table les places que les autres avoient refusé d'occuper. C'est le précis de la Parabole par laquelle le Seigneur reprochoit autrefois aux Israëlites leur obstination à rejetter les graces de l'Evangile, auxquelles ils avoient

voient été depuis longtems conviés par le miniſtère des Prophètes, & qu'on leur offroit encore dans le temps qu'elles étoient prêtes, par la bouche de Jéſus & par la prédication de ſes Apôtres; en leur déclarant qu'ils s'en priveroient par leur incrédulité, & que les Gentils, qui ne s'attendoient point à ce bonheur, ſeroient retirés de leur égarement, & recueillis dans l'Egliſe de Dieu. Révolution étrange & ſurprenante. Elle remplît de joie les Peuples de la terre, juſques-là ſans eſpérance & ſans Dieu au monde, & fort bien repréſentés par des aveugles, des boiteux, des impotens, des mendians, des gens accablés d'une miſère & d'une pauvreté déplorable. Elle couvrit de honte les Juifs, qui s'eſtimoient ſeuls dignes des faveurs du Roi du Ciel, qui s'en croyoient les ſeuls poſſeſſeurs légitimes, & qui les regardoient comme un héritage inaliénable. Mais ils n'ont pas dequoi ſe plaindre, ils l'ont perdu par leur faute, qui eſt d'autant plus groſſière, que leurs Prophètes les en avoient avertis. Moyſe le prémier leur avoit prédit, *que Dieu les provoqueroit à la jalouſie par celui qui n'eſt point peuple, & par une nation deſtituée d'intelligence*; Paroles qui nous donnent de la Vo-

cation des Gentils l'idée d'une vengeance que Dieu prit de ſon ancien Peuple ingrat, & d'une punition du mépris de ſes bontés, comme les prémiers conviés dans la Parabole furent punis de leur refus inſolent par l'invitation des pauvres. Grand objet d'envie pour ceux qui prétendent à ces avantages, & qui s'en voient privés. Quant à nous qui ſommes du nombre des derniers, il nous convient mieux de regarder la Vocation des Gentils comme une grace faite à ceux qui ſont appellés, & il eſt juſte que nous la conſidérions comme une grace ineſpérée & nullement méritée. C'eſt ſous ce point de vuë qu'elle nous eſt repréſentée par Eſaïe dans notre texte. Mais puiſque ce Prophète, qui prêchoit aux Juifs, cenſure en même temps leur rebellion, par laquelle ils forcèrent Dieu à leur arracher le plus précieux de ſes bienfaits pour en faire préſent aux autres, nous partagerons notre Diſcours en deux articles. Nous expliquerons prémièrement le Paſſage qui regarde les Gentils, & enſuite celui qui regarde Iſraël: ce dernier ne laiſſant pas de nous donner une leçon très-importante, par laquelle nous finirons cette Action.

I. PAR-

I. PARTIE.

S. Paul ajoute le témoignage d'Esaïe à celui de Moïse, en remarquant que ce Prophète *s'enhardit tout-à-fait*, c'est-à-dire qu'il parla encore plus positivement & plus clairement que Moïse, d'une vérité qu'il savoit être odieuse à ses auditeurs, & qui paroissoit difficile à croire. Qui pouvoit concevoir, en voyant en ce temps-là la disposition de l'Eglise Judaïque & l'état des Peuples Payens, que ces derniers deviendroient le Peuple de Dieu, & que les Israëlites cesseroient de l'être? & néanmoins Esaïe l'ôsoit assurer. Qu'y avoit-il de plus desagréable & de plus fâcheux pour les Juifs, que cette nouvelle? & pourtant Esaïe la leur ôsoit porter, il ôsoit leur reprocher leurs vices, il ôsoit les menacer du jugement de Dieu, il ôsoit prédire que les Gentils tiendroient leur place dans le Royaume du Messie. Sainte hardiesse, qui est nécessaire aux Serviteurs de Dieu. Il faut qu'ils sçachent parler avec confiance, & reprendre sans crainte ceux qui sont dans l'erreur & dans le péché. C'est ainsi que S. Paul se portoit hardiment, ayant des *armes puissantes en Dieu, pour détruire les* 2 Cor. X. 4. 5.

forteresses, les conseils & les hauteurs qui s'élèvent contre la connoissance de Dieu, & tenant la vengeance prête contre toute desobéïssance. Les Prophètes étoient persécutés, quand ils annonçoient des malheurs au lieu de la paix que le monde souhaitoit, & qu'ils ne pouvoient pas promettre aux méchans. On s'expose ordinairement à la haine des personnes dont on censure les vices; mais le devoir des Pasteurs est de s'enhardir, de prêcher la parole, d'insister en temps & hors temps, de corriger, d'exhorter, de menacer: & ceux qu'on menace de la part de Dieu, feroient bien de penser qu'on le fait pour leur faire éviter les maux dont ils sont menacés.

Mais examinons en particulier ce qu'Esaïe a eu la hardiesse de dire, & prémièrement ce qu'il dit des Gentils. Il fait parler Dieu de cette sorte: *J'ai été trouvé de ceux qui ne me cherchoient point, & je me suis clairement manifesté à ceux qui ne s'enqueroient point de moi:* ou selon le texte Hébreu, *Je me suis fait rechercher à ceux qui ne me demandoient point, & me suis fait trouver à ceux qui ne me cherchoient point.* C'est le commencement du Chapitre LXV. de son Livre, & ce passage regarde les Gentils, comme il est évident par les pa-

paroles qui ſuivent: *J'ai dit à la nation qui ne s'appelloit point de mon nom, me voici, me voici.* Ce n'eſt donc pas l'ancien Peuple de Dieu, ni une partie de ce Peuple, mais une Nation étrangère qu'on déſigne par ceux qui ne cherchoient pas Dieu: & quoique le Prophète en ait parlé comme d'un ſeul Peuple, il le faut entendre des Nations en général, ainſi qu'il s'en explique lui-même dans le Chapitre ſuivant: *Le temps vient d'aſſembler toutes les nations & toutes les langues; elles viendront & verront ma gloire, dit l'Eternel.* Le caractère qu'on leur attribuë eſt remarquable, tant celui qu'ils avoient avant leur converſion, que celui qu'ils ont par la vocation qu'ils ont reçuë. Quels furent-ils avant que d'être appellés? Des gens qui ne cherchoient point Dieu, & qui ne s'enqueroient point de lui. On les pourroit dépeindre avec des couleurs plus noires encore, ſçavoir comme des *enfans de colère, qui étoient morts en leurs péchés, qui marchoient ſuivant le train de ce monde, ſelon le Prince de l'Air, cet Eſprit agiſſant avec efficace dans les enfans de rebellion, qui converſoient dans les convoitiſes, qui accompliſſoient les déſirs de la chair, inſenſés, rebelles, abuſés, aſſervis aux voluptés, vivans*

en malice & en envie, se haïssans mutuellement, dignes d'être haïs, idolâtres, abominables, livrés à des affections infames, remplis de toute sorte de vices, abandonnés à toute sorte de dissolution. Voilà comme on en parleroit, s'il étoit question de faire voir combien ils avoient mérité la colère de Dieu. Il suffit à-présent d'insinuer qu'ils n'étoient pas dignes de l'attention de Dieu. On laisse à part les démarches qu'ils firent pour s'éloigner de Dieu, on se contente de remarquer qu'ils n'avoient point fait de démarche pour s'approcher de Dieu. On laisse à coté les péchés & les crimes qu'ils avoient commis, on se contente de les accuser d'une faute d'omission. Ils ne cherchoient point Dieu, ils ne le demandoient point. Négligence fatale & criminelle ! On se sert quelquefois de cette expression pour désigner l'impiété : *L'insensé dit en son cœur, il n'y a point de Dieu; ils se sont corrompus, ils se sont égarés, on n'en trouve aucun qui soit entendu & qui cherche Dieu.* Puisque Dieu mérite infiniment d'être recherché, & que les hommes, ses créatures, sont indispensablement obligés à lui rendre, en le cherchant, l'adoration duë à sa majesté, & la reconnoissance duë à ses bienfaits, s'ils ne le font pas,

c'est

c'eſt une pareſſe impardonnable. Nous ne nous informerions pas, s'il y a un Dieu? ce ſeroit l'Athéiſme, & quelque choſe de pire, les Athées ſuppoſent qu'il n'y en a point: mais ne s'en point enquérir, c'eſt témoigner qu'on ne ſe ſoucie pas de Dieu, qu'il exiſte ou non. Nous ne demanderions pas, qui eſt ce Dieu, quelles ſont ſes perfections, ſes œuvres, quel eſt le culte qu'on lui doit rendre? ce ſeroit avoir du mépris pour l'Etre Suprême. Ajoutons que c'eſt un aveuglement par lequel l'homme ſe précipite dans le malheur éternel, s'il ne recherche pas la communion de Dieu, qui ſeule peut lui procurer la vraie félicité. On pouvoit faire tous ces reproches aux Nations; mais Dieu ne parle pas ici d'elles ſur le ton de plainte, en les appellant des gens qui ne le cherchoient point.

Il fait mention de ce défaut, ſeulement comme d'un effet de leur ignorance, qui le rend plus excuſable que quand on le remarquoit chez les Enfans d'Iſraël. Les autres Peuples n'eurent pas les mêmes liaiſons avec Dieu, ni les mêmes lumières. Il eſt vrai que Dieu ne s'étoit pas laiſſé ſans témoignage, & que les œuvres de la Création & les ſoins de la Providence avertiſſoient en tout

Act. XVII. tout temps tous les peuples de la terre de chercher le Seigneur, *pour voir s'ils pourroient en quelque ſorte le toucher en tâtonnant, & le trouver.* Mais ces moyens n'étant pas auſſi efficaces que celui de la Révélation, & ces motifs n'étant pas auſſi forts que celui d'une Alliance particulière, on ne traite pas les Gentils de *peuples rebelles & contredisans:* on ſe contente de les repréſenter dans l'inaction, comme ceux à qui le Maître de la Vigne dit: *Pourquoi vous tenez-vous ici tout le jour ſans rien faire?* & qui répondent, *Parce que perſonne ne nous a loués.* On pouvoit tolérer que les Gentils reſtâſſent oiſifs, en attendant que la Vocation de l'Evangile leur fût addreſſée. Si l'expreſſion, *chercher Dieu*, s'entend de la connoiſſance, les Juifs n'avoient pas beſoin de chercher le Seigneur, qui dès-long-temps s'étoit fait trouver au milieu d'eux, en ſe manifeſtant avec une clarté plus que ſuffiſante. Le ſort des Payens demandoit qu'ils cherchâſſent un bien qui étoit perdu à leur égard; & s'ils ne l'ont pas cherché, on l'impute à la difficulté qu'ils eurent à le trouver, puiſqu'ils manquoient d'une Ecole comme celle d'Israël, qu'ils n'entendoient pas la voix de la Loi, & qu'ils ne voyoient pas la lu-

Matth. XX. 6. 7.

lumière des Prophètes. Si *chercher Dieu* veut dire l'aborder, l'invoquer, tâcher de lui plaîre par un fidelle ſervice & s'attirer ſa bénédiction, il appartenoit principalement aux Enfans d'Iſraël de chercher Dieu, qui étoient appellés à le faire, & qui en avoient tous les moyens poſſibles. On étoit beaucoup moins ſurpris de voir que les Payens ne cherchoient pas un Dieu qui leur étoit preſque inconnu. *Comment invoqueront-ils celui en qui ils n'ont point cru, & comment croiront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler?* Remarquons auſſi que ſi c'eſt Dieu le Sauveur qui parle, ſi c'eſt le Meſſie qui dit, *j'ai été trouvé de ceux qui ne me cherchoient point*; on ne peut faire aux Gentils un crime de ce qu'ils ne l'ont pas cherché, puiſqu'ils ne l'ont pas connu, ni pu connoître en cette qualité, par les ſeules lumières de la Nature: il n'y eut que ceux qui en avoient reçu la promeſſe, qui pouvoient s'en enquérir.

Mais le caractère que les Gentils ont revétu depuis leur Vocation, ne leur peut pas tenir lieu de mérite. Dieu fit prêcher l'Evangile de ſon Fils aux Peuples, & les recueillit ainſi dans ſon Egliſe, par une Grace non attenduë, par une Grace prevenante. Il en avoit été de-

de-même de la Vocation d'Israël, comme on le représente dans le seizième Chapitre d'Ezéchiel, par une excellente allégorie. Il en est de-même de tous ceux qui sont appellés: ce sont des brebis perduës, que Dieu cherche pour les retirer des ténèbres & de la mort par une clémence gratuite: à plus forte raison ceux qui étoient autrefois loin, & qui sont maintenant approchés par le sang de Christ. *En ceci est la charité, non que nous ayons aimé Dieu, mais en ce que lui nous a aimés.* Il a fait le prémier pas vers la réconciliation, il nous a donné son fils avant que nous l'eûssions demandé, il nous l'a offert par la prédication de sa Parole dans le temps que nous n'y pensions point. *Ce n'est pas vous qui m'avez élu*, nous peut dire le Seigneur, *c'est moi qui vous ai élus.* Il est visible que Dieu ne pouvoit, en se manifestant aux Gentils, avoir d'autre motif que son bon-plaisir & sa miséricorde. Les Peuples n'avoient rien fait qui leur dût procurer cette faveur: les raisons que Dieu avoit euës de les laisser marcher dans leurs voies subsistoient toujours, ils étoient enfoncés dans la corruption autant que jamais, égarés autant que jamais dans le chemin qui les éloignoit de Dieu, & n'avoient fait aucun mou-

1 Jean IV. 10.

mouvement pour se convertir. Et tout d'un coup, *ceux qui marchoient dans les ténèbres virent une grande lumière, & la lumière reluisit sur ceux qui habitoient au païs de l'ombre de la mort.* Admirable facilité du Monarque de l'Univers! Quelle bonté déjà! quand il dit: *Cherchez, & vous trouverez; demandez, & il vous sera donné. Cherchez l'Eternel pendant qu'il se trouve, invoquez-le tandis-qu'il est près: que le méchant laisse sa voie, qu'il retourne à l'Eternel & il aura pitié de lui, car il pardonne tant & plus.* Il pousse sa condescendance plus loin, il se fait trouver à ceux qui ne le cherchoient point, & se manifeste à ceux qui ne s'enqueroient point de lui: il se fit rencontrer par la Samaritaine, qui ne pensoit pas à lui: il avertît S. Paul de passer en Macedoine, les habitans de de ce païs n'en sçachant rien. Quand nous le trouverions après l'avoir cherché, nous en serions toujours redevables à sa grace. Combien plus doit-on reconnoître la liberté de la Grace toute pure, quand Dieu s'offre lorsqu'on ne le demande point.

Matth. VII. 7. Es. LV. 6. 7.

La Grace est imprévuë, elle est en même temps efficace, comme nous l'apprenons aussi par les paroles de Dieu, quand il dit: *J'ai été trouvé, je me suis clai-*

clairement manifesté. Cela signifie, non seulement qu'il a fait enseigner les Peuples, mais encore qu'ils se sont laissés instruire ; non seulement qu'il leur a fait voir la lumière, mais qu'ils en ont été éclairés ; non seulement qu'ils ont été appellés, mais qu'ils ont suivi la Vocation ; non seulement qu'on leur a prêché l'Evangile, mais aussi qu'ils l'ont reçu avec foi, comme une Parole de Dieu qui agit avec efficace. L'expression est plus forte chez le Prophète, que dans la traduction que S. Paul a suivie: *Je me suis fait rechercher*, dit Dieu, *de ceux qui ne me demandoient point, & je me suis fait trouver à ceux qui ne me cherchoient point.* Les Peuples ont cherché Dieu, & ne l'ont point cherché. Ne diroit-on pas que c'est une contradiction? Mais il est aisé de la lever, si l'on distingue entre le temps qui a précédé la publication de l'Evangile, & le temps suivant. Ils ne cherchoient pas Dieu, avant que les Apôtres leur en eûssent parlé ; mais quand ils les eurent entendus, ils se mirent à le rechercher, soit entre les différentes manières de chercher Dieu, ou les divers degrés par lesquels on s'en approche. Ils n'en avoient atteint aucun, mais après qu'on leur eût facilité le commence-

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0360
DFG

ment, il firent des progrès, & Dieu leur donna non seulement la connoissance de la Vérité, mais aussi la repentance pour avoir la Vie éternelle.

II. PARTIE.

Quoique Dieu nous apprenne que la Foi est son don, en disant, *Je me suis fait rechercher, je me suis fait trouver*, c'est par mon secours qu'ils l'ont fait, c'est par ma grace qu'ils ont réüssi ; il paroît qu'il a voulu rendre témoignage, non seulement à sa propre bonté par laquelle il alloit se faire connoître, mais encore à la docilité des Peuples. Et c'est en cela qu'on remarque une nouvelle différence entre les Gentils & les Juifs. Dieu a fait prêcher sa Parole aux uns & aux autres, il les a tous appellés, les Gentils ont obéï à l'Evangile, les Juifs lui ont résisté. S. Paul pouvoit prouver ce dernier point par les paroles qui suivent immédiatement chez le Prophète, & il ne manque pas de les alléguer, en y mettant une marque de distinction par un avertissement, afin qu'on sçût que le second verset ne regarde pas les Gentils comme le prémier, mais les Juifs. C'est encore pour faire voir que le Prophète établissoit

aussi-bien que lui une liaison entre la Vocation des Gentils & la Rejection des Juifs ; & que Dieu avoit prédit qu'il prendroit son temps pour appeller les Nations, quand il seroit lassé par la rebellion continuelle & la résistance opiniâtre de son ancien Peuple, & obligé de l'abandonner à son incorrigibilité. Si la Vocation des Gentils est conforme à la vérité de Dieu comme à sa bonté, puisqu'on la trouve annoncée par les oracles, la Rejection des Juifs est conforme à la justice de Dieu comme à sa vérité, puisqu'ils ont mérité leur disgrace, en fournissant à Dieu le sujet d'une plainte aussi amère que celle-ci : *Quant à Israël*, il dit, *j'ai tout le jour étendu mes mains vers un peuple rebelle & contredisant.*

C'est du Peuple d'Israël que Dieu le dit, on ne le sçauroit contester ; de ce Peuple qui paroissoit être un peuple au prix des Nations qui n'étoient point peuple ; de son peuple, tel qu'il l'étoit par l'élection qu'il en avoit faite. Il parla pour cette fois contre Israël, c'est ainsi qu'on peut traduire la remarque de S. Paul : car autant que ce qui précède est favorable aux Gentils, autant ceci est contraire & desavantageux aux Juifs. L'extension des mains est le geste de ceux

ceux qui enseignent & qui exhortent, la posture de ceux qui donnent du secours, qui appellent, qui invitent, qui témoignent vouloir recueillir & embrasser les appellés. Dieu étendit les mains vers son peuple par sa parole & par ses autres bienfaits, souvent aussi par ses châtimens paternels. Il laissa sa Loi au milieu d'eux, pour leur apprendre le chemin de la vie; il leur envoya plusieurs Prophètes, pour les porter à la repentance; il les délivra de la crainte de leurs ennemis, il les fit jouïr d'un héritage considérable, il leur offrit le pardon de leurs péchés, il se montra prêt à leur accorder son amour. Il fit cela tout le jour, en commençant pour ainsi dire *à la pointe*, selon l'expression de Jérémie: *J'ai sommé vos pères au jour que je les ai fait monter du païs d'Egypte jusqu'à aujourd'hui, me levant dès le matin dit l'Eternel, & les sommant en disant. Ecoutez ma voix, j'ai parlé à vous me levant dès le matin, & vous ne m'avez point écouté; je vous ai appellés, & vous ne m'avez point répondu.* Il continua, supportant avec une grande patience les révoltes fréquentes du Peuple, lui donnant de longs délais, & laissant écouler plusieurs siècles avant que de retirer la main. Durant Jer. VII. 25. 16. XI. 7. 8.

rant tout ce temps-là ce fut un Peuple rebelle & contrediſant, incrédule, refractaire, marchant dans le mauvais chemin après leurs penſées, irritant continuellement leur Dieu en face. Moïſe ſe plaignit de ce naturel pervers des Enfans d'Iſraël, en les appellant *un peuple de col roide*, qui ne ceſſoit pas d'irriter Dieu, & d'être rebelle contre l'Eternel. La délivrance glorieuſe d'une rude ſervitude, & les prodiges inouïs qui ſe firent à leurs yeux, tant en Egypte que dans le Déſert, ne les purent pas toucher: La révélation de la Loi, & tous les ſignes qui leur inſpiroient en cette occaſion de la crainte, ne les purent pas ſanctifier: L'exécution des promeſſes, & la poſſeſſion de la Terre Sainte, ne les purent pas obliger à la reconnoiſſance. Ce fut toujours *une génération revêche*, une génération qui ne rangeoit point ſon cœur, & dont l'eſprit n'étoit pas fidelle à Dieu. Ils ne ſe mettoient à le rechercher que lorſqu'ils ſentoient par leurs maux l'extrême beſoin qu'ils avoient de ſon ſecours, & ces converſions forcées n'étoient pas durables: *ils faiſoient beau ſemblant de leur bouche, ils mentoient à Dieu de leur langue, leur cœur n'étoit point droit envers lui, ils ne demeuroient pas fidelles à ſon*

Pſ. LXXVIII.

à ſon alliance: Et toutefois, comme il eſt plein de miſéricorde, il leur pardonnoit leur iniquité, tellement qu'il ne les détruiſit point. Nous ne nions pas qu'il n'y ait eu des gens-de-bien parmi les Iſraëlites; mais on ne parle pas des particuliers, on parle du grand nombre, du peuple en général, du corps entier de la Nation; c'étoit *un peuple rebelle & contrediſant. La maiſon d'Iſraël ne te voudra pas écouter*, dit Dieu à Ezéchiel, *parce qu'ils ne me veulent point écouter; car toute la maiſon d'Iſraël eſt effrontée, & d'un cœur obſtiné.* En effet, ils eurent l'inſolence de dire à Jérémie: *Quant à la parole que tu nous as dite au nom de l'Eternel, nous ne t'écouterons point.* Ezéch. III. 7.

Tous les Ecrits des Prophètes ſont remplis de plaintes de cette nature. Mais puisque S. Paul eut principalement en vuë la funeſte rebellion qu'on vit éclater contre Jéſus-Chriſt & ſon Evangile, portons nos réflexions ſur ce ſiècle-là, comme ſur la fin de ce jour de tolérance dont il a été dit, *J'ai tout le jour étendu mes mains.* Le Seigneur Jéſus lui-même a eſſuyé les contradictions de ce Peuple. *Il vint chez ſoi, & les ſiens ne le reçurent point. Voici*, dit Siméon de lui, *celui-ci eſt mis pour* Jér. XLIV. 16

le trébuchement de pluſieurs en Iſraël, & pour être un ſigne auquel on contredira. *Combien de fois*, dit le Seigneur à Jéruſalem dans l'exercice de ſa charge prophétique, *combien de fois ai-je voulu raſſembler les enfans, comme la poule raſſemble ſes pouſſins ſous ſes ailes? & vous ne l'avez point voulu.* *A qui comparerai-je cette génération? Elle eſt ſemblable aux petits enfans qui ſont aſſis aux marchés, & qui crient à leurs compagnons: Nous avons joué de la flute, & vous n'avez point danſé; nous avons* Luc. II. 34. *chanté des lamentations, & vous n'avez point pleuré. Jean eſt venu ne mangeant* Matth. XXII. 37. *ni ne buvant, & ils diſent qu'il a le diable:* Matt. XI. *Le Fils de l'homme eſt venu mangeant & buvant, & ils diſent voilà un mangeur & un buveur, l'ami des péagers & des gens de mauvaiſe vie.* Sa doctrine fut admirée, mais on ne la crut point; ſes miracles étonnèrent, mais on n'en fut point convaincu. La multitude parut ſouvent touchée, on accourut en foule pour voir Jéſus & pour l'entendre; mais point de foi enracinée, point de perſévérance. Ce fut toujours une Nation *méchante & adultère*, une Génération *incrédule* & d'un *ſens renverſé.* Ils portèrent leur rebellion juſqu'à l'horrible crime de tuer le Fils de leur Maî-

Maître Suprême, & de crucifier le Seigneur de Gloire. Voilà le comble, diroit-on, voilà la patience de Dieu pouſſée à bout. Non, il leur offre encore la grace, & quoiqu'il eût réſolu de faire de ſon Chriſt la lumière des Nations jusqu'aux extrémités de la Terre, il veut que cette lumière éclaire auparavant les Juifs. Le Seigneur leur tend la main, ſes Apôtres leur prêchent le Royaume de Dieu: *C'eſt pour vous prémièrement*, Act. III. leur diſent-ils, *que Dieu a ſuſcité ſon* 26. *Fils Jéſus, & l'a envoyé pour vous bénir.* On n'avance pas beaucoup, il ſe fait de nouveaux ſoulèvemens, on ne ſe contente pas de contredire les Apôtres, on les perſécute. *Gens de col roide*, dit Act. VII. S. Etienne prêt à ſouffrir le martyre, 51. 52. *gens incirconcis d'oreilles & de cœur, vous-vous obſtinez toujours contre le Saint Eſprit, vous faites comme vos pères ont fait. Lequel des Prophètes vos pères n'ont-ils point perſécuté? ils ont même tué ceux qui ont prédit l'avènement du Juſte, duquel maintenant vous avez été les traîtres & les meurtriers.* La haine des Juifs fut augmentée par la démarche que les Apôtres firent de prêcher l'Evangile aux Gentils. Quand les Juifs d'Antioche en Piſidie virent une multitude de Payens dans l'auditoire de

Act. XIII. S. Paul, ils furent remplis d'envie, & contredirent à ce que l'Apôtre enſeignoit jusqu'à lancer des blaſphêmes, de-ſorte qu'il prit la hardieſſe de leur dire: *C'étoit bien à vous prémièrement qu'il falloit annoncer la Parole de Dieu: mais puisque vous la rejettez, & que vous-vous jugez vous-mêmes indignes de la vie éternelle, voici nous-nous tournons vers les Gentils.* Ces Juifs rebelles excitèrent des émutes contre les Apôtres & leurs diſciples par-tout où il leur étoit poſſible. *Quant à cette ſecte*, dirent-ils à Rome du Chriſtianiſme, *il nous eſt connu qu'on la contredit par-tout.* Sur quoi S. Paul leur dit: *Le Saint Eſprit a bien parlé à nos pères par Eſaïe le Prophète en diſant, va vers ce peuple & lui dis. Vous écouterez de vos oreilles & n'entendrez point, & en regardant vous verrez & n'appercevrez point. Car le cœur de ce peuple eſt engraiſſé, ils ont l'ouïe dure, ils ont fermé les yeux, de peur qu'ils ne voient des yeux, & qu'ils n'oient des oreilles, & qu'ils n'entendent du cœur, & qu'ils ne ſe convertiſſent, & que je ne les guériſſe. Sachez donc que ce ſalut de Dieu eſt envoyé aux Gentils; & ils l'entendront.* Les Juifs, dit S. Paul aux Theſſaloniciens, *ont mis à mort le Seigneur Jéſus, comme auſſi leurs pro-*

Act. XXVIII.

1 Theſſ II. 15. 16.

pres

pres Prophètes, ils nous ont chaſſés, ils ne plaiſent point à Dieu, & ſont ennemis de tous les hommes, nous empêchant de parler aux Gentils afin qu'ils ſoient ſauvés, & comblant ainſi toujours leur péchés; car la colère eſt parvenuë ſur eux jusqu'au bout. Oui, lorsque le jour de la lumière de l'Evangile vînt à paroître, le jour de la Grace prit fin par rapport aux Juifs; le Soleil qui ſe levoit pour le Monde, ſe coucha pour la Judée; Dieu retira la main qu'il avoit tenu ſi long-temps étenduë; le ſoir ſurvînt, le peuple rebelle & contrediſant fut abandonné aux ténèbres de ſon aveuglement. Ils ſubſiſtent, il eſt vrai, nonobſtant leur triſte diſperſion, ils liſent les Livres des Prophètes; mais *le voile de Moïſe demeure ſur leur cœur*, ils ſont encore rebelles & contrediſans, en attendant que Dieu étende encore une fois ſes mains vers eux pour les ſauver.

Mais ne pourroit-on pas auſſi ſe plaindre des Gentils, dont le plus grand nombre a rejetté l'Evangile, en demeurant dans l'impénitence & dans l'incrédulité? On a certainement lieu de s'en plaindre, mais on conſidère qu'ils n'ont pas été le Peuple de Dieu, & à cet égard leur crime n'eſt pas traité de rebellion. Ceux qui ont embraſſé la foi de

Jésus-Christ & qui la professent, sont comptés pour Peuple, comme ayant occupé la place d'Israël; & si leur conduite n'est pas meilleure que celle de l'ancien Peuple, Dieu leur fera le même reproche. Il nous a envoyé ses Ambassadeurs, qui nous exhortent & nous supplient pour l'amour de Christ de nous réconcilier avec Dieu. Si depuis que nos Ancêtres ont été appellés jusqu'à nos jours, il se trouve que les Chrétiens ont mal répondu à leur vocation, & que nous veuillions continuer à vivre dans le relâchement qui s'est glissé dans l'Eglise, Dieu nous dira. *J'ai tout le jour étendu mes mains vers un Peuple rebelle & contredisant. La souveraine Sapience crie hautement dans les carrefours, & fait retentir sa voix dans les ruës. Jusques à quand, dit-elle, aimerez-vous la folie, jusques à quand les insensés auront-ils en haine la science? Etant repris par moi convertissez-vous, voici je vous départirai de mon esprit en abondance. Mais parce que j'ai crié & que vous avez refusé d'ouïr, parce que j'ai étendu ma main & qu'il n'y a eu personne qui y prît garde, & parce que vous avez rejetté tout mon conseil, je me rirai aussi de votre calamité, & je me moquerai quand votre effroi surviendra.* Afin de n'attirer pas ce blâ-

Prov. I. 20. &c.

me

me & ce malheur ſur nous, faiſons les réflexions ſuivantes. Prémièrement, penſons que nous ſommes du nombre de ceux qui ne cherchoient pas Dieu & qui ne s'enquéroient pas de lui, & que la grace que nous poſſédons nous doit être d'autant plus précieuſe qu'elle eſt le pur effet de la miſéricorde divine. *Ce n'eſt point pour votre juſtice ni par la droiture de votre cœur*, diſoit-on autrefois aux Enfans d'Iſraël, *que vous entrerez dans le Païs de Canaan, mais à-cauſe de la méchanceté des nations que l'Eternel va chaſſer.* Nous auſſi, nous ſommes reçus dans l'Egliſe, non pour l'avoir mérité, mais parce qu'un Peuple rebelle en a été banni. Vu donc que la dignité nous manque, redoublons nos efforts pour témoigner à Dieu notre reconnoiſſance. Remarquons en ſecond lieu, que que ſi Dieu ſe fit trouver en ce temps-là par ceux qui ne le cherchoient point, nous ne devons pas nous flatter qu'il en uſera toujours de-même, & que nous ſerons ſauvés en demeurant à ne rien faire. Ce n'eſt qu'à ceux qui ſont dans les ténèbres qu'on pardonne cet état de pareſſe: quand la lumière eſt allumée, il faut qu'on marche & qu'on agiſſe. Il eſt temps de nous réveiller du ſommeil: *la nuit eſt paſſée, & le jour eſt approché: Dieu a diſſimulé le tems de l'ignorance, mais*

mais il annonce maintenant à tous les hommes en tous lieux, qu'ils ſe repentent. N'abuſons pas de la longanimité de Dieu; c'eſt une troiſième leçon. Demeurerons-nous dans la rebellion, parce que Dieu nous tend infatigablement les mains? *Mépriſerions-nous ainſi les richeſſes de ſa bénignité, de ſa patience & de ſa longue attente, ne connoiſſans pas qu'elle nous invite à la repentance? Amaſſerions-nous, par la dureté d'un cœur impénitent, la colère pour le jour de la colère & de la déclaration du juſte jugement de Dieu?* Le jour durant lequel Dieu étend ſes mains pour faire grace, a des bornes, & ſera ſuivi du jour auquel Dieu étendra ſes mains pour la punition des rebelles. *Aujourd'hui que nous entendons ſa voix, n'endurciſſons point nos cœurs*, de peur d'être exclus du repos éternel. Sachons en quatrième lieu, qu'Iſraël pouvoit être autrefois le Peuple de Dieu lorsqu'il étoit rebelle, & que Dieu le ſouffroit en cet état dans le païs de Canaan, parce que l'Alliance étoit charnelle. La Nouvelle Alliance eſt ſpirituelle: dès-que quelqu'un eſt contrediſant, il perd le droit à l'héritage du Paradis, où *rien de ſouillé ne peut entrer.* Et Dieu regardera comme des rebelles, non ſeulement ceux qui re-

renoncent formellement à la Foi Chrétienne, ou qui tâchent de l'ébranler par des contradictions malignes; mais auſſi ceux qui ſe portant pour membres de l'Egliſe n'obéïſſent point à ſes ſaintes Loix, & qui ſecouënt le joug de la Morale de l'Évangile. Revenez, vous qui êtes ſortis des bornes de votre devoir, revenez avec l'Enfant prodigue; le Père Céleſte vous attend, touché de compaſſion; courant à vous, il ſe jettera à votre cou & vous baiſera. Répondons à ſon amour, & rendons-lui conſtamment un fidelle ſervice. AMEN.

Fin des Sermons ſur ROM. X.



SERMONS
SUR LES SECTIONS
DU CATECHISME DE CALVIN
QUI CONTIENNENT LA DOCTRINE
DE LA SAINTE CENE.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0375
DFG

DISCOURS PRELIMINAIRE POUR LES SERMONS SUR LA SAINTE CENE.

LE Chapitre X. de l'Epitre aux Romains n'étant pas de la longueur du Chapitre précédent, & ne contenant pas des Matières auſſi épineuſes pour rendre le Second Tome égal au Prémier, ni auſſi intéreſſant pour ceux qui veulent prendre des lumières ſur des Sujets conteſtés, je l'ai groſſi par des Sermons qui traitent de la Sainte Cêne, où véritablement je ne ſçaurois entrer dans les vuës des Docteurs de la Confeſſion d'Augsbourg: mais j'eſpère qu'ils m'en voudront d'autant moins de mal, que je manie mon Sujet avec modération, & avec la même impartialité que celui du Prémier Tome; ne m'en tenant pas ſi ſcrupuleuſement à la doctrine de Calvin, que je ne me donne la liberté de quitter ſes explications, lorsqu'elles ne me paroiſſent pas aſſez juſtes.

Les deux fameuſes Controverſes qui diviſent les Proteſtans, la Préſence Réelle & la Prédeſtination Abſolue, ont cela de commun, que ce ſont des Principes dont ceux

qui les tiennent sont obligés de desavouer les Conséquences : desorte que leur Doctrine est estimée contradictoire par ceux qui trouvent les Conséquences bien tirées, c'est-à-dire par tous ceux qui ne sont pas de leur parti. Il est superflu de marquer quelles sont ces Conséquences, on se les rapelle mutuellement tous les jours, elles naissent sous la main, & l'on ne sçauroit s'empêcher de les appercevoir sans se crever les yeux. Le soin que les Théologiens prennent de les parer par des distinctions, est très-fatiguant; j'ôse ajouter qu'il est ingrat & stérile, parce que les Vérités qu'on regarde comme renversées par les Conséquences, sont incontestables & fondamentales; au lieu que les Principes pour lesquels on leur donne atteinte, sont douteux & de peu de fruit. Nous avons incomparablement plus de raison de retenir la Réalité de l'Incarnation & de l'Ascension du Fils de Dieu, que de nous imaginer la Présence de son Corps en des millions d'endroits sur la terre; incomparablement plus de raison de reçevoir les Invitations & les Exhortations de Dieu comme très-sérieuses, & d'y répondre par nos efforts avec tout le soin possible, que de nous embarrasser d'un Conseil de Prédestination. Quand les Docteurs se sentent accrochés dans la dispute, ils avouent que leurs Principes sont inexplicables, & cherchent à se cacher dans l'obscurité prétenduë du Mystère. Mais il ne nous est pas permis de recourir à cet asyle par la fuite de la lumière, & par le refus obstiné des explications qui nous rendent les choses compréhensibles, sans blesser les vrais Mystères de la Religion.

Les

Les Réformateurs n'ont pas paru desunis au sujet de la Prédestination & de la Grace. Nos Auteurs se plaisent à ramasser des Livres de Brentius, de Bugenhagen, d'Osiander, de Heshusius, de Herbrand, & de plusieurs autres, qu'ils appellent anciens & vrais Luthériens, comme si les modernes s'étoient abâtardis, & principalement de Luther lui-même, les passages qui font voir en ce point la conformité de leur doctrine avec celle des Réformés, & prétendent que la Formule de Concorde est encore favorable à leur opinion. Cette déduction sert de bouclier contre les cris qu'on entend faire à des gens que la vénération pour Luther, accompagnée d'une injuste haine conçuë pour Calvin, empêche de s'appercevoir qu'ils ne portent aucun coup à Calvin, qui ne passe au-travers du corps de Luther & de ses prémiers Disciples. On pourroit ajouter que les Protestans ne devroient pas être en schisme pour un Dogme que Luther & Calvin ont également soutenu. Mais les Luthériens s'aviseroient peut-être de répondre qu'ils n'ont pas rompu sur cet article, que les Réformés ont fait la séparation par les Arrêts de leur Synode de Dordrecht; & je trouverois cette exception fort plausible, s'ils avoient l'équité de reconnoître la précipitation avec laquelle ils ont condamné ceux qu'ils appelloient Sacramentaires. Je ne pense pas qu'on veuille produire les témoignages de Luther & de ses Collègues pour prouver la Prédestination, l'autorité n'est qu'humaine. Veut-on donc blâmer les Luthériens Modernes, pour avoir renoncé à la

Doctrine de leurs Prédéceſſeurs? Pour moi, je les eſtime au-contraire dignes de louange, s'ils ont changé de Syſtême après avoir découvert que celui de leurs Pères eſt inſoutenable. Plût à Dieu que les Théologiens ſortiſſent tous de cette ſervitude qui les tient attachés aux Ordonnances de leurs Maîtres, & qu'ils uſaſſent généreuſement de la liberté qu'ils ont de juger des Matières par leurs propres yeux, en ſuivant les règles d'une Raiſon éclairée par la Parole de Dieu!

La Doctrine des Sacremens, & particuliérement celle de l'Euchariſtie, a été corrompuë dans l'Egliſe Romaine, les Réformateurs l'ont unanimement reconnu. Mais l'éducation qu'ils avoient reçuë dans les Ecoles leur repréſentoit la matière ſi embrouillée, qu'ils n'ont pas pu convenir de la voie qu'il faloit prendre pour ſortir de cet embarras. Il s'agiſſoit de ſçavoir interpréter les paroles de l'Inſtitution. Car dans le temps que la Prédeſtination ſe couvre de pluſieurs paſſages de l'Ecriture, ce qui en rend la cauſe plus ſpécieuſe, la Préſence Réelle ne roule que ſur la propoſition, *Ceci eſt mon Corps.* La prémière diſpute éclata ſur ce ſujet entre Luther & Carloſtad. Celui-ci ſe mit dans l'eſprit, que le Seigneur avoit déſigné ſa propre perſonne aſſiſe à table, en diſant, *Ceci eſt mon Corps*; explication inouïe & forcée. Et Luther ſoutint avec juſtice, que c'eſt *du Pain* que Jéſus-Chriſt a dit *que c'étoit ſon Corps.* Le ſentiment de Zuingle parut enſuite: il s'accorde avec Luther, en ce qu'il entend *du Pain* les paroles de l'Inſtitution; mais elles

ſont

ſont figurées, à ſon avis, & équivalentes à cette propoſition, *Ceci ſignifie mon Corps*, ou *ce Pain eſt le ſigne de mon Corps, le témoignage & le gage que mon Corps eſt livré pour vous:* au lieu que Luther s'efforça d'y trouver un ſens littéral. Il le fit, parce qu'il avoit adopté l'opinion dont il avoit parlé dans ſon Livre de la *Captivité de Babylone*, où après avoir poſé qu'il n'eſt point parlé de la Manducation Sacramentelle dans le VI. Chapitre de S. Jean, ce qui eſt bien dit, & avoir déclaré qu'il veut être Wicléfiſte, ce qu'il n'a point été, il profeſſa de croire que le Pain & le Vin de l'Euchariſtie reſtent ce qu'ils ſont, & que le vrai Corps & le vrai Sang de notre Seigneur y eſt contenu de la même manière que les Catholiques-Romains ſe l'imaginent caché ſous les eſpèces ou ſous les accidens. C'eſt l'endroit où il avoua que la penſée lui avoit été fournie par la lecture de la Théologie du Cardinal de Cambrai, qui eût ſouhaité, pour épargner les miracles ſuperflus de la Tranſubſtantiation, de conſerver la ſubſtance du pain & du vin dans le Sacrement, ſi l'Egliſe ne l'avoit pas autrement déterminé.

Zuingle auroit auſſi pu s'appuyer d'un Cardinal, ſçavoir de Cajetan, qui ne ſe croyoit pas obligé par l'Evangile à ſuivre la propriété des termes, mais par l'Egliſe, ſans l'autorité de laquelle il auroit donné aux paroles, *Ceci eſt mon Corps*, un ſens de figure, comme étant le plus naturel. Zuingle auroit encore pu en apeller à des témoins qui n'ont point de crédit à Rome, mais qui en devroient avoir chez les Proteſtans; aux Frères de Bohême,

qui firent ſçavoir à Luther qu'ils ne croyoient pas que le Corps de Jéſus-Chriſt fût contenu naturellement dans l'Euchariſtie ; à Wiclef, qui enſeigna non ſeulement que les Subſtances du pain & du vin demeuroient dans le Sacrement de l'Autel, mais auſſi que Jéſus-Chriſt n'y étoit pas lui-même identiquement & réellement dans ſa propre Préſence Corporelle, & que ces paroles, *Ceci eſt mon Corps*, étoient figuratives comme celles-ci, *Jean eſt Elie* ; aux anciens Vaudois, qui ont tenu de-même que les paroles de l'Inſtitution ſont figurées ; à Bérenger, ſelon lequel le Pain de l'Euchariſtie, en conſervant ſa ſubſtance, eſt la figure du Corps de Jéſus-Chriſt, & qui crut voir condamner en ſa perſonne Ratramne & Jean Scot, appuyés de la plus grande partie de l'Egliſe Gallicane de leur ſiècle, condamner même S. Auguſtin & tous les Pères.

La différence des ſentimens des Réformateurs devint publique, par la diverſité des Confeſſions préſentées à l'Empereur Charles-Quint. Celle qui a retenu le nom de Confeſſion d'Augsbourg, parce qu'elle avoit été approuvée par le plus grand nombre des Proteſtans, s'énonça d'une manière ſi favorable à la Tranſubſtantiation, que les Catholiques-Romains la trouvèrent orthodoxe en ce point, & que ceux du parti de Luther ſe crurent obligés d'y faire enſuite quelque changement. L'Original portoit que *le Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt ſont vrayement préſens dans la Cêne du Seigneur, ſous les eſpèces du pain & du vin.* Ces dernières paroles furent ômiſes dans la

la prémière Edition imprimée, pour dire tout court que *le Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt ſont vrayement préſens & diſtribués*. Une Edition qui vit le jour ſept ou huit ans plus tard, & qu'on appelle *variée*, porte que *le Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt ſont vrayement donnés avec le pain & le vin à ceux qui les mangent & boivent dans la Céne*. Quoique cette dernière propoſition exprime mieux le ſentiment de Luther que la prémière, elle devînt odieuſe aux Luthériens zèlés, parce que les Réformés cherchoient à ſe cacher ſous ſon ombre, & l'on fit de grands efforts pour maintenir la Confeſſion *non-variée*. Pour moi, ſi j'avois à choiſir, je préférerois les paroles de la prémière Edition, qui dans leur ambiguïté peuvent être tournées plus commodément que les autres, du coté du ſens que la nature du Sacrement demande.

Puiſque le malheur a voulu que les Docteurs différaſſent ſur la manière d'entendre les paroles du Seigneur, ils auroient bien fait, pour s'entendre mieux eux-mêmes, de diſtinguer clairement entre deux queſtions; la prémière, ſi l'explication de Zuingle eſt ſoutenable; & la ſeconde, ſi elle eſt ſuffiſante. On ne ſçauroit rien dire de pertinent contre lui ſur la prémière queſtion. La propoſition, *Ceci eſt mon Corps*, étant réduite à celle-ci, *Le Pain eſt le Corps de Jéſus-Chriſt*, réduction que Luther a faite auſſi-bien que Zuingle, le ſens de figure devient néceſſaire. Les Luthériens ne nient pas que le pain ne ſoit déſigné par le terme de *ceci*; mais en même temps, diſent-ils, le Seigneur déſignoit

aussi ce qu'il donnoit à ses Disciples avec le pain. A la bonne heure. Il reste toujours qu'entant que le pain est désigné, la proposition ne peut conserver sa vérité que par l'explication de Zuingle. Il ne faloit donc jamais dire qu'elle est fausse, il faloit se contenter d'examiner si elle est suffisante. On se seroit épargné, non seulement beaucoup de peine, mais aussi beaucoup de mauvais raisonnemens. On n'auroit pas avancé, que les paroles de l'Ecriture doivent toujours être prises dans leur sens propre & littéral; pensée qui ne peut venir dans l'esprit qu'aux Insensés. On n'auroit pas chicané sur la construction Grammaticale & sur les règles que la Rhétorique prescrit aux figures, jusqu'à débiter des puérilités. Pourquoi donc a-t-on tant déclamé contre la figure? Pourquoi les Controversistes n'ont-ils pas voulu convenir dans la dispute, que le sens des paroles *Ceci est mon Corps*, est du-moins en partie figuré, comme ils en conviennent quand ils ne sont pas emportés par la chaleur de la dispute? C'est parce qu'il est bien difficile, après avoir laissé passer le sens de figure, de faire voir que le sens littéral qu'on voudroit ajouter n'est pas superflu. En effet, dès-qu'une proposition, qui seroit d'ailleurs ambigue, est reconnue véritable en un certain sens déterminé, le second sens qu'on tâche d'y mettre ne trouve point de place. On ne fait point d'honneur aux Saintes Ecritures de leur attribuer une double langue; & la maxime, que les termes signifient par-tout réellement tout ce qu'ils sont capables de signifier, feroit souvent naître

tre des explications qui nous exposeroient à la risée du monde.

Il est néanmoins arrivé que tous les Protestans, Calvin suivi communément par les Réformés aussi-bien que Luther, ont cherché dans l'Eucharistie quelque chose de plus que cette proposition, *Le Pain est le signe du Corps de Jésus-Christ*, n'exprime. Je prens la liberté de dire mon sentiment sur la Doctrine de ces sçavans & illustres Personnages, qui nourris dans les ténèbres de l'Erreur dès leur enfance, ont porté par la grace de Dieu la découverte de la lumière de la Vérité beaucoup plus haut qu'il ne paroissoit possible, & qui ont rendu des services inestimables à l'Eglise de Jésus-Christ avec un zèle véritablement héroïque. Qu'on me pardonne, si je ne suis pas entièrement de leur avis sur un point qu'ils n'ont pas assez sçu pénétrer pour l'expliquer avec unanimité. Luther, à qui la Confession des Bohémiens parut obscure, parce que c'étoit une nouveauté pour lui, croyoit que les paroles de l'Institution faisoient entendre clairement, que le Corps & le Sang du Seigneur sont réellement dans la Cêne, & les trouvoit fort décisives pour cette Présence Corporelle. Mais Zuingle pouvoit dire avec autant de confiance, & avec plus de couleur, que son explication étoit claire, & celle de Luther inconcevable. Ces protestations, destituées d'argumens, n'ont pas le droit de nous persuader, elles sont l'effet du préjugé. Cependant si nous voulons écouter Luther, non quand il écrit avec aigreur contre les Sacramentaires, quand il parle d'une Présence

Charnelle, quand il paroît l'établir par la crudité de ſes expreſſions, quand il apelle à ſon ſecours l'Ubiquité ; mais quand il déclare, comme il le fit du temps de la Conférence que Bucer eut avec lui, qu'il ne croyoit pas que le Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt fuſſent unis au pain & au vin par aucune union naturelle, ni qu'ils fuſſent renfermés localement dans le pain & dans le vin, qu'il n'avoit jamais enſeigné que Jéſus-Chriſt deſcendoit viſiblement ou inviſiblement du Ciel en Terre, & qu'il laiſſoit à la Toute-puiſſance de Dieu le ſoin de vérifier les paroles du Seigneur par une manière convenable de Préſence : Si nous écoutons, dis-je, Luther parlant avec cette modeſtie, & ne diſant que ce que tous ſes Diſciples avouent, nous pourrions concilier ſon langage avec celui de Calvin.

Les Auteurs de l'Egliſe Romaine les moins équitables diſtinguent entre les Zuingliens & les Calviniſtes, & les voudroient faire paſſer pour des Sectes différentes. Il eſt vrai que Calvin imitoit, en parlant de la Sainte Cêne, le ſtile de Bucer, plutôt que celui de Zuingle ; mais il fit en l'An 1549. un voyage à Zurich, où tous les différends furent règlés. Voici les expreſſions de Bucer. " Jéſus-Chriſt „ nous donne par le Sacrement ſon vrai „ Corps & ſon vrai Sang à manger & à boire „ véritablement, pour être la viande & le „ breuvage de nos ames, afin qu'il vive en „ elles & elles en lui. Comme la vertu de „ régénérer eſt dans le Baptême, le Corps „ & le Sang du Seigneur ſont de-même „ vrayement préſens dans la Cêne, & donnés

„ par

„ par les Symboles, & on les reçoit par la „ Foi. Quoique le Corps du Seigneur ſoit au „ Ciel, il eſt en effet auſſi préſent dans l'Eu„ chariſtie, non d'une manière locale, mais „ d'une manière ſacramentelle, c'eſt-à-dire „ par la créance dans les paroles, & par les „ Symboles reçus avec Foi. En reçevant le „ pain & le vin, on reçoit par la foi & ſpi„ rituellement le vrai Corps & le vrai Sang „ de Jéſus-Chriſt en ſubſtance." Calvin pouvoit ſigner tout cela. Les Miniſtres d'Augsbourg de ce temps-là diſtinguoient leur ſentiment de celui de Luther, en faiſant conſiſter la préſence de Jéſus-Chriſt & la manducation de ſon Corps, dans l'union de ſa nature avec nos ames, & en ne conſentant point qu'on diſe que ce Corps eſt oralement mangé, ni qu'il eſt reçu par les Communians indignes. Brentius lui-même, qui fut enſuite regardé comme le Patriarche des Ubiquitaires, avoit enſeigné dans l'Ecrit qu'il fit au nom des Egliſes de Souabe, que Jéſus-Chriſt étoit préſent dans le Sacrement & dans l'Action de la Cêne, & qu'on y reçevoit ſon Corps & ſon Sang d'une manière inviſible par la Foi, comme on reçoit la remiſſion des péchés par le Baptême, en inſinuant que c'eſt la ſeule ſorte de Préſence, & qu'elle eſt purement ſpirituelle. Il y a des expreſſions dans Calvin, qui portent la Communion encore plus loin. L'on diroit que les Luthériens qui ont condamné ſa Doctrine touchant la Sainte Cêne, n'ont jamais lu ſes Ecrits; & je ne ſçai s'il n'y en a point parmi eux, qui ne voudroient pas preſſer la Préſence Réelle par des ter-

termes aussi hardis que ceux que Calvin a quelquefois lâchés.

Plusieurs ont cru qu'il avoit humé dans l'air de Strasbourg pendant qu'il y fit la fonction de Pasteur & de Professeur, & qu'étant employé dans les Conférences d'Allemagne il avoit adopté, suivant la maxime de Bucer, des façons de parler qui ne pouvoient pas choquer les Docteurs de Saxe. Cette conjecture n'est pas heureuse. La prémière Edition de son *Institution Chrétienne*, publiée quatre ans avant son ministère de Strasbourg, & imprimée à Bâle, où rien ne l'obligeoit à ménager Luther, contient déjà tout ce qu'il paroît enseigner de conforme à la Présence Réelle. Il y dit, " qu'il conçoit dans l'Eucharistie la sublimité d'un mystère incompréhensible & inexplicable : Qu'il admet tout ce qu'on peut dire de plus fort de la vraie & substantielle participation au Corps & au Sang du Seigneur sous les Symboles de la Cêne, pourvu-qu'on ne donne point d'atteinte à la vérité de sa Nature Humaine: Que nous y sommes participans, non seulement de l'Esprit de Jésus-Christ, mais aussi de sa Chair & de son Sang: Que le Seigneur nous y donne non seulement les Symboles, mais par les Symboles véritablement la chose même, sçavoir son Corps & son Sang, que nous reçevons sous les signes du pain & du vin vrayement son Corps & son Sang, que nous les mangeons & buvons, que nous en sommes nourris: Que la matière ou la substance du Sacrement est Jésus-Christ lui-même: Que l'u-

" nion

„ nion que nous avons avec Jésus-Christ dans
„ le Sacrement n'est pas l'effet de l'imagina-
„ tion, ou de la pensée & de la seule ap-
„ préhension de l'esprit; mais qu'elle est vraie,
„ réelle & substantielle, & que la manière
„ d'y recevoir le Corps du Seigneur est bien
„ différente des autres manières de le recevoir
„ par la Foi." Dirons-nous qu'il parloit ainsi pour complaire à François I. à qui il dédia son Livre, & aux Peuples de France prevenus encore en faveur de la Transsubstantiation? Mais au même endroit il traite la Transsubstantiation très-mal, il ne traite pas mieux la Consubstantiation. Il a toujours vigoureusement écrit contre l'un & l'autre de ces Systêmes, & il étoit d'un naturel à n'épargner pas beaucoup ses Adversaires. On pouvoit dire de lui ce que Luther avoua de soi-même en lisant la Confession d'Augsbourg, qu'on lui avoit envoyée pour s'assurer de son approbation avant que de la présenter. *Pour moi*, dit-il, *je n'eûsse pas sçu marcher avec si peu de bruit*: Voulant dire, que s'il avoit eu à composer la Pièce, il n'auroit pas pu s'empêcher de taxer les abus de Rome avec plus de force. Je juge donc que Calvin n'a point usé de déguisement ni de dissimulation, qu'il a réellement cru tout ce qu'il a écrit de l'Eucharistie, & qu'il l'a cru de la manière qu'il l'a exprimé.

La réputation de Luther & de Calvin est grande, & parfaitement méritée. J'ôse néanmoins avancer, que ni ces excellens Serviteurs de Dieu, ni ceux qui les suivent, quoique le nombre en soit infini, n'ont envisagé ce sujet sous son véritable point-de-vuë. Après avoir reconnu que la Substance du Pain

&

& du Vin demeure dans les Signes consacrés, ce qui doit être indubitable, ils ont cru qu'il falloit avoir dans le Sacrement un Corps & un Sang du Seigneur distingué du Pain & du Vin, en quoi j'estime qu'ils se sont trompés l'un & l'autre. Je souhaitterois qu'ils eûssent examiné la Transsubstantiation, en remontant jusqu'à sa source. C'est une Doctrine très-mauvaise & tout-à-fait impertinente, de la manière qu'on la débite dans l'Ecole Romaine: Si bien qu'il semble que plusieurs de ses Docteurs en ayent honte, & qu'ils voudroient se jetter du coté d'une Présence Réelle, qu'on n'explique point. Mais ceux qui le font, n'entendent pas assez leur Tradition. L'Erreur d'aujourd'hui tire son origine d'une vérité constamment soutenuë par les Anciens, sçavoir qu'il n'y a point d'autre Corps ni d'autre Sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie que les Saints Symboles. Je sçai bien que les Pères, sans compter les fausses pensées qui ne leur ont pas toujours manqué, se sont servi de plusieurs expressions ambiguës qui ont occasionné le galimathias des siècles suivans. Mais on peut recueillir de tout ce qu'ils disent de plus clair & de plus précis, qu'ils ne prenoient pas le Pain & le Corps de Jésus-Christ en Sacrement pour des substances différentes, & qu'ils n'enseignoient aucune sorte de Consubstantiation, mais une Transsubstantiation sainement entenduë. Ce principe étant reçu dans l'Eglise, on s'est mis à le corrompre par un argument Sophistique de cette teneur: *La substance du Pain ne sçauroit être la substance du Corps du Seigneur: Deux substances corporelles*

les

les ne ſçauroient occuper enſemble un même lieu: Il faut donc que la ſubſtance du Pain s'évanouïſſe, pour faire place à la ſubſtance du Corps du Seigneur. Ils confondent par ce raiſonnement le Corps Naturel de Jéſus-Chriſt avec ſon Corps Sacramentel, entre lesquels il y a pourtant une différence ſi évidente, qu'ils ſont obligés de recourir à la diſtinction autoriſée par le Concile de Trente, ſçavoir que le Seigneur n'eſt pas dans la Cêne ſelon la manière naturelle d'exiſter, mais ſelon une manière ſacramentelle. Mais cette Préſence Sacramentelle eſt la Préſence des Symboles, qui ſont eux-mêmes en cette occaſion le Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt. La maxime de Philoſophie, que deux ſubſtances corporelles ne ſçauroient occuper le même eſpace en même temps, eſt véritable; l'Ecole Romaine a tâché d'éviter cet inconvénient; ceux qui uniſſent enſemble le Corps de Jéſus-Chriſt & le Pain, en les regardant comme deux ſubſtances, ne l'évitent point. La propoſition, que la ſubſtance du Pain ne ſçauroit être la ſubſtance du Corps du Seigneur, eſt fauſſe, quand on l'entend du Corps Sacramentel: elle eſt ſi fauſſe, qu'il n'y a que le Pain qui ſoit le Corps Sacramentel de Jéſus-Chriſt. C'eſt ce qui eſt porté par ces paroles, *Ceci eſt mon Corps*: elles nous enſeignent que le Pain eſt le Corps de Jéſus-Chriſt, & non qu'il y a dans le Sacrement un Corps de Jéſus-Chriſt outre le Pain. Quand cet autre Corps auroit lieu, les paroles de l'Inſtitution ne le prouveroient point, il faudroit l'établir ſur d'autres preuves.

Pour

Pour n'avoir pas fait cette réflexion, Luther & Calvin, quoiqu'ils eûssent consenti tous les deux que le Pain fût appellé le Corps de Jésus-Christ en Sacrement, comme si cela ne suffisoit pas, ils nous ont parlé sans-cesse d'un Corps du Seigneur dans l'Eucharistie différent du Pain, & ont cru que c'étoit le vrai moyen d'expliquer la nature de la Sainte Cêne. C'est plutôt, à mon avis, une méthode qui fait que nous n'y comprenons rien. La différence entr'eux consiste, en ce que les termes de Luther rendent ce Corps charnel, au lieu que Calvin fait tout son possible pour le rendre spirituel. Quand les Luthériens se mettent de-même à spiritualiser ce Corps, comme ils le font volontiers pour n'être pas estimés Capernaïtes, & que les Réformés produisent de leur coté les expressions emphatiques de Calvin, on trouve qu'ils sont tous à-peu-près d'accord. Ils ont quelquefois été satisfaits de leurs explications mutuelles, à la réserve de la question, si les Communians indignes reçoivent le Corps de Jésus-Christ. Si Luther n'avoit pas défendu la Prédestination comme Calvin, on le pourroit soupçonner d'avoir regardé la Doctrine, que les Indignes ne participent point au Corps du Seigneur, comme une atteinte portée à la Grace générale; mais ce n'est pas le motif qui l'a fait agir. Il a fort bien vu que les Réformés ne distinguoient pas assez entre la Communion Sacramentelle & la Communion Spirituelle, & qu'en ne convenant point de la Communion des Indignes, ils paroissoient anéantir la Communion Sacramentelle par rapport

port à tous. Qu'eſt-ce que la Communion Sacramentelle ſelon Calvin ? Ce n'eſt autre choſe que la Communion Spirituelle, attachée au moment de la reception du Sacrement. Mais cette Communion Spirituelle n'eſt en rien différente de celle qui précède ce moment ou qui le ſuit. Ce n'eſt donc point la Communion Sacramentelle. La Communion Sacramentelle eſt la reception des Symboles revétus du glorieux caractère du Corps & du Sang de Jéſus-Chriſt par l'autorité d'une Inſtitution Divine. Et l'on ne doit pas dire que les Indignes en manquent, ſous prétexte qu'il n'ont point de part à la Communion Spirituelle. Otons ce Jéſus-Chriſt Spirituel, non pas du cœur des Fidèles, à Dieu ne plaiſe! mais du Sacrement, où il n'entre que par la voie de ſignification, & convenons que les Symboles conſacrés ſont le Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt, il eſt évident que tous les Communians y participent. C'eſt ce que Luther auroit eu raiſon de ſoutenir, s'il n'avoit pas mis avec le Pain un Corps beaucoup plus incommode que celui que Calvin y a placé.

La Doctrine des Réformateurs rencontre encore d'autres difficultés. L'Egliſe Romaine enſeigne, que la Réalité eſt tout autrement dans l'Euchariſtie que dans les autres Sacremens. Je tiens ce Dogme faux. Luther s'eſt mis dans la néceſſité de l'adopter, & Calvin ne le rejette pas tout-à-fait. Voici une conſéquence dont les Réformés demeurent particulièrement chargés. En confondant le Corps de Jéſus-Chriſt en Sacrement avec la Grace du Sacrement, ils ouvrent la porte à l'*Oeuvre*

Oeuvrée, qui leur déplaît avec juſtice. Quand je conſidère ce Corps Spirituel reçu conjointement avec le Symbole, il eſt difficile que je ne regarde le Symbole comme un canal qui m'amène la Grace. La réponſe, qu'on n'accorde cet avantage qu'aux vrais Fidèles, ne pare pas aſſez le coup; puisque les Docteurs de Rome, qui tiennent pour l'*Oeuvre Oeuvrée*, confeſſent auſſi que les Adultes y mettent un obſtacle par leur indignité. On fait naître des mal-entendus, quand on ne diſtingue pas entre la Préſence Spirituelle & la Préſence Sacramentelle; comme on en fait naître, quand on mêle la Préſence Naturelle avec la Préſence Sacramentelle. La Préſence Spirituelle du Corps de Jéſus-Chriſt, c'eſt-à-dire la Préſence de la vertu ſalutaire de ſa Mort, enſeignée dans le VI. Chapitre de S. Jean, eſt généralement reconnuë par les Chrétiens, le Sacrement en eſt le gage, mais elle n'eſt pas attachée au Sacrement: les Fidèles en jouïſſent ſans le Sacrement, & les Indignes reçoivent le Sacrement ſans en jouïr. Le Corps Naturel du Seigneur eſt au Ciel, de l'aveu de tous les Chrétiens; les Réformés l'y laiſſent; les Catholiques-Romains avouënt qu'il n'eſt pas ici-bas ſelon ſon Exiſtence Naturelle; Luther a quelquefois parlé comme s'il n'avoit pas profité de cette remarque. Quoiqu'il en ſoit, cet état ne permet point qu'il ſoit en même temps en pluſieurs lieux, ni qu'il ſoit par-tout. Luther s'eſt apperçu qu'il ſe faiſoit une plaie par ſon hypothèſe; le remède qu'il y a aporté, & que pluſieurs de ſes Diſciples ont trouvé néceſſaire, c'eſt l'emplâtre de l'*Ubi-*

l'*Ubiquité* qu'ils y ont mis ; il rend la plaie plus grande, & ne la guérit point. L'Eglise Romaine le déteste ; elle reconnoit qu'il détruit la vérité du Corps Naturel de Jésus-Christ, que le Corps Sacramentel n'en a pas besoin, & que le Sacrement n'en est point honoré ; puisque le Pain Ordinaire contiendroit le Corps de Jésus-Christ, aussi-bien que le Pain de l'Eucharistie. En effet Zuingle distingue mieux entre le Pain du Sacrement & le Pain Quotidien, que les Docteurs de l'*Ubiquité* ne sçauroient faire.

Le Seigneur a-t-il donc plusieurs Corps, l'un *Naturel*, l'autre *Spirituel*, & le troisième *Sacramentel* ? Je prie celui qui me voudroit faire cette objection, de me dire s'il croit que les Ames fidèles sont nourries du Corps de Jésus-Christ, & en quel sens il le croit. S'il croit, comme Calvin, que cela se fait par la communication de la substance du Corps de Jésus-Christ, ou plutôt par la communication de son efficace. Les Romains mêmes préfèrent cette dernière voie, lorsqu'on parle de la Communion Spirituelle. Certainement la Présence Spirituelle est différente de la Présence Corporelle, quoique Jésus-Christ n'ait proprement qu'un Corps : & l'on dit fort bien que les Ames sont vrayement nourries du vrai Corps de Jésus-Christ, quoique Jésus-Christ ne loge pas corporellement dans nos Ames. On ne doit donc pas non-plus abuser de la doctrine de l'Unité du Corps de Jésus-Christ, pour refuser de distinguer entre son Corps Naturel & son Corps Sacramentel : l'Unité n'en souffre rien, parceque ce dernier est

représentatif de l'autre. Les Pères marquent nettement cette distinction en plusieurs endroits. Et quand ils ne laissent pas de dire que le Sacrement est le vrai & propre Corps & Sang de Jésus-Christ, la même Chair prise de la Vierge & crucifiée pour nos péchés, le même Sang répandu pour nous dans la Passion, ce n'est pas pour favoriser la Transsubstantiation de nos jours, c'est plutôt pour déclarer qu'ils abhorroient le Corps Fantastique que les Docètes avoient forgé; qu'ils ne reconnoissoient pas non-plus quelque nouveau Corps fait de pain, ou caché dans le pain, comme celui que les Docteurs de ces derniers siècles ont imaginé; mais qu'ils prenoient le Sacrement pour l'image du vrai Corps du Seigneur, mort autrefois sur la Terre, & présentement vivant dans le Ciel. Que personne ne soit ébloui par le stile oratoire d'un Chrysostôme, quand il proteste *que le même Corps du Seigneur, qui a pendu sur la Croix, & qui est assis à la droite du Père, fait sa demeure sur la Table sacrée de l'Eucharistie, que nous l'y voyons des yeux du corps, que nous le touchons de nos mains, qu'on le rompt, qu'on le partage, qu'on le met en pièces, qu'on le coupe en morceaux, que son sang ensanglante les Autels, qu'il empourpre nos bouches & nos langues, que son corps est moulu sous nos dents, & qu'il descend dans nos estomacs.* On ne sçauroit dire, sans blasphême, toutes ces choses du Corps propre & naturel de Jésus-Christ; mais en les disant des Symboles, comme S. Chrysostôme en eut l'intention, ce sont de beaux traits d'une éloquence ordinaire à cet illustre Père de l'Eglise.

Tous

Tous les Gens-de-bien ſouhaitteroient que les diſputes ſur cette Matière, comme ſur les autres, fûſſent finies. Bucer eſt louable d'avoir eu ce déſir. Il a vu que les Réformateurs ſe faiſoient un tort extrême par leur desunion. Remarquant donc que les Docteurs de Suiſſe admettoient une partie de la doctrine de ceux de Saxe, & les autres propoſitions de Luther rigoureuſement & littéralement entenduës lui paroiſſant peu vraiſemblables, il crut qu'en le ſollicitant de les expliquer, on l'obligeroit à ſe conformer à la Doctrine de Zuingle, & il entreprit l'œuvre de leur réunion dans cette eſpérance. Quand il vit qu'on ne pouvoit pas réüſſir par cette voie, il recourut à celle de compoſer des Formules, qui par leur généralité ou par leur ambiguïté pûſſent ſatisfaire aux deux Partis. Il vaut mieux s'en tenir à la franchiſe avec laquelle on avoit terminé la Conférence de Marpourg, où après avoir couché par écrit qu'on s'étoit accordé par rapport à tout le reſte de la doctrine, on conçut l'article de l'Euchariſtie en ces termes. " Nous „ croyons tous de la Cêne de Notre Seigneur „ Jéſus-Chriſt, qu'on doit ſe ſervir de l'une „ & de l'autre partie de ce Sacrement ſelon „ ſon inſtitution : Que nous n'avons que faire d'une Meſſe par laquelle on obtienne la „ grace aux vivans & aux morts : Que le Sacrement de l'Autel eſt le Sacrement du vrai „ Corps & du vrai Sang de Jéſus-Chriſt : Que „ chaque Chrétien a principalement beſoin de „ la manducation ſpirituelle de ce Corps & „ de ce Sang : Enfin que l'uſage du Sacrement, de-même que celui de la Parole, eſt

„ ordonné de Dieu, afin que les Conſçiences „ foibles ſoient portées à la foi & à la chari- „ té par le Saint Eſprit. Et quoique nous „ n'ayons pas encore pu convenir en ce temps „ de la queſtion, ſi le vrai Corps & le vrai „ Sang de Jéſus-Chriſt ſont corporellement „ dans le Pain & dans le Vin, les deux Par- „ tis ne laiſſeront pas de ſe témoigner une „ charité mutuelle, autant que la conſçience „ de chacun le lui pourra permettre, & de „ prier aſſiduellement le Dieu Toutpuiſſant „ qu'il lui plaiſe de nous confirmer dans le ſen- „ timent de la vérité par ſon Eſprit". Cela eſt parfaitement ſain, ſans équivoque, & digne d'être ſigné de tous. Calvin a ſigné la Confeſſion d'Augsbourg, pluſieurs autres Réformés l'ont fait, mais ordinairement avec des reſtrictions, & en expliquant de la Manducation Spirituelle ce qu'elle dit de plus fort: tour incommode en lui-même, & qui prend pour appui de la doctrine de Calvin, la partie qui n'eſt pas la plus exacte. Ils tempérèrent par des gloſes ſemblables la crudité de la Formule d'Union de Wittemberg, en l'acceptant. On y rejette la Transſubſtantiation, l'Incluſion locale du Corps de Jéſus-Chriſt dans le Pain, & l'Union durable de ce Corps & du Pain hors l'uſage: mais malgré tout cela, je ne ſçaurois dire que le Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt ſont vrayement & ſubſtantiellement préſens, diſtribués & reçus dans l'Euchariſtie avec le Pain & le Vin, ni ſelon le ſens de Luther, ni ſelon le ſens de Calvin. Et puiſqu'on y avouë que le Pain eſt le Corps de Jéſus-Chriſt, je voudrois qu'on ſe fût bien gardé de dé-

détruire cette vérité par une explication contradictoire; ſçavoir qu'en donnant le Pain on donne le Corps, à-cauſe que le Corps eſt avec le Pain par une Union Sacramentelle. Ce langage irrégulier eſt l'effet de la diſtinction qu'on met mal-à-propos entre le Pain & le Corps de Jéſus-Chriſt en Sacrement, comme je viens de le montrer.

Je juge par la ſimplicité nette avec laquelle les plus habiles Théologiens de notre ſiècle expoſent la doctrine de la Sainte Cêne, que je ne ſuis pas le ſeul à qui les idées confuſes de nos Ancêtres font de la peine. Et puiſqu'on a reconnu par rapport à divers autres points, que la méthode communément reçuë n'a pas été la meilleure, & que nous les traitons beaucoup mieux que par le paſſé, depuis que nous leur donnons un tour différent; on ne me doit pas objecter le ſentiment univerſel de nos Prédéceſſeurs, comme une preuve ſuffiſante que ce qu'ils ont enſeigné de l'Euchariſtie eſt ſans replique. Si quelqu'un eſt d'opinion qu'il ſeroit plus ſûr de n'en point parler, puiſque c'eſt une matière de controverſe qui n'a que trop aigri les Eſprits, je lui dirai que le ſilence, non-plus que la diſpute, n'eſt pas propre à ramener la paix; & que ſi quelque choſe y peut conduire, c'eſt une diſcuſſion modérée, qui ne ſe propoſe pas de nous rendre victorieux, & de donner tout le tort aux Adverſaires, mais qui remarque impartialement ce que chacun a de fort ou de foible. Je tiens d'ailleurs que la Superſtition eſt un mal plus grand que la ſimple Erreur, & qu'il y a réellement de la ſuperſtition dans la manière dont nos Peuples

prennent les instructions qu'on leur donne touchant la Sainte Cêne. Ils paroîssent quitter le solide fondement de la Redemption, pour se flatter d'un certain je ne sçai quoi. Cette dévotion peu lumineuse pourroit aboutir chez les bonnes Ames à une espèce d'enthousiasme, surtout étant nourrie par la lecture des Livres de Piété qui ne sont pas composés avec prudence; & à l'aveuglement chez les personnes moins détachées du Monde, où plusieurs pensent avoir satisfait à Dieu & à leur conscience par l'action extérieure de communier. Je ne suis pas surpris de voir que l'Eglise-Romaine entretient ses membres dans la Foi Implicite, elle a ses raisons: mais si les Protestans vouloient exiger qu'on crût ce que leur Eglise croit sans sçavoir ce que c'est, qu'on reçût tout ce qui se prêche dans leurs chaires sans ôser l'examiner, qu'on retînt tout ce que nos Pères nous ont laissé de scabreux sans entreprendre de le polir, ils useroient mal de la grace que Dieu leur a faite de les retirer des ténèbres & de la servitude où leurs Ancêtres avoient été detenus.

Pour débrouiller le chaos où le Monde Chrétien est retombé par tant de Doctrines contradictoires qu'on a débitées sur l'article de la Sainte Cêne, & qui sont presque toutes de l'invention des Hommes, puisque la lecture des Pères nous mèneroit dans un autre labirynthe d'où il n'est pas facile de sortir, nous ne pouvous rien faire de meilleur que de traiter le sujet indépendamment de toutes les explications précédentes, & comme si personne n'en avoit rien écrit, & d'aller tout droit à la sour-

ce

ce de notre Religion, à la Parole de Dieu. Nous trouverons, dans les Chapitres X. & XI. de la I. Epitre aux Corinthiens, tout ce que le Seigneur nous a voulu faire enſeigner de l'Euchariſtie, & nous le pourrons réduire aux maximes ſuivantes. 1. Le Pain & le Vin de la Cêne ſont pour les Chrétiens *une viande ſpirituelle & un bruvage ſpirituel*, comme la Manne au Déſert & l'Eau du Rocher l'avoient été pour les Iſraëlites. 2. Le Pain eſt le Corps du Seigneur, comme *la Pierre étoit Chriſt.* 3. *Tous* les Communians *mangent d'une même viande ſpirituelle & boivent d'un même bruvage ſpirituel*, quoique *Dieu ne prenne pas plaiſir en pluſieurs d'eux.* 4. Les indignes Communians risquent d'être punis, comme ceux qui *ont été accablés au Déſert.* 5. *Le Pain que nous rompons eſt la communion du Corps de Chriſt, & la Coupe de bénédiction que nous béniſſons eſt la communion du Sang de Chriſt.* 6. *Nous ſommes un ſeul corps, parce que nous ſommes tous participans d'un même pain.* 7. Cette Communion eſt ſemblable à celle que les Iſraëlites, *qui mangeoient les ſacrifices*, avoient *avec l'Autel*; & c'eſt ainſi qu'on auroit communication avec les Démons, en mangeant *les choſes que les Gentils ſacrifient*, parce qu'elles ſont *ſacrifiées aux Démons.* 8. On *ne peut*, ſans *provoquer le Seigneur à la jalouſie*, *boire* alternativement *à la Table du Seigneur & à la table des Démons.* Cela ſe recueille du Chapitre Dixième; voici les articles tirés du Chapitre Onzième. 9. *La Cêne du Seigneur* eſt un *repas*, mais un repas qu'on doit célébrer dans les *Aſſemblées* des Fidèles avec union, avec charité, avec ſobriété, avec ordre, avec

dévotion, & non à la façon des repas ordinaires. 10. Nous devons garder cette cérémonie, comme nous l'avons *reçuë du Seigneur*. 11. L'Inſtitution de Jéſus-Chriſt nous doit ſervir d'inſtruction, auſſi-bien que de modèle. 12. Le but principal du Seigneur eſt que nous faſſions cela *en mémoire de lui*, nous ſouvenant avec foi qu'il a *donné ſon corps pour nous*, & *répandu ſon ſang pour la remiſſion de nos péchés* & pour la confirmation de *la Nouvelle Alliance*, & *annonçant ſa mort* avec actions de graces. 13. Il nous eſt ordonné de *manger ſouvent de ce pain*, & de *boire ſouvent de cette coupe*, l'un & l'autre ſans partage, & de continuer cette pratique *jusqu'à ce que le Seigneur vienne*. 14. Ce que le Seigneur a nommé ſon *Corps* & ſon *Sang*, eſt le *Pain* & le *Vin* que les Communians reçoivent. 15. Il y en a qui les prennent *indignement*, mais ils ſe rendent *coupables du corps & du ſang du Seigneur*, & *mangent & boivent leur jugement*, *parce qu'ils ne diſcernent pas le corps du Seigneur*. 16. Il faut donc *que chacun s'éprouve ſoi-même*, avant que de *manger de ce pain & de boire de cette coupe*, & qu'il *ſe juge ſoi-même*, pour éviter d'être *jugé par le Seigneur*. Que cette Parole Apoſtolique ſoit notre *Oui*, ce qui eſt de plus *eſt du Malin*.

SER-

SERMONS
SUR LES
SECTIONS DU CATECHISME
DE CALVIN,
QUI CONTIENNENT LA DOCTRINE
DE LA
SAINTE CENE.

I. SERMON.
SUR LA SECTION. LI.

LE MIN. *Parlons maintenant de la Cêne, & prémièrement quelle eſt ſa ſignification?*

L'ENF. *Notre Seigneur l'a inſtituée pour nous aſſurer que par la communication de ſon Corps & de ſon Sang nos ames ſont nourries en l'eſpérance de la Vie Eternelle.*

LE MIN. *Pourquoi le Seigneur nous repréſente-t-il ſon Corps par le Pain, & ſon Sang par le Vin?*

L'ENF. *Pour ſignifier que telle propriété qu'a le Pain envers nos Corps, qui eſt de les repaître & ſubſtenter en cette Vie mortelle, ſon Corps a de-même la vertu de nourrir nos ames, & de les vivifier Spirituellement.*

Pa-

Pareillement que comme le Vin fortifie, refectionne & réjouït l'homme selon le Corps, auſſi ſon Sang eſt notre joie & notre vertu ſpirituelle.

LE MIN. *Entens-tu qu'il nous faille communiquer vrayement au Corps & au Sang du Seigneur?*

L'ENF. *Je l'entens ainſi. Car puiſque toute l'aſſurance de notre ſalut conſiſte en l'obéïſſance qu'il a renduë à Dieu ſon Père, entant qu'elle nous eſt imputée comme ſi elle étoit nôtre, il faut que nous le poſſédions; vu-que ces biens ne ſont pas à nous, ſi prémièrement il ne ſe donne à nous.*

LE MIN. *Mais ne s'eſt-il pas donné à nous quand il s'eſt expoſé à la mort, pour nous réconcilier à Dieu ſon Père, & nous délivrer de la damnation?*

L'ENF. *Oui: mais cela ne ſuffit pas ſi nous ne le reçevons, pour ſentir en nous le fruit & l'efficace de ſa mort & paſſion.*

LE MIN. *La manière de le reçevoir, n'eſt ce point par la Foi?*

L'ENF. *Oui. Non ſeulement en croyant qu'il eſt mort & reſſuſcité, pour nous délivrer de la mort éternelle, & nous acquérir la Vie; mais auſſi qu'il habite en nous, & eſt joint avec nous d'une telle union que le chef avec ſes membres, afin de nous faire participans de toutes ſes graces, en vertu de cette union.*

La

LA Cérémonie de la Sainte Cêne eſt d'une grande ſimplicité. Elle eſt ſimple, non ſeulement dans ſes circonſtances & dans la manière de la célébrer, pourvu-qu'elle ſoit conforme à l'Inſtitution, & qu'on ne la charge pas de rites inutiles. Elle eſt ſimple auſſi dans ſa ſignification; elle eſt claire, & incapable, ce ſemble, de faire naître des difficultés & des diſputes entre ceux qui font profeſſion de ſuivre l'Evangile. Le myſtère qu'elle repréſente eſt profond, je l'avouë, il eſt incompréhenſible; mais la manière de le repréſenter eſt facile & nette. Les embarras & les controverſes que ce Sacrement a occaſionnés, ne viennent que de ce qu'on confond ſans-ceſſe la cérémonie avec le myſtère. Ces Matières ſeroient bien mieux digérées & plus intelligibles dans nos Cours de Théologie, ſi l'on en avoit fait deux Chapitres entièrement ſéparés. Il falloit parler de la Communion que nous avons avec notre Seigneur Jéſus-Chriſt, avec ſa Paſſion & ſa Mort, avec ſon Corps & ſon Sang; il en falloit parler, dis-je, dans le Chapitre de la Redemption, qui eſt ſa véritable place, & l'expliquer indépendamment des Sacremens, puiſqu'il eſt conſtant que c'eſt une Com-

Communion Spirituelle. On a néanmoins trouvé bon d'en traiter dans le Chapitre des Sacremens, & nos Auteurs mêmes ont suivi cette méthode ; ce qui produit ce mauvais effet, que quelque peine qu'on prenne de s'expliquer, le Lecteur ou l'Auditeur prend souvent le change, & qu'il ne discerne pas assez si on lui parle de la Communion Spirituelle ou de la Communion Sacramentelle. Et plût à Dieu que les Docteurs sçûssent toujours faire ce discernement! Il leur arrive quelquefois, après avoir tenu de longs discours, si on leur demandoit de quelle sorte de Communion ils ont entendu parler, qu'ils ne le sçauroient dire, non pas même selon leurs propres principes, & selon le sentiment des Ecoles où ils ont été élevés. Véritablement ceux de l'Eglise Romaine, & ceux de la Confession d'Augsbourg, prétendent parler de la Communion Sacramentelle, quand ils nous produisent leurs idées touchant la Présence du Corps du Seigneur dans la Sainte Cêne, & la manière de l'y reçevoir ; & ils la distinguent assez positivement de la Communion Spirituelle, puisqu'ils accordent la prémière aux Indignes, qui n'ont point de part à la dernière. Mais ils pousent la Communion Sacramentelle au-

au-delà de ses justes bornes, ils y appliquent les passages de l'Ecriture & des Pères qui regardent la Communion Spirituelle, ils en disent des choses qu'on ne doit dire que de la Communion Spirituelle. Cette erreur a obligé nos Théologiens à s'étendre beaucoup sur la Communion Spirituelle, en traitant de l'article de la Sainte Cêne, qui sans cette espèce de digression pourroit être expliqué avec plus d'ordre & plus de brièveté.

Vous le voyez par la Section du Catéchisme, sur laquelle nous avons à vous entretenir. Elle est destinée à nous instruire de la nature & de la signification de la Sainte Cêne; nous n'y trouvons que peu de paroles, qui appartiennent proprement à ce sujet. *Nos ames*, nous y dit-on, *sont nourries dans l'espérance de la vie éternelle par la communication du Corps & du Sang du Seigneur, son Corps nous repaît & nous vivifie spirituellement, son Sang est notre joie & notre vertu spirituelle.* On continuë à nous apprendre qu'il faut *que nous communiquions véritablement au Corps & au Sang de Jésus-Christ*, & que cela se fait *par la foi.* Doctrine très-certaine, & même incontestable entre les Chrétiens. Mais ce n'est plus

la

la description de la Communion Sacramentelle qu'on nous donne par ces expressions emphatiques, c'est la description de la Communion Spirituelle, que l'on ajoute afin de substituer cette Réalité solide à la place de celle que les Auteurs de la Présence qu'on nomme Réelle, cherchent envain dans les Symboles. Comme ces deux articles méritent d'être exactement distingués, & que l'un & l'autre demande quelque étenduë, afin de ménager le temps & d'éviter la confusion, je me borne à ce qui regarde directement le Sacrement de l'Eucharistie, dont il s'agit ici. Pour cet effet je ne m'attacherai aux paroles de notre Catéchisme, qu'autant qu'elles contribuent à nous éclaircir de la signification de la Sainte Cêne, que l'Auteur promet dès l'entrée de nous expliquer, & je suppléerai ce qui me paroîtra nécessaire pour mettre la matière en évidence.

Aucun Chrétien ne peut ignorer que le Seigneur Jésus a institué une Cérémonie qu'on appelle Sainte Cêne, & qu'on met au nombre des Sacremens de l'Eglise. Le titre de *Cêne du Seigneur* est fondé sur le témoignage de S. Paul. La *Cêne* veut dire le *souper*; cela se rapporte au temps de l'institution & de la prèmière célébration; 1 Cor. XI 20.

&

& quoique dans les réïtérations que nous en faiſons, on ne s'arrête pas à la même heure du jour, & qu'il ne ſoit pas néceſſaire de s'y arrêter, puiſqu'elle n'eſt pas ſignificative, & qu'elle n'entre pas dans le but de la cérémonie, on lui laiſſe le nom de *Céne*. Quand l'Apôtre parle de la *Table du Seigneur*, ou du *Pain* & de la *Coupe du Seigneur*, ce ſont encore des noms qu'il donne à ce Sacrement. La *Fraction du Pain* eſt apparemment la Sainte Céne. Quand on la nomme *le Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt*, ou *la Communion de ſon Corps & de ſon Sang*, on emploie les termes du Seigneur & de ſon Apôtre. Mais ſi ce ſont des titres qui conviennent au Sacrement, ce ſont en même temps des deſcriptions qui nous avertiſſent de ſa ſignification & de ſon uſage. Le nom d'*Euchariſtie*, c'eſt-à-dire *Action de graces & Bénédiction*, qui eſt fort ordinaire, eſt auſſi fondé dans les Saintes Ecritures. Je paſſe ſous ſilence les titres que les Anciens ont ajoutés, & qui ſont innocens, ſi l'on excepte ceux qui n'ont été employés que depuis les ſiècles de Superſtition, comme lorſqu'on parle d'un *Sacrement de l'Autel* & d'un *Sacrifice de la Meſſe*.

1 Cor. X. 21. Act. II. 24

Mais quelque nom qu'on lui veuille don-

donner, le principal eſt d'en connoître la nature, & c'eſt par les définitions qu'on a coutume d'expliquer la nature des choſes. Quelle définition donnerons-nous de la Sainte Cêne ? C'eſt un Repas, une Cérémonie, un Sacrement, voilà le genre ; un Repas ſacré, une ſainte Cérémonie, un Sacrement de la Nouvelle Alliance. La différence ſpécifique nous eſt fournie par la matière & par la forme, comme auſſi par la fin de l'Inſtitution. Nous n'aurions pas beſoin de parler de la matière & de la forme de ce Sacrement, qui ſont viſibles, ſi l'on ſe contentoit de prendre, comme le Seigneur, du Pain & du Vin, & de les bénir & diſtribuer, comme le Seigneur l'a fait. Et quoiqu'on ait altéré l'Euchariſtie en ces choſes, je ne dirai rien de cette ſorte d'abus, dont on peut aiſément ſe convaincre quand on conſulte l'Inſtitution, & qui ſont en partie cenſurés dans les Sections ſuivantes. Il eſt plus dangereux encore de s'égarer par rapport à la fin de la Sainte Cêne. La fin, ſi elle eſt developpée, nous inſtruit mieux de la nature de ce Sacrement que tout le reſte, & c'eſt dequoi l'on commence à nous découvrir ici quelque choſe. *Notre Seigneur l'a inſtitué pour nous aſſurer, que par la communi-*

munication de ſon Corps & de ſon Sang nos ames ſont nourries dans l'eſpérance de la vie éternelle. Ce ſont les paroles de notre Auteur, ſur lesquelles nous avons à remarquer ; qu'il n'a pas prétendu ſuivre l'exactitude des Ecoles, & nous donner une définition de la Sainte Cêne qui fût complette. Il ne la décrit que par ſon but, & n'exprime pas tout ſon but. Il avouë lui-même, dans la Section LIV. que les Sacremens ſervent encore à d'autres fins: & pour ne point parler des fins qu'on appelle ſecondes ; ſçavoir que la Sainte Cêne eſt une des marques du Chriſtianiſme, un témoignage de l'Union des Fidèles, & un repas de Charité, comme S. Paul l'enſeigne; la fin prémière & principale, ſçavoir la relation entre Jéſus-Chriſt & le Sacrement, n'eſt pas ſuffiſamment expliquée par la prémière réponſe de notre Section. Afin d'en parler plus préciſément & avec plus de clarté, il faut dire que le but du Seigneur a été d'établir un rapport entre cette Cérémonie & ſa Paſſion ; & quand on ne fait pas mention de la Mort de Jéſus-Chriſt dans la deſcription de la Sainte Cêne, on oublie ce qu'elle a de plus eſſentiel. L'inſtitution ſe rapporte totalement à la Mort du Seigneur, & la célébra-

lébration que nous en faisons s'y doit aussi totalement rapporter : dans la Mort du Seigneur, toute la signification de la Cêne est accomplie. Il est vrai, qu'en parlant de la communication du Corps & du Sang du Seigneur, on présuppose sa Passion & sa Mort. Nous lisons aussi dans la suite du Catéchisme, que *le Seigneur s'est donné à nous quand il s'est exposé à la mort pour nous réconcilier avec Dieu son Père, & que nous le reçevons pour sentir en nous le fruit & l'efficace de sa Mort & de sa Passion*; & ce qui est bien plus clair, *que la Cêne nous renvoie à la Mort & à la Passion de Jésus-Christ.* Mais il auroit été bon de le dire sans détour, dès le commencement. Et de peur qu'on ne veuille considérer le Corps & le Sang du Seigneur dans son état présent, selon les idées confuses des Défenseurs de la Présence prétenduë Réelle, il est à-propos d'offrir d'abord aux Fidèles toute la lumière, & d'appeller la Sainte Cêne en termes exprès *le Monument de la Passion & de la Mort du Fils de Dieu.* C'est la définition la plus courte, & peut-être en même temps la plus parfaite, du-moins la plus véritable & la moins équivoque qu'on en puisse donner. On nous dit que le Seigneur a institué ce Sacrement

ment, pour nous assurer de la communion de sa Grace; c'est bien dit. Mais en parlant de cette assurance, de peur que quelqu'un ne l'interprète comme si c'étoit le Sacrement qui renferme la Grace & qui la donne, il en falloit indiquer la source; & pour ne rien négliger de ce qui regarde la fin & la nature de la Sainte Cêne, il falloit nous apprendre de bonne-heure à la considérer comme le mémorial & la représentation du Sacrifice de la Croix, Sacrifice duquel émane toute la Grace dont le Sacrement nous assure. Souvenons-nous de ces paroles, *Faites ceci en mémoire de moi.* Voilà le grand but que le Seigneur s'est proposé dans l'Institution. Est-ce en mémoire de sa Personne qu'il nous commande de le faire? Nous le pouvons dire, entant qu'ayant à s'absenter de ses Disciples, il leur a voulu laisser ce signe, afin qu'ils pensâssent à lui. Mais au-reste ce n'est pas simplement & généralement en mémoire de sa Personne, c'est très-particulièrement en mémoire de sa Mort, qu'il entend qu'on pratique cette cérémonie, comme S. Paul le détermine, en ajoutant: *Toutes les fois que vous mangerez de ce pain & que vous boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne.* Il

eſt donc évident, que comme la Pâque avoit été inſtituée à l'occaſion de la ſortie des Enfans d'Iſraël du Païs d'Egypte, & que Dieu leur en avoit dit: *Ce jour-là vous ſera en mémorial, vous le garderez comme une ordonnance perpétuelle; & quand vos enfans vous demanderont, que ſignifie ce ſervice? vous répondrez, c'eſt le Sacrifice de la Pâque de l'Eternel, qui paſſa en Egypte par-deſſus les maiſons des Iſraëlites, & les préſerva quand il frappa les prémiers-nés.* Et touchant les Pains ſans levain encore: *Ceci vous ſera pour ſigne & pour mémorial, & vous ferez entendre ces choſes à vos enfans en leur diſant. Nous le faiſons à-cauſe que l'Eternel nous a retirés en ce jour d'Egypte par main forte*; il eſt évident, dis-je, que le Seigneur, en inſtituant la Sainte Cêne à la même table où il venoit de manger la Pâque, a voulu donner à ſes Diſciples un commandement tout ſemblable à celui qui avoit été donné touchant la Pâque, que la fin de cette Cérémonie du Nouveau Teſtament eſt toute ſemblable à celle du type ancien, ſçavoir la Commémoration, & qu'annoncer la Mort du Seigneur, comme S. Paul l'ordonne, eſt avertir les aſſiſtans à l'Euchariſtie, que c'eſt en mémoire de

Exod. XII. 14. 26. 27. & XIII. 8. 9.

la

la Mort du Seigneur qu'on la célèbre, comme les Juifs annoncoient à leurs familles la délivrance de la Servitude d'Egypte, en mangeant l'Agneau de Pâque & les Pains ſans levain. Quand on érige des monumens pour conſerver le ſouvenir d'un évènement mémorable, on en inſtruit les Paſſans par les inſcriptions qu'on y grave, ou par des figures qui repréſentent ce qui s'eſt paſſé. Nous trouvons quelque choſe de ſemblable dans la Sainte Cêne; nous avons les paroles du Seigneur que nous récitons pour être avertis de quoi il s'agit; & puis, afin de graver plus efficacement dans nos cœurs le ſouvenir de la Paſſion & de la Mort de Jéſus-Chriſt, nous voyons que l'Euchariſtie en eſt la repréſentation & l'image, que le Pain rompu nous eſt le portrait du Corps du Seigneur livré à la mort, & que le Vin verſé dans le calice nous dépeint l'effuſion de ſon Sang. Jusqu'ici tout eſt clair dans la Sainte Cêne.

C'eſt auſſi dans ces bornes qu'on en pourroit réduire la Doctrine, & la Queſtion touchant la manière de manger le Corps de Jéſus-Chriſt & de boire ſon Sang pourroit être renvoyée à quelque autre endroit. Nous reconnoiſſons cette manducation, elle eſt enſeignée dans

l'Ecriture, il en eſt parlé dans le VI. Chapitre de l'Evangile ſelon S. Jean: mais il n'en eſt point parlé dans l'Inſtitution de la Sainte Cêne, & quand on l'y veut amener, ce ſont des mal-entendus perpétuels, & l'on dit des choſes, qui non ſeulement ſont priſes de travers par les autres, mais où celui qui parle ne comprend rien lui-même. Je dis encore une fois, que l'Inſtitution de l'Euchariſtie ne porte pas que nous devons manger le Corps du Seigneur, en donnant à cette expreſſion le ſens qu'elle a dans la bouche de Jéſus-Chriſt chez S. Jean. Les termes, *Mangez*, *Buvez*, que nous entendons prononcer à l'action, le fait voir, & le commentaire de S. Paul le rend ir conteſtable. *Quand vous mangerez de ce pain, quand vous boirez de cette coupe*, dit-il trois fois de ſuite. Il eſt vrai que le Seigneur a dit du Pain, *Ceci eſt mon Corps*; & du Vin, *Ceci eſt mon Sang*; & que S. Paul a déclaré ceux qui en mangent & qui en boivent indignement, *coupables du Corps & du Sang du Seigneur*. Cela prouve que le Pain & le Vin ſont les ſymboles de ce Corps & de ce Sang divin, & que l'honneur du Fils de Dieu eſt intéreſſé dans la Sainte Cêne; mais il ne prouve pas que ce qu'on y mange & boit, ſoit en quelque

1 Cor. XI. 26, 27, 28.

ſens

ſens plus ſublime le Corps & le Sang du Seigneur. L'Apôtre ne le dit point; le ſujet l'invitoit à le dire, s'il l'avoit pu faire ſans équivoque, afin de rendre ſa menace plus redoutable; il s'en abſtient, il ne veut pas donner à ſon diſcours des forces aux dépens de la clarté. C'eſt donc le Pain qu'on mange & le Vin qu'on boit dans la Cêne, ſelon S. Paul infiniment plus croyable que les Docteurs qui ſont venus après lui: ce n'eſt pas le Corps & le Sang du Seigneur, à-moins qu'on n'entende par ces termes le Pain même & le Vin même, entant qu'ils ſont conſacrés pour être les ſignes de ſon Corps & de ſon Sang, j'en conviens. Mais quand on entend par cette expreſſion quelque autre choſe que les ſacrés Symboles, on ne parle plus du Sacrement, on ſe jette dans le Lieu-Commun de la Manducation Spirituelle. C'eſt ce que l'Ecole de Rome reconnoit. En fait de Sacrement, elle ne met point de différence entre le Corps du Seigneur & le Pain ſanctifié. Sentiment très-véritable, & parfaitement conforme à la Sainte Ecriture & à la ſaine Tradition, ſi l'on excepte le détachement abſurde des accidens de leur ſubſtance, & la penſée monſtrueuſe qu'on conçoit du changement déſigné

par le mot de *Transubstantiation*. Tout autre Corps de Jésus-Christ qu'on voudroit placer dans la Sainte Cêne, est purement feint & imaginaire. Le Pain est le Corps du Seigneur; le Seigneur n'a point de Corps qui fasse éclipser le Pain pour se mettre en sa place; au-contraire le Pain, conservant sa nature mais érigé en Sacrement, tient la place du Corps du Seigneur. Le Pain est le Corps du Seigneur; le Seigneur n'a point de Corps qui se renferme dans le Pain, pour être mangé conjointement avec cet élément. Manger le Corps du Seigneur en Sacrement, c'est manger le Pain consacré, manducation orale, manducation corporelle; mais dès-que le Pain n'en est pas l'objet, ce n'est plus la manducation spirituelle.

Ne parlerons-nous donc point de la Manducation spirituelle, en traitant du Sacrement? Nous en parlerons: mais au lieu de faire semblant comme si nous parlions du Sacrement en lui-même, nous déclarerons que nous entendons parler du Mystère dont le Sacrement nous certifie, & c'est le but de l'Auteur de notre Catéchisme. Ainsi nous reçevons la Réponse qu'il fait à la Demande: *Quelle est la signification de la Sainte Cêne? Notre Seigneur l'a instituée,*

guée, répond-il, *pour nous assurer que par la communication de son Corps & de son Sang nos ames sont nourries dans l'espérance de la vie éternelle.* Cela ne détruit point ce que je viens d'établir, sçavoir que l'intention directe & principale du Seigneur a été de nous faire célébrer l'Eucharistie en mémoire de sa Mort. Le dessein du Seigneur a été de nous proposer sa Mort, non comme un simple évènement historique, mais comme le moyen de notre Redemption. Il nous fait envisager sa Mort dans ses causes & dans ses effets. Il veut que nous y reconnoissions l'immense grandeur de sa charité, & l'abondance infinie de ses graces, afin que nous soyons portés à bénir son Saint Nom avec tout le zèle possible, à l'aimer souverainement, & à le servir avec une fidélité que rien ne puisse ébranler. Les ruisseaux, les fleuves de ses graces découlent de ses plaies sur nous, & l'on peut dire que nous en jouïssons par la communication de son Corps & de son Sang. C'est de-même avec vérité qu'on dit, que la Sainte Cêne a été instituée pour nous en assurer. S. Paul a dit quelque chose de semblable, & notre Auteur a peut-être tâché d'imiter le langage de l'Apôtre: *La coupe de bénédiction que nous bénissons, n'est-elle pas* 1 Cor. X, 16.

pas la communion du Corps de Christ? Arrêtons-nous néanmoins un moment, pour débrouiller de-nouveau l'équivoque. Nous avons encore besoin de distinguer entre Communion & Communion. Il y a une Communion extérieure, qui consiste dans la reception du Sacrement; & une Communion intérieure, qui consiste dans la possession de la Grace. Si l'on veut examiner les paroles de S. Paul sans préjugé, on trouvera que c'est de la Communion extérieure qu'il parle, de la profession qu'on fait de communiquer avec Jésus-Christ & avec les Membres de son Eglise, en recevant la Sainte Cêne dans leur société. *Fuyez l'Idolâtrie*, dit-il aux Corinthiens: *Ceux qui mangent les sacrifices, sont participans du pain que nous rompons, & qui est la communion du Corps de Jésus-Christ: Je ne veux pas*, qu'en allant manger aux Temples des Idoles *vous soyez participans des Diables: Vous ne pouvez boire la coupe du Seigneur & la coupe des Démons, vous ne pouvez être participans de la table du Seigneur & de la table des Démons.* L'opposition qui est entre ces deux tables, fait voir que la communion ou la participation qu'on prenoit, tantôt avec Jésus-Christ, & tantôt avec les Idoles, est du même ordre, sçavoir une Communion ex-

1 Cor. X. 14-21.

extérieurement déclarée par des ſignes, en mangeant d'un coté le Pain de l'Euchariſtie, & de l'autre la chair des Victimes Payennes. Figurons-nous des gens qui ſortant de la Table du Seigneur alloient aſſiſter aux repas prétendus ſacrés des Idolâtres, ou qui venant de ces tables impures ôſoient reçevoir la Sainte Cêne; le cas étoit poſſible, il étoit même arrivé, & c'eſt dequoi l'Apôtre ſe plaint. Vous ne pouvez pas boire de ces deux coupes, c'eſt-à-dire, il ne vous convient pas de le faire, c'eſt mal fait, c'eſt un contraſte très-injurieux au Seigneur. *Le voulons-nous provoquer à jalouſie*, dit-il, *ſommes-nous plus forts que lui?* Ce cas donc ſuppoſé, quelle ſorte de communion veut-on que ces Chrétiens inſenſés ayent avec le Corps de Jéſus-Chriſt? Ce n'eſt qu'une Communion extérieure, & cependant S. Paul dit que le Pain qu'ils mangent à la Table du Seigneur eſt *la Communion du Corps de Chriſt.* Il s'enſuit qu'il déſigne la Communion au Sacrement, & qu'on s'éloigne de ſa penſée en entendant ſes paroles de la Communion ſpirituelle. Au-contraire la Communion du Corps & du Sang du Seigneur, qu'on nous allègue dans notre Section, eſt la Communion

munion intérieure & ſpirituelle, puiſque c'eſt celle qui nourrit les ames. Ainſi notre Auteur donne au terme de *Communion* un ſens différent de celui qu'il a chez l'Apôtre, ce qui n'empêche pas qu'il ne nous enſeigne la vérité. Il ne confond pas en cet endroit les deux Communions: il diſtingue clairement la Sainte Cêne, qui eſt la Communion extérieure, de la Communion intérieure & efficace du Corps & du Sang de Jéſus-Chriſt; puisqu'il dit que la prémière a été inſtituée pour nous aſſurer de l'autre.

Remarquons ces paroles, *pour nous en aſſurer*, & nous ſerons convaincus qu'il n'établit par rapport à la Sainte Cêne, que ce qu'il avoit établi dans la Section XLVI. par rapport aux Sacremens en général. Le Sacrement, dit-il, *eſt un témoignage extérieur de la Grace de Dieu, qui par un ſigne viſible nous repréſente les choſes ſpirituelles, afin d'imprimer ſes promeſſes plus efficacement dans nos cœurs, & de nous en rendre plus aſſurés.* Les Sacremens tendent à nous aſſurer de l'accompliſſement des promeſſes divines; les biens ſont diſtingués de l'aſſurance qu'on en donne; il eſt abſurde de prendre le gage pour le payement. Quelle eſt la promeſſe dont la Sainte Cêne nous aſſure?

Elle

Elle eſt exprimée dans l'Inſtitution: *C'eſt mon Corps livré pour vous*; dit le Seigneur, *c'eſt le Nouveau Teſtament en mon Sang, qui eſt répandu pour vous en remiſſion des péchés*. La Sainte Cêne n'eſt ni la Mort de Jéſus-Chriſt ni la Remiſſion des Péchés: mais le Seigneur, promettant à ſes Diſciples les fruits de ſa Paſſion, & leur déclarant qu'ils auront le pardon de leurs péchés par ſa Mort, a inſtitué la Sainte Cêne pour les en aſſurer. Il l'a inſtituée pour nous aſſurer que par la communication de ſon Corps & de ſon Sang, c'eſt-à-dire par l'application du mérite & de la vertu de ſa Paſſion & de ſa Mort, nos ames ſont nourries dans l'eſpérance de la vie éternelle, c'eſt-à-dire délivrées de la Mort & de l'Enfer en reçevant la remiſſion des péchés, & rétablies dans le droit de l'héritage du Paradis. Remiſſion des péchés, qu'on n'oublie pas ceci. La remiſſion de nos péchés eſt le grand effet de la Mort du Fils de Dieu, ſelon la doctrine conſtante de l'Evangile: la remiſſion des péchés eſt auſſi la grace dont la Sainte Cêne, qui nous renvoie à ſa Mort, nous aſſure, ſelon les paroles du Seigneur dans S. Matthieu. C'eſt pourquoi l'Euchariſtie reſſemble aux repas que les Anciens célébroient à la ſuite de leurs Sacrifices; ils par-

participoient à l'autel, dit S. Paul, c'eſt-à-dire, ils s'aſſuroient de la jouïſſance de l'expiation qu'on venoit de faire. La Mort du Seigneur eſt le vrai Sacrifice expiatoire ; il nous a donné la Sainte Cêne, pour nous aſſurer du fruit de ce grand Sacrifice, du pardon des péchés. Les Anciens mangeoient de la propre chair des victimes, mais cette réalité ne ſe rapportoit qu'à l'ombre. Nous avons des ſymboles pour mêts, mais cette figure ſe rapporte à la réalité, ce qui rend notre Table plus auguſte & plus conſolante. Il y eut, dans les Sacrifices de la Loi, une commémoration des péchés qu'il leur étoit impoſſible d'effacer. Nous avons dans l'Euchariſtie la commémoration d'un Sacrifice qui abolit puiſſamment le péché. Mort de Jéſus-Chriſt ! Remiſſion des péchés ! Dès-qu'on enviſage quelque autre objet, la Sainte Cêne n'y a point de part, il ne s'agit plus de la Sainte Cêne.

Et l'on ne doit point ſe départir de cette manière de concevoir la choſe, qui eſt facile & naturelle ; ſçavoir que nous avons dans la Sainte Cêne le mémorial de la Paſſion de Jéſus-Chriſt, & la confirmation de la promeſſe que nous reçevons la remiſſion des péchés par ſa Mort ; on ne doit point, dis-

dis-je, quitter ce point-de-vuë pour l'amour de l'expreſſion myſtique qui eſt ajoutée, quand on appelle le Corps & le Sang du Seigneur la nourriture de nos ames: idée qui nous eſt fournie, non pour obſcurcir & pour embrouiller la vérité, mais afin de nous faire comprendre par une comparaiſon familière quelle eſt l'efficace de la Grace de Jéſus-Chriſt. Notre Catéchiſte remarque fort bien, que le Seigneur a établi cette comparaiſon dans l'Euchariſtie par le choix des ſignes qu'il y a employés, & qu'il *repréſente ſon Corps par le Pain & ſon Sang par le Vin, pour nous ſignifier que les propriétés que ces alimens ont en nourriſſant notre corps, ſont l'image de la vertu que ſa Grace répand dans notre ame.* C'eſt une comparaiſon: il arrive donc en cet endroit, ce qui arrive dans toutes les comparaiſons, ſçavoir un mêlange de langage littéral & figuré. En parlant de la choſe d'où la comparaiſon eſt tirée, on s'énonce proprement; en appliquant les mêmes expreſſions au ſujet qu'on veut illuſtrer par la comparaiſon, on leur donne un ſens métaphorique. Quand je dis que le Pain me nourrit, je m'explique littéralement; quand je dis que le Corps de Jéſus-Chriſt me nourrit, y a-t-il quelqu'un au monde

qui ait l'audace de soutenir que ce sont des paroles où il n'y a point de figure? La même différence se trouve entre les propositions, *Manger le Pain*, & *Manger le Corps du Seigneur*. Chacun ne sçait-il pas assez, sans consulter les Livres des Philosophes, ce que veut dire *manger*, *nourrir*, & de quelle nature sont ces actions? Il faut avoir perdu la raison aussi-bien que la honte, pour croire que ces Verbes, appliqués au Corps de Jésus-Christ, conservent leur sens littéral. Les déclamations qu'on fait sur le sens prétendu littéral de ces paroles, *Ceci est mon Corps*, nous pourroient autoriser d'attribuer à ces Controversistes un sentiment si absurde. Mais j'avoue, pour leur rendre justice, que lorsqu'ils sont pressés, ils déclarent que c'est une extravagance qu'ils abhorrent. Ils rougissent de la Confession que le Pape Nicolas II. prescrivit à Bérenger en plein Concile, sçavoir *que le vrai Corps du Seigneur est rompu & moulu par les dents des Fidèles d'une manière sensible* : ils la retractent, quoique ce soit une conséquence naturelle de leur système, & que la sentence soit émanée d'un tribunal qu'ils estiment infaillible.

Nous disons, que *nos ames* sont nourries par la communication du Corps & du

du Sang de Jésus-Christ. Comment veut-on que les ames soient nourries littéralement? Les esprits sont-ils susceptibles d'un aliment proprement ainsi nommé? Il est vrai qu'il y a des Docteurs qui se recrient contre cette restriction, & qui veulent que l'on dise que nos personnes entières sont nourries par le Sacrement, le corps aussi-bien que l'ame. Mais en quel sens veulent-ils qu'on le dise? Veulent-ils qu'on confesse que le Pain consacré conserve la propriété de nourrir le corps, & qu'il le nourrit effectivement? Qui le nie, qui le peut nier? Ceux-là mêmes qui font éclipser la substance du Pain, avouënt que la qualité de nourrir le corps est parmi les accidens qui restent. Mais puisque ce repas est sacré, notre attention ne se doit porter sur cette manière naturelle de nourrir, qu'autant qu'elle nous sert de comparaison: & si nous voulions nous y arrêter, nous ne trouverions rien dans le Sacrement qui nourrit les ames. Le Seigneur est notre nourriture, je conçois comment on le peut appeller la nourriture de l'ame. Mais comment veut-on que je conçoive qu'il me sert d'aliment corporel? Est-ce parce qu'il a racheté nos corps & nos ames, & que nous espérons de sa puissance la résurrec-

rection de la chair ? Nous en ſommes perſuadés, notre Auteur l'enſeigne expreſſément dans quelqu'une des Sections ſuivantes: & ce n'eſt point pour exclurre nos corps de la grace de la Redemption que nous diſons que nos ames ſont nourries, c'eſt pour faire entendre que le Corps & le Sang du Seigneur, par rapport aux effets mêmes qu'ils produiſent pour le ſalut de notre corps, ne ſont pas une nourriture corporelle, mais une nourriture ſpirituelle. Et quelle autre penſée en peut-on avoir? Ramènerons-nous la rêverie de quelques Anciens, qui ont prétendu que le Pain Sacramentel ſe maintient incorruptible, en ſe changeant dans la ſubſtance de nos corps, & qu'il y forme les particules qui compoſeront un jour le corps reſſuſcité? Ou ſuppoſerons-nous que le propre Corps du Seigneur va ſe mêler avec nos corps mortels, ſelon la nature des alimens périſſables? Loin de nous ce blaſphême! Qu'on ne nous conteſte donc plus cette propoſition, que nos ames (non les corps, mais les ames) ſont nourries dans l'eſpérance de la *vie éternelle*. Chacun reconnoit la différence entre la vie naturelle que nous tenons de la bonté du Créateur, & cette autre vie plus noble qui nous

eſt

eſt donnée par la grace du Redempteur. Chacun reconnoit qu'il y a pour chacune de ces vies des moyens proportionnés & propres à la ſuſtenter, que les alimens terreſtres qui nous ſont fournis par les ſoins de la Providence ſervent à la prémière, & que l'autre demande les bénédictions ſpirituelles & céleſtes que Dieu nous accorde en Jéſus-Chriſt. Les prémiers Chrétiens avoient coutume, à la vuë des élémens de l'Euchariſtie, de remercier Dieu le Créateur de ce qu'il fait ſortir le pain de la terre pour le bien de l'homme, & le vin pour réjouïr nos cœurs : réflexion bonne en elle-même, mais qui n'entre pas dans le but du Sacrement. Perſonne ne s'approche de la Table du Seigneur pour le beſoin de la vie préſente, tous font profeſſion d'y chercher un ſecours pour la vie éternelle. Ce n'eſt donc point un aliment corporel qu'on entend par le Corps & le Sang du Seigneur, c'eſt un aliment ſpirituel, c'eſt la nourriture des ames.

On n'en ſçauroit diſconvenir : mais afin de ne ſe point faire d'illuſion, il faut encore demander en quel ſens cette nourriture céleſte & divine ſe trouve dans la Sainte Cêne. Y eſt-elle donnée, ou y eſt-elle repréſentée ? Certainement elle y eſt repréſentée. On dit auſſi qu'el-

le y eſt donnée, & nos Théologiens n'évitent pas cette expreſſion, mais c'eſt un langage figuré. Ce qui nourrit les ames & qui donne la vie éternelle, n'eſt pas le Symbole, c'eſt la Grace repréſentée par le Sacrement. Toutes les Ecoles diſtinguent entre le Sacrement & ſa Grace, dans le tems qu'on a mille façons de parler où ces deux choſes ſont confonduës: on ne les ſçauroit confondre dans la penſée, & quand on les confondroit en général par des notions vagues, l'état des Communians indignes, dès-qu'on y veut ſonger ſérieuſement, nous oblige abſolument à faire la diſtinction que je viens de marquer. Pour ce qui regarde les Fidèles régénérés, nous leur accordons une réalité de communion avec Jéſus-Chriſt infiniment plus ſolide que tout ce qu'on nomme Préſence Réelle, une Communion qui ne ſe borne pas au moment de la reception de l'Euchariſtie, mais une Communion dont ils jouïſſent depuis le commencement de leur foi jusqu'à la fin, & qui s'accomplit dans la vie éternelle. Et pourquoi? C'eſt parce qu'en prenant le Sacrement, ils poſſèdent la Grace du Sacrement: ce n'eſt pas le Sacrement qui procure cette félicité, c'eſt la Grace. Mais ſur quel pied veut-on que les Indignes reçoivent le Corps du Seigneur,

&

& quelle nourriture veut-on qu'il leur prête? Car dans la comparaiſon que le Sacrement établit, il faudroit dire qu'il leur ſert de nourriture. Eſt-ce une nourriture corporelle, ou ſpirituelle? On ne peut dire ni l'un ni l'autre. Non le prémier, puisqu'il n'en eſt pas queſtion dans l'Euchariſtie: & à Dieu ne plaîſe que nous voulûſſions renvoyer le ſacré Corps de Jéſus-Chriſt au rang des alimens corruptibles! Non le dernier, ſçavoir qu'il leur eſt une nourriture ſpirituelle, puisqu'on n'en voit aucun effet. Ne reçoivent-ils donc en aucune manière le Corps du Seigneur? Je répons qu'entant que le Pain conſacré porte le nom de Corps de Jéſus-Chriſt, ainſi que les ſignes ont coutume de porter le nom des choſes ſignifiées, les plus Indignes reçoivent le Corps du Seigneur. C'eſt la ſeule manducation orale qu'on puiſſe raiſonnablement établir: & dès-qu'on diſtingue entre le Pain & le Corps de Jéſus-Chriſt, la manducation orale regarde le Pain, & ne regarde plus le Corps de Jéſus-Chriſt. Vous ne laiſſez donc aux indignes Communians, dira-t-on, rien que le nom du Corps de Chriſt? En un certain ſens rien que le nom, je l'avouë: & encore, puisque le Seigneur donne ce nom au Sacrement, eſt-ce trop d'honneur pour eux, & en même temps trop de malheur.

Que veut-on qu'on laisse de plus à ceux qui ne sont Chrétiens que de nom, & comment peuvent-ils jouir de l'intérieur, eux qui ne sont Chrétiens que par l'apparence extérieure? Tous les Communians reçoivent le Pain, & ils le reçoivent non en qualité de simple Pain, mais en qualité de Sacrement en vertu de l'Institution, quelque opinion qu'ils en ayent eux-mêmes; ils le reçoivent tous du coté de sa dignité, quoiqu'ils n'en fassent pas un usage salutaire: ce qui établit l'offense faite au Corps de Jésus-Christ par les Indignes, mais qui n'établit point de nourriture en leur faveur, point de communion réelle: il n'y peut avoir de participation de Christ avec Bélial, ce n'est qu'une apparence de communion. Ainsi quand on dit que nos ames sont nourries par la communication du Corps & du Sang du Seigneur, on n'exprime pas la communion du Sacrement, on exprime la communion de la Grace.

Mais n'y a-t-il pas quelque liaison entre la manducation Sacramentelle & la manducation Spirituelle? Sans-doute, & c'est en cela que consiste la signification du Sacrement. La communion du Sacrement a été instituée, comme nous l'avons entendu, pour représenter la com-

communion ſpirituelle que les vrais Fidèles ont avec Jéſus-Chriſt, & pour les en aſſurer : ce que le Sacrement fait, non à la façon des cauſes naturelles, mais en qualité de cauſe morale. Ce n'eſt pas un canal par lequel le Corps vivifiant du Seigneur ſe gliſſe dans nos bouches & dans nos eſtomacs, que nous le veuillions ou non, que nous en ſoyions dignes ou non. C'eſt un témoignage, c'eſt un gage, qui étant donné par le Seigneur, aſſure tous ceux qui embraſſent avec une foi pure les promeſſes de ſon Evangile, de la participation qu'ils ont aux fruits de ſa Mort, de la remiſſion de leurs péchés, & de leur redemption pour la vie éternelle. Mais ceux qui manquent des diſpoſitions requiſes, ſont incapables de reçevoir aucune aſſurance. Dans les diſputes qui ſont ſurvenuës touchant cette matière, on a quelquefois propoſé de dire, que le Seigneur s'offre à tous, mais que tous ne le reçoivent pas : & nos Théologiens ont conſenti qu'on uſât de ce tempérament, qui eſt bien fondé lorsqu'on veut faire entendre, que ſi l'effet ſalutaire ne ſuit pas le Sacrement, cela ne vient pas du Seigneur qui ne manque ni de puiſſance ni de bonté, mais du Communiant qui y a mis obſtacle par

ſon indignité. Quant au reſte, la diſtinction eſt mal conçuë. Le Seigneur n'offre pas ſon Sacrement à tous, il l'offre à ſes Diſciples, il ne l'offre pas aux Indignes. Il a établi des règles ſelon leſquelles il arrive, malgré les précautions qu'il ordonne d'apporter, que les Indignes reçoivent l'Euchariſtie; le Seigneur ne l'evite pas, il le ſouffre. Mais ſi nous diſions qu'il la leur offre, nous lui attribuérions à cet égard une volonté d'approbation; & cela ſuppoſé, ce ne ſeroit plus un crime que de communier indignement, ou bien le Seigneur autoriſeroit le péché. Encore moins peut-on dire que le Seigneur s'offre ſoi-même aux Indignes. Lorſqu'on conſidère ſa Grace comme une invitation, on peut ſoutenir qu'elle eſt générale, Dieu convie tous les hommes à la repentance. Mais quand on la conſidère comme une communion, une poſſeſſion, une jouïſſance, ainſi qu'elle eſt repréſentée par le Sacrement, il en faut juger ſelon la teneur des promeſſes, qui ne ſont pas abſoluës, mais conditionelles: là où les conditions manquent, le Seigneur ne l'offre point. On ne peut pas dire, pas même dans le Syſtême de la Tranſubſtantiation, que le Seigneur offre la Grace du Sacrement aux Indi-

gnes.

gnes. Cependant les Indignes reçoivent quelque choſe, ils reçoivent plus que le Seigneur ne leur offre, ils reçoivent en quelque ſens ſon Corps, c'eſt-à-dire le Pain Sacramentel qui porte ce titre, & ils le reçoivent contre la volonté du Seigneur. Mais en même temps, puisqu'ils ſont incapables de jouïr de ſa Grace, il doit être évident que ce que les vrais Fidèles poſſèdent de plus, n'émane pas d'une vertu qui ſoit généralement attachée au Sacrement, auquel cas il faudroit que les Communians indignes s'en ſentiſſent avec les autres; mais d'une vertu, qui quoique repréſentée par le Sacrement, en eſt pourtant ſéparée, & produit ſon effet indépendamment des Symboles,

L'on trouvera peut-être que je parle de l'Euchariſtie avec plus de clarté que de dignité; c'eſt ce que j'avouë. Mais quel ſujet traitons-nous? Eſt-ce le Myſtère repréſenté par le Sacrement? Je déclare que je n'en ai pas traité, & que je me ſuis abſtenu d'en parler autant que l'occaſion l'a pu ſouffrir. Je déclare que ſi j'avois à le traiter, je n'en ſçaurois jamais parler avec aſſez de dignité. Le ſujet de notre Diſcours eſt le Sacrement, & quelque

au-

auguſte qu'il ſoit, il ne demande que de la clarté. Il n'y a point de raiſon au monde qui puiſſe juſtifier le refus de la lumière; c'eſt un principe généralement véritable. Et quel motif particulier aurions-nous en cet endroit, qui nous obligeât à la mettre ſous le boiſſeau? Seroit-ce la crainte de choquer les Sociétés Chrétiennes, qui ont des ſentimens oppoſés aux nôtres? Au-contraire, puisque nous voyons que les ténèbres des ſiècles paſſés ne ſont pas encore diſſipées, nous avons beſoin de porter au devant de nous le flambeau de la Parole de vie. D'ailleurs, puisque nous ne pouvons pas être de leur avis, pourquoi trouveroient-ils mauvais que nous produiſions le nôtre? Ils auroient plutôt lieu de ſe plaindre, ſi nous déguiſions nos ſentimens, comme il nous en ont quelquefois accuſé. Et s'il y a quelque eſpérance de finir les différends, ce n'eſt pas par des ambiguïtés & des équivoques, c'eſt par la clarté des explications qu'ils pourront être termines. Eſt-ce la conſidération de la Majeſté du Seigneur, qui nous doit porter à avoir du panchant pour la Préſence qu'on nomme Réelle, ou à ménager les termes lorsque nous en parlons? Y a-t-il donc de la gloire pour Jéſus-Chriſt,

quand

quand on lui attribuë, aujourd'hui qu'il eſt aſſis à la droite de Dieu, un corps chetif par rapport à ce qui en tombe ſous les ſens, un corps ſans vie, un corps mangeable, un corps ſujet à cent accidens fâcheux? L'honneur de ce grand Prophète ſeroit-il éclatant, ſi après nous avoir clairement enſeigné ſon Incarnation & ſon Aſcenſion, il nous avoit appris un Dogme incompatible avec ces ſaintes vérités? N'avons-nous pas plus d'obligation au Seigneur, de nous avoir laiſſé ſon ſouvenir par une Cérémonie intelligible & propre à nous éclairer, que s'il nous avoit chargé d'un myſtère embarraſſant, inexplicable, contradictoire, qui expoſe la Religion à la raillerie des Impies, & qui les rend opiniâtres dans leur incrédulité? Mais la conſolation des Fidèles, dira-t-on, exige qu'ils ſoient perſuadés d'avoir le Corps de Jéſus-Chriſt dans la Sainte Cêne. Les réflexions & les conſidérations que nous faiſons ſur ce Sacrement, & que nous enſeignons à faire, ſont très-conſolantes. Ne s'en contente-t-on pas? Veut-on quelque choſe de plus? Nous y conſentons, s'il eſt poſſible de l'avoir. Croit-on nous l'offrir par la Préſence prétenduë Réelle? Je ne veux pas dire que ce ſoit une erreur: il ſuffit qu'on diſe que

c'eſt

c'eſt une Préſence ſuperfluë, inutile; inefficace, & qui ne ſauve pas mieux que s'il n'y en avoit point-du-tout; elle ne peut rien ajouter à notre conſolation. Enfin, dit-on, ces idées ſublimes & transcendantes qu'on ſe forme du Sacrement entretiennent la dévotion des Peuples, laquelle on diminuë à-meſure qu'on travaille à les rectifier. Je répons que la dévotion qui a l'ignorance pour ſource, n'eſt pas une dévotion, mais une ſuperſtition; parce qu'elle eſt ſans fondement, & qu'elle n'embraſſe pas ſon véritable objet. Dieu eſt-il bien ſervi par un zèle qui le confond avec la Créature? Et quand on s'abſtiendroit d'adorer le Sacrement, ſi quelqu'un y met ſa confiance, ne l'érige-t-il pas encore en idole, puisque la confiance auſſi bien que l'adoration n'eſt duë qu'à Dieu? Une piété allumée par de grands mots vuides de ſens ſera-t-elle ſolide, & craindra-t-on plus un Jéſus-Chriſt caché dans le Pain que le Fils de Dieu règnant dans le Ciel? Rien n'eſt plus ordinaire que de voir des gens qui paroiſſent dévots un Jour de Communion, & qui ne le ſont guère dans le reſte de leur vie. C'eſt une corruption qu'on condamne par-tout, mais que l'imagination d'une Préſence Réelle eſt très-capable de

de nourrir. Si l'on peut se persuader que l'action de reçevoir le Sacrement nous sauve, est-ce un motif pour la sanctification, ou plutôt un chemin qui conduit au relâchement? Il y a jusques dans nos Eglises des personnes, qui pour avoir encore quelque teinture d'erreur, ou pour n'être pas assez attentives à la vérité, s'applaudissent légèrement de leur Communion, & abusent de la Sainte Cêne pour se dispenser des autres Devoirs du Christianisme, au lieu de s'en servir pour s'y encourager. Nous demandons à chacun le soin particulier de s'examiner avant qu'il approche de la Table du Seigneur, nous exhortons chacun à se préparer dignement à une fonction si sainte. Mais nous présupposons que le Chrétien reconnoisse par cet examen qu'il est dans la Foi, & que Jésus-Christ est en lui. Quiconque croit que cet Hôte, sans habiter auparavant dans son cœur, viendra loger chez lui par le Sacrement, est mal instruit. Nous mettons en même temps au nombre des dispositions requises, un sérieux dessein de consacrer toute notre vie au Seigneur. Malheur à nous! si la présence du Seigneur avec nous, si notre communion avec lui, n'étoit pas plus durable que la cérémonie du Sacrement,

ou

ou l'exiſtence des Eſpèces. Le fondement de nos aſſurances n'eſt pas dans la Communion ſpirituelle, qui eſt permanente, & qui nous engage par conſéquent à une étude continuelle de ſainteté. *Travaillez*, pouvons-nous dire en cette occaſion, afin de nous diſtinguer, tant des Capernaïtes charnels, que des Diſciples qui s'en vont en arrière; *travaillez non point après la viande qui périt, mais après celle qui eſt permanente en vie éternelle.* AMEN.

II. SER-

II. SERMON.

SUR LA

SECTION. LII.

LE MIN. *CEtte communion ne ſe fait-elle que dans la Cêne?*

L'ENF. *Nous l'avons auſſi par la prédication de l'Evangile, comme dit S. Paul, entant que le Seigneur Jéſus nous promet que nous ſommes os de ſes os, & chair de ſa chair; qu'il eſt le pain de vie, qui eſt deſcendu du Ciel pour nourrir nos ames; que nous ſommes un avec lui, comme il eſt un avec ſon Père; & telles autres choſes.*

LE MIN. *Qu'eſt-ce que nous avons de plus dans le Sacrement, & dequoi nous ſert-il davantage?*

L'ENF. *C'eſt que cette communion eſt plus amplement confirmée en nous, & comme ratifiée. Car bien-que Jéſus-Chriſt nous ſoit vraîment communiqué par le Batême & par l'Evangile, toutefois ce n'eſt qu'en partie & non pas pleinement.*

LE MIN. *Qu'eſt-ce donc, en un mot, que nous avons par le ſigne du Pain?*

L'ENF. *C'eſt que le Corps du Seigneur Jéſus, entant qu'il a été une fois offert en Sacrifice pour nous réconcilier avec Dieu, nous*

est maintenant donné pour nous confirmer que nous avons part à cette réconciliation.

LE MIN. *Qu'est-ce que nous avons au signe du Vin?*

L'ENF. *Que le Seigneur Jésus nous donne son Sang à boire, entant qu'il l'a une fois répandu pour le prix & la satisfaction de nos offenses, afin que nous ne doutions point d'en reçevoir le fruit.*

LE MIN. *Selon vos réponses, la Cêne nous renvoie à la mort & passion de Jésus-Christ, afin que nous participions à sa vertu.*

L'ENF. *Oui: Car alors le Sacrifice unique & perpétuel a été fait pour nôtre redemption: c'est pourquoi il ne reste plus, sinon que d'en avoir la jouïssance.*

LE MIN. *La Cêne n'est donc pas instituée pour faire une oblation du Corps de Jésus-Christ à Dieu son Père?*

L'ENF. *Non: Car il n'y a que Jésus-Christ seul à qui cet office appartienne, entant qu'il est Sacrificateur éternel: mais il nous commande seulement de reçevoir son Corps, & non pas de l'offrir.*

LE Lieu-Commun des Sacremens occupe aujourd'hui beaucoup de place dans nos Cours de Théologie & dans nos Catéchismes. Les Passages de l'Écriture Sainte qu'on y peut raisonnablement faire entrer, ne sont pas en grand nombre; & s'il nous étoit permis de n'en dire que ce que les Apôtres en ont dit, nous aurions bien-tôt fait. Mais une

une foule de fauſſes idées qu'on a conçu des Sacremens, durant les ſiècles de l'Egliſe où l'on regardoit plus à ce que la Religion a d'extérieur & de cérémoniel qu'à ce qu'elle a de ſpirituel & de fondamental, nous oblige de donner de l'étenduë à ces matières. Nos Réformateurs ont trouvé le Chriſtianiſme accablé ſous une multitude de Cérémonies, qui le rendoient plus incommode & plus charnel, que le Culte Lévitique n'avoit été. Ils ont trouvé que de ces Cérémonies, qui ne ſont que des Inventions Humaines, on avoit voulu en faire paſſer quelques-unes pour de véritables Sacremens. Ils ſont enfin trouvé que les Cérémonies Sacrées, qui ſont en effet de l'Inſtitution de Jéſus-Chriſt, & qu'on doit retenir & honorer en qualité de Sacremens, avoient reçu une tout autre forme que leur Divin Auteur ne leur avoit donnée, & qu'on les employoit à des fins toutes différentes de celles que le Seigneur a eu en vuë; que ce qu'on en enſeignoit étoit plein d'erreur, & que ce qu'on en croyoit étoit rempli de ſuperſtition. Nous avons encore à combattre ceux qui ſoutiennent ces mauvaiſes Doctrines; nous avons à avertir nos Peuples, qu'ils ſeroient fort trompés, s'ils ſe laiſſoient perſua-

der que leur salut dépend de quelques pratiques aisées, & qu'il ne leur faut que cet extérieur pour se frayer le chemin du Royaume de Gloire.

La Matière de la Sainte Cêne en particulier est une des plus longues & des plus embrouillées. On est tombé dans la confusion sur ce sujet, parce qu'on a manqué de faire deux distinctions, de distinguer la Communion Sacramentelle de la Communion Spirituelle, & de distinguer le Sacrement du Sacrifice; ou parce que ces distinctions étant reconnuës, on a manqué de s'en servir. Si l'on n'avoit pas confondu la Communion Spirituelle avec la Sacramentelle, on n'auroit jamais disputé sur le sens des paroles de l'Institution; on ne se seroit jamais entêté, ni de la Transubstantiation, ni de la Consubstantiation, ni de la Présence prétenduë Réelle; on n'auroit jamais cherché dans le Sacrement une vertu physique. Si l'on n'avoit pas confondu la Sainte Cêne avec le Sacrifice de la Croix, on n'auroit jamais affecté ce grand apparat dans la célébration de l'Eucharistie, on n'auroit pas dit des Messes pour les Vivans & pour les Morts, on ne porteroit pas le Sacrement en pompe, on ne l'adoreroit

roit pas à la place du Fils de Dieu. Il faut donc avouër, que les deux distinctions que je viens de marquer sont très-importantes ; mais elles ont besoin d'être éclaircies, & c'est ce que je tâcherai de faire avec l'aide du Seigneur. La Section que je dois expliquer m'en fournit l'occasion. Elle nous apprend d'abord, qu'outre la Communion du Sacrement il y a une Communion Spirituelle, que les Fidèles ont intérieurement avec leur Sauveur, & nous montre comment il faut distinguer l'une de l'autre. Et vers la fin, elle nous enseigne que la Sainte Cêne n'est pas un Sacrifice. Ce seront aussi les deux parties de ce Discours.

I. PARTIE.

Notre Catéchiste avoit dit dans la Section précédente, après avoir parlé du but & de la signification de la Sainte Cêne, qu'il faut que nous participions véritablement au Corps & au Sang du Seigneur ; puisque l'espérance de notre salut est toute fondée sur l'obéïssance qu'il a renduë à Dieu son Père, en s'exposant à la mort pour nous réconcilier avec lui, & pour nous délivrer de la condamnation ; qu'il ne suffit pas qu'il se soit ainsi livré, qu'il faut que nous le

possédions par l'imputation de son mérite, qu'il faut qu'il se donne pour cet effet encore une fois à nous, & que nous le reçevions pour sentir en nous le fruit & la vertu de sa Mort; que c'est par la Foi qu'on le reçoit, non seulement en croyant qu'il est mort pour nous retirer de la mort, & ressuscité pour nous acquérir la vie éternelle, mais en sorte que le Seigneur habite en nous, pour nous être uni comme le Chef à ses membres, & que c'est en vertu de cette union que nous avons part à toutes ses graces. Tout cela regarde la Communion Spirituelle; & j'ai fait entendre que je souhaiterois que les longs Discours de cette nature, qui trouveroient ailleurs une place plus commode, fûssent écartés de la Doctrine de l'Eucharistie, de peur que le Peuple ne pense qu'on l'entretient du Sacrement. L'Auteur l'a craint, ce semble; & pour s'expliquer il déclare dans notre Section, que nous avons cette Communion, non seulement dans la Sainte Cêne, mais aussi par la prédication de l'Evangile. Pour le prouver, il allègue S. Paul, qui dit que *Dieu nous a appellés à la Communion de son Fils Jésus-Christ Notre Seigneur:* & que *le Seigneur nourrissant & entretenant l'Eglise, nous sommes membres de son Corps,*

1 Cor. I. 9.

Ephés. V. 30.

Corps, étant de ſa chair & de ſes os. A quoi il ajoute les promeſſes mêmes de Jéſus-Chriſt, qui témoigne qu'il eſt *le Pain de vie, deſcendu du Ciel pour nourrir nos ames ; & que nous ſommes un avec lui, comme il eſt un avec ſon Père.* Aſſurément ces Paſſages, & les autres ſemblables, ne traitent pas de l'Euchariſtie; ils traitent d'une Union Spirituelle entre Jéſus-Chriſt & ſes Fidèles, qui eſt plus étroite qu'on ne ſçauroit exprimer ni comprendre : Union à laquelle nous pouvons parvenir, & dans laquelle nous pouvons être entretenus par la Parole de Dieu, qui nous l'offre & qui nous en aſſure, quand ce ſeroit ſans l'intervention des Sacremens.

Il y a une Communion Spirituelle, une Manducation du Corps du Seigneur qui eſt ſpirituelle, & diſtinguée de celle qui ſe fait dans la Sainte Cêne; tous les Chrétiens l'avouënt. Le Seigneur Jéſus eſt la nourriture de nos ames, non ſeulement par le moyen de l'Euchariſtie, mais encore hors du Sacrement ; les Docteurs de l'Ecole Romaine ne le nient point. Si quelque Auditeur de l'Evangile n'a pas la faculté de reçevoir le Sacrement, on lui dira: *Croyez, & vous avez mangé*, cela lui ſuffit pour être

ſauvé ; l'Egliſe Romaine le confeſſe, juſqu'ici nous ſommes tous d'accord. Quand il eſt enſuite queſtion de décider, en quoi la Communion Sacramentelle diffère de la Spirituelle, la Communion que nous avons avec le Seigneur dans le Sacrement, de celle que nous avons avec lui par la Foi en ſa Parole ; on convient d'une différence par rapport au tems, ſçavoir qu'on jouït de la Communion Sacramentelle durant la reception de l'Euchariſtie ſeulement, & de la Communion Spirituelle dans les autre ſaiſons auſſi ; que la Communion Sacramentelle eſt un acte momentané, & la Communion Spirituelle un état continué : Et par rapport à l'effet, on convient que la Communion Spirituelle eſt ſeule abſolument néceſſaire pour le ſalut, comme je l'ai dit, & ſeule ſalutaire par elle-même ; & que la Communion Sacramentelle, quoiqu'inſtituée pour notre ſalut, n'a pas en elle-même la force de ſauver ; puisqu'elle nous eſt commune avec les Indignes, les Hypocrites & les Reprouvés. On accorde ces diſtinctions ; mais en voulant pourſuivre, on ſe partage, on ne s'entend plus, on ne ſçait plus ce qu'on dit, on ſe jette dans le cahos & dans une confuſion étrange. Je ne me plains pas uni-

que-

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0448
DFG

quement des Défenseurs de la Présence qu'on nomme Réelle, je tiens qu'on doit prendre garde aux expressions de nos propres Auteurs. Car comme dans les vrais Fidèles l'une & l'autre Communion se trouvent ensemble au tems qu'ils participent à la Sainte Cêne, & que la Communion du Sacrement à laquelle ils vont a été instituée pour les confirmer dans la Communion Spirituelle qu'ils possèdent déjà, nos Docteurs, principalement dans les Livres de Dévotion, lorsqu'ils élèvent le stile dans les Chaires, paroîssent confondre par leurs paroles, ce qui est distingué dans leur pensée, ou qui doit être distingué. Les uns ne le confondent, qu'en supposant que les Lecteurs & les Auditeurs sont assez instruits pour developper la vérité, ce qui n'est pas toujours. Les autres ont peut-être eux-mêmes des nuages dans leur esprit. Je doute de la solidité d'une Dévotion dont le feu brûle dans une fumée ténébreuse; ou si elle est sincère, je voudrois qu'on ne la troublât pas par des équivoques, & qu'on n'avancât jamais des choses capables de flatter les erreurs populaires, qui sont encore si dominantes. Mais si le langage mystique & transcendant se peut souffrir dans les Livres de Piété, certainement

il doit être banni des Catéchiſmes & des Traités Dogmatiques. Quand on enſeigne, il faut s'expliquer avec clarté, il faut dire que les deux Communions, quoiqu'elles ſe trouvent enſemble dans un digne Communiant, demeurent diſtinctes, & que chacune garde ſa nature: ſçavoir, que l'une eſt la participation aux Symboles Sacrés, c'eſt la Communion Sacramentelle; & l'autre, la jouïſſance de la Grace de Jéſus-Chriſt, c'eſt la Communion Spirituelle.

Quand je lis nos Théologiens, je vois comment ils diſcernent entre ces deux Communions, lorsqu'ils parlent des Indignes; on diroit même qu'ils pouſſent ce principe trop loin, & qu'ils leur ôtent en un certain ſens la Communion Sacramentelle. Mais je cherche quelquefois la différence, & j'ai de la peine à la trouver, quand ils tâchent de définir la Communion des Dignes. Un Docteur de la Tranſubſtantiation, qui n'enfle pas ſon ſtile, me la montre avec plus de netteté. Ce Docteur encore eſt en état de me faire remarquer cette différence par rapport aux Communians indignes. Il eſt vrai qu'il prétend qu'ils reçoivent le Corps du Seigneur, mais il entend par ce Corps le Pain conſacré, que tous les Communians reçoivent évidemment,

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0450
DFG

ment, & m'avertit que les Indignes ne reçoivent pas la Grace. Je ſerois content de ſon explication, s'il ne me parloit pas d'un changement de la ſubſtance du Pain dans la ſubſtance du Corps, ou s'il n'entendoit par ce langage étrange que la converſion de l'Elément en Sacrement. Mais je n'ai jamais pu concevoir, d'où l'on prend le Corps de Jéſus-Chriſt qu'on veut mettre dans le Sacrement avec le Pain, & qui n'eſt ni le Symbole ni la Grace; je n'ai jamais pu comprendre le ſens non-plus que le fondement de la Doctrine, que les Communians indignes participent au Corps & au Sang du Seigneur, non ſeulement ſelon la locution Sacramentale, par laquelle les ſignes portent le nom des choſes ſignifiées, & ſelon l'autorité de l'inſtitution qui revêt le Pain de l'auguſte titre du Corps de Jéſus-Chriſt, & le Vin du titre de ſon Sang, ce que nous accordons; mais qu'ils participent au vrai Corps & au vrai Sang du Seigneur réellement & ſubſtantiellement, ce qui ne ſignifie rien, à-moins qu'on ne les veuille envelopper avec les vrais Fidèles dans la Communion Spirituelle. Que ſi nous diſions, que la Communion au Sacrement eſt réelle & ſubſtantielle, & non pas l'autre, il s'enſuivroit que

les

les Méchans qui communient ſont plus unis avec Jéſus-Chriſt, que les Juſtes qui ne communient point. Je ne vois pas, ſi l'on excepte les Symboles, qu'il nous ſoit poſſible de reçevoir ſon Corps & ſon Sang autrement qu'en eſprit, par un acte de foi de notre part, & par l'opération du Saint Eſprit de la ſienne; moyens qui ſont purement ſpirituels l'un & l'autre. Quand nous ſuppoſerions contre l'Ecriture Sainte, contre l'analogie de la Foi, contre la nature de Jéſus-Chriſt, contre la vérité de ſon Incarnation & de ſon Aſcenſion, contre le témoignage des Sens, contre le jugement de la Droite-Raiſon, que le Corps du Seigneur eſt localement préſent dans la Sainte Cêne, nous faudroit-il encore dire que nous le mangeons par un attouchement corporel, qui intercède entre les Communians & lui? Il ſemble que nous ſerions obligés de l'avouër par la force des conſéquences, & qu'on l'avouë en effet, lorſqu'on preſſe la Manducation Orale; non ſeulement par rapport au Pain de l'Euchariſtie, que nous mangeons ſans-doute à la façon des alimens corporels, en le diſtinguant néanmoins par nos penſées pieuſes du Pain ordinaire, à-cauſe de la conſécration qu'il a reçuë; mais encore par rapport à un Corps de Jéſus-Chriſt,

Christ, dont on se figure la substance distinguée de la substance du Pain. Mais non, répondent ceux qui tiennent ce Systême, & même ceux qui ne couvrent le Corps du Seigneur que des accidens du Pain, nous ne sommes pas des Capernaïtes, nous ne sommes pas des Anthropophages, à Dieu ne plaise! nous n'y concevons rien de charnel, tout y est spirituel. Ne donnez donc à la manducation propre, qui signifie mâcher, avaler, digérer, ne lui donnez pour objet que les Symboles, que ce soient des substances ou des accidens; & laissez au Corps du Seigneur, que vous distinguez des Symboles, l'honneur d'être reçu par une manducation impropre, mystique & spirituelle. Définissez la Présence Réelle, comme il vous plaîra; attachez le Corps de Jésus-Christ à l'espèce du Pain, tant qu'il vous plaîra; puisque vous déclarez que vous ne le croyez présent qu'à la manière des Esprits, ce qui n'est pas vrai du Symbole, qui est présent à la manière des Corps, vous ne sçauriez participer au Corps du Seigneur que par une voie spirituelle, & vous ne devez pas être choqués de ce qu'on refuse cet avantage aux Indignes. Car s'il faut que la Communion que nous avons avec lui soit d'es-

d'eſprit à eſprit, les Méchans qui n'apportent pas l'eſprit diſpoſé, n'y ont point de part; tout comme ils ne touchent pas Dieu, qui eſt préſent par-tout, & qu'ils n'ont point de communion avec lui. Ainſi, de quelque façon qu'on le prenne, toute la réalité de la Communion des Indignes, à-moins qu'on ne leur faſſe avaler le Corps de Jéſus-Chriſt à la Capernaïte, ce qui fait horreur à tout le monde; ſe réduit à la perception des Symboles; ils n'ont point de part au véritable Corps de Jéſus-Chriſt, le Corps du Seigneur qu'ils reçoivent n'eſt autre choſe que le Corps ſymbolique, comme parle Origène, c'eſt-à-dire le Symbole conſacré. Si cela ſe nomme Manducation réelle, Communion réelle, plutôt que la Communion ſpirituelle, par laquelle les vrais Enfans de Dieu participent effectivement aux mérites & à la vertu de la Paſſion & de la Mort du Seigneur, je ne ſçai plus ce que c'eſt que réalité. Après tout, il y a très-certainement une grande différence entre la Communion Sacramentelle & la Communion Spirituelle, & l'on ne doit pas confondre l'une avec l'autre par un mêlange indiſcret.

La diſtinction étant reconnuë on demande, ſi la Communion Sacramentelle n'ajoute

n'ajoute à la Communion Spirituelle que l'uſage des Symboles, ou ſi les Fidèles y reçoivent plus de grace qu'ils n'en avoient auparavant, & qu'ils n'auroient eu s'ils n'avoient pas communié. Nous ſommes déjà réellement unis avec le Seigneur par la Foi: *qu'avons nous donc de-plus dans le Sacrement, & dequoi nous ſert-il?* Le Catéchiſme répond, *que cette Communion*, ſçavoir la Spirituelle, dont nous ſommes inſtruits par l'Evangile, & dans laquelle nous entrons par la Foi, *nous eſt plus amplement confirmée* dans la Sainte Cêne, *& comme ratifiée.* Cela eſt clair, c'eſt la même Communion au fond, mais elle reçoit une nouvelle ratification par le Sacrement, qui la confirme en nous. J'entens ceci parfaitement bien, & je l'embraſſe comme une Vérité tout-à-fait Chrétienne. Mais ce que notre Auteur ajoute, paroît être tiré de la Théologie Scholaſtique. *Bien-que Jéſus-Chriſt nous ſoit vrayement communiqué*, dit-il, *& par le Batême, & par l'Evangile, ce n'eſt qu'en partie, & non pas pleinement.* Je cherche un ſens dans ce langage, & je n'en trouve point qui me ſatisfaſſe. Je ne vois pas comment on peut dire que le Sauveur avec ſes graces ne nous eſt pas pleinement offert par l'Evangile, ni plei-

pleinement appliqué par le Batême. Il m'a toujours paru, que Jésus-Christ est en ces occasions indivisible, & que sa bonté ne souffre pas qu'il se communique seulement en partie. Il n'observe pas la même mesure dans la distribution de ses dons, mais un Jésus-Christ qui se communique est tout entier, à mon avis. Ce Jésus-Christ que nous avons revétu par le Batême, est-il moins parfait que celui qui nous est présenté dans l'Eucharistie? Ne faisons point de partage entre les Sacremens, pour dire, l'un commence notre salut, l'autre l'achève; laissons à l'Ecole Romaine l'imagination touchant ces différentes vertus prétenduës. Si quelqu'un pense qu'il s'agit d'avoir communion, non seulement en un certain sens général & vague avec Jésus-Christ, mais encore en particulier & distinctement avec son Corps & son Sang, il doit considérer que toute Communion salutaire est de cette sorte, puisque personne n'a la vie éternelle, *s'il ne mange la chair du Fils de l'homme, & s'il ne boit son sang*; ce qui se fait en esprit hors de la Sainte Cêne, laquelle en doit seulement faire une impression plus forte par la nouvelle manière de le représenter; & c'est peut-être ce que Calvin a voulu dire.

Est-

Est-ce donc que dans l'Eucharistie on ne reçoit pas de-nouveau le Corps du Seigneur ? Oui : mais c'est le Corps en Sacrement, un Corps que tous les Communians reçoivent, les Indignes aussi bien que les Dignes. La différence ne consiste pas en ce que les uns reçoivent plus que les autres, mais en ce que ceux qui possèdent spirituellement Jésus-Christ profitent du Sacrement pour se faire une application réïtérée des promesses de l'Evangile, au lieu que les autres n'en retirent point de fruit. Mais pour ce qui regarde la plénitude plus grande, on n'en peut point établir dans la Sainte Cêne, qui ne porte préjudice à la réalité du Batême, à la perfection de la Parole, & à l'efficace de la Foi.

Il y a pareillement de l'obscurité dans les réponses que notre Auteur fait donner aux demandes: *Qu'avons-nous par le signe du Pain? Qu'avons-nous dans le signe du Vin?* Car il semble qu'il nous fait dire une chose que nous trouvons absurde dans la bouche des Docteurs de Rome, sçavoir, que le Seigneur est dans le Sacrement le signe de soi-même. C'est l'idée que me présentent ces paroles: *Le Corps du Seigneur Jésus, en ce qu'il a été offert une fois en sacrifice pour nous réconcilier avec Dieu, nous est*

maintenant donné pour nous assurer que nous avons part à cette réconciliation. Le Seigneur nous donne son Sang à boire, entant qu'il l'a une fois répandu pour le prix de nos ames & pour la satisfaction de nos péchés, afin que nous soyons assurés d'en reçevoir le fruit. C'est à-peu-près tout ce qu'on peut dire dans le Système de la Transubstantiation. Si ce ne sont pas des pensées fausses, ce sont des expressions irrégulières, qui pourroient faire naître l'erreur, & qu'il est bon d'éviter par-tout, principalement en ces Matières, où les Peuples sont accoutumés à se faire tant d'illusions. Le Corps nous est aujourd'hui donné pour nous confirmer, le Sang nous est donné pour lever nos doutes. Cela est vrai du Corps symbolique, du Sang symbolique, des Symboles sacrés qui portent le nom du Corps & du Sang de Jésus-Christ, de ces Signes qui sont institués pour nous rassurer; & non d'un Corps & d'un Sang qui nous soient donnés avec le Pain & le Vin, ou dans les Espèces. Comment se peut-on figurer que Jésus-Christ soit dans la Sainte Cêne, sinon d'un coté par la Dignité des Symboles que son institution leur donne, & de l'autre par la Grace qu'il nous a promise? En ce dernier sens, il n'est pas

le

le ſigne, mais la choſe ſignifiée; il n'eſt pas reçu de tous, mais par les Dignes; il n'eſt pas conſidéré dans ſa nature & dans ſa ſubſtance, mais entant qu'il nous *a été fait de la part de Dieu ſapience, juſtice, ſanctification & redemption:* c'eſt le fruit de ſes mérites qui nous eſt communiqué par la vertu de ſon Eſprit pour le ſalut de nos ames. En s'arrêtant au prémier ſens, le Pain eſt le Corps de Jéſus-Chriſt, parce qu'il en eſt le ſigne. Je ne ſçai de quel uſage eſt ce troiſième Jéſus-Chriſt, qu'on diſtingue du Symbole, & qui n'étant pas la choſe ſignifiée, puisqu'il eſt reçu par les Indignes, qui ne peuvent pas participer à la Grace, eſt réduit à la néceſſité de ſe ſervir de ſigne lui-même. C'eſt la confuſion où jette le Dogme de la Préſence prétenduë Réelle, & que notre Catéchiſte n'a pas voulu favoriſer ſansdoute. Il a voulu dire, que nous reçevons dans le Sacrement, non ſeulement une confirmation extérieure par le moyen des ſignes, mais que ceux qui le prennent dignement reçoivent encore une confirmation intérieure par la vertu du Corps & du Sang de Jéſus-Chriſt; en ſorte que ce divin Corps & ce divin Sang, qui les a réconciliés avec Dieu par ſa crucifixion &

par ſon effuſion, produit en eux l'aſſurance d'avoir part à cette réconciliation par le témoignage du Saint Eſprit. Il faut convenir que l'utilité de la Sainte Cêne eſt très-grande, quand on la célèbre dévottement; & ſi toutes les fois qu'on entend la Parole de Dieu avec crainte, on reçoit une nouvelle lumière, & qu'on ſoit confirmé dans les ſentimens de piété qu'on avoit conçus, un Communiant, qui pour être digne apporte à la Table du Seigneur un cœur uni avec lui, ne peut que remporter une augmentation de Graces, & un ſentiment plus vif de la Communion intime où ſon Sauveur l'a reçu.

Il paroit que les termes énergiques qu'on emploie dans la deſcription de l'Euchariſtie, tendent principalement à nous en repréſenter l'efficace, ce qui m'oblige à m'expliquer ſur ce ſujet. Je remarque d'abord que la Préſence Réelle n'y fait rien-du-tout, quelque énergique qu'on ſe la veuille imaginer; elle ne rend pas la Sainte Cêne plus ſalutaire que le Batême; il eſt à cet égard abſolument inutile de faire deſcendre le Seigneur du Ciel, d'une autre manière qu'il ne vient aſſiſter à ce prémier Sacrement, de mettre ſon Sang dans le Calice autrement qu'il n'eſt dans l'Eau

l'Eau de notre Régénération. Après avoir donné cet avertiſſement, j'accorde de tout mon cœur que les Sacremens ont de l'efficace. Et comment un moyen ordonné de Dieu n'en auroit-il point? Mais je dis que c'eſt une efficace telle qu'on doit attribuer à des inſtrumens dont l'opération n'eſt pas naturelle, mais morale. La différence conſiſte en ce que dans l'ordre phyſique une cauſe produit néceſſairement ſon effet, comme le feu produit la chaleur, ſans conſulter celui qui la ſent; ſi bien que celui qui ne la veut pas ſentir, n'a point d'autre voie que celle de s'éloigner du feu, s'il lui eſt poſſible. Dans l'ordre moral, l'effet eſt produit par la concurrence de la volonté de celui ſur qui la cauſe opère. Suffit-il pour être ſauvé, de reçevoir les Sacremens, ou cela depend-il de la manière de les prendre? Le ſalut eſt-il infaillible, quand on les a pris; ou arrive-t-il à ceux qui les reçoivent, de périr? On avouë que quantité de Communians demeurent reprouvés au moment qu'ils communient, & qu'ils avancent leur condamnation par cet acte. Comment peut-on enſuite ſoutenir, que les Sacremens opèrent à la façon des cauſes naturelles, & parler comme ſi la Grace devoit être l'effet imman-

quable de la Cérémonie? Il eſt vrai qu'on ajoute, que l'homme met de ſa part un obſtacle à la vertu que Dieu leur a donnée; mais c'eſt juſtement en cela qu'on ſe contredit. Car s'il y a des obſtacles de la part de l'homme, qui n'a point de force contre les cauſes phyſiques, il faut confeſſer que les Sacremens ſont des cauſes morales. Quand on lave un enfant, qu'il le veuille ou non, on le nettoie toujours; c'eſt un effet naturel, qui ne demande ni connoiſſance ni conſentement pour être produit. Mais afin que l'Arc-en-ciel me perſuade qu'il n'y aura plus de Déluge, il faut que je ſçache la promeſſe qui a été faite à Noé, & que j'y ajoute foi. Les Sacremens ne ſont utiles à l'ame, qu'en ce que Dieu nous les a donnés pour la confirmation de ſes promeſſes; & ils ne ſçauroient faire aucune impreſſion ſur l'ame, qu'à-proportion de la connoiſſance que nous avons des promeſſes dont ils ſont les ſçeaux, & de la foi que nous y apportons. Il en eſt comme de la Parole de Dieu: elle n'opère pas par ſes lettres & ſes ſyllabes, elle opère à-meſure que nous en comprenons le ſens: ſon effet eſt la foi, quand nous la reçevons: ſinon, quoique la cauſe ſoit parfaitement bonne en ſon genre, celui qui l'entend de-

demeurera dans l'incrédulité. Comme le ſon de la Parole frappe les oreilles, la matière des Sacremens touche le corps : cela eſt néceſſaire pour produire l'effet, mais l'effet n'eſt pas encore produit. Il faut que l'ame ſoit touchée, & par les Sacremens, & par la Parole: & les mêmes raiſons qui font que la Parole eſt aux uns *une odeur de vie*, & aux autres *une odeur de mort*, rendent les Sacremens ſalutaires aux uns, & pernicieux aux autres. La différence ne vient pas de l'adminiſtration, elle vient de la reception; & ce n'eſt que par la Foi qu'on s'applique la Grace dans les Sacremens, auſſi-bien que dans la Parole. Si l'on ſe contente de cette manière de produire l'effet, nous l'attribuons aux Sacremens: ſi l'on veut que les Sacremens n'opèrent pas ſur le cœur de l'homme par l'obligation où ils nous mettent de faire des réflexions pieuſes, mais qu'opérant par eux-mêmes ils produiſent leur effet indépendamment de notre volonté, nous diſons que Dieu n'a pas donné cette vertu aux élémens dans l'œconomie de la Nature, comme il eſt certain, & que l'œconomie de la Grace ne nous fait rien entendre de ſemblable ; de ſorte que nous rejetterions cette ſorte d'opé-

ration, quand même elle ne seroit pas démentie par l'expérience.

Je ne suis pas trop surpris de voir, que ceux qui se reposent sur l'*Eau Bénite*, sur les *Agnus Dei*, & sur cent autres choses dont la consécration est purement humaine, attendent des Sacremens une vertu pour le moins égale, quoique par une erreur encore plus grossière ils la fassent dépendre de l'intention du Ministre. Quand je considère d'un autre coté, qu'ils conviennent que l'opération n'a pas lieu chez les Adultes, qui l'arrêtent par leurs mauvaises dispositions, je panche à croire qu'on n'auroit jamais imaginé *l'Oeuvre Oeuvrée*, si l'on n'avoit pas mal raisonné sur l'usage suivant lequel les Sacremens sont administrés aux Petits Enfans: raisonnement qui est fort ancien, mais qui n'en est pas meilleur. On voyoit baptiser les Enfans, pratique dérivée du Siècle des Apôtres; on voyoit donner l'Eucharistie aux Petits Enfans, l'Ancienne Eglise ne se faisoit aucun scrupule là-dessus. On supposoit que les réflexions devant intervenir dans l'opération morale, & les Enfans étant incapables de réflexion, un effet moral ne pouvoit pas être produit chez eux dans le tems qu'on leur conféroit les Sacremens;

mens; & on concluoit qu'il ſeroit inutile de les leur conférer, s'ils n'avoient pas à leur égard une vertu phyſique. On paſſa plus loin: on conçut l'opinion que Dieu avoit exprès établi les Sacrements, afin d'appliquer par ce moyen la Grace aux Petits Enfans, étant impoſſible de le faire par la Parole qu'ils ne ſçauroient entendre; & qu'en vertu de ce règlement, comme tous les Enfans batiſés étoient infailliblement régénérés, tous ceux auſſi qui mouroient ſans batême reſtoient néceſſairement dans la condamnation, puisque l'unique remède du ſalut leur avoit manqué. Pour répondre à ces conceptions, nous ne dirons point que les Sacremens changent de nature ſuivant l'âge du Sujet qui les reçoit, & que leur efficace eſt phyſique dans les Enfans, & morale dans les Adultes; ce ſeroit donner gain de cauſe aux Anabatiſtes. Nous dirons que Dieu diſpenſe les moyens dont l'efficace eſt morale, non ſeulement pour le moment de l'adminiſtration, mais pour tout le reſte de la vie de l'homme. La Parole de Dieu, par exemple, m'eſt utile longtems après l'avoir entendu prêcher, & me demeure utile tant que j'en garde le ſouvenir dans le cœur. Quand je batiſe un Enfant, je ne pré-

tens pas qu'il reçoive une impreſſion qui ne ſoit pas morale: je le fais prémièrement, afin que les Parens ſoient conſolés par les promeſſes de l'Evangile, & qu'ils ſoient engagés à donner à l'Enfant une éducation Chrétienne; & enſuite afin que l'Enfant ſoit un jour excité à la foi & à la ſanctification par le ſouvenir de ſon batême, pour y trouver auſſi tous les jours une ſource de conſolation. C'eſt ainſi que le Sacrement, conféré aux Petits Enfans, reſte au rang des cauſes morales, qui demandent de nous la connoiſſance & la volonté pour produire leur effet. Quand, pour exalter le Nouveau Teſtament, on attribuë à ſes Sacremens plus d'efficace qu'à ceux de l'Ancienne Alliance, on le doit rapporter aux plus grandes lumières touchant la Redemption accomplie qui les éclairent. Mais ſi quelqu'un l'interprète de la vertu phyſique, qu'il ſçache que ce n'eſt pas en cela que conſiſte l'honneur de l'Evangile; aucontraire, que cela tend à défigurer le Chriſtianiſme, & à le couvrir d'une tache; parce que la Religion perd de ſon prix, à-meſure qu'on l'appuye ſur les Cérémonies. Nous veut-on rendre Juifs? Que dis-je Juifs! Les Iſraëlites pouvoient apprendre par leurs Prophètes,

qu'ils

qu'ils ne devoient pas se reposer sur les Ordonnances Légales. Nous-nous mettrions dans le cas des Mahométans & des Payens, dont nous-nous mocquons avec justice, quand ils attendent de leurs Purifications Corporelles, le salut de l'Ame. Nos Cérémonies Sacrées ont un avantage infini sur leurs Cérémonies Profanes, & c'est à-cause de cela même que nous n'y devons point reconnoître de ressemblance. A Dieu ne plaise, que les augustes Pratiques que le Seigneur nous a laissées, puissent approcher le moins du monde de la nature des Opérations Magiques, comme ceux qui se nourrissent de la superstition des Peuples tâchent de nous les représenter par leur Doctrine impure! L'erreur qui donne un pouvoir surnaturel aux Créatures est l'origine de l'Idolâtrie, & la confiance qu'on met dans l'extérieur est le chemin de la Corruption. Il est juste que nous éloignions de nos Sacremens toutes ces pensées, & même toute l'apparence de favoriser de fausses idées par nos expressions.

II. PARTIE.

Voici une expression des plus justes, quand on dit *que la Sainte Cêne nous ren-*

renvoie à la Paſſion & à la Mort de Jéſus-Chriſt, comme au Sacrifice unique & perpétuel qui a été fait pour notre Redemption. Qu'on s'y tienne, c'eſt tout ce qu'on peut dire de plus conforme à ſon inſtitution. Mais ceux qui ramènent Jéſus-Chriſt d'enhaut, le veulent encore ſacrifier. La Meſſe, que l'Egliſe Romaine a ſubrogée à la place de la Cêne, eſt ſelon ſes Docteurs un Sacrifice propiciatoire, où par les mains des Prêtres Jéſus-Chriſt eſt réellement offert à Dieu pour les Vivans & pour les Morts. Comme ils confondent le Corps du Seigneur avec ſon Symbole, ils confondent le Sacrifice de la Croix avec la Commémoration qui s'en fait, & tombent par ce moyen en quantité de contradictions. Je ne dirai pas en combien de manières la Meſſe diffère de la Cérémonie que le Seigneur nous ordonne de pratiquer : je ne parlerai pas non-plus des deſtinations peu convenables, & quelquefois ſacrilèges, qu'on donne à ce Sacrifice prétendu, non ſeulement par l'abus que des Prêtres avares & impies en font, mais auſſi par les principes avoués de leur Ecole. Je me contenterai de faire voir deux choſes par rapport à leur opinion, que l'Euchariſtie eſt un Sacrifice. Prémière-

re-

rement, qu'ils nous fourniſſent eux-mêmes des armes pour la combattre; & enſuite, qu'elle eſt injurieuſe à Jéſus-Chriſt. Ne conviennent-ils pas, qu'il y a de la différence entre les Sacremens & les Sacrifices; que ceux-là ſont des gages préſentés aux hommes de la part de Dieu, & que ceux-ci ſont des dons préſentés à Dieu de la part des hommes? Comment veulent-ils que l'Euchariſtie ſoit en même tems l'un & l'autre, le Corps de Jéſus-Chriſt que Dieu nous offre, & que nous offrons à Dieu? Nous voyons bien par l'inſtitution, que le Seigneur l'ayant une fois offert pour nous à ſon Père Céleſte, il nous l'offre par la repréſentation du Sacrement & nous commande de le reçevoir, mais nous ne voyons pas qu'il nous enſeigne à l'offrir derechef à Dieu. Quelle victime y a-t-il dans l'Euchariſtie? Ils l'appellent un Sacrifice non-ſanglant: mais *ſans effuſion de ſang il ne ſe fait point de propiciation.* Ils confeſſent que la deſtruction de la victime eſt eſſentielle à un Sacrifice; mais le Corps du Seigneur qu'ils prétendent offrir eſt impaſſible, la deſtruction ſe borne aux eſpèces, & encore ne ſe fait-elle pas par l'oblation du Prêtre, mais par la digeſtion du Communiant.

Si

Si la Cêne eſt aujourd'hui un Sacrifice, il faut que la prémière Cêne l'ait été de-même. Le Seigneur ſe ſeroit donc offert, avant que de mourir; & ſi ſon oblation a été parfaite, comme il le faut dire, il auroit pu ſe diſpenſer de mourir; ſinon il a été obligé de s'offrir plus d'une fois, contre la doctrine rebattuë de l'Epitre aux Hébreux. Cette difficulté a paru indiſſoluble à quelques Docteurs de l'Ecole Romaine, & les a portés à dire que la prémière Cêne n'a pas été un Sacrifice. Par conſéquent la nôtre, qui ne ſçauroit être plus noble, ne l'eſt pas non-plus.

Mais outre qu'ils nous aident à réfuter ainſi leur erreur, le Sacrifice de la Meſſe déroge à la gloire du Seigneur en plus d'une manière. On rend un Prêtre, qui eſt mortel, pécheur, quelquefois ſcélérat, on le rend maître de ſon divin Corps, on l'érige en créateur de ſon Créateur, on le rend dumoins ſupérieur à Jéſus-Chriſt, puisque le Sacrificateur eſt toujours plus excellent que la Victime qu'il offre. Ils diſent à cela que le Seigneur veut bien ſe ſoumettre à cette indignité, comme il s'eſt abbaiſſé pour s'incarner & pour ſouffrir la mort. Mais les circonſtances ne ſont pas égales, & Jéſus-Chriſt n'eſt

plus

plus dans ſon anéantiſſement, il eſt dans ſon état d'exaltation. Un autre inconvénient eſt, qu'on rend le Sacrifice de la Croix ſemblable aux Sacrifices de la Loi, qui ont eu beſoin d'être réïtérés à-cauſe de leur foibleſſe & de leur imperfection. Où demeure l'avantage du Nouveau Teſtament, s'il y faut auſſi ſacrifier tous les jours? Où eſt la puiſſance de l'action par laquelle Jéſus-Chriſt s'eſt offert ſoi-même, ſi pour lui donner de l'efficace il faut que les Prêtres mortels l'offrent encore ſous les eſpèces du Pain & du Vin? Peut-on attribuer à la Meſſe la vertu d'expier les péchés, ſans faire tort au Sang du Fils de Dieu qui nous nettoie de tout péché? Que devient la doctrine de l'Apôtre, qui écrit aux Hébreux, *que le Souverain Sacrificateur de la Nouvelle Alliance n'a eu beſoin de s'offrir qu'une fois*, qu'il ne prétend point *s'offrir pluſieurs fois*, qu'il a paru *une fois pour abolir le péché en s'offrant pour victime*; *qu'on offroit autrefois tous les jours les mêmes hoſties, parce qu'elles ne pouvoient jamais ôter le péché*; *mais que le Seigneur Jéſus ayant offert une ſeule hoſtie pour les péchés, a par une ſeule oblation rendu parfaits pour-toujours ceux qu'il a ſanctifiés*; que *les péchés étant remis*, com-

comme ils le ſont à préſent, *on n'a plus beſoin d'oblation*, & qu'*après la mort du Seigneur il n'y a plus d'hoſtie pour les péchés?* N'aura-t-on aucun égard à la clarté de tant de Paſſages? N'aura-t-on point d'égard au titre de Sacrificateur éternel qu'on donne au Seigneur, en déclarant qu'il n'en eſt pas comme autrefois qu'il s'en faiſoit pluſieurs, à-cauſe que la mort les empêchoit d'être perpétuels? Que veut donc dire cette foule innombrable de Sacrificateurs créés depuis la venuë de Jéſus-Chriſt? Donnera-t-on des Succeſſeurs à celui qui eſt Immortel, ou des Collègues à celui qui eſt Tout-puiſſant? Ou ſont-ce des Aides qui ſervent ſous lui, à l'imitation des Sacrificateurs du commun qui ſervoient ſous le Grand Pontife de la Loi? Mais Aron eut beſoin de ſecours, ne ſuffiſant pas ſeul à ſa charge, & l'aſſiſtance qu'on lui donnoit étoit proportionnée aux forces des hommes mortels: au lieu que notre Souverain Sacrificateur a ſçu fouler au preſſoir tout ſeul, & que ſon œuvre eſt toute divine: il n'y a que lui à qui cet honneur appartienne, ſa Sacrificature eſt éternelle. Les Docteurs de Rome diſent pour s'excuſer, que la Meſſe n'eſt pas un Sacrifice nouveau, que c'eſt le même

me Sacrifice que celui de la Croix. Ce n'eſt pas le même; il y a un autre Sacrificateur, une autre Victime quoiqu'on lui donne le même nom, une autre Action, toutes les circonſtances diffèrent: Mais quand elles ſeroient les mêmes, c'eſt une réïtération, & l'honneur du Sacrifice du Seigneur ne ſouffre pas qu'il ſoit réïtéré. Veut-on que Jéſus-Chriſt ſatisfàſſe de-nouveau pour nos péchés, n'a-t-il pas pleinement ſatisfait en mourant pour nous? Ce n'eſt pas une nouvelle ſatisfaction, diront-ils, c'eſt une application de celle qui eſt faite. Mais quelle différence y a-t-il entre Satisfaction & Sacrifice propiciatoire? Il n'y en a point. Si donc la Meſſe ne peut pas être appellée Satisfaction, qu'on ne lui donne pas non-plus le nom de Sacrifice. Quant à l'application, elle ſe fait par la Sainte Cêne, mais il n'eſt pas beſoin pour cela qu'elle ſoit Sacrifice, il ſuffit qu'elle ſoit Sacrement. C'eſt une application, nous le voulons: ce n'eſt donc pas un don que nous offrons à Dieu, c'eſt une grace que Dieu nous offre. L'Euchariſtie n'eſt pas le Sacrifice; c'eſt le repas que nous faiſons après le Sacrifice, la victime nous y étant préſentée pour nous ſervir d'aliment, comme les Iſraëlites mangeoient leur

portion des victimes après avoir sacrifié. La Cérémonie n'est pas instituée pour faire une oblation du Corps de Jésus-Christ à Dieu son Père, mais pour nous renvoyer au Sacrifice unique de ce Redempteur ; puisqu'il ne reste après sa Mort, sinon que nous en ayons la jouïssance, pour nous assurer de la communication de toute sa vertu & de tous ses fruits salutaires.

Si quelqu'un s'étonne que l'Eucharistie ait pu passer pour Sacrifice, malgré tant d'empêchemens, je puis lui dire, que trompé par l'ambiguïté de nom, après l'avoir improprement appellée Sacrifice, on l'a peu-à-peu changée en Sacrifice propre sans penser aux raisons; & qu'ensuite on a jugé à-propos de maintenir par force ce sentiment, tant à-cause de l'honneur qui en revient aux Prêtres, que pour ne point déroger à la prétenduë infaillibilité de l'Eglise. Depuis qu'on leur en demande des preuves, ils s'avisent d'alléguer quelques passages des Prophètes, qui portent qu'il y auroit perpétuellement des Sacrificateurs, pour offrir des holocaustes & des Sacrifices tous les jours, & qu'on offriroit parmi les Nations en tout lieu du parfum & une oblation pure au Nom de l'Eternel. Mais il est aisé de re-

reconnoître dans ces paroles le langage du Vieux Teſtament, qui compare le ſervice ſpirituel de l'Evangile avec le culte typique de la Loi, quoique la différence de l'un à l'autre ſoit extrême. Nous avons des Sacrifices à offrir, mais des Sacrifices ſpirituels, & tous les Fidèles ſont de cette Sacrificature royale. Les Docteurs de Rome veulent prendre avantage de ce que Jéſus-Chriſt eſt nommé *Sacrificateur ſelon l'ordre de Melchiſédec*, & que nous liſons de ce Roi de Salem *qu'il a offert du pain & du vin.* Mais à qui? à Dieu? Non; mais à Abraham, & au Roi de Sodome ſes hôtes: Ce n'étoit pas un Sacrifice, c'étoit un repas qu'il leur donnoit. Qu'on ne s'appuye pas ſur ce que les Pères ont trouvé dans cette action une allégorie applicable à l'Euchariſtie, ils en apportent bien d'autres qui ne ſont pas plus juſtes. Leur autorité cède à celle de l'Apôtre, qui cherche Jéſus-Chriſt juſques dans les moindres circonſtances de l'hiſtoire de Melchiſédec, & ne dit pas un ſeul mot de cette oblation du pain & du vin. C'eſt dans l'inſtitution de l'Euchariſtie qu'il faudroit principalement trouver le fondement d'une opinion qui veut décider de ſon caractère eſſentiel. On y parle d'un

Corps livré, d'un Sang répandu, & par conſéquent d'un Sacrifice, mais d'un Sacrifice offert une fois ſur la Croix. Le Seigneur dit enſuite: *Faites ceci en mémoire de moi.* Se peut-il que des perſonnes de bon ſens produiſent ſérieuſement & ſans rougir ces paroles en faveur du Sacrifice de la Meſſe, ſous prétexte que *faire* ſignifie *ſacrifier?* Le Seigneur veut que ſes Diſciples imitent ce qu'il faiſoit alors: Il ne ſacrifioit point, il diſtribuoit le pain & le vin après les avoir bénis: Il veut qu'ils faſſent ce qu'il venoit de leur commander; *Prenez, mangez, bûvez:* Il veut qu'ils le faſſent *en mémoire* de lui: Sa Sainte Cêne n'eſt donc pas un Sacrifice, mais la commémoration de ſon Sacrifice. Enfin, ils nous allèguent les Pères, qui ont donné le nom de Sacrifice à l'Euchariſtie, ce qui eſt vrai, mais ils l'entendoient autrement qu'on ne l'entend aujourd'hui. Les Pères ne faiſoient pas de la Sainte Cêne un Sacrifice propiciatoire & proprement ainſi nommé, mais un Sacrifice métaphorique & ſpirituel. Prémièrement, entant qu'elle eſt le ſymbole & la repréſentation du Sacrifice de la Mort du Fils de Dieu. Enſuite, par rapport aux prières & aux actions de graces dont

on

on l'accompagne. Troisièmement, à-cause de l'offrande que les Fidèles font au Seigneur de leurs personnes, lorsqu'ils viennent à sa Table. Et enfin, parce que le Peuple y offroit le pain & le vin pour être consacrés. C'est ce que les Anciens désignoient par leurs oblations, non le Corps de Jésus-Christ, mais les fruits de la terre qu'ils offroient au Créateur, comme il paroît encore par le Canon de la Messe. Ils le faisoient sans en avoir reçu l'ordre du Seigneur, mais ils croyoient qu'ils le pouvoient faire à l'imitation des Israëlites, & pour confondre les Manichéens, qui renvoient ces dons de Dieu au rang des œuvres du Diable. Au-reste, quand les Payens reprochoient aux prémiers Chrétiens, qu'ils étoient sans Temples, sans Autels, sans Sacrifices, ceux-ci l'avouoient franchement, & mettoient ces défauts prétendus parmi les avantages de leur Religion.

O Chrétiens de nos jours! puissiez-vous avoir des sentimens aussi purs & aussi dégagés de toute sorte de superstition! Puissiez-vous comprendre l'excellence du Sacrifice de Jésus-Christ! vous ne vous amuseriez pas à le voir immoler par les mains des hommes. Puissiez-vous être convaincus de la réalité

de votre Redemption, & reçevoir de la main du Seigneur les Sacremens comme les gages d'un si grand bienfait! vous ne creuseriez pas à leur égard dans votre imagination pour trouver des réalités inutiles. Puissiez-vous sentir dans vos cœurs l'efficace de la Communion spirituelle! vous ne vous mettriez pas en peine de la dispute sur la nature de la vertu des Symboles, encore moins la pousseriez-vous jusqu'à les confondre avec Jésus-Christ & sa Grace. Vous les Ministres, à qui la dispensation des Sacremens est commise, n'attentez pas sur des honneurs que nul ne se peut attribuer, s'il n'est appellé de Dieu; ne vous arrogez pas le pouvoir de tenir entre les mains le Corps de votre souverain Maître, pour le sacrifier quand il vous plaît, & pour le donner à qui vous voulez, quand même vous en feriez un trafic honteux! Si votre prétension étoit fondée, vous feriez des miracles plus grands que le Seigneur n'a fait, tant par la conversion des élémens, que par la guérison des ames conférée par vos actions corporelles. Conduisez-vous plutôt comme de vrais Dispensateurs des Mystères de Dieu, en prêchant fidèlement sa Parole, en administrant les Sacremens selon l'ordre & l'intention de

Jésus-

Jésus-Christ, & en les accompagnant de la lumière de la doctrine qui seule les peut rendre salutaires. Et vous, Peuples! si vous prêtez l'oreille à ceux qui vous parlent d'un Sacrifice de pain & d'une Présence corporelle, principes qui pourroient vous persuader de mettre votre confiance dans l'extérieur, écoutez encore plus les Docteurs de ces idées qui ont l'apparence sublime, quand pressés par le sentiment de la vérité ils vous avertissent eux-mêmes de la foiblesse de ces espérances & de l'inutilité du culte charnel. Souffrez qu'on vous éclaire. Et quand vous êtes délivrés des superstitions qui accablent les autres, quand vous êtes desabusés de leurs erreurs, réjouïssez-vous de votre bonheur, témoignez au Seigneur votre reconnoissance, embrassez avec une foi vive le Sacrifice de votre Redemption, fortifiez-vous dans la Communion de votre Sauveur, & laissez-vous toujours gouverner par son Saint Esprit. AMEN.

III. SERMON.

SUR LA SECTION LIII.

LE MIN. *Pourquoi y a-t-il un double Signe?*

L'ENF. *Notre Seigneur l'a fait à-cause de notre infirmité, pour nous donner à connoître que non seulement il est viande à nos ames, mais aussi bruvage: afin que nous cherchions en lui notre nourriture pleine & entière, & non ailleurs.*

LE MIN. *Tous indifféremment doivent-ils user de ce second Signe, sçavoir de la Coupe?*

L'ENF. *Oui, selon le commandement de Jésus-Christ, contre lequel il n'est pas permis de rien attenter.*

LE MIN. *Avons-nous dans la Cêne simplement le témoignage des choses dites ci-dessus, ou si elles y sont vraîment données?*

L'ENF. *Entant que Jésus-Christ est la vérité, il ne faut pas douter que les promesses qu'il fait en la Cêne n'y soient accomplies, & que ce qu'il y figure n'y soit vérifié. Ainsi, selon qu'il le promet & le représente, je ne doute pas qu'il ne nous fasse participans de sa propre substance, pour nous unir avec lui en une même vie.*

LE

LE MIN. *Mais comment cela se peut-il faire, vu-que le Corps de Jésus-Christ est au Ciel, & que nous sommes en ce pelerinage terrestre.*

L'ENF. *C'est par la vertu incompréhensible de son Esprit, laquelle conjoint bien les choses séparées par distance de lieu.*

LE MIN. *Tu n'entens donc pas que le Corps soit enfermé dans le pain, ni le Sang dans le calice?*

L'ENF. *Non: mais au-contraire, pour avoir la vérité du Sacrement, il nous faut élever nos cœurs en-haut au Ciel, où est Jésus-Christ en la gloire de son Père, & d'où nous l'attendons pour notre redemption, & non pas le chercher dans ces Elémens corruptibles.*

LE MIN. *Vous entendez donc qu'il y a deux choses en ce Sacrement; le Pain matériel & le Vin que nous voyons à l'œil, touchons à la main, & savourons au goût; & Jésus-Christ, dont nos ames sont intérieurement nourries?*

L'ENF. *Oui; en telle sorte néanmoins que nous y avons même un témoignage & comme un arrhe de la résurrection de nos corps, entant qu'ils sont faits participans du signe de vie.*

LA Religion Chrétienne a reçu des changemens remarquables de siècle en siècle, tant dans la Doctrine que dans le Culte: & ceux qui ont quelque connoissance de l'Antiquité, n'en peuvent pas

disconvenir. Ils l'attribuënt quelquefois à la liberté que l'Eglise a, selon eux, d'abolir les vieilles Pratiques, & d'en introduire de nouvelles; même de donner aux Dogmes une autre forme par des explications inusitées, & de multiplier les Articles de Foi, selon les occurrences, par un pouvoir illimité. Nous l'imputons avec plus de justice à la demangeaison que les hommes ont de préférer leurs Conceptions à la Parole Céleste, & de mettre leurs Traditions en la place des Commandemens de Dieu. Le mal est cependant arrivé : il est si grand, que si quelque Apôtre revenoit aujourd'hui dans le monde, il trouveroit dans la plupart des Eglises un service divin très-éloigné des règles du Christianisme, & par-tout dans les Livres des Docteurs un langage inconnu. Il seroit surpris de voir pratiquer sous le titre de Sacremens, des Cérémonies qui n'ont aucune conformité avec l'institution du Seigneur, & d'entendre des discours infinis sur une matière dont les prémiers Hérauts de l'Evangile ont parlé si sobrement. Il seroit étonné de la présomption dont on se flatte d'avoir Jésus-Christ, qu'il auroit laissé dans la gloire enhaut assis à la droite de Dieu, encore ici-bas sur la terre, non seulement

ment par sa Divinité, par son Esprit, par sa Bénédiction qu'il nous a voulu laisser, par la Foi dans ses Promesses, par l'espérance de son Retour, mais corporellement, & d'une façon qui le rendroit capable d'habiter dans les Temples faits de mains, d'être servi par les soins des hommes, & d'être adoré sous une forme visible.

Nous avons le déplaisir de rencontrer ces abus à chaque moment, & lorsque nous souhaitterions d'expliquer succinctement les Dogmes de la manière la plus édifiante, surtout celui de la Sainte Cêne, nous sommes dans la fâcheuse nécessité de nous étendre sur plusieurs Questions importunes, afin de dissiper les illusions des Errans, & de rétablir les droits de la Vérité. Voici donc encore le Sacrement de l'Eucharistie qui nous occupe. La tâche que notre Section nous donne, n'est pas difficile dans sa prémière partie; puisque l'Erreur qu'on y réfute, le Retranchement du Calice, est la plus palpable des corruptions qui se soient glissées sur ce sujet. Elle ne devroit pas être plus pénible dans son second point, qui est tellement étrange, que si l'on n'avoit pas pris une peine extrême de l'embrouiller, il ne faudroit qu'un grain

grain de bon-sens pour sortir d'affaire. Il est presque inconcevable, que des Chrétiens ayent pu tomber dans les sentimens qu'on leur entend débiter sur la Présence prétenduë Réelle. Il faut que l'ignorance des siècles passés ait été bien grossière, puisque des opinions de ce caractère ont pu s'établir. Il faut encore que les préjugés ayent une force étonnante, puisqu'il se trouve, à-présent que le monde paroît s'éclairer, tant de personnes, même tant de peuples, qui s'obstinent à n'en point revenir. Qu'on me pardonne, si je m'écrie en cette occasion: *C'est ici la puissance des ténèbres.* Mais traittons, sans plus de préambule, de nos deux Articles, qui sont la Communion sous les deux espèces, & l'Idée qu'on doit avoir de la Présence de Jésus-Christ dans la Sainte Cêne. Ils sont très-importans l'un & l'autre, & méritent toute notre attention.

I. PARTIE.

Quand on a lu l'Institution de la Sainte Cêne chez les Evangélistes & chez S. Paul, qui attestent tous unanimement, que le Seigneur, après la distribution du pain, prit aussi la coupe, & qu'il la donna à ses Disciples, en leur disant:

disant: *Buvez-en tous:* est-il possible, en professant la Foi Chrétienne, de mettre en doute s'il faut communier sous les deux espèces? Nous disons qu'il est nécessaire d'employer l'un & l'autre signe, toutes les fois qu'on célèbre l'Eucharistie, & d'offrir le second signe aussi-bien que le prémier à tous les Communians, afin que tous participent indifféremment au Calice comme au Pain consacré. Nous le prouvons par le commandement exprès & clair de Jésus-Christ, contre lequel il n'est permis de rien entreprendre; & par la déclaration de S. Paul, *J'ai reçu du Seigneur ce qu'aussi je vous ai donné:* Paroles qui portent, que les Apôtres s'en tenoient scrupuleusement, selon leur devoir, à l'ordre que Jésus-Christ avoit établi. Nous le prouvons encore par ces répétitions, qui seroient fort superfluës, si l'on pouvoit se passer de quelqu'un des symboles. *Toutes les fois que vous mangerez de ce pain, & que vous boirez de cette coupe: Quiconque mangera de ce pain ou boira de la coupe: Que chacun s'éprouve, & qu'il mange ainsi de ce pain & qu'il boive de cette coupe; car celui qui mange & boit indignement, mange & boit sa condamnation.* Ces témoignages sont anthentiques, nous

nous n'avons pas beſoin d'autres raiſons. Si cependant on en veut, nous en pouvons apporter deux qui ſont convaincantes. Notre Seigneur a voulu qu'il y eût un double ſigne, pour nous donner à connoître, qu'il eſt non ſeulement la viande, mais auſſi le bruvage de nos ames, afin que nous cherchions notre nourriture pleine & entière en lui & non ailleurs. Il nous repréſente un repas où rien ne manque, où l'on trouve du remède pour la ſoif comme pour la faim, où l'on a dequoi boire auſſi-bien que dequoi manger. C'eſt la prémière raiſon ; voici l'autre. La ſignification attribuée aux deux ſignes n'eſt pas uniforme, chacun a la ſienne: le Pain eſt la communion du Corps de Jéſus-Chriſt, le Calice eſt la communion de ſon Sang. Il faut qu'on conſerve cette diſtinction, & qu'on réünîſſe l'une & l'autre idée par l'uſage conjoint des deux ſymboles. Nous avons l'avantage dans cette Controverſe, que l'Egliſe Romaine ne ſçauroit ſe vanter, comme en quelques autres, ni de la Tradition & du Conſentement de l'Antiquité, ni de la Conformité des autres Sociétés Chrétiennes. Toutes les Egliſes Orientales, les Grecs, les Ruſſiens, les Syriens, les Cophtes, les Abyſſins, les

les Chaldéens, les Arméniens, les Géorgiens, observent constamment l'usage de communier sous les deux espèces, & condamnent la pratique contraire. Tous les Pères, & tous les anciens Conciles supposent constamment la Communion sous les deux espèces, comme une coutume universelle & nullement disputable; ils en parlent en une infinité d'endroits, & ne donnent jamais le moindre indice qu'ils l'ayent cru nonnécessaire ou capable d'être abolie. L'Eglise d'Occident n'étoit pas différente des autres: on a des preuves certaines que la Communion sous les deux espèces y étoit généralement pratiquée dans le Neuvième Siècle, & même jusques au Douzième. Ce n'est que depuis ce tems-là, que par l'avarice & par l'orgeuil des Prêtres, ou du-moins par la négligence tant des Prêtres que des Peuples, le Calice y fut insensiblement retranché.

Le Concile de Constance, tenu dans le Quinzième Siècle, est le prémier qui ait autorisé cet Abus, par un Decret dans lequel la nouveauté en est hautement reconnuë. Il s'énonce en ces termes: *Quoique Jésus-Christ ait institué & administré aux Apôtres le vénérable Sacrement de la Cêne sous les*

les deux espèces du Pain & du Vin; & quoique dans l'Eglise Primitive ce Sacrement ait été reçu par les Fidèles sous les deux espèces; néanmoins la coutume de communier les Laïques sous la seule espèce du Pain ayant été raisonnablement introduite pour éviter quelques périls & scandales, elle doit être regardée comme une Loi: d'autant plus qu'on doit croire fermement, que tout le Corps & tout le Sang de Jésus-Christ sont vraîment contenus sous l'espèce du Vin. Ce Concile appuye sa sentence de deux raisons. Prémièrement, de la crainte des scandales qui pourroient arriver dans la distribution du Calice: mais ce sont des accidens que le Seigneur a prévus, & que l'Ancienne Eglise n'a pas ignorés; il en peut arriver avec le Pain, & il en arrive quelquefois. En second lieu, de l'opinion de la Concomitance: mais cette opinion est fausse, n'en déplaîse aux Pères du Concile: & quand elle seroit vraie, elle ne prouveroit pas qu'on peut apporter du changement à l'Institution de Jésus-Christ. Ce sont des raisons bien minces, & celles que les Docteurs ajoutent ne sont pas meilleures. Ils s'accrochent au mot *ou*, dont l'Apôtre s'est servi une fois en disant: *Qui mangera ou boira*, com-

comme s'il nous donnoit l'alternative libre : mais il eſt aiſé de voir par les circonſtances, que ce n'eſt pas-là ſon intention. Ils allèguent le Second Chapitre des Actes, où il eſt dit que les *Diſciples rompoient le pain de maiſon en maiſon*, ſans faire mention du calice ; mais on peut ſoutenir qu'il s'agit en cet endroit des repas ordinaires ; & quand il y ſeroit parlé de la Sainte Cêne, le titre de Pain qu'on lui donneroit de quelqu'une de ſes parties, ne prouveroit pas que l'autre étoit omiſe. Ils ramaſſent quelques exemples tirés de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique : mais nous pouvons encore une fois répondre, qu'on nomme quelquefois ſeulement le Pain pour abréger le récit, & non pour inſinuer qu'on ne s'eſt pas ſervi de Vin. D'ailleurs ces exemples ne ſont pas en grand nombre, ils ne ſont pas tous avérés : on ne les allègue pas comme étant conformes à la coutume des Egliſes, mais comme des évènemens particuliers & extraordinaires. Enfin on ne voit pas qu'ils ayent eu chez les Anciens une approbation authentique. Les Défenſeurs de l'abus diſent encore, qu'il eſt à-propos de retrancher le Calice, à-cauſe des Pays où il n'y a point de vignobles ; [on ſupprimera donc de-même le Pain

dans les Provinces où il ne croit pas de bled:] & à-cauſe des Communians qui ont de l'horreur pour le Vin. Mais c'eſt comme ſi l'on vouloit faire ceſſer la Prédication de la Parole, à-cauſe de deux ou trois perſonnes ſourdes qui ſe trouveroient dans une grande aſſemblée. Ils faiſoient autrefois ſonner fort haut la diſtinction entre les Prêtres & les Laïques, mais ils ont honte aujourd'hui d'alléguer ce prétexte, qui n'eſt bon qu'à découvrir leur vanité. Quand ils diſent d'un autre coté, que les deux eſpèces ſont néceſſaires pour l'intégrité du Sacrifice, de ſorte qu'un Prêtre ne ſçauroit légitimement célébrer la Meſſe avec le Pain ſans le Calice, ils font un aveu fort préjudiciable à leur cauſe, & détruiſent tous leurs raiſonnemens; puiſqu'ils ſeroient très-concluans pour le Sacrifice offert ſous une eſpèce, s'ils étoient de quelque valeur. Ils ruinent particulièrement de fonds en comble la Concomitance prétenduë. Car pourquoi le Sacrifice fait avec le Pain ſeul ne ſeroit-il pas entier, ſi le Sang s'y trouvoit auſſi-bien que le Corps? S'ils répondent que c'eſt parce que le Seigneur nous a ordonné de nous ſervir du Calice, qu'ils appliquent le même principe à la Communion;

munion ; nous trouvons l'argument d'autant plus fort, que nous ne reconnoiſſons pas ici la diſtinction qu'ils font entre le Sacrifice & le Sacrement ; & que nous tenons que l'Euchariſtie eſt directement inſtituée, non pour être offerte à Dieu, mais pour être offerte aux Hommes. Le Prêtre officiant communie, ſelon eux, pour tout le Peuple. Pourquoi veulent-ils donc que le Peuple communie en partie ? Nous ne privons, diſent-ils, les Laïques d'aucune grace, puiſqu'ils trouvent ſous une ſeule eſpèce la Communion du Sang du Seigneur, auſſi-bien que la Communion de ſon Corps. Pourquoi donc leurs Théologiens enſeignent-ils, qu'on reçoit une grace plus complette ſous les deux eſpèces que ſous une ſeule ? Pour nous, à Dieu ne plaiſe, que nous croyions les Peuples qui vivent ſous leur ſervitude, privés à-cauſe de cela de la Communion des graces de Jéſus-Chriſt. Malheur aux Laïques, ſi leur ſalut dépendoit du caprice des Prêtres. Nous accuſons les Prêtres de ſacrilège, pour avoir mutilé le Sacrement, pour avoir arraché d'entre les mains des Fidèles le Calice que le Seigneur leur accorde. Et quant aux Peuples, nous trouvons mauvais qu'ils

portent leur patience & leur crainte juſques à ſouffrir cet affront ſanglant & cette domination injuſte, ſans en ôſer ſecouer le joug.

Le dernier retranchement de l'Ecole Romaine, qui fait voir qu'ils veulent obtenir par la force, ce qu'ils ne peuvent pas gagner par la raiſon, eſt de dire que l'Egliſe a l'autorité de diſpoſer de toutes les circonſtances qui ne ſont pas eſſentielles aux Sacremens, & qu'elle a pu changer la Communion ſous les deux eſpèces en Communion ſous une eſpèce, comme elle a changé le Batême d'immerſion en Batême d'aſperſion. Nous répondons que les deux ſignes ſont eſſentiels à la Cêne, & que l'Egliſe n'en peut pas diſpoſer à ſon gré. S'ils ne veulent pas écouter l'Ecriture Sainte, ni les autres témoins de l'Antiquité, qu'ils écoutent un Evêque de Rome, le Pape Gélaſe, qui dit: *Nous avons trouvé que quelques-uns, menés de je ne ſçai quelle ſuperſtition, prennent ſeulement le Corps ſacré, & s'abſtiennent du Calice. Ils doivent reçevoir les Sacremens entiers, ou en être entièrement exclus; parce que la diviſion d'un même myſtère ne ſe peut faire ſans un grand ſacrilège.* Après avoir entendu tout ce que l'Egliſe de Rome allègue pour colorer le retranche-

chement du Calice, chacun peut ſentir que ces raiſons ſont trop chetives pour être les véritables. Seroit-il poſſible que pour ces foibles prétextes on auroit refuſé la Communion ſous les deux eſpèces à l'Empereur & à toute l'Allemagne, au Roi de France & à tout ſon Royaume, & que le Pape avec ſon Concile de Trente auroit mieux aimé ſe brouiller avec ces Puiſſances, & risquer de les perdre avec leurs Sujets, que de ſe relâcher ſur un point ſi peu fondé, & de leur donner une ſatisfaction qui paroit auſſi facile que raiſonnable? Non, ſans-doute; mais voici leur grand argument, leur argument unique. L'Egliſe a retranché le Calice; l'Egliſe eſt infaillible; le retranchement eſt donc juſte, & l'on n'y doit rien changer, de peur qu'on ne diſe que l'Egliſe a fait une faute. En effet, c'eſt ainſi que nous raiſonnons, & qu'on juge ſi ce n'eſt pas avec plus de juſtice. Le Retranchement du Calice eſt un attentat impie, l'Egliſe Romaine l'autoriſe, elle eſt donc dans l'erreur. Il ſemble que Dieu a permis exprès qu'un grand & fameux Concile ait eu les yeux faſcinés ſur cet article, pour nous convaincre palpablement que l'Egliſe peut errer. Infaillibilité de l'Egliſe, quand deſcendras-tu de ton trône!

ne! Principe faux, impudent, le plus pernicieux que l'Enfer ait inventé! ne ſuffiſoit-il pas d'avoir la liberté de faire des bévuës? falloit-il encore ſe mettre dans la fatale néceſſité de ne pouvoir jamais ſe corriger? Car ſi l'Egliſe eſt maintenuë dans ſa préſomption arrogante, la corruption s'y gliſſant, comme ceux qui ne ſe veulent pas crever les yeux s'en apperçoivent ſans-ceſſe, & le moyen de l'en retirer manquant, elle s'enfoncera dans le bourbier juſqu'à ce qu'elle étouffe.

II. PARTIE.

Le ſecond Article dont nous avons à traiter, met toutes les Sociétés Chrétiennes en diviſion; chacune a ſes idées particulières de la Préſence du Seigneur, & il leur eſt ſi peu poſſible d'en rendre raiſon, que les Docteurs de chaque Communion prennent pluſieurs routes différentes. Le mal-entendu vient ſouvent de ce qu'on confond la Communion Sacramentelle, ou la manière dont Jéſus-Chriſt eſt tous les jours préſent à ſes Fidèles, avec la manière en laquelle il s'offre dans la Sainte Cêne. Quoiqu'il ne s'agiſſe pas de la prémière, on rappelle les termes & les expreſſions qui la

la signifient, & par ce moyen on n'explique rien. On s'égare surtout, en confondant la Personne de Jésus-Christ ou sa Nature Humaine avec son Corps & son Sang: il en arrive qu'on se joue d'une équivoque perpétuelle, qu'on prend le change à tout moment, & qu'on conçoit plusieurs imaginations destructives de la vérité. L'on sçait assez que la Controverse ne roule pas sur la Présence de la Nature Divine, ni sur la Présence de l'Esprit de Jésus-Christ; de sorte qu'il est inutile en cette matière d'alléguer les passages qui établissent la Toute-présence du Seigneur par rapport à sa Divinité, ou les promesses par lesquelles il assure ses Fidèles qu'il fera chez eux sa demeure, & qu'il sera toujours avec eux jusques à la fin du monde. Il est uniquement question de la Présence exprimée par les paroles de l'Institution: *Ceci est mon Corps, ceci est mon Sang*. Grand Dieu! faut-il que ce qui nous a été donné pour lumière, soit devenu ténèbres au Peuple Chrétien; & que ce qui nous doit faciliter l'intelligence du Sacrement, ait servi à le rendre non seulement incompréhensible, mais en quelque manière monstrueux!

Vous sçavez que les uns entendent les paroles du Seigneur, comme si la sub-

ſtance du Pain ſe perdoit, pour faire place à la ſubſtance du Corps de Jéſus-Chriſt, ce qu'on appelle *Tranſubſtantiation*; & que les autres veulent que la ſubſtance du Corps de Jéſus-Chriſt vienne ſe joindre à la ſubſtance du Pain qui reſte. Le but des uns & des autres eſt d'établir ce qu'on nomme fort mal la *Préſence Réelle*, puiſqu'il eſt impoſſible de concevoir de la réalité dans cette manière d'exiſter; & ils accuſent tous ceux qui ne veulent pas entrer dans leurs ſentimens, d'éloigner de la Cêne le Corps & le Sang du Seigneur, & de laiſſer les ſignes vuides. Mais de la façon qu'ils s'énoncent, il s'enſuivroit un nombre de terribles inconveniens, nos Sens ſeroient trompés, la Raiſon ſeroit foulée aux pieds; un Corps inviſible renfermé ſous un point, préſent au même inſtant en une infinité d'endroits; Corps qui ne ſeroit pas Corps, puiſque toutes les qualités d'un Corps lui manqueroient; tout ſeroit plein de contradictions, la vérité de l'Incarnation du Fils de Dieu ſeroit conteſtable, les paſſages qui rendent témoignage à ſon Aſcenſion ſeroient faux, le Sacrement ne ſeroit plus Sacrement, il en auroit perdu la nature. A toutes ces objections ils n'ont point d'autre replique à faire ſi-

ſinon, *Ceci eſt mon Corps.* Nous ſçavons que ce ſont les paroles du Seigneur, & nous confeſſons auſſi-bien qu'eux qu'elles ſont véritables. Mais nous demandons s'ils veulent nous priver du droit d'expliquer l'Ecriture par l'Ecriture, ou nous obliger d'avoir de la foi pour des mots qui ne ſont pas entendus. La diſpute ne tombe pas ſur les mots, mais ſur le ſens, ſans lequel les mots ſont inutiles. Les paroles de Jéſus-Chriſt, *Si quelqu'un n'eſt né de-nouveau, il ne peut point voir le Royaume de Dieu*, ſont la vérité même. Nicodème les rendit fauſſes & abſurdes, en les prenant au pied de la lettre. Ils s'efforcent auſſi de trouver dans les paroles de l'Inſtitution un ſens propre & littéral, comme ils l'appellent, quoiqu'il ne ſoit rien moins que cela, & refuſent d'admettre le ſens figuré, qui eſt le ſeul qui ſoit naturel. Ainſi ſoit que nous leur demandions, pourquoi rejettez-vous la figure, ou avez-vous retenu la lettre? s'il ſe trouve que la figure a lieu, ou que leur explication n'eſt pas littérale, ils ſe doivent tenir deſarmés.

On a fait des remarques qui tendent à prouver que la figure ne ſçauroit entrer dans les paroles de l'Inſtitution, j'ai honte de les rapporter: je prie, au

nom de Dieu, les vrais Théologiens de les relire sérieusement dans leurs Livres, & de me dire sur leur conscience, si elles leur paroissent dignes de la plume des Sçavans, & supportables, aujourd'hui qu'on tâche de bannir la chicane des Ecoles, & qu'on se mêle de raisonner. Il n'y a que les Catholiques-Romains que j'écoute ; ils ont leur Tradition, leur Eglise à laquelle ils attribuent le pouvoir de faire des Articles de Foi, & qu'ils prétendent être infaillible : elle a adopté la Transubstantiation, forgée dans l'esprit des Moines & des Docteurs Scholastiques, & l'a confirmée en divers Conciles qu'on appelle Généraux. Suivant leurs principes, il ne leur est pas permis de sortir de l'erreur. Nous avouons, disent-ils, que les paroles, *Ceci est mon Corps*, considérées en elles-mêmes ou par rapport aux circonstances de l'institution de la Cêne, seroient susceptibles d'un sens de figure, aussi-bien qu'une infinité d'expressions dont les discours de notre Seigneur sont remplis, & qu'on les pourroit entendre comme si Jésus-Christ avoit dit, *Le Pain est le signe de mon Corps*; la nature des choses le souffre, & la signification en seroit plus commode. Mais l'Eglise, qui seule a le droit d'in-

d'interpréter les Ecritures, ayant rejetté cette explication, nous-nous rangeons au sens littéral qu'elle a établi par son autorité. Ils fondent donc la Transubstantiation non sur la force des Paroles du Seigneur, mais sur la Tradition prétenduë de l'Eglise. Cette seule exception seroit recevable, si elle avoit plus de vérité que de couleur. On a démontré que les Pères des six Prémiers Siècles ont reconnu le sens figuré, & que les plus célèbres Ecrivains du Neuvième Siècle l'ont encore soutenu contre un Moine de France qui a voulu innover. Les Siècles ténébreux qui suivirent ont fait naître, dans les Ecoles de Rome & dans les derniers Conciles, des décisions que nous ne reçevons point pour la règle de notre foi. Nous en appellons à la Doctrine des Anciens, nous en appellons à l'Evangile. Nous demandons à ceux qui se contentent de l'autorité des Apôtres, & qui sont obligés de convenir qu'on ne sçauroit réduire tous leurs Ecrits à la sèchereſſe du stile littéral, que le stile figuré en occupe quantité d'endroits, & qu'il faut souvent recourir aux explications métaphoriques pour lever les contradictions apparentes; pourquoi dans le tems que nous lisons d'un coté, *Ceci est mon Corps*, &

& de l'autre, *Je quitte le monde: Vous ne m'aurez pas avec vous: Il eſt monté au Ciel: Il faut que le Ciel le contienne: Cherchez les choſes qui ſont là-haut où eſt Jéſus-Chriſt: S'il étoit ſur la terre, il ne ſeroit pas Sacrificateur*: nous leur demandons, dis-je, pourquoi ils veulent que tous ces paſſages ſoient figurés plutôt qu'un ſeul paſſage, qui demande un ſens de figure dans l'endroit où il eſt placé, au lieu que les autres n'en demandent point? Nous voudrions encore qu'ils nous ſçûſſent dire, puisqu'ils peuvent digérer ce qui répugne, pourquoi ils ne s'en ſont pas tenus au Syſtême de la Tranſubſtantiation, & quel beſoin ils ont eu de prendre avec chaleur le parti d'une opinion qui ne choque guères moins l'Ecriture Sainte & l'Analogie de la Foi, qui n'a point de fondement dans la Tradition ni de l'Egliſe Latine ni de l'Egliſe Grecque, & qui a été inouïe avant le Siècle des Réformateurs. Le ſujet ne valoit pas la peine de ſe ſingulariſer.

La prévention en faveur du ſens littéral eſt d'autant plus étrange, que les Défenſeurs de la Préſence Réelle ne le retiennent pas. Le Seigneur ne devoit pas dire, ſelon eux, *Ceci eſt mon Corps*, mais *Ceci ſe change en mon Corps*, ou bien, *avec ceci je vous donne mon Corps.*

Le

Le terme de *Ceci* les arrête tout court : dès l'entrée ils ne peuvent dire ce qu'il ſignifie, ils ſe partagent là-deſſus en plus de vingt opinions, tant ils ſont embaraſſés avec leur lettre prétenduë, pour ne vouloir pas convenir que, *Ceci eſt mon Corps*, veut dire, *Ce Pain eſt mon Corps*. Ils avouënt au ſujet de cette propoſition, *Le Pain eſt le Corps de Jéſus-Chriſt*, qu'elle n'eſt pas déraiſonnable, & qu'elle eſt Eccléſiaſtique, c'eſt-à-dire que les Docteurs Orthodoxes de l'Egliſe s'en ſont ſervi ; mais elle leur déplaît, parce qu'elle ne ſçauroit être que figurée ſelon leur propre confeſſion, & que le Pain, qui eſt une ſubſtance notoirement diſtincte du Corps du Seigneur, ne ſçauroit être ce Corps qu'en ſigne ou en Sacrement. C'eſt auſſi la ſaine interprétation des paroles de Jéſus-Chriſt ; ſon Corps que nous avons à chercher dans la Cêne, eſt le Pain même ; vérité dont l'Egliſe Romaine a conſervé quelque lueur ſuivant la Tradition Apoſtolique, mais qu'elle a corrompuë en quittant la ſolidité de la figure, pour courir après une ombre de réalité. Ils expliquent les paroles du Seigneur, comme s'il avoit dit *C'eſt moi*, en portant généralement ſur ſa Perſonne ce qu'il a dit en particulier de

de ſon Corps & de ſon Sang. S'ils diſent, qu'il faut bien que la Perſonne de Jéſus-Chriſt ſoit là où eſt ſon Corps & ſon Sang: je répons que quand la conſéquence ſeroit bonne, elle ne feroit rien pour le ſens littéral, & que ceux qui font profeſſion de ſuivre ſcrupuleuſement la lettre, ne doivent point entendre, *C'eſt moi*, quand on dit, *C'eſt mon Corps*, *c'eſt mon Sang*. Je répons encore, que ce n'eſt pas la même choſe. Suppoſez qu'un homme caché derrière un voile porte ſa main en avant, & qu'il diſe, *Voilà ma main*; qu'il ſorte enſuite, & qu'il ſe montre tout entier, en diſant, *Me voici*; ne diſtinguerons-nous point entre ces deux expreſſions? Or le Seigneur ne dit pas dans la Sainte Cêne, *C'eſt moi*, comme il le dît à ſes Apôtres lorsqu'il leur apparut après la reſurrection; il dît, *Ceci eſt mon Corps*, *ceci eſt mon Sang*. Je ne ſçai quel jugement on fait du cerveau des Apôtres, quand on prétend qu'il leur étoit impoſſible de deviner qu'il y avoit de la figure dans ces paroles de leur Maître: Au-contraire, le témoignage des Sens, les lumières de la Raiſon, la nature des Symboles, la propriété de la Langue Hébraïque, la circonſtance de la Pâque, la reſſemblance entre les paroles que les Pères

de

de famille prononçoient en rompant le Pain azyme & les paroles du Seigneur, la recommandation de ſa mémoire, tout empêchoit les Diſciples de regarder l'action & le diſcours de Jéſus-Chriſt autrement que ſur le pied d'une figure.

Il ſemble que les Docteurs de la Préſence Réelle ne jettent les yeux que ſur ces paroles, *Ceci eſt mon Corps*, & qu'ils les ferment pour ne point voir ce qui ſuit. Je ne leur accorde pas qu'ils auroient raiſon, ſi le Seigneur n'avoit rien dit de-plus; j'ai fait voir que cette ſeule propoſition les réfute. Mais ſi malgré cela quelqu'un veut ſe méprendre, comment ne ſe corrige-t-il pas, quand il continue de lire? *Le Corps qui eſt donné ou rompu pour vous, le Sang qui eſt répandu pour vous.* Comment maintiendra-t-on le ſens propre? Car ſi nous rapportons le terme de *rompre* à la fraction du pain, le terme de *donner* à la diſtribution, le terme de *répandre* à l'infuſion dans le calice, il n'eſt littéral qu'à l'égard des Symboles. Il eſt vrai que le terme de *donner*, rapporté au propre Corps du Seigneur ſignifie *livrer à la mort*, & que les termes de *rompre* & de *répandre* réfléchiſſent auſſi ſur la paſſion; mais cela même eſt plus incompatible avec la Préſence Réelle,

le, que tout le reſte. Comment l'idée d'un Corps mort & d'un Sang répandu, & la ſéparation faite entre le Corps & le Sang, peuvent-elles être conciliées avec une Préſence perſonnelle du Seigneur, puisqu'il n'a pas eu ces qualités quand il étoit à table avec ſes Diſciples, qu'elles ont changé depuis ſa Réſurrection, & qu'il ne les eut que lorsqu'il pendoit ſur le bois de la Croix? La diſtinction entre le Corps & le Sang ne ſouffre pas la Préſence Réelle, puisqu'ils n'étoient pas réellement ſéparés quand il inſtitua la Sainte Cêne, ni ne le ſont aujourd'hui: on ne les ſépare que par la voie de repréſentation, en célébrant la mémoire de ſa Mort. Si la Préſence étoit réelle, il faudroit que ſon Corps ſubſiſtât à part, & ſon Sang à part: car la Concomitance eſt directement contraire à ſes paroles, & n'a été inventée que pour accorder des principes contradictoires. C'eſt dans l'état de mort que Jéſus-Chriſt s'offre; ſa préſence dans le Sacrement eſt la préſence de ſa mort: état paſſager, qui n'étoit pas réel du tems de l'inſtitution, & qui ne l'eſt aujourd'hui que par ſon efficace. Le Seigneur auroit pu dire dans la prémière Cêne, *Mon Corps ſera donné, mon Sang ſera répandu*, & c'eſt ainſi

que

que la Vulgate le fait parler. Plusieurs Partisans de la Transubstantiation avouent qu'elle n'a pas eu lieu dans la prémière Cêne, parce que la Mort du Seigneur n'étoit pas encore arrivée. La Cêne célébrée par lui-même est-elle donc plus imparfaite que la nôtre, & mangeons-nous plus aujourd'hui son Corps que les Apôtres ne le firent en sa présence? Les paroles, *Ceci est mon Corps*, sont par cet aveu déclarées figurées dans la bouche de Jésus-Christ; comment veut-on qu'elles ayent plus de vertu dans la bouche d'un Prêtre indigne, & qu'elles soient opératives pour convertir miraculeusement le pain en chair? comment peut-on s'en servir pour prouver la prétendue Réalité? Il s'agit du Corps mort du Seigneur; le peut-on ramener sur les autels? Christ est une fois mort pour le péché; *Christ étant ressuscité des morts ne meurt plus*, il est vivant à Dieu; *J'ai été mort*, dit-il, *mais je vis & suis vivant aux siècles des siècles.* Nous devons avoir communion avec son Corps entant qu'il est crucifié, & avec son Sang entant qu'il est répandu; ce qui ne se peut faire, que par les idées sous lesquelles il se présente à notre mémoire. Par quelle raison nous mettent-ils le Corps

glorieux en la place du Corps crucifié? Il ne leur eſt pas fort avantageux de dire, que le Seigneur n'a point d'autre Corps que celui qui eſt dans la gloire. Nous ne reçevons pas ces explications de la bouche de ceux qui ſe vantent de la lettre, & nous ne trouvons pas leur raiſonnement valable: il contredit aux paroles de l'Inſtitution, qui nous obligent de concevoir une manière ſelon laquelle le Corps de Jéſus-Chriſt nous puiſſe être préſent en qualité de mort. Le Corps du Seigneur eſt aujourd'hui le même en ſubſtance, avec celui qu'il avoit du temps de ſa Paſſion; mais il a changé d'état, & ce n'eſt pas la ſubſtance, c'eſt l'état que l'Euchariſtie doit repréſenter. Que ſi l'on penſe avoir le Corps, d'où prendra-t-on le Sang répandu? Suppoſé que les corps glorifiés ayent du ſang, ce que S. Auguſtin n'a pas ôſé déterminer, le Sang verſé du Seigneur eſt-il rentré dans les veines de ſon Corps ſacré? Si le Seigneur ne retient pas la propre matière de ce Sang, il ne faut plus ſonger à la préſence ſubſtantielle de ſon Corps & de ſon Sang: *Ceci eſt le Sang du Nouveau Teſtament*, dit-il, *cette coupe eſt le Nouveau Teſtament en mon Sang.* Qu'on regarde ce précieux Sang ſous ce point-de-vuë, &

& qu'on ne diſpute plus. Ce n'eſt pas la matière du Sang qui confirme l'Alliance, c'eſt l'effuſion. Ne confondons pas la ſubſtance du Corps & du Sang avec ce qui leur eſt arrivé, ni la Perſonne de Jéſus-Chriſt avec ſes Actions, ſa Paſſion & ſa Mort. La Sainte Cêne nous offre ce dernier objet, comme le prix de notre Redemption: dès-qu'on paſſe à quelque choſe de plus, on s'écarte du ſens littéral des paroles de l'Inſtitution, auſſi-bien que de leur ſens véritable.

Quand les Défenſeurs de la Préſence Réelle ſe ſentent preſſés par des argumens auxquels ils n'ont rien de ſolide à répondre, ils ſe font deux remparts, l'un de la Toute-puiſſance de Dieu, & l'autre de l'Obſcurité du Myſtère. *Tout eſt poſſible à Dieu*, diſent-ils. Nous le ſçavons, nous le confeſſons; & dès-qu'on nous aura démontré que Dieu veut qu'une choſe ſoit, nous ne douterons point de ſon exiſtence; mais on ne nous perſuadera point que Dieu fera pour la deſtruction de ſon œuvre, ce que les hommes voudront s'imaginer. *Le Myſtère eſt incompréhenſible*, diſent-ils encore, *nous-nous contentons de le croire, nous ne voulons pas l'expliquer.* Pourquoi nous en donnent-ils donc des

explications, l'une plus étrange que l'autre? Ou pourquoi crient-ils que les paroles de l'Inſtitution, entenduës à leur manière, ſont claires comme le jour? Pour nous, nous diſtinguons entre le Myſtère & la Repréſentation qui en eſt faite par le Sacrement: Nous avouons du Myſtère, qu'il eſt grand & ineffable: Quant à la Repréſentation, nous diſons que ſi les paroles de l'Inſtitution avoient le ſens qu'ils y cherchent, elles ſeroient en effet les plus obſcures du monde; mais qu'en les entendant comme nous faiſons, elles ſont les plus intelligibles & les plus inſtructives qu'on ait pu employer en pareille occaſion. Que ceux qui nous accuſent d'avilir le Myſtère entendent mal le Myſtère! Nous l'honorons, nous empêchons qu'on ne le rende abſurde par des interprétations groſſières, qu'on ne confonde le Seigneur avec une viande corruptible, qu'on ne le faſſe deſcendre dans l'eſtomac des hypocrites autrement que par les ſymboles, & qu'on ne l'y faſſe réſider ſans fruit.

Après l'Inſtitution, rien n'exprime mieux la nature de l'Euchariſtie, que le paſſage de I. Cor. X. 16. *La Coupe de bénédiction que nous béniſſons, n'eſt-elle pas la communion du Sang de Chriſt? Le*

Le Pain que nous rompons, n'eſt-il pas la communion du Corps de Chriſt? C'eſt une imitation des paroles du Seigneur: *Ceci eſt mon Corps, ceci eſt mon Sang*; & nous pouvons juger par la propoſition, *Le Pain eſt la communion du Corps de Chriſt*, que S. Paul a entendu le langage du Seigneur, comme s'il avoit dit, *Le Pain eſt mon Corps.* On fait donc envain du bruit contre la figure; on ſonge envain à un changement que le Pain auroit reçu dans ſa ſubſtance, au lieu de reconnoître celui qu'il reçoit dans ſa deſtination; on cache envain des myſtères inconcevables dans une obſcurité prétenduë; le ſens eſt clair, *Le Pain eſt le Sacrement du Corps de Jéſus-Chriſt.* Quant au terme de *communion* que l'Apôtre ajoute, il ne l'entend pas d'une conjonction du Pain & du Corps, quoiqu'il y ait entre eux une liaiſon telle qu'elle doit être entre le ſigne & la choſe ſignifiée; mais de la communion que les perſonnes qui participent à ce Pain & à cette Coupe contractent avec le Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt; & non de celle qu'on acquiert par la Foi Juſtifiante en particulier, mais en général de celle où tous les Communians entrent par cette Cérémonie ſolemnelle. Je le juge par les

censures qu'il adresse aux Corynthiens, dont quelques-uns se rendoient coupables du Corps & du Sang du Seigneur, en prenant indignement les Symboles Sacrés, qui ne laissoient pas d'être à leur égard la communion, au sens que je viens de marquer. C'est ainsi qu'il dit des Israëlites, dont plusieurs furent accablés au Désert, qu'ils avoient tous mangé d'une même viande spirituelle, & bu d'un même bruvage spirituel, en traitant la Manne & l'Eau du Rocher de spirituelles, à-cause qu'il les regarde comme des Sacremens, dont la matière devient une nourriture spirituelle par sa signification & par l'usage religieux qu'on en fait ; destination qui subsiste dans les vuës de Dieu, lors-même que les hommes en abusent. La conduite des hommes ne change pas la nature d'un signe que Dieu a consacré, il demeure toujours ce qu'il est par l'Institution Divine. *La Pierre étoit Christ*, dit S. Paul ; pouvons-nous dire quelque chose de plus fort de nos Sacremens? Cette proposition, qui ne signifie aucune sorte de Présence réelle, réfute tous les faux sens qu'on donne aux paroles de l'Institution de la Sainte Cêne. *La Pierre étoit Christ* pour ceux-là même qui tentèrent Christ. L'Eucha-

chariſtie eſt la communion de Jéſus-Chriſt à ceux qui mangent & boivent leur jugement; ils ne mettent pas ſimplement du Pain & du Vin dans leur bouche, ils prennent les auguſtes Sacremens du Fils de Dieu, qui conſervent envers eux toute leur majeſté, quoiqu'ils ne leur apportent point de grace.

Voilà l'endroit, le X. & le XI. Chapitre de la I. Epitre aux Corynthiens, d'où l'on doit puiſer la Doctrine de la Cêne; elle eſt commune aux Dignes & aux Indignes; & c'eſt ſous ce point de vuë qu'on la doit regarder, quand on veut l'expliquer ſans confuſion. Quand on allègue le VI. Chapitre de S. Jean dans le même deſſein, on ſe trompe; il traite d'une communion qui eſt purement ſpirituelle. Le Fils de Dieu s'y nomme *le Pain du Ciel*, en qualité de Sauveur du Monde & de Source de la Vie Eternelle; & détermine cette vertu vivifiante à ſa chair & à ſon ſang, parce qu'il nous ſauve, non ſeulement par ſa Doctrine & par ſon Exemple, mais par le mérite de ſa Paſſion & de ſa Mort. Il parle de Chair, & veut qu'on n'y conçoive rien de charnel. Il parle de vrai Pain, & ſe dit *vrayement viande*

& *bruvage* ; non qu'il ſoit Pain ſans métaphore, & qu'on le puiſſe manger & boire ſans figure ; mais parce qu'il eſt infiniment plus noble & plus efficace que les alimens naturels. Quand on appelle *Pain* le Pain de l'Euchariſtie depuis la conſécration, les Docteurs de Rome veulent qu'on entende par ce terme Jéſus-Chriſt, *le Pain de vie*. Leur penſée eſt fauſſe. Mais comme il n'eſt pas poſſible que le Seigneur ſoit littéralement *Pain*, il n'eſt pas non-plus poſſible que le Pain ſoit littéralement le Corps de Jéſus-Chriſt. Et ſi l'on mange oralement le Pain de la Cêne qui eſt proprement *Pain*, il ne s'enſuit pas qu'on puiſſe manger oralement Jéſus, qui eſt une viande métaphorique. Le Pain de l'Euchariſtie n'eſt pas *le vrai Pain deſcendu du Ciel*, non-plus que la Manne, il en eſt le ſymbole ; il eſt l'image de la Chair donnée pour la vie du monde, & nous la rend préſente dans ſa Paſſion, autant qu'on eſt capable de rendre préſens les évènemens du tems paſſé. C'eſt la Préſence que nous reconnoiſſons dans le Sacrement.

J'ai donné ces explications indépendamment de notre Auteur, parce que ſes expreſſions reſſentent l'embarras que

que les Disputes de son Siècle ont causées, & qu'il laisse les choses trop dans l'obscurité. C'est l'avis, sçavoir de ne rien expliquer, que quelques-uns ont proposé pour éviter la controverse, mais on ne l'a pas évitée. L'Eternel a dit autrefois qu'il habiteroit dans l'obscurité. Nous, les Ministres de la Nouvelle Alliance, ne faisons pas comme Moyse qui mettoit un voile sur le visage, nous-nous avançons de clarté en clarté par l'illumination de l'Esprit du Seigneur. Examinons les termes du Catéchisme, & voyons si nous en pouvons tirer quelque lumière.

Sur la demande, si *nous avons dans la Cêne simplement le témoignage des choses susdites*, sçavoir du Corps & du Sang du Seigneur, car c'est ce qu'il faut entendre, *ou si elles y sont vrayement données*; on répond, qu'*entant que Jésus-Christ est la vérité, on ne doit pas douter que les promesses qu'il fait dans la Cêne n'y soient accomplies, & que ce qu'il y représente par la figure n'y soit vérifié.* Je trouve dans ces façons de parler diverses difficultés. Prémièrement, supposé qu'on demandât, *si les gages que le Seigneur nous donne de la Foi sont surs*, la réponse, *que Jésus-Christ est*

la vérité, ſeroit pertinente : mais un Chrétien ne fera pas une pareille demande. Enſuite, puisque le Sacrement eſt un témoignage, ſuivant la juſte définition de notre Auteur, je ne ſçai comment il ne ſe contente pas de reçevoir dans la Cêne le témoignage, c'eſt-à-dire le Sacrement. Si ſon intention a été de dire, que le Seigneur donne à ſes Fidèles, non ſeulement les Symboles de l'Euchariſtie, mais encore la Remiſſion des péchés par ſa Mort ſelon ſes promeſſes, j'en conviens : Mais je voudrois ſçavoir, pourquoi il a voulu que cela ſe fît dans la Cêne autrement que par la voye du témoignage, & s'il n'a pas conſidéré que c'eſt la Grace du Sacrement que les Régénérés tiennent avant que de communier, & à laquelle les Indignes ne ſçauroient atteindre. Je vois bien qu'il réfléchit ſur la querelle qui l'a obligé d'accorder qu'il y a dans les Sacremens, non ſeulement une ſignification & une confirmation, mais auſſi une exhibition. C'eſt une des équivoques dont ce ſujet eſt extrêmement fertile. Car ſi c'eſt une exhibition faite par gage, qui le peut nier ? Si on ſouhaite qu'elle ſe faſſe comme par un canal, la raiſon y répugne. D'ailleurs, qu'eſt-ce qu'on prétend

être

être exhibé? Eſt-ce la Grace? Ce n'eſt pas de cela qu'il eſt queſtion: On le demande du Corps du Seigneur, & notre Auteur avouë qu'on nous donne dans la Cêne le Corps du Seigneur outre le témoignage. C'eſt ce que je ne comprens point: le Sacrement eſt pour moi le Corps du Seigneur, je ne cherche pas dans ce Corps un autre Corps. La vérité qu'il met avec la figure veut auſſi être éclairée, de peur qu'on ne la change en erreur. Demande-t-on, ſi Jéſus-Chriſt eſt le vrai Sauveur, ſi ſes promeſſes ſont véritables, ſi elles ſont fidèlement accomplies? Quel Chrétien révoque ces choſes en doute? Y a-t-il encore des gens qui prétendent, que les locutions figurées ne peuvent pas avoir de la vérité? Nous ne diſputons pas avec ceux qui renoncent au ſens-commun. Craint-on que nos Sacremens ne ſoient renvoyés au rang des Figures de la Loi? Qu'on liſe le X. Chapitre aux Hébreux, pour ſçavoir diſtinguer entre *l'ombre des biens à venir & la vive image des choſes.* Le changement de l'Alliance ne s'étend pas ſur les Sacremens, pour les faire ceſſer d'être des ſignes: la différence conſiſte en ce que les Anciens marquoient

quoient une Redemption prédite, & que les nôtres marquent une Redemption réellement exécutée. Je reconnois la vérité de l'inſtitution du Sacrement, la vérité de ſa ſignification, la vérité de tout ce que l'Evangile m'en enſeigne. Si j'allois plus loin, je me forgerois des ombres bien plus vuides que celles de la Loi, & les vérités prétenduës que je voudrois ſuivre ne ſeroient que des chimères. Ainſi je ne dis point, que ſous prétexte que Jéſus-Chriſt *le promet & le repréſente, il ne faut pas douter qu'il ne nous faſſe participans de ſa propre ſubſtance, pour nous unir avec ſoi en une même vie.* Car quoique ces paroles paroiſſent être ſuſceptibles d'un bon ſens, elles ont quelques défauts : Elles ne ſont tolérables que lorsqu'on s'en ſert pour déſigner la Communion ſpirituelle, ce qui eſt auſſi le but de notre Auteur: Mais je ne m'attendois pas à cela, j'eûſſe voulu qu'il m'eût expliqué la Communion Sacramentelle. Si quelqu'un penſe qu'il a parlé de la Communion Sacramentelle des vrais Fidèles, pour la repréſenter comme étant en même tems réelle en eſprit, je trouve que c'eſt en effet le tour que nos Théologiens donnent communément à l'af-

l'affaire, mais qu'il a l'incommodité de faire concevoir que l'Union myſtique des Fidèles avec Jéſus-Chriſt ſe fait dans la Cêne, au lieu qu'on la devroit préſuppoſer dans les Communians dignes, & dire que l'Euchariſtie eſt le gage que le Seigneur leur donne pour les confirmer dans leur foi. Il eſt ſurtout dangereux de proteſter qu'on croit participer à la propre ſubſtance du Seigneur, quand on traite de la Sainte Cêne. Car ſi c'eſt du Sacrement qu'on l'entend, c'eſt la Tranſubſtantiation, qui ne diffère de celle de l'Egliſe Romaine, qu'en ce qu'elle eſt plus ſubtilement expliquée. Si c'eſt de l'Union par la foi, on ne parle plus du Sacrement, & l'on affecte une ambiguïté qui peut aiſément tromper; parce qu'il eſt naturel de prendre la ſubſtance pour la matière du Corps & du Sang de Jéſus-Chriſt, à laquelle les Régénérés ne participent pas, non-plus que tous les autres Communians. Laiſſons le terme de ſubſtance, à ceux qui ont eu la force d'imaginer des accidens ſans ſubſtance.

Les oreilles des Catholiques-Romains furent fort choquées, quand un de nos Docteurs dît en leur préſence, que Jéſus-Chriſt eſt éloigné du Pain & du Vin de la Cêne, autant que le plus haut du

du Ciel est éloigné de la Terre; & quoiqu'il eût assaisonné cela d'une explication qui ne devoit pas paroître déraisonnable, il faut avouer que l'expression étoit hardie & indiscrette. Au reste il n'est pas possible, de la manière qu'on entend parler de la Présence du Seigneur dans l'Eucharistie parmi les Réformés, aussi-bien que chez les autres Communions Chrétiennes, qu'on ne se demande, *comment cela se peut faire, vu-que le Corps de Jésus-Christ est au Ciel, & que nous sommes ici-bas.* Je dis qu'aujourd'hui, qu'on s'imagine recevoir dans la Cêne Jésus-Christ en personne, comme ces expressions de nos Théologiens le pourroient aussi faire croire, la pensée de son absence nous met en peine; mais on ne s'en embarrassoit point du temps des Apôtres, qui concevoient la chose d'une autre manière. Entrons pour ce coup dans l'Ecole Romaine, & apprenons-y le précieux reste d'une véritable Tradition. Nous entendrons dire par la partie la plus saine des Docteurs, que le Corps du Seigneur a deux manières d'existence, l'une naturelle au Ciel, & l'autre sacramentelle dans l'Eucharistie. La distinction est excellente, surtout étant purgée de levain, & ramenée à un sens raison-

ſonnable. La Cêne ne contient pas Jéſus-Chriſt en nature, mais en ſacrement; ce n'eſt pas ſon Corps naturel qu'on y doit chercher, c'eſt ſon Corps ſacramentel. Sont-ce donc deux Corps? dira quelqu'un. Certes leurs caractères ſont fort différens, ce qui joint à l'intervalle des lieux ne ſouffre pas qu'il y ait de l'identité, mais la relation de l'un à l'autre eſt néceſſaire. Le Pain conſacré par l'inſtitution du Seigneur eſt ſon Corps ſacramentel & repréſentatif. Ne le confondons, ni avec ſon Corps naturel & préſentement glorifié dans le Ciel, ni avec la vertu de ce Corps livré pour nous à la mort. Il ſuffit que le Fils de Dieu ſoit une fois venu pour cet effet du Ciel: y étant remonté, ne prétendons point qu'il en deſcende avant le dernier jour. Il nous a laiſſé ſur la terre tout ce qu'il nous faut, non ſon Corps naturel, mais très-réellement ſon Corps ſacramentel, très-réellement auſſi la Vertu de ſa Mort, qui ne manquera pas à ceux qui en célèbreront pieuſement la mémoire par la Sainte Cêne. Notre Catéchiſme attribuë la liaiſon entre le Sacrement & le Seigneur à *la vertu incompréhenſible de ſon Eſprit, laquelle conjoint les choſes ſéparées par une diſtance locale*; ce qui eſt bien mieux dit, que

que lorsqu'on attribuë le même effet à notre Foi. Ceux qui tiennent ce dernier langage, penſent à l'habitation de Jéſus-Chriſt dans nos cœurs par la foi; mais il n'en doit pas être queſtion en cet endroit. Nous parlons du Sacrement: il eſt du devoir de notre foi de le reconnoître, mais nous ne le rendons pas ce qu'il eſt, il l'eſt par l'autorité du Seigneur, que nous le veuillions croire ou non. Et pour ce qui regarde la préſence de ſon Corps & de ſon Sang, elle eſt, indépendamment de notre eſtime, telle qu'il veut. Si nous-nous la figurons autrement, la foi eſt vaine, & ne lui donnera pas une nouvelle ſorte d'exiſtence.

On nous avertit, que *nous ne devons pas entendre que le Corps ſoit renfermé dans le Pain & le Sang dans le Calice, ni chercher Jéſus-Chriſt dans ces élémens corruptibles.* Cela paroit fort ſenſé. Mais ſi nous ne nous contentons pas du Corps ſacramentel, ſi nous voulons que le Corps naturel du Seigneur qui eſt dans la gloire du Ciel, ſoit pourtant auſſi dans la Cêne, quelque ſpirituelle que nous concevions la manière de ſa préſence, nous ne devons pas redouter de dire qu'il eſt dans le Pain & le Vin: car certainement il n'eſt point dans l'Euchariſtie, ou il eſt dans

les

les Symboles. Ce n'eſt pas que j'approuve ces façons de parler, *ſous les eſpèces, dans les eſpèces, avec les eſpèces*; qui ſe réduiſent à la même choſe, & heurtent contre le même écueil; ſçavoir, qu'en les entendant du Corps Naturel de Jéſus-Chriſt, elles ſont fauſſes; & qu'elles ſont irrégulières, quand on les entend de ſon Corps Sacramentel, qui n'eſt pas dans les eſpèces ni avec les eſpèces; il faut plutôt dire, que les Eſpèces, le Pain & le Vin, ſont le Corps & le Sang du Seigneur. L'avis qu'on nous donne, *d'élever nos cœurs en haut au Ciel, où eſt Jéſus-Chriſt dans la gloire de ſon Père, & d'où nous l'attendons pour notre redemption*, eſt parfaitement bon: Mais je voudrois qu'on m'expliquât en quel ſens on dit, qu'il faut que nous le faſſions, pour *avoir la vérité du Sacrement*. Croit-on que nous le ramenons d'enhaut par nos penſées, qu'il eſt néceſſaire de le ramener, & que faute de cela le Sacrement n'auroit pas ſa vérité? Il eſt juſte que nous cherchions ſans-ceſſe les choſes qui ſont en-haut, que nous adorions dans tout notre culte le Fils de Dieu aſſis à la droite de ſon Père, & que dans la ſainte action de l'Euchariſtie, auſſi-bien que dans toutes nos autres dé-

votions, nous portions nos penſées vers le Ciel. Mais ſi nous voulons avoir égard au but formel de ce Sacrement, nos réflexions n'iront pas tant au Ciel que ſur le Calvaire, puisque notre Sauveur nous ordonne d'y faire la commémoration de ſa Mort. Quand notre Auteur dit *qu'il y a deux choſes dans l'Euchariſtie, d'un coté le pain matériel & le vin, que nous voyons, que nous touchons, & que nous reconnoiſſons au goût; & de l'autre, Jéſus-Chriſt, dont nos ames ſont intérieurement nourriës*, il a voulu imiter le langage de S. Irenée, qui dit que ce Sacrement eſt compoſé de deux choſes, l'une terreſtre & l'autre céleſte; ou celui des Ecoles, qui porte que la matière des Sacremens eſt double, l'une externe, l'autre interne. Il y a quantité d'expreſſions de cette nature, qui ſont bonnes dans la bouche des Docteurs de la Vérité, & qui ont un mauvais ſens dans la bouche de la Superſtition. Il eſt plus ſimple & plus clair de dire, que la matière du Sacrement eſt le Pain & le Vin, & que la relation entre ces ſignes & la choſe ſignifiée en eſt la forme. C'eſt auſſi cette relation qu'on doit entendre par la partie céleſte; & quand on y met Jéſus-Chriſt en qualité de nourriture, ce n'eſt

plus

plus de la Communion Sacramentelle qu'on parle, c'eſt la Communion Spirituelle. Mais la remarque, que *nous avons dans la Cêne un témoignage & comme des arrhes de la reſurrection de nos corps, en ce qu'ils ſont faits participans du pain & du vin qui ſont les ſignes de la vie*, eſt reçevable. Elle eſt puiſée des Anciens, qui diſent que nous devons être aſſurés que le Seigneur reſſuſcitera notre chair, puisqu'il nourrit nos corps de l'Euchariſtie. Ce n'eſt pas que le propre Corps du Seigneur nous puiſſe ſervir de nourriture corporelle, ni que le Pain & le Vin qui ſervent d'alimens à nos corps ſoient capables de leur donner la vertu de reſſuſciter; mais le Seigneur la donne par ſon Eſprit ſelon ſes promeſſes, & les Sacremens en ſont les gages. Diſons la même choſe de la nourriture des ames pour la vie éternelle, & qu'il nous ſuffiſe d'en avoir dans la Sainte Cêne un témoignage & comme des arrhes. La ſubſtance du Corps de Jéſus-Chriſt, non-plus que le pain, n'eſt pas l'aliment de l'ame; le Seigneur l'eſt par ſon Eſprit ſelon ſes promeſſes, & les Sacremens en ſont les gages.

Le nom de ces Grands Hommes, que Dieu a ſuſcités pour diſſiper les té-

nèbres qui couvroient l'Egliſe, eſt avec juſtice en bénédiction. Je reſpecte leur mémoire, j'admire cette abondance de lumières qu'ils ont fait éclater en ſortant d'une Ecole fort mauvaiſe, je ne ſuis pas ſurpris de leur voir quelque tache, je ne ſuis pas le prémier qui l'ait remarqué, & je n'en parle que parce qu'il eſt important que nous ſoyons bien inſtruits de la vérité. Si nous vous donnons ces éclairciſſemens, Chrétiens, ce n'eſt point pour éteindre votre dévotion, c'eſt pour l'allumer, c'eſt pour la diriger, afin qu'elle ſoit fructueuſe. L'Evangile n'autoriſe pas les dévotions arbitraires, ni celles qui naîſſent de l'ignorance; l'erreur & la ſuperſtition ne peuvent que troubler la penſée d'un Communiant, & la détourner de ſon véritable objet. Vous cherchez Jéſus-Chriſt, c'eſt bien fait. Vous le cherchez dans le Sacrement; mais prenez-vous le ſigne pour la ſource de votre ſalut? vous qui cherchez corporellement Jéſus-Chriſt dans l'Euchariſtie: Puisqu'il ne s'y trouve pas de cettemanière, vous ſubrogez les ſymboles en ſa place. Vous adorez ce que vous ne connoiſſez point, nous adorons ce que nous connoiſſons. Ne confondons point la Créature avec le Créateur. Diſcernons

nons le Pain du Sacrement d'un Pain commun, en ce que l'un eſt ſacré, & que l'autre ne l'eſt pas. Mais diſcernons auſſi le Pain du Sacrement du Pain de Vie dont il eſt le ſigne, diſcernons entre le Pain du Seigneur & le Pain qui eſt le Seigneur. Si nous regardions la Table du Seigneur comme entourée de nuages, ſi nous ne penſions qu'en gros de reçevoir Jéſus-Chriſt, ſans ſçavoir comment il ſe trouve, & en quoi il nous eſt utile, quel profit en aurions-nous? Si nous-nous laiſſions perſuader que Jéſus-Chriſt y eſt toujours reçu de la bouche du corps, ne ſeroit-il pas à craindre, qu'en nous négligeant par rapport aux diſpoſitions de l'ame, nous ne fuſſions du nombre de ceux qui s'approchent du Seigneur de la bouche & l'honorent des lèvres, mais dont le cœur eſt éloigné de lui? Mes Frères, vous êtes élevés dans une Egliſe, où l'on a purgé la doctrine de la Sainte Cêne de ces erreurs inconcevables que les ſiècles ténébreux y ont répanduës, pour la ramener à la pureté Apoſtolique. Et comme l'avantage que vous avez de reçevoir le Sacrement d'une manière conforme à l'inſtitution du Seigneur, & dans ſon intégrité, vous doit encourager à la pratique de cette auguſte Cé-

rémonie, la connoiſſance qu'on vous donne de ſon but & de ſa ſignification vous met en état de vous la rendre ſalutaire. Vous ſçavez en qui vous croyez, & de qui vous eſpérez le ſalut, non d'un Elément, non d'un Corps imaginaire, mais du vrai Pain Céleſte, qui n'eſt pas dans le Sacrement, mais qui eſt la réalité repréſentée par le Sacrement. Vous ſçavez à quoi vous devez fixer votre attention, non à un Sacrifice prétendu qu'on offriroit encore aujourd'hui, mais à l'unique Sacrifice de la Croix; non à Jéſus-Chriſt entre vos mains & dans vos bouches, mais à ce Redempteur autrefois mort pour vous ſur la Terre, & maintenant vivant dans la gloire du Ciel. Penſez, en communiant, aux heureux effets de la Mort du Fils de Dieu, votre pardon, votre vie. Penſez à quoi l'amour ſouverain que Jéſus vous a témoigné, vous engage; c'eſt la reconnoiſſance la plus profonde, & l'obéïſſance la plus ſoumiſe. Servez-vous de la Sainte Cêne pour vous avancer dans la ſanctification, & elle vous ſervira de conſolation ſolide par la grace du Seigneur, & par la vertu du Saint Eſprit. A M E N.

IV. SER-

IV. SERMON.

SUR LA SECTION LIV.

LE MIN. *Quel en doit être l'usage.*

L'ENF. *Tel que dit S. Paul: c'est que l'homme s'éprouve soi-même, avant que d'en approcher.*

LE MIN. *En quoi se doit-il éprouver?*

L'ENF. *Pour sçavoir s'il est vrai membre de Jésus-Christ.*

LE MIN. *A quelles marques le pourra-t-il connoître?*

L'ENF. *S'il a une vraie foi & une vraie repentance, & s'il aime ses prochains en vraie charité, & n'est point entaché de haine, ni d'animosité, ni de division.*

LE MIN. *Mais est-il requis d'avoir une foi & une charité parfaite?*

L'ENF. *Il faut bien que l'une & l'autre soit entière & non feinte: mais d'avoir une telle perfection à laquelle il n'y ait rien à redire, cela ne se trouvera pas entre les hommes. Aussi la Cêne seroit instituée envain, si nul n'étoit capable de la reçevoir, à-moins que d'être tout parfait.*

LE MIN. *L'imperfection ne nous empêche donc point d'en aprocher?*

L'ENF. *Non : mais au-contraire, le Sacrement ne nous ſerviroit de rien, ſi nous n'étions imparfaits ; car c'eſt une aide & un ſoulagement à notre infirmité.*

LE MIN. *Ces deux Sacremens ne ſervent-ils à autre fin?*

L'ENF. *Oui ; parce que ce ſont des ſignes & des marques de notre profeſſion, c'eſt-à-dire, que par eux nous profeſſons que nous ſommes du Peuple de Dieu, & faiſons confeſſion que nous ſommes Chrétiens.*

LE MIN. *Que faudroit-il donc juger d'un homme qui n'en voudroit point uſer?*

L'ENF. *Il ne le faudroit point tenir pour Chrétien: Car en ce faiſant, il ne ſe veut point confeſſer être tel, & tacitement il deſavouë Jéſus-Chriſt.*

LE MIN. *Mais ſuffit-il de reçevoir une fois l'un & l'autre?*

L'ENF. *Le Batême n'eſt ordonné que pour une ſeule fois, & il n'eſt pas permis de le réïtérer ; mais il n'en eſt pas ainſi de la Cêne.*

LE MIN. *La raiſon?*

L'ENF. *Parce que par le Batême Dieu nous introduit & nous reçoit dans ſon Egliſe ; & après nous y avoir reçus, il nous marque par la Cêne, qu'il nous veut nourrir continuellement.*

LE Sacrement eſt une Parole viſible. C'eſt ainſi qu'un Père de l'Egliſe l'appelle, à-cauſe que les Sacremens ſont donnés aux yeux comme la Parole aux oreilles, pour

pour nous offrir le même objet, les clauſes de l'Alliance Divine, qui ſont expliquées par la Parole, & repréſentées par les Sacremens; les promeſſes de Dieu couchées dans la Sainte Ecriture comme en des Lettres Patentes, & confirmées par des Sacremens comme par des ſçeaux, & pour nous les offrir aux mêmes conditions, ſçavoir que nous les acceptions avec foi, & que nous travaillions à notre ſanctification, ſi nous les voulons poſſéder. C'eſt la conformité qu'on remarque entre la Parole & les Sacremens, il y a auſſi quelque différence. La Parole peut produire du fruit ſans le Sacrement; le Sacrement ne le ſçauroit faire ſans la Parole, & ne nous eſt utile qu'après que nous avons été inſtruits quelle en eſt la ſignification & l'uſage. La Parole eſt ordonnée pour nous exciter à la Foi, c'eſt pourquoi on ne refuſe pas de la prêcher aux Méchans & aux Infidèles. Les Sacremens ſont inſtitués pour nous confirmer dans la Foi, c'eſt pourquoi on ne les confère qu'à ceux qu'on eſtime être ſanctifiés.

Lorsque nous parlons des Sacremens, nous devons ménager nos termes en ſorte que dans le temps que nous réfutons les erreurs & les ſuperſtitions

que plusieurs font glisser dans cette matière, & que nous tâchons de détruire la fausse confiance que les Pécheurs voudroient mettre dans la Cérémonie, nous ne laissions pas de recommander la sainteté du Mystère, pour inspirer aux Peuples une juste dévotion. C'est le tempéramment que S. Paul a pris dans les Chapitres X. & XI. de la I. Epitre aux Corinthiens. Il ruine toutes les défenses de la Présence Réelle par l'expression, *la Pierre étoit Christ*; il fait voir avec force l'inutilité de la Communion des Indignes; mais il fait aussi voir que la Sainte Cêne est quelque chose d'auguste, & lui conserve toute sa dignité. Il assure, *que le Pain est la communion du Corps de Jésus-Christ, & la Coupe la communion de son Sang*, que c'est *la Table du Seigneur*, & *la Coupe du Seigneur*, & le prouve par l'Institution. Il censure vivement le desordre que des Chrétiens mal-appris mettoient dans la célébration de l'Eucharistie, & déclare à quiconque mange *de ce pain ou boit de cette coupe indignement, qu'il est coupable du Corps & du Sang du Seigneur, & qu'il mange & boit sa condamnation, ne discernant point le Corps du Seigneur.* Afin donc d'éviter la profanation du Sacrement,

&

& le malheur qui en eſt la ſuite, il veut que chacun s'éprouve ſoi-même, pour reconnoître s'il peut communier à ce pain & à cette coupe, ſans crime & ſans danger.

C'eſt le prémier article de notre Section ; il eſt ſuivi de deux autres. On nous y apprend en ſecond lieu, que les Sacremens ont, outre leur fin principale, celle d'être les marques du Chriſtianiſme. Et l'on y rend en troiſième lieu raiſon de la différence qu'on met entre le Batême, qui ne nous eſt adminiſtré qu'une fois, & la Sainte Cêne, à laquelle on nous fait ſouvent participer. Ce ſont encore des matières qui nous éclairent ſur le véritable uſage des Sacremens, & particulièrement de celui de l'Euchariſtie.

I. PARTIE.

L'avertiſſement qu'on nous donne, de n'approcher de la Table du Seigneur qu'après un ſérieux examen & avec un cœur bien préparé, pour n'en être pas indignes, eſt des plus importans ; & ſi nous ne le ſuivons pas, le Sacrement ne nous ſçauroit être ſalutaire. Parlons de cette préparation, faiſons-en voir la néceſſité, & voyons ce

ce que nous devons trouver en nous, afin de revétir les diſpoſitions dont nous reconnoitrons la juſtice. Notre Catéchiſme fait mention de la préparation que les Sacremens demandent à l'occaſion de la Sainte Cêne. Ce n'eſt pas que le Batême ne demande au fond les mêmes diſpoſitions, de ceux qui le reçoivent dans un âge de raiſon: Mais c'eſt qu'on confère le Batême aux Petits Enfans, ſuivant la coutume générale de l'Egliſe Chrétienne, que je pourrois aiſément juſtifier s'il en étoit queſtion; au lieu que la Sainte Cêne n'eſt adminiſtrée qu'aux Adultes. Il n'eſt pas néceſſaire qu'on nous recommande la préparation qui doit précéder le Batême, puisque nous avons tous reçu ce Sacrement peu de jours après notre naiſſance, & que nous y portons nos Enfans avant que l'âge les rende capables de s'y préparer. Mais c'eſt par rapport à la Sainte Cêne, que nous avons beſoin d'être bien inſtruits de ce qu'il faut faire, pour nous mettre en état de la reçevoir dignement, toutes les fois que l'occaſion s'en préſente. Ce ſoin eſt juſte, ce ſoin eſt indiſpenſable. Toutes les actions religieuſes l'exigent, elles demandent toutes une préparation convenable à ceux qui les veu-

lent

lent entreprendre. Jacob obligea sa famille à se défaire des instrumens d'idolâtrie, à se purifier, & à changer de vêtemens, avant que de la mener à Béthel, pour assister au sacrifice qu'il y devoit offrir. Moyse reçut de Dieu l'ordre de sanctifier par de pareilles cérémonies les Enfans d'Israël, avant que de les ranger au pied de la Montagne de Sinaï, pour entende la Loi qui leur alloit être révélée. Un Lavoir placé à l'entrée du Tabernacle faisoit souvenir tous ceux qui s'y vouloient présenter, d'apporter les mains pures & un cœur net. Il n'y a que les personnes de ce caractère, qui puissent monter à la Montagne de l'Eternel, & demeurer dans le Lieu de sa Sainteté. La célébration de la Sainte Cêne est une action religieuse, & une partie du Culte Divin qui nous est prescrit; il faut que nous y soyons pour le moins aussi bien préparés que nous le devons être pour nos autres dévotions & pour les autres parties de notre Culte. Nous sommes, en pratiquant cette sainte & auguste Cérémonie, d'une façon particulière devant la face de notre Dieu; son Fils, notre Seigneur, nous a dressé cette Table, & nous devons concevoir qu'il y préside: il nous y fait faire

Gen. XXXV.

Exod. XIX. 10.

la

la commémoration de sa Mort, cet effet prodigieux de sa Charité infinie, ce Mystère étonnant, ce Sacrifice admirable & précieux par lequel nos péchés sont abolis; il nous y représente son Corps crucifié & son Sang répandu, par des Symboles qui nous assurent qu'il est la nourriture de nos ames pour la vie éternelle. S'il y a dans le monde un acte qui mérite qu'on s'y dispose, afin de ne pouvoir être accusé d'aucune profanation, & de ne rien faire qui ne soit agréable aux yeux de Dieu, c'est la Sainte Cêne.

Quand ces raisons ne seroient pas évidentes, nous avons le commandement exprès de l'Apôtre S. Paul. Il avoit appris avec douleur, que les Corinthiens de son temps célébroient l'Eucharistie avec beaucoup de négligence, sans compter les partialités qui règnoient entre eux. Il leur écrit donc, que leurs Assemblées Ecclésiastiques leur étoient nuisibles, plutôt que salutaires; qu'en s'assemblant, comme ils faisoient, sans paix, sans ordre & sans dévotion, ce n'étoit pas manger la Cêne du Seigneur, & qu'il *ne les sçauroit louer en ceci*, c'est-à-dire, qu'il ne pouvoit que les en blâmer. Ensuite, après avoir rapporté l'Institution, il leur prescrit le règle-

règlement que j'ai déjà allégué, & qui doit être d'une obſervation générale: *Que chacun s'éprouve ſoi-même, & ainſi qu'il mange de ce pain & qu'il boive de cette coupe:* Que chacun examine, s'il eſt en état de faire une Communion digne, ſi la ſituation où il ſe trouve ne l'en rend pas indigne, puiſqu'en ce dernier cas la participation aux ſacrés Symboles le rendroit *coupable du Corps & du Sang du Seigneur*, & le chargeroit d'une condamnation proportionnée à la grandeur du crime. Ce n'eſt pas ſans fondement qu'on ſe ſert de ces paroles de l'Apôtre, pour prouver que tous les Communians, ſans excepter les Indignes, reçoivent le Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt tel qu'il eſt dans l'Euchariſtie. Nos Théologiens ſont accuſés de le nier. Véritablement ils ne l'ont pas nié, mais ils l'ont donné à penſer par des expreſſions qui paroiſſent confondre la Communion Spirituelle des Régénérés avec leur Communion Sacramentelle, & qui rendent la dernière ſi avantageuſe qu'on ne la pourroit pas accorder aux Indignes. Ils ont eu raiſon de ne point conſentir qu'on diſe, que les Méchans reçoivent un Jéſus-Chriſt diſtingué des Symboles; mais ils ont eu tort d'inſinuer que les Fidèles reçoivent dans

dans la Cêne un Jéſus-Chriſt outre les Symboles, ce qui rendroit la Communion des uns & des autres totalement différente, non ſeulement par rapport au fruit, mais encore par rapport à l'objet reçu. Le mal-entendu vient de ce qu'on ne conſidère pas, que ce que les vrais Enfans de Dieu tiennent de plus, eſt en eux avant que de communier; de ſorte qu'on parle improprement, quand on dit que cette Grace leur eſt donnée dans l'Euchariſtie: Le ſens eſt, qu'ils y reçoivent des gages, pour en avoir une plus forte aſſurance. Il ne doit être queſtion que des Symboles, les Symboles ſont le Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt en Sacrement, tous les Communians les reçoivent, tous les Communians participent au Corps & au Sang de Jéſus-Chriſt. Quand on prétend d'un autre coté, que ce ne ſeroit qu'un vain titre, ſi l'on n'y mettoit le Seigneur en ſubſtance, on ſe fait une grande illuſion. Vous qui pouvez concevoir une Préſence Réelle ſans efficace, ne pouvez-vous pas comprendre, quand le ſigne porte le nom de la choſe ſignifiée, ſi c'eſt un Auteur Divin qui le lui a donné, & que la choſe ſignifiée ſoit Divine, que ce nom donne au ſigne de la dignité, de la ſainteté,

sainteté, de la majesté? N'est il pas dit de ceux qui après le Batême tombent dans l'apostasie, *qu'ils profanent le Sang de l'Alliance* par lequel ils avoient été sanctifiés, quoiqu'on n'estime pas ce Sang substantiellement présent dans l'Eau du Batême? De-même les mauvais Communians sont coupables du Corps & du Sang du Seigneur, en mangeant & en buvant indignement du Pain & du Vin de l'Eucharistie, quoique la substance de ce Corps & de ce Sang ne s'y trouve point. C'est du pain & du vin qu'ils prennent, selon le langage de l'Apôtre, qui reconnoit hautement l'existence de ces élémens après la consécration: mais il leur fait un crime de ce qu'ils ne discernent pas le Corps du Seigneur, qu'ils ne distinguent pas ce repas sacré des repas ordinaires, & qu'ils mangent sans réflexion comme le Pain commun, ce Pain revêtu du glorieux caractère de Sacrement du Corps du Fils de Dieu. Il n'en faut pas davantage pour établir l'offense faite au Seigneur dans le pain, & pour fonder la menace dont S. Paul soutient l'exhortation par laquelle il exige l'épreuve de ceux qui veulent communier. Hébr. X. 29.

La différence entre les Communians indignes est grande sans-doute, quand

on considère la jouïssance des fruits & des graces qui émanent du Corps & du Sang de Jésus-Christ, c'est-à-dire, de sa Passion & de sa Mort, la remission des Péchés, la réconciliation avec Dieu, l'espérance de la Vie éternelle. Les vrais Fidelles l'ont exclusivement, & ils l'ont, non pour le seul moment de la reception du Sacrement, mais pour tout le cours de leur foi: ils l'ont non par la voie du Sacrement, comme la Superstition se l'imagine; mais par les dispositions qui les rendent dignes du Sacrement avec le secours du Seigneur, qui leur en donne ce gage, pour les confirmer dans la foi, & pour renouveller leur consolation. Le gage est offert à tous les Communians: mais puisqu'il s'agit de l'application des promesses de l'Evangile, elle ne se peut faire que par ceux qui en rempliſſent les conditions. Cependant, quoique les indignes Communians n'ayent point de part à la grace, le Pain leur est la Communion du Corps de Jésus-Christ, en ce qu'il sert de témoignage qu'ils sont extérieurement aggrégés au Corps de l'Eglise, que le Seigneur a rachetée par son Sang (profession qui les rend doublement damnables, s'ils ne suivent pas les loix de l'Evangile) & qu'ils sçavent

par

par ce moyen qu'en les ſuivant ils auront part aux bienfaits immenſes du Redempteur. Dieu diſtingue parfaitement entre les divers membres de ſon Egliſe: il les regarde pourtant tous comme conſacrés par une Vocation commune, dont les Sacremens ſont les marques, & qui a toujours ſon uſage, mais qui n'a un uſage ſalutaire que par rapport à ceux qui en veulent profiter. Afin donc que nous ſoyons véritablement conſolés, ne nous repoſons point ſur la manducation du pain, quelque auguſte que ſa condition ſoit devenuë, & ne nous contentons point de cette viande, toute ſainte qu'elle eſt, entant qu'elle nous eſt commune avec les Hypocrites, tâchons d'en ſuccer la vertu. La Table du Seigneur eſt dreſſée par-tout dans les Egliſes Chrétiennes, tous y mangent, tous y boivent, pourvu-qu'ils ayent l'apparence d'être du Peuple de Dieu, & qu'ils ſoient dans l'enceinte viſible du Troupeau de Jéſus-Chriſt. Mais c'eſt un crime de le faire ſans épreuve, & quand le crime ne ſeroit pas vengé, c'eſt une Communion inutile: tous les Chrétiens en conviennent, ceux-là mêmes qui croyent trouver dans la Sainte Cêne la propre ſubſtance du Seigneur. Sortons de cette généralité, approchons

chons mieux de Jésus-Christ, unissons-nous avec lui d'une façon plus intime. Les autres s'arrêtent dans le Parvis, entrons dans le Temple. Les autres se repaîssent d'ombres au milieu de leur réalité prétenduë, saisissons efficacement les biens célestes. Que l'Eucharistie soit pour nous doublement une viande spirituelle, & de la part du Seigneur qui nous l'offre sous cette qualité, & par nos efforts qui la peuvent rendre salutaire.

Nos efforts doivent tendre à nous acquiter du devoir de nous examiner, que l'Apotre nous recommande, &, si nous-nous trouvons dignes de la Communion, à nous confirmer dans ces sentimens; sinon, à corriger nos défauts, & à nous sanctifier sans délai; puisqu'en y manquant, nous serions obligés de nous éloigner du Sacrement, & que cette abstinence nous seroit fort préjudiciable. Il n'y a que les vrais Membres de Jésus-Christ qui puissent approcher dignement de la Table du Seigneur; c'est ce qu'il s'agit de sçavoir.

2 Cor. XIII. 5. *Examinez-vous vous-mêmes, si vous êtes en la foi; éprouvez-vous vous mêmes; ne reconnoissez-vous pas vous-mêmes que Jésus-Christ est en vous?* A quelles marques le pourrons-nous con-

connoître? A la Repentance, à la Foi, à la Charité; voilà les caractères des Disciples de Jésus-Christ, les vertus qui composent la robe de nôces dont nous avons besoin d'être revêtus pour assister à son festin céleste. Et quoique ces dispositions se doivent perpétuellement trouver en nous, il est bon qu'on y fasse un attention particulière, qu'on les excite exprès, qu'on les renouvelle, & qu'on les anime par la lecture de la Parole de Dieu & par la Prière, toutes les fois qu'on est invité à la Sainte Cêne. Il ne se peut, lorsque nous allons recevoir ce Sacrement, que nous ne fassions l'aveu que nous sommes Pécheurs, puisque nous y demandons à Jésus-Christ les gages de notre Redemption; non pas en qualité de personnes qui se portent bien & qui n'ont pas besoin de Médecin, mais en qualité de Malades spirituels; non comme des Justes, mais comme cherchant le pardon & la justice du Seigneur. *Je suis venu*, dit-il, *pour appeller, non pas les justes, mais les pécheurs à la repentance.* Matth. IX. 13. Cela étant, nous avouons que la Confession est nécessaire, non pour être faite à l'oreille du Prêtre, mais pour être faite à Dieu. L'ancienne Eglise exigeoit une Confession, mais

une Confeſſion qu'on faiſoit à la face de l'Egliſe: & par rapport aux péchés particuliers, elle ne l'exigeoit que lorsque le péché étoit public, ſcandaleux, & de l'ordre de ceux qui méritent l'excommunication. Chacun néanmoins doit ſe reprocher en ſa conſcience ſes péchés, non ſeulement en gros, mais encore en détail; afin qu'après avoir reconnu la nature de ſon mal, il ſoit mieux en état d'y appliquer le remède, ce qui doit être ſur ce ſujet le principal de nos ſoins. Que ſerviroit-il à Dieu, que nous ſerviroit-il à nous de connoître nos péchés, ſi en les connoiſſant nous ne les déteſtions, ſi nous n'y renoncions pas? Et pourrions-nous dire que nous reconnoiſſons ces actions véritablement en qualité de péchés, ſi connivant à leur laideur nous prenions plaiſir à les continuer, ſi nous ne formions pas la réſolution de nous en abſtenir? Un ſimple aveu, un ſimple regret ne ſuffit pas; la contrition porte à la fuite du péché, le retour du vice à la vertu fait la vraie repentance. C'eſt l'ablution ſpirituelle qui doit précéder nos dévotions, & qui nous rend dignes de reçevoir la Sainte Cêne. *Amendez-vous, & croyez à l'Evangile*; ce fut l'abrégé des Sermons de Jéſus-Chriſt. Avec la

Marc. I. 15.

Re-

Repentance il nous faut la Foi. La Foi eſt comme la faim & la ſoif de l'ame, qui la mène à ce repas ſpirituel. Le Pain de vie ne nourrit que ceux qui croyent en lui. La Sainte Cêne offre à notre ſouvenir le principal objet de la Foi Chrétienne, Jéſus-Chriſt mort pour nos offenſes. Si quelqu'un ne croit pas cet article, s'il n'attend pas la remiſſion des péchés par le Sacrifice de ce Redempteur, s'il ne regarde pas les ſacrés Symboles comme les gages de cette promeſſe, il eſt évident qu'un tel homme ne fait pas la commémoration qu'on nous y demande, qu'*il ne diſcerne pas le Corps du Seigneur*, qu'il le prend inutilement, témérairement, indignement, criminellement, & qu'il ne ſçauroit être membre d'un Corps dont il ne reconnoit pas le Chef. Les Sacremens ſont les ſçeaux de la juſtice de la foi, ils ſont inſtitués pour la confirmation de notre foi: la foi nous eſt donc néceſſaire quand nous y allons, puiſqu'ils ne ſçauroient confirmer ce qu'ils ne trouveroient pas en nous. Je ne parle pas d'une foi par laquelle nous-nous voudrions imaginer ce qu'il nous plaît, mais d'une foi qui embraſſe Jéſus-Chriſt devenu le Sauveur du Monde par ſa Mort, ſelon les promeſſes de l'Evangile. La Foi, comme

la Repentance, renferme toutes les autres vertus; & perſonne ne doutera que nous n'ayons à apporter à la Sainte Cêne des lumières convenables, des intentions droites, une *conſcience purifiée des œuvres mortes*, de l'humilité pour nous, du reſpect pour Dieu, & de la reconnoiſſance pour ſon Fils notre Redempteur. Cette dernière diſpoſition, de louer le Seigneur de ſes bienfaits, eſt ſi eſſentielle, que le Sacrement en a reçu le nom d'Euchariſtie.

Il faut encore que notre Foi ſoit *opérante par la Charité*. L'amour fraternel eſt particulièrement requis des Communians. *Je vous donne un nouveau commandement*, dit Jéſus-Chriſt à ſes Apôtres dans le tems de l'Inſtitution
Jean XIII. 34. 35. de la Sainte Cêne, *que vous-vous aimiez: En ceci tous connoîtront que vous êtes mes Diſciples, ſi vous avez de l'amour l'un pour l'autre. Marchez dans*
Eph. V. 2. *la charité*, dit S. Paul, *ainſi que Jéſus-Chriſt nous a aimés, & s'eſt donné lui-même pour nous en oblation & ſacrifice à Dieu*; vérité qui nous eſt tracée par la Sainte Cêne. L'unité du Pain & du Calice de cette Table Sacrée nous exhorte fortement à garder l'unité de
1 Cor. X. 17. l'Eſprit par le lien de la Paix. *Parce qu'il n'y a qu'un ſeul Pain, nous qui ſom-*

ſommes pluſieurs ſommes un ſeul Corps; car nous ſommes tous participans d'un même Pain. Tous ceux qui mangent de ce Pain, s'engagent à compoſer un même Corps; & dans le tems que le Sacrement nous aſſure de la Communion que nous avons avec le Seigneur, il confirme la conſéquence qui émane de ce principe, ſçavoir que nous ſommes un entre nous, puisque nous ſommes tous unis avec Jéſus-Chriſt. Mais afin qu'il n'y ait point de diviſion au corps, il faut que les membres ayent un ſoin mutuel les uns des autres, qu'ils ſe ſupportent en charité, que par une affection & compaſſion cordiale ils ſoient d'un même ſentiment, ayant un même amour, & n'étant qu'une même ame. Il faut, pour communier dignement, qu'on ne garde point de haine, d'aigreur & d'animoſité contre qui que ce ſoit. *Si vous apportez votre offrande à l'autel, & qu'il vous ſouvienne que votre frère a quelque choſe contre vous, laiſſez votre offrande devant l'autel, & allez vous réconcilier prémièrement avec votre frère, puis venez & offrez votre offrande. Otez le vieux levain, afin que vous ſoyez une nouvelle pâte; car Chriſt notre Pâque a été ſacrifié pour nous. C'eſt pourquoi faiſons la Fête,* Matth. V. 23. 24. 1. Cor. V. 7. 8.

te, non avec un levain de méchanceté & de malice, mais avec les pains azymes de la ſincérité & de la vérité. Le ſecours qu'on donne aux Pauvres, eſt une marque éclatante de l'Amour du Prochain, & une branche conſidérable de la Charité que nous devons apporter à nos Cênes, qui ſont des Agapes. La profanation de ce Sacrement venoit chez les Corynthiens, en partie de ce que *les uns avoient faim*, & que *les autres faiſoient bonne chère*, les riches faiſant honte à ceux qui n'avoient rien. Il y avoit auſſi parmi eux des partialités, & l'Apôtre avoit été obligé de leur écrire: *Je vous prie, mes Frères, par le nom de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, que vous parliez tous un même langage, & qu'il n'y ait point de partialités entre vous, mais que vous ſoyez bien unis dans un même ſentiment & dans un même avis. Car il m'a été dit, qu'il y a des diſſenſions parmi vous, & que l'un dit, je ſuis de Paul; l'autre, je ſuis d'Apollos; un autre, je ſuis de Céphas; un autre, je ſuis de Chriſt. Chriſt eſt-il diviſé? Paul a-t-il été crucifié pour vous? avez-vous été batiſés au nom de Paul?* Seigneur! fallloit-il que la robe ſans couture fût déchirée, que les membres de

1 Cor. I. 10-13.

ton

ton Eglise unique se partageâssent en plusieurs Communions! Et falloit-il encore que la Sainte Cêne, cette Table dressée pour cimenter l'unité, devînt la marque de la division, & qu'elle fournît matière aux Schismes les plus opiniâtres & les plus déplorables! O! si au lieu de ces disputes pernicieuses, nous-nous attachions tous à répondre aux vuës de notre divin Maître, à célébrer son Sacrement avec un esprit de paix & de sanctification, & à remplir tous les devoirs du Christianisme auxquels il nous engage!

Quand nous entrons dans l'examen qu'on nous demande, afin de nous y préparer, il ne se peut que nous ne trouvions en nous des foiblesses & des défauts capables de nous faire douter si nous sommes dignes de la Communion. C'est pourquoi nous-nous sentons obligés de distinguer avec notre Catéchisme, & de déclarer que notre Repentance, notre Foi & notre Charité, doivent être véritables, sincères & nullement feintes; mais qu'on ne sçauroit exiger de nous, que ces mêmes vertus soient déjà parfaites, parce qu'on chercheroit envain dans les hommes ici-bas une perfection assez complette pour n'y trouver rien à redire. La Cêne, ajoute-t-il,

t-il, ſeroit inutilement inſtituée, s'il ne nous étoit pas permis de la reçevoir, à-moins que d'être entièrement parfaits; puisqu'au-contraire nous n'en aurions point beſoin, ſi nous étions parfaits, les Sacremens nous ayant été donnés pour nous ſervir de ſecours & de ſoulagement dans ce préſent état de foibleſſe; il en conclut, que notre imperfection ne nous empêche pas d'y participer. Tout cela eſt véritable, & il eſt néceſſaire qu'on le diſe pour la conſolation des conſçiences tremblantes. Mais il eſt à craindre d'un autre coté, qu'on n'en abuſe, qu'on ne ſe relâche, & que ſous le nom d'imperfection & de foibleſſe, on ne ſe pardonne le vice & le péché dominant. Comment paſſerons-nous entre ces deux écueils? Comment menacerons-nous les Pécheurs, ſans jetter les Fidelles dans le deſeſpoir? Comment encouragerons-nous les Gens-de-bien, ſans flatter la ſécurité des Mondains? Nous n'avons pas le tems de nous étendre ſur ce ſujet; je me contenterai de donner pour conſeil, que chacun faſſe ſérieuſement l'examen de ſoi-même. Ceux qui font de mauvaiſes Communions, les font ordinairement pour ne s'être éprouvés que d'une manière fort ſuperficielle. Ils ſe méfient de

leur

leur état, ils craignent d'entrer dans leur conſçience, ils détournent les yeux de leur cœur, ils appréhendent d'y trouver trop de choſes à corriger. L'averſion de voir le péché, leur eſt-elle inſpirée par la haine du péché? Au-contraire, c'eſt par l'amour du péché; car s'ils étoient portés à s'en défaire, ils ne redouteroient pas de le trouver. Ils ne le veulent pas trouver, parce qu'ils ſeroient obligés de le bannir après l'avoir découvert. Qu'on cherche ſans crainte le péché jusques dans les replis les plus cachés du cœur. Le grand mal n'eſt pas de ſe voir ſouillé, nous avons le moyen de nous laver; le grand mal eſt de demeurer dans l'impureté. Jugeons-nous nous-mêmes, & nous ne ſerons point jugés. Un examen qui ne diſſimule rien, qui ne ſe pardonne rien, qui condamne tout ce qui eſt condamnable, amènera la véritable repentance, la véritable foi, la véritable charité, toutes les diſpoſitions requiſes pour ſe rendre la Communion ſalutaire.

II. PARTIE.

La fin principale des Sacremens étant reconnuë, notre Auteur veut bien convenir que ces deux Cérémonies, le Batê-

Batême & la Sainte Cêne, ont encore quelque autre uſage, ſçavoir celui d'être les marques publiques & ſolemnelles de la profeſſion que nous faiſons du Chriſtianiſme. On impute à quelques Sectaires l'erreur de ne donner que ce ſeul but aux Sacremens. Mais je ne comprens pas comment on peut concevoir cette penſée, en admettant l'autorité de l'Evangile. Peut-on nier, après avoir lu les Ecrits des Apôtres, que le Batême ne repréſente l'Ablution & la Régénération dont nous avons beſoin pour entrer dans le Royaume de Dieu, & que l'Euchariſtie ne ſoit inſtituée pour célébrer la mémoire de la Mort de Jéſus-Chriſt & de ſon Sang répandu pour la confirmation de la Nouvelle Alliance & pour la remiſſion de nos Péchés? Les Sacremens ſont les ſçeaux de l'Alliance qui eſt entre Dieu & nous, des ſçeaux que Dieu y appoſe, & qui ne peuvent être de ſa part que les témoignages de ſa Grace. Mais puisque les Traités de cette nature établiſſent une obligation mutuelle, il eſt très-vrai que comme Dieu déclare qu'il eſt notre Dieu en nous donnant ces ſignes, nous déclarons auſſi que nous ſommes de ſon peuple en les reçevant; & que dans le temps que nous-nous aſſurons par ce moyen

moyen de l'accompliſſement de ſes promeſſes, nous proteſtons que nous voulons être conſacrés à ſon ſervice. La relation entre ces deux vuës eſt ſi étroite & ſi néceſſaire, qu'on ne ſçauroit les ſéparer. Les clauſes de l'Alliance ſont réciproques, *Vous ſerez mon Peuple, & je vous ſerai Dieu.* Si donc le Seigneur confirme, par l'inſtitution des Sacremens, les engagemens qu'il a pris avec nous, nous confirmons, par la reception des Sacremens, les engagemens que nous prenons avec lui. Nous-nous diſtinguons des Infidelles, nous profeſſons ouvertement la Foi en ſon Nom, nous adhérons au Corps de ſon Egliſe, nous témoignons notre piété envers Dieu & notre charité envers le Prochain, & nous promettons ſolemnellement de règler toute notre vie ſur les préceptes de l'Evangile. C'eſt le vœu qu'on exige dans l'adminiſtration du Batême. *Nous qui ſommes morts au péché, comment y vivrons-nous encore?* Rom. VI 2-4 *Ne ſçavez-vous pas que nous tous qui avons été batiſés en Jéſus-Chriſt, avons été batiſés en ſa mort? Nous ſommes donc enſevelis avec lui en ſa mort par le Batême, afin que comme Chriſt eſt reſſuſcité des morts par la gloire du Père, nous auſſi pareillement chemi-*

minions en nouveauté de vie. Nous renouvellons ce vœu *toutes les fois que nous prenons la coupe de bénédiction, & que nous annonçons la mort de notre Redempteur*, qui nous oblige à une reconnoiſſance perpétuelle. L'honneur que nous avons d'être à la Table du Seigneur, ne ſouffre point que nous retournions à la table des Démons; il exige que nous-nous attachions inſéparablement à la Communion du Fils de Dieu & à celle de ſon vrai Peuple. *Nous avons tous été batiſés d'un même Eſprit pour être un même Corps, nous avons tous été abbruvés d'un même Eſprit.* Loin de mettre dans les Sacremens une folle confiance, comme s'ils avoient quelque vertu ſecrette de nous ſauver ſans l'intervention de nos efforts, nous-nous tenons exhortés par leur uſage à redoubler nos efforts, afin d'arriver à la poſſeſſion du Salut dont ils nous confirment la promeſſe.

1 Cor. XII. 13.

Si les Sacremens ſont les marques de notre profeſſion, il s'enſuit que tout Chrétien eſt obligé de s'en ſervir, & qu'il ne faut pas tenir pour Chrétiens ceux qui refuſent d'y participer; puiſqu'ils ne veulent pas confeſſer qu'ils le ſont, & qu'ils deſavouent Jéſus-Chriſt, au-moins tacitement. Les Sacremens

ſont

ſont néceſſaires d'une néceſſité de commandement, c'eſt-à-dire, que le devoir de les pratiquer dans l'Egliſe eſt indiſpenſable, parce que le Seigneur l'a commandé. Voici une autre raiſon qui nous rend l'uſage des Sacremens néceſſaire, c'eſt l'obligation de profeſſer ouvertement le Chriſtianiſme. Pour être ſauvés, il faut que nous confeſſions le Seigneur de la bouche, comme nous croyons en lui dans le cœur: *De cœur on croit à juſtice, & de bouche on fait confeſſion à ſalut.* Rom. X. 9. 10. *Quiconque me confeſſera devant les hommes*, dit Jéſus-Chriſt, *je le confeſſerai auſſi devant mon Père qui eſt aux Cieux. Mais quiconque me renoncera devant les hommes, je le renoncerai auſſi devant mon Père qui eſt aux Cieux.* Matth. X. 32. 33. Nous devons faire cette confeſſion, non ſeulement en diſant, *je crois*, mais encore en portant les marques de la Religion. C'eſt bien fait d'aſſiſter aux Sermons, mais ce n'eſt pas le caractère diſtinctif du Chriſtianiſme, un Infidelle y peut aſſiſter auſſi. Il faut participer aux Sacremens, pour ſe faire reconnoître Fidelle. Il faut que nous ayons reçu le Batême, qui eſt la livrée que le Seigneur nous donne comme à ſes domeſtiques. Il faut que nous participions à la Sainte Cêne, ſi nous voulons qu'on

ſache que nous aimons la mémoire de Jéſus-Chriſt, & que nous avons de la reconnoiſſance & du zèle pour lui. S. Cyprien cenſuroit ceux qui s'abſtenoient de communier dans un tems de perſécution, de peur d'être reconnus Chrétiens. Et nous ſeroit-il pardonnable de fuïr la Table du Seigneur, dans un tems de calme & de paix? Si quelqu'un s'éloigne des Sacremens de propos délibéré, ne doit-on pas juger d'un tel homme, que la Religion lui eſt indifférente, ſinon odieuſe, & qu'il a du mépris plutôt que de l'eſtime pour l'Egliſe de Dieu? Le Seigneur a inſtitué les Sacremens pour notre beſoin, & nous a ordonné de nous en ſervir. Ainſi quoiqu'il n'y ait pas tellement attaché ſa grace, qu'il ne puiſſe toujours ſauver les hommes ſans Sacrement, & qu'il le veuille faire quelquefois, ceux qui en manquent volontairement & par leur propre négligence, commettent un grand péché, qui les rend aſſurément damnables.

Cette propoſition porte un caractère ſi évident de raiſon & de juſtice, que perſonne n'en ſçauroit disconvenir; & les Chrétiens qui négligent l'uſage des Sacremens, ſont obligés de pallier leur indévotion de quelque excuſe. Il y en a donc

donc qui prétendent, que la pratique des Sacremens n'a été néceſſaire que dans les prémiers commencemens de l'Egliſe; c'eſt une rêverie, qu'il ne vaut pas la peine de réfuter. Parmi la multitude qui n'eſt pas dans l'erreur à cet égard, il y en a qui allèguent le ſentiment de leur indignité, pour ſe diſpenſer de la Communion: humilité qui ſeroit louable, ſi elle étoit ſincère. Mais pourquoi ne s'en rendent-ils pas dignes? Ou s'ils ne deſeſpèrent pas d'avoir part à la grace du Seigneur, pourquoi font-ils difficulté de toucher aux ſignes de la Grace? Il y en a d'autres, qui ſuppoſent que les Sacremens ne ſont que pour les foibles, & qui s'eſtiment aſſez parfaits pour pouvoir s'en paſſer: orgueil & préſomption dont on ne croiroit pas les Chrétiens capables, ſi l'on n'en voyoit pas des exemples. Nous refuſerions donc la main que le Seigneur nous tend pour diriger nos pas, comme ſi nous ſçavions aſſez bien marcher ſans lui? Quand même nous aurions droit de penſer de notre foi, qu'elle ſe ſoutiendra ſans l'appui des Sacremens, nous les devrions prendre pour l'édification de nos Frères; nous devrions éviter de les ſcandaliſer par une diſtinction, qui marque pour le moins un grand

défaut de charité; nous devrions nous assujettir à des pratiques auxquelles les Apôtres & tous les Saints de leur siècle se sont assujettis; nous devrions, comme Jésus-Christ lui-même en reçevant le batême de Jean, *accomplir toute justice*. Enfin il y en a qui se plaignent, que les Sociétés Ecclésiastiques où l'on veut qu'ils reçoivent les Sacremens, ne sont pas assez pures à leur avis, & que leur conscience seroit blessée s'ils le faisoient. J'avouë qu'on ne doit pas communier avec une Eglise qui soutient des erreurs capitales, ou qui est manifestement sans ordre. Mais prenons garde que ce refus ne procède d'une passion, ou d'un caprice, ou d'une délicatesse mal entenduë. La simple crainte de communier avec des Indignes, est un vain prétexte & une dangereuse illusion. Le malheur que la Table du Seigneur a d'être accessible aux Méchans, n'est pas pour nous une raison de nous en éloigner. Ne falloit-il pas manger de la Manne, ne falloit-il pas boire de l'Eau du Rocher, parce que tant d'Israëlites en abusèrent? Et quand S. Paul en alléguant cet exemple, blâme la confusion avec laquelle les Corynthiens faisoient la Cêne, & les mauvaises dispositions d'une partie de leur troupeau, leur dit-il

dit-il de cesser de célébrer l'Eucharistie; ou conseille-t-il à ceux qui sont parfaits, de se séparer de la communion des autres? L'Eglise demande la sainteté de ses membres, elle les y exhorte, elle les presse: mais il n'y a jamais eu d'Eglise dans le monde, où l'on ait pû ni dû être persuadé de la sanctification de tous ses membres visibles. Que chacun s'éprouve, que chacun fasse ses efforts, & qu'il se contente de la profession de repentance & de foi que ses frères apportent à la Sainte Table, sans les accuser d'hypocrisie par un jugement téméraire. N'étions-nous pas tous, non seulement pécheurs, comme nous le sommes encore, mais ennemis, lorsque Dieu nous donna son Fils, qui est plus que le Sacrement? Ce n'est pas que ce ne soit un grand crime de prendre indignement ces Symboles Sacrés. Plaignons ceux qui le commettent, & prions Dieu qu'il leur fasse miséricorde; mais que les fautes des autres ne nous empêchent pas de faire notre devoir. Il est vrai que les Conducteurs des Eglises ont ordre d'user de discernement, & de n'admettre pas à la Table du Seigneur toutes sortes des personnes: mais si nous voulons suivre la Discipline des Apôtres, nous ne pouvons excommu-

nier les Pécheurs que pour des actions publiquement ſcandaleuſes, & il eſt inévitable qu'il ne reſte des Indignes parmi les autres. Dieu le tolère, nous ne ſçaurions qu'y faire. N'abuſons pas de la tolérance de Dieu, pour nous mettre nous-mêmes au rang des Indignes. Ne ſoyons non-plus choqués de cette tolérance, jusqu'à nous retirer de la communion de l'Egliſe, & à rompre le lien de la Paix. Allons à cette Table avec le même empreſſement, que ſi tous les Communians étoient parfaitement ſanctifiés. Elle eſt toujours Sainte, elle eſt toujours la marque de la communion des Saints, elle eſt toujours conſolante & ſalutaire pour les vrais Enfans de Dieu. Prenons ce milieu. D'un coté, ne penſons point que nous ſoyons Chrétiens pour avoir reçu les Sacremens, mais ſçachons plutôt que les Sacremens nous obligent à être ſérieuſement Chrétiens. D'un autre coté, que l'eſpérance de la Communion Spirituelle de Jéſus-Chriſt ne nous détourne point de la Communion Sacramentelle, puisqu'il y doit avoir entre nous, non ſeulement une unité d'eſprit, mais encore une unité de corps, par l'aſſemblage des Saints dans l'Egliſe viſible. Ceux qui s'en détachent, ſous prétexte d'être par eux-mê-

mêmes ſuffiſamment unis avec Dieu, s'ils ne ſe trompent pas tout-à-fait, ils ſe privent aſſurément du fruit des Aſſemblées des Fidelles & des Exercices publics de Piété, & refuſent à leurs Frères le ſecours & l'édification qu'ils ſont obligés de leur donner.

III. PARTIE.

Sur la demande, s'il ſuffit de reçevoir une fois l'un & l'autre de nos Sacremens, on répond, que le Batême n'eſt ordonné que pour une ſeule fois, & qu'il n'eſt pas permis de le réïtérer; mais qu'il n'en eſt pas ainſi de la Cène, à laquelle nous ſommes ſouvent invités. Pour achever la matière de notre Section, traitons de cette différence, & de la raiſon qu'on en donne.

Le Batême n'eſt conféré qu'une fois à la même perſonne, parce que c'eſt le Sacrement par lequel Dieu nous introduit & nous reçoit dans ſon Egliſe, & que l'entrée étant faite, nous n'en devons jamais ſortir. Le Batême eſt le Sacrement de la Régénération, & doit être unique, comme la naiſſance eſt unique. Le Batême a ſuccédé à la Circonciſion, pour être le Sçeau de la Nouvelle Alliance, & ne doit être reçu

qu'une fois, comme on ne reçevoit qu'une fois le Sçeau du Vieux Teſtament. *Comme il y a un ſeul Seigneur & une ſeule Foi, il y a un ſeul Batême.* Il faut remarquer que le Batême de l'Egliſe Chrétienne n'a pas été inſtitué pour imiter les Ablutions Légales qu'on employoit en pluſieurs occaſions, encore moins pour imiter les Purifications que les Phariſiens affectoient de pratiquer ſans-ceſſe, ou le Batême que ceux d'entre les Eſſéens, qu'on appelloit *Hémérobatiſtes*, ſe donnoient tous les jours; mais que le Seigneur a porté ſes vuës ſur le Batême que les Juifs adminiſtroient aux Proſélytes, en les reçevant dans la Synagogue, & qu'il a ſanctifié pour l'uſage de ſon Egliſe cette même Cérémonie, par laquelle on ne pouvoit paſſer qu'une fois. On allègue, en faveur de l'opinion contraire, ce que nous liſons dans le Chapitre XIX. des Actes, que de certains Diſciples ayant été trouvés à Ephèſe par S. Paul, qui déclaroient qu'ils avoient reçu le Batême de Jean, l'Apôtre leur dit: *Il eſt vrai que Jean a batiſé du batême de repentance*, diſant au peuple, *qu'ils crûſſent en celui qui venoit après lui*; c'eſt-à-dire en Jéſus-Chriſt; qu'ayant ouï ces choſes, ils furent batiſés au

Nom

Nom du Seigneur Jésus; & que le Saint Esprit, dont ils n'avoient auparavant rien entendu dire, vînt sur eux, après que Paul leur eût imposé les mains. Il paroît par ce récit, que l'Apôtre fit rebatiser ceux qui avoient été batisés par Jean-Batiste. Nos Théologiens répondent ordinairement, que l'Historien Sacré ne dit pas que ces hommes furent derechef batisés, mais qu'il fait dire à S. Paul que Jean-Batiste batisoit ses auditeurs au Nom du Seigneur Jésus, & que ce Batême étant reconnu légitime, l'Apôtre ne les reçut dans l'Eglise que par l'imposition des mains. Ils donnent cette solution, parce qu'ils se sont engagés à tenir sans nécessité, que le Batême de Jean-Batiste & celui de Jésus-Christ est le même Batême. Quant à moi, il me semble qu'il est difficile d'entendre du Batême de Jean ces paroles: *Ils furent batisés au Nom du Seigneur Jésus*: ainsi je crois que S. Paul fit rebatiser ces personnes: mais j'estime en même tems, que le Batême de Jésus-Christ est différent de celui de Jean; que ceux que Jean batisoit, devenoient ses disciples, qu'ils étoient préparés par ce moyen à l'entrée du Royaume des Cieux; mais que n'y étant pas encore

tout-à-fait, il leur falloit une nouvelle profeſſion & un nouveau batême, pour être diſciples de Jéſus & les membres de ſon Egliſe. Au-reſte, qu'on embraſſe de ces ſentimens celui qu'on voudra, il s'enſuit toujours que les Chrétiens ne ſont batiſés qu'une ſeule fois.

C'eſt ainſi que les Apôtres l'ont pratiqué; c'eſt ainſi que par une tradition conſtante, on l'a pratiqué dans tous les Siècles de l'Egliſe. Ceux qu'on appelle aujourd'hui *Anabatiſtes*, c'eſt-à-dire *Rebatiſans*, ne rebatiſent que ceux qui ont reçu le batême dans l'enfance, & ne le font que parce qu'ils croyent le Batême des Enfans nul, par une erreur qu'il ne s'agit pas de réfuter ici. Ils conviennent d'ailleurs avec nous, que le Batême n'eſt ordonné que pour une ſeule fois, & qu'on ne le doit pas réïtérer. Il en étoit de-même de ceux d'entre les Anciens, qui ont cru avec S. Cyprien, qu'il falloit rebatiſer ceux qui ſortoient d'une Secte pour ſe joindre au corps de l'Egliſe Catholique, & qui n'étant entrés dans ce ſentiment, que parce qu'ils tenoient pour nul le Batême conféré par les Sectaires & par les Hérétiques, ne laiſſoient pas de reconnoître que le Batême doit être unique. Pour dire en paſſant ce que je pen-

penſe de cette célèbre Queſtion, s'il faut rebatiſer les Hérétiques ou non, il me ſemble que les Pères qui ont ſoutenu qu'il ne les falloit pas rebatiſer, ont établi deux principes contradictoires, s'il eſt vrai qu'ils ayent jugé que ceux qu'ils appelloient Schiſmatiques ou Hérétiques, étoient abſolument hors de l'Egliſe; auquel cas, je ne vois pas de quel droit ils pouvoient eſtimer leur batême valable. Car quoiqu'on diſe, il ne ſuffit pas pour conférer un Sacrement, qu'on prononce de certaines paroles, comme ſi l'affaire ſe faiſoit par la force de leur ſon; il faut que celui qui le confère ait la vocation & l'autorité requiſe, laquelle ne réſide que dans l'Egliſe de Jéſus-Chriſt. Et le Batême, qui eſt la marque de la reception dans l'Egliſe, comment veut-on qu'il ſoit légitime entre les mains de ceux qui ne ſont pas membres de l'Egliſe? Nous peuvent-ils donner un droit qu'ils ne poſſèdent pas eux-mêmes? Il falloit donc dire que les Sectaires, malgré le malheur de leur Schiſme, appartiennent encore en quelque ſorte à l'Egliſe, moyennant qu'ils conſervent la doctrine fondamentale du Chriſtianiſme, & que c'eſt à-cauſe de cela que leur batême eſt valable. Mais ceux qui ont tenu que

les

les Sacremens ſont nuls, lorsqu'ils ſont conférés par des perſonnes reprouvées, n'ont pas conſidéré que les Sacremens ſont de l'ordre extérieur de l'Egliſe, où la profeſſion des autres nous doit ſuffire, ſans que nous ayons beſoin de ſonder leur cœur. Cependant l'objection qu'ils ont faite, que perſonne ne peut donner ce qu'il n'a point, eſt embarraſſante pour ceux qui, ſelon la ſuperſtition des ſiècles, croyent que donner le Sacrement & donner le Salut eſt la même choſe, & qui ne diſtinguent pas l'adminiſtration de la Cérémonie, de l'œuvre que Dieu accomplit par l'efficace de la Grace.

Puisque le Batême eſt, pour ainſi dire, la porte par laquelle on entre dans l'Egliſe, on pourroit demander, s'il ne ſeroit pas à-propos de rebatiſer les Apoſtats, lorsqu'ils veulent retourner dans le ſein de l'Egliſe; car il ſemble qu'en étant ſortis, ils ont beſoin de reçevoir la marque de leur nouvelle reception. La queſtion ne regarde pas tous ceux qui tombent dans le péché de quelque manière que ce ſoit, ni même ceux qui ont encouru l'excommunication, parce qu'on eſtime qu'ils n'ont pas renoncé formellement à leur batême; & puisqu'ils vivent encore ſous la

Diſ-

Discipline de l'Eglise, il suffit de les reçevoir à la paix, lorsqu'on a vu les signes de leur repentance. Mais si quelqu'un qui auroit non seulement dissimulé sa foi, & déclaré le contraire par foiblesse, par surprise & par crainte, comme Simon Pierre, mais qui auroit par une apostasie délibérée renoncé absolument au Christianisme, le vouloit professer de-nouveau, qui est-ce qui nous empêcheroit de le rebatiser? Est-ce le passage du VI. Chapitre aux Hébreux: *Il est impossible que ceux qui ont été une fois illuminés, & qui ont goûté le don céleste, & qui ont été faits participans du Saint Esprit, & qui ont goûté la bonne parole de Dieu & les puissances du siècle à venir, s'ils retombent, soient renouvellés à la repentance.* En effet, les Anciens donnoient au Batême les noms d'illumination & de renouvellement; & l'Apôtre venoit de faire mention de la parole qui donne le commencement de Christ, du fondement de la repentance des œuvres mortes, de la foi en Dieu, de la doctrine des Batêmes, & de l'imposition des mains, c'est-à-dire, de ce qu'on apprenoit aux Catéchumènes pour les préparer à reçevoir le prémier Sacrement de l'Eglise.

Il prononce là-dessus cette terrible sentence contre ceux qui font des chutes totales depuis leur batême, laquelle il vaut mieux entendre par rapport à l'Ordre extérieur de l'Eglise, que par rapport au Tribunal de Dieu; afin que le sens en soit, que les Apostats ont trop profané le Sang de l'Alliance, par lequel ils avoient été sanctifiés, pour en être marqués de-nouveau. L'Eglise primitive se déclara si sévère contre un si grand crime, que le retour au rang des Fidelles étoit fermé pour jamais à ceux qui l'avoient commis, quelque rude pénitence qu'ils s'offrîssent de faire: non qu'on crut que Dieu ne leur voulut jamais faire miséricorde, mais parce qu'on estimoit qu'il convenoit aux Disciples de renvoyer à leur Maître ceux qui l'avoient si cruellement offensé. Pour ce qui regarde les autres pécheurs d'entre les Chrétiens, lors même qu'ils sont excommuniés, on les réhabilite sans batême, non à-cause d'un certain caractère indélébile qui leur seroit imprimé, mais pour faire voir que la fraternité n'a pas été rompuë par la censure, selon ce que S. Paul écrit: *Si quelqu'un n'obéït point à notre parole, ne conversez point avec lui, afin qu'il en ait honte: toutefois ne le*

2. Thess. III. 14, 15.

le tenez point comme ennemi, mais avertissez-le comme un frère.

On nous fait, au-contraire, pratiquer plusieurs fois la Cérémonie de la Sainte Cêne; parce que le Seigneur nous l'a donnée, pour marquer qu'après nous avoir reçus dans son Eglise, il nous y veut nourrir continuellement. C'est la raison alléguée par notre Auteur, qui compare l'ame avec le corps. Comme donc nous prenons tous les jours des alimens pour la conservation de la vie naturelle, qui est le fruit d'une seule naîssance, nous prenons souvent aussi les gages de la nourriture spirituelle, quoique le Sacrement de la Régénération ne nous ait été conféré qu'une fois. On pourroit objecter, que nous revenons aux alimens corporels, parce qu'ils sont corruptibles, & que leur force s'évanouït bientôt; mais qu'il n'en est pas de-même de la viande spirituelle. *Quiconque boit de cette eau*, dit Jésus du puits des Samaritains, *aura encore soif; mais celui qui boira de l'eau que je lui donnerai, n'aura jamais soif. L'eau que je lui donnerai sera faite en lui une fontaine d'eau saillante en vie éternelle.* Jean. IV. 13. 14.

Je suis le pain de vie, dit-il à ceux de Capernaum; *celui qui vient à moi, n'aura point de faim, & celui qui croit* Jean. VI. 35. 51.

en

en moi, n'aura jamais soif. Je suis le pain descendu du Ciel, si quelqu'un en mange, il vivra éternellement. Cela est vrai de la Grace: mais pour ce qui regarde les Symboles de la Grace, il est à-propos que notre dévotion en soit souvent nourrie ; principalement afin que dans cet état de foiblesse nous soyons exhortés à n'être plus des enfans, mais à croître en toutes choses, pour arriver *à la mesure de la parfaite stature de Christ.* Au-reste, la réïtération de l'Eucharistie nous est clairement recommandée: *Faites ceci en mémoire de moi*, dit le Seigneur: *Annoncez sa mort*, dit son Apôtre, *toutes les fois que vous mangerez de ce pain, & que vous boirez de cette coupe.* La coutume de communier tous les jours, s'il étoit possible, fut autrefois établie en quelques endroits ; & ailleurs, celle de communier au-moins tous les Dimanches; il ne se faisoit point d'Assemblée solemnelle sans Cêne. C'est-là l'origine des Messes quotidiennes, qui demeurèrent peu-à-peu sans Communians par la négligence des Peuples, & qui se disent exprès aujourd'hui sans Communians, pour entretenir l'erreur qui a fait de l'Eucharistie un Sacrifice. Les Eglises Réformées ont remis la Sainte Cêne en

1 Cor. XI. 25. 26.

ſon entier, mais elles ont cru qu'on la devoit rendre moins fréquente qu'elle ne le fut chez les Anciens; parce qu'il eſt certain, que l'impreſſion qu'elle eſt capable de faire ſur nos eſprits & ſur nos cœurs, en devient plus forte, & qu'il eſt à craindre qu'elle n'en fit pas aſſez, ſi ce même objet & cette même action nous occupoit tous les jours.

Mais ne penſez pas, Chrétiens, qu'en voulant empêcher la fréquente profanation du Sacrement par la rareté de ſon uſage, on vous accorde le privilège de n'être ſaints & pieux que par intervalles. Attachez-vous à la ſanctification, tout comme ſi vous étiez appellés chaque jour à la table du Seigneur. Portez ſans-ceſſe les marques eſſentielles du Chriſtianiſme, par la pratique de toutes les vertus. Sommes-nous à l'abri de la mort un ſeul moment de notre vie? Il eſt ordonné aux hommes de mourir une fois, & après cela ſuit le jugement. Une mauvaiſe Communion eſt un grand crime, mais on peut s'en relever par la repentance. Une mauvaiſe mort conduit à une perdition qui eſt ſans remède. Si donc nous-nous ſentons obligés à nous préparer dignement au repas que le Seigneur nous donne ſur la terre, ſoyons au ſortir du monde prêts à pou-

voir être assis à sa table dans le Royaume du Ciel. Que celui qui a bien communié conserve la dignité qu'il a revêtuë ; qu'il demeure retiré des vices auxquels il a fait vœu de renoncer ; qu'il demeure dans les sentimens de piété & de charité qu'il a professés ; qu'il ne se relâche point de l'attention qu'il doit avoir pour le salut de son ame. Dequoi lui serviroit le Sacrement, s'il retournoit à s'en montrer indigne, en quittant ses bonnes dispositions? Servons-nous du souvenir perpétuel des Sacremens, pour produire l'effet qu'on tâche de produire, quand on nous les confère. Nous avons reçu le Sacrement de l'Adoption dans l'enfance, nous n'en sçavions rien ; mais souvenons-nous-en, non pour nous imaginer que le Batême d'Eau nous sauve, mais afin de garder l'attestation d'une bonne conscience devant Dieu, en répondant à l'honneur que nous avons d'être du nombre de ses Domestiques & de ses Enfans. Après avoir été à la table, où Jésus-Christ crucifié nous est portrait devant les yeux, portons le portrait de sa mort gravé dans nos cœurs d'une manière ineffaçable. Reconnoissons cependant l'amour du Seigneur dans l'institution

de

de ſes Sacremens, & dans la faculté qu'il nous donne d'y participer. Reſpectons ſon ordre. Ne négligeons pas les occaſions que ſa Providence nous fournit. Soyons ravis de nous trouver dans des Egliſes dégagées d'Erreur & de Superſtition. Vivons en Chrétiens éclairés. Quand on nous demande, pourquoi nous ſommes appellés Chrétiens, ne répondons point que c'eſt parce que nous ſommes batiſés, & parce que nous reçevons de tems en tems la Sainte Cêne; diſons que nous ſommes dignes de ce nom, lorsque nous-nous montrons régénérés, & que nous ſervons fidellement le Sauveur qui eſt notre Maître. Conſidérons le Batême & l'Euchariſtie, comme des engagemens que nous avons pris avec ce Divin Chef & avec le Corps de ſon Egliſe. Malheur à ceux qui ne ſont pas de cette Société! Trois fois malheur à ceux qui y ſont entrés & qui en ſont ſortis avec perfidie, ou qui s'y comportent comme des ingrats & des rebelles. Mais ſi nous-nous conduiſons d'une manière digne de notre vocation, rien n'eſt plus conſolant que la confirmation que nous reçevons par les Sacremens de l'amour du Père Céleſte, de la Grace

de ſon Fils, & de la communication du Saint Eſprit. Puiſſent ces avantages infinis être perpétuellement avec nous! AMEN.

Fin des Sermons ſur la Céne.

ER-

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0572
DFG

ERRATA

Des deux Tomes de ces Sermons.

TOME PREMIER.

Dans le Texte de Rom. IX. 10. le mot de *Fils* eſt de trop. Pag. 89. L. 18. *ce car ſuppoſe* l. *ce cas ſuppoſé*. P. 103. L. 24. *Iſraël*. l. *Iſmaël*. P. 109. L. 26. *Iſmaëlites*. l. *Iſraëlites*. P. 260. L. 19. *naturellement*. l. *matériellement*. P. 352. L. 10. *ceux veulent*. l. *ceux qui &c.* P. 366 L. 12. *Iſraël*. l. *Iſmaël*. P. 390. L. 7. *imité*. l. *irrité*. P. 430. L. 2. *puiſſions*. l. *pouvons*.

TOME SECOND.

P. 35. L. 13. *vigoureuſes* l. *rigoureuſes*. P. 53. L. 3. *entre la juſtice* l. *entre la juſtice de Dieu & notre propre juſtice*. P. 120. L. 27. *loi* l. *foi*. P. 124. L. 11. *ſur* l. *par*. P. 369 L. 6. *ni auſſi intéreſſant* l. *& &c.* P. 432 L. 2 & 3. *n'eſt pas dans la Communion Spirituelle* l. *n'eſt pas dans la Communion Sacramentelle, qui eſt paſſagère ; il eſt dans la Communion Spirituelle &c.* Le Lecteur corrigera facilement les autres fautes légères, & en petit nombre, qui peuvent s'être gliſſées dans le cours de ces deux Tomes.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0573
DFG

is elles ont cru qu'on la
noins fréquente qu'elle ne
Anciens; parce qu'il eſt
impreſſion qu'elle eſt ca-
ur nos eſprits & ſur nos
ient plus forte, & qu'il
u'elle n'en fit pas aſſez,
et & cette même action
ous les jours.
ez pas, Chrétiens, qu'en
er la fréquente profana-
ent par la rareté de ſon
accorde le privilège de
pieux que par interval-
vous à la ſanctification,
ous étiez appellés cha-
ble du Seigneur. Por-
es marques eſſentielles
, par la pratique de tou-
ommes-nous à l'abri de
moment de notre vie?
ux hommes de mourir
ès cela ſuit le jugement.
ommunion eſt un grand
peut s'en relever par la
mauvaiſe mort conduit
qui eſt ſans remède. Si
ſentons obligés à nous
nent au repas que le
donne ſur la terre,
du monde prêts à pou-

the scale towards document
Image Engineering Scan Reference Chart TE263 Serial No. 011
Patch Reference numbers on UTT
Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn833836587/phys_0577
DFG